





Affaires indiennes  
et du Nord

Indian and  
Northern Affairs



**Publication autorisée par  
l'honorable J. Hugh Faulkner,  
ministre des Affaires indiennes  
et du Nord**

Compilé et revu par la Division de la recherche, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, et publié par la Direction de l'information publique  
Conception: Eric Plummer

La publication *Lieux historiques canadiens: cahiers d'archéologie et d'histoire* paraîtra lorsqu'un nombre suffisant d'articles auront été réunis. Les manuscrits peuvent être soumis au chef de la Division de la recherche, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, ministère des Affaires indiennes et du Nord, Ottawa (Ontario) K1A 0H4, Canada.

Les articles paraissant dans cette série sont résumés et répertoriés dans *Historical Abstracts* ou *America: History and Life*, ou les deux.

Traduit par la Division de traduction

5 **La bataille de Ristigouche,**  
Judith Beattie et Bernard Pothier

35 **Le verre de table de l'épave du  
*Machault,***  
Paul McNally

45 **Les terres cuites grossières de  
l'Europe occidentale livrées par  
l'épave du *Machault,***  
K. J. Barton

73 **Le ranch Cochrane,**  
William Naftel

Lieux historiques canadiens :  
cahiers d'archéologie et d'histoire  
n° 16

Direction des lieux et des parcs  
historiques nationaux,  
Parcs Canada  
Ministère des Affaires indiennes et  
du Nord  
Ottawa, 1978

*Couverture:* Quelques-unes des  
terres cuites grossières de l'Europe  
occidentale trouvées dans l'épave  
du *Machault* datant de 1760.

*Couverture recto:* en haut, pots du  
type 1 ; à droite, grande jarre du type  
3 ; centre gauche, bol à marbrures  
d'engobe (céramiques diverses) ; en  
bas à gauche, petites marmites à  
fond arrondi du type 3. *Couverture  
verso:* en haut, petits bols du type 1  
(celui du centre probablement fait  
par un apprenti) ; centre gauche, à  
gauche, assiette à rebord du type 2,  
à droite, plat avec décor vert ap-  
pliqué (céramiques diverses) ; centre  
droit, grand bol à rebord du type 1 ;  
en bas, pots du type 1, groupe de  
la troisième taille. (Photo: G.  
*Vandervlugt.*)

© Ministre des Approvisionnements et services  
Canada 1978.

En vente par la poste à: Imprimerie et édition,  
Approvisionnement et services Canada, Hull,  
Québec, K1A 0S9, ou chez votre libraire.

N° de catalogue: R61-2/1-16F

ISBN 0660-01633-8

QS-7017-000-FF-A1

Prix Canada: \$5.00

Prix autres pays: \$6.00

Prix sujet à changement sans avis préalable

# **La bataille de Ristigouche**

Judith Beattie et Bernard  
Pothier

Lieux historiques canadiens  
n° 16

6	<b>Sommaire</b>
7	<b>Introduction</b>
7	<b>Avant le départ de la flotte française pour la Nouvelle- France</b>
11	<b>Le voyage de Bordeaux au Canada</b>
12	<b>Baie des Chaleurs</b>
13	<b>Réactions à l'arrivée de la flotte</b>
18	<b>La bataille</b>
27	<b>Les suites de la bataille</b>
30	<b>Conclusions</b>
31	<b>Notes</b>
32	<b>Sources citées</b>



## **Sommaire**

Dans la bataille de Ristigouche, qui se déroula en 1760, s'affrontèrent les vestiges de la flotte de secours française destinée à Montréal et un escadron britannique. Trois navires français, soit la moitié de la flotte qui avait quitté Bordeaux au printemps, capturèrent six vaisseaux anglais dans le golfe du Saint-Laurent. En apprenant que les Anglais avaient déjà atteint le Saint-Laurent, la flotte française se réfugia dans la baie des Chaleurs et la rivière Ristigouche où elle reçut un renfort de 25 à 30 sloops et schooners acadiens. Une flotte anglaise de la forteresse de Louisbourg l'y rejoignit le 22 juin. Le 8 juillet, dernier jour de la bataille, les Français avaient perdu, outre les dix navires coulés en travers des chenaux de la rivière pour faire obstacle aux Anglais, 22 ou 23 navires dont ils avaient eux-mêmes sabordé la majorité pour empêcher les Anglais de les capturer. La perte de la flotte française et de ses approvisionnements contribua à la chute de la Nouvelle-France. Cette bataille marque le dernier engagement entre la France et la Grande-Bretagne pour la possession de l'Amérique du Nord.

Texte de Judith Beattie, Toronto, et de Bernard Pothier, Musée canadien de la guerre (Ottawa), présenté pour publication en 1973.

## Introduction

En 1760 se déroulait une bataille qui a depuis été oubliée ou transformée par des conteurs imaginatifs et mal informés. Des balles, boutons et ossements trouvés sur les fermes du voisinage de l'engagement, des pièces de bois calcinées émergeant à marée basse, et du désir d'expliquer tout cela, est né un récit tragique qui se veut une description de la bataille. En outre, ceux qui font fi de la tradition orale jugent la bataille mal documentée. Lorsque Doughty publia une collection de documents sur la bataille<sup>1</sup>, on estima que tout avait été dit ou du moins suffisamment sur cette bataille si peu importante.

Les historiens décrivent généralement la bataille de Ristigouche, lorsqu'ils se donnent la peine de la décrire, comme un engagement secondaire de la guerre de Sept Ans. Bien sûr, la flotte française était petite et la bataille se déroula dans un coin perdu de la côte atlantique, mais l'engagement se révéla tout de même décisif dans une certaine mesure pour l'avenir de la Nouvelle-France. Parce que la flotte de secours n'atteignit jamais les troupes assiégées à Montréal, ces dernières durent abandonner l'idée de reprendre Québec. Les Français se virent également incapables d'établir une base solide en Acadie. Donc, Montréal finit par capituler et la Nouvelle-France passa aux mains des Anglais. La bataille de Ristigouche n'est peut-être pas directement responsable de la tournure des événements, mais la perte de la flotte française les précipita sans conteste.

## Avant le départ de la flotte française pour la Nouvelle-France

À l'automne 1759 la Nouvelle-France avait désespérément besoin de l'aide de la métropole. Les troupes de Montréal manquaient de vivres et de munitions. Le moral des Français était bas à la suite de la victoire des Anglais à Québec et à la forteresse de Louisbourg. Seule une réponse diligente et généreuse de la France aux demandes de sa colonie aurait pu restaurer la confiance et rendre la victoire possible.

La situation inquiétait tous les dirigeants de la colonie. Le gouverneur Vaudreuil avait à maintes reprises demandé l'aide de la France. L'intendant Bigot et Lévis, commandant de l'armée, avaient répété les demandes de Vaudreuil qui avaient été appuyées par le munitionnaire Joseph Cadet, dont les capacités d'organisation étaient si essentielles aux Français.

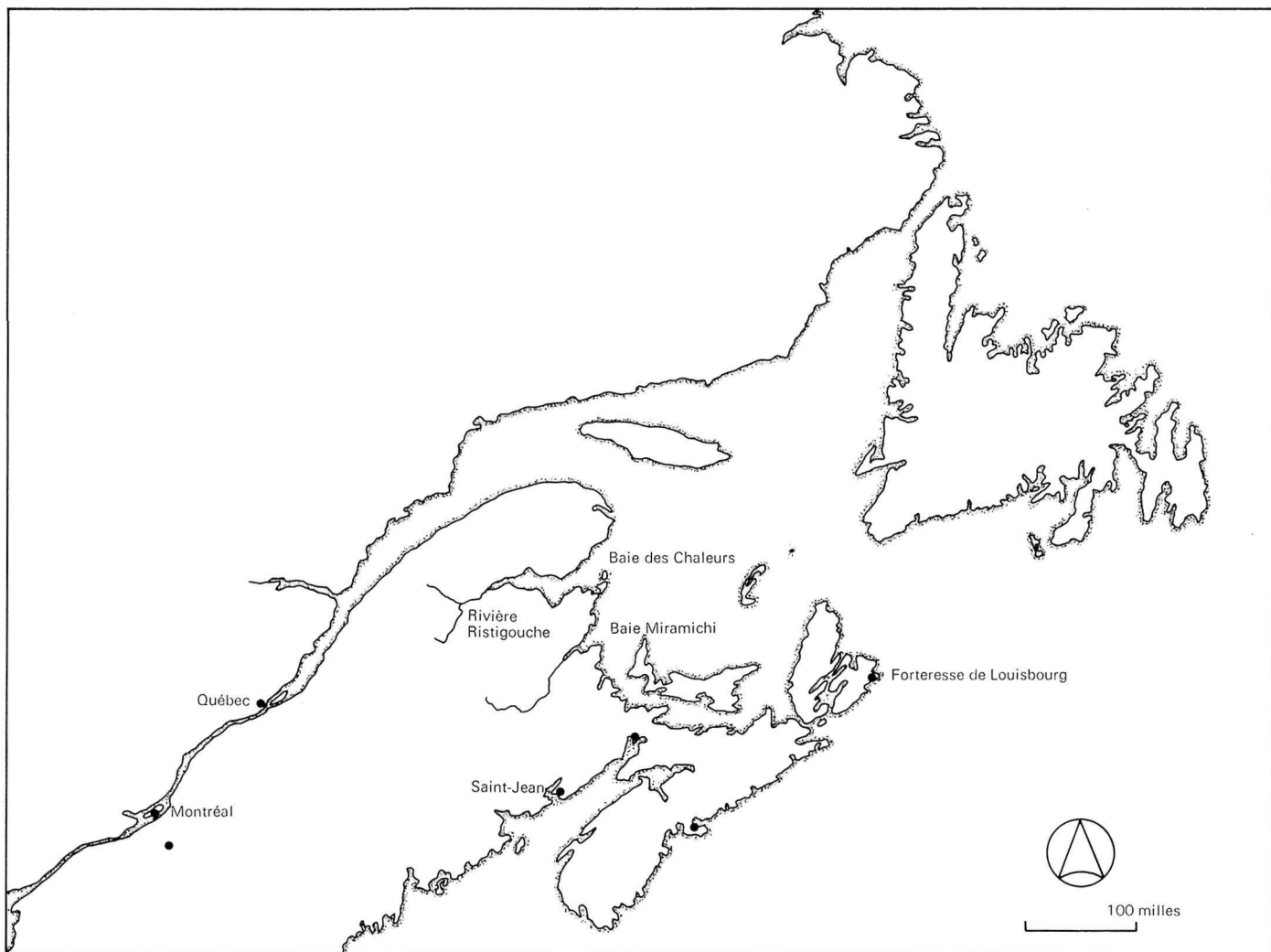
Cadet avait déjà réussi à organiser l'approvisionnement de la colonie. Habitant la Nouvelle-France, il pouvait lui-même estimer la quantité et le genre de provisions nécessaires de même que superviser leur distribution à leur arrivée. Il en confiait l'achat en France à divers armateurs, principalement de Bordeaux, avec qui il correspondait. Lucratif pour le munitionnaire et les armateurs, ce mode d'approvisionnement n'en satisfaisait pas moins la colonie. À preuve, cet extrait d'une lettre de Lévis à Berryer, ministre des colonies :

*Je ne puis me dispenser d'avoir l'honneur de vous rendre les meilleurs témoignages du Sieur Cadet, munitionnaire général de cette colonie. C'est un homme des plus zélés*

*pour le bien du service et il a eu les plus grandes ressources pour faire subsister les armées; ce qu'il n'a pu faire qu'avec des dépenses énormes. . . Si vous n'avez la bonté d'avoir égard à ses dépenses, je suis persuadé que les pertes seront très considérables.<sup>1</sup>*

Cadet avait certes su se débrouiller fort bien dans cette entreprise incertaine et difficile, mais les financiers dont il dépendait faisaient preuve d'une réticence croissante à s'engager contre la très efficace marine anglaise. Le seul espoir de la colonie se limitait donc à une aide de l'État, mais les dirigeants de la Nouvelle-France craignaient que la métropole ne jugeât leurs demandes moins urgentes que les blocus et les batailles qu'elle affrontait en Europe. C'est pourquoi Vaudreuil envoya avec les paquets de lettres, le chevalier Le Mercier, chef de l'artillerie, à titre de messenger personnel. Le Mercier avait pour mission d'obtenir de l'État les provisions dont les militaires auraient besoin pour reprendre Québec le printemps suivant.

Conscients de la difficulté de la mission confiée à Le Mercier, les administrateurs de la colonie lui avaient également remis des lettres de recommandation qui donneraient plus de poids à ses demandes. Vaudreuil affirma que Le Mercier était un homme «de réputation zélé et plein de probité»<sup>2</sup>, tandis que Lévis déclarait l'avoir préparé à sa mission en disant : «Je l'ai instruit de ma façon de penser . . . je l'ay mené avec moi dans tous les endroits ou j'ay été employé, et personne ne peut vous rendre de meilleurs témoignages que moy.»<sup>3</sup> Cela avait



pour but de permettre à Le Mercier, «pour détailler nos besoins, de vous dire notre situation; et quelle qu'elle soit, j'ose néanmoins assurer le ministre que la colonie ne sera pas prise avant le mois de mai, ce qui donnera le temps de nous envoyer le secours qu'il plaira au Roi de nous faire parvenir»<sup>4</sup>.

Le soir du 25 novembre 1759, Le Mercier portant ses précieuses lettres quitta Sillery à bord du *Machault* qu'accompagnaient quelques navires du convoi arrivé à Québec au printemps 1759. Après avoir péniblement réussi à passer la flotte et les batteries terrestres anglaises, le capitaine Kanon débarqua le messenger à Brest le 23 décembre 1759 et l'accompagna à Versailles.

La France n'avait pas entièrement oublié sa colonie et les difficultés qu'elle affrontait. Au début de décembre, le comité du service général de la Marine avait lu et approuvé un plan d'action contre les Anglais, qui affirmait entre autres: «il paraît indispensable d'envoyer en Canada au plus tard vers le 15 février 1760 un secours en vivres et en munitions qui puisse mettre en Etat de s'y soutenir ceux qui jusques a présent s'y sont aussi bravement déffendus.»<sup>5</sup>

Assez vague, ce plan d'action montrait tout de même que les autorités françaises prêteraient peut-être une oreille favorable aux demandes urgentes de Le Mercier. Nous avons jugé bon de citer en entier le mémoire de Le Mercier puisqu'il expose clairement la situation pénible dans laquelle se trouvait alors la colonie. En voici le texte:

*Mémoire Relatif à la situation du Canada, en se réduisant à l'indispensable pour conserver au Roy cette colonie jusqu'au Printems 1761.*

*Article 1<sup>er</sup>*

*La France ne peut garder ces possessions en l'amérique Septentrionale qu'en y faisant passer des secours en hommes, munitions de guerre et de bouche, sous l'escorte de cinq à six vaisseaux de guerre.*

*Article 2<sup>ième</sup>*

*Le succès de cette entreprise dépendra de l'activité de l'armement qui doit être fini dans le cours de février, afin de prévenir l'enemy dans la fleuve [Saint-Laurent].*

*Article 3<sup>ième</sup>*

*Il faut nécessairement faire le siège de Québec et l'avoir pris dans le cours de May, tems auquel l'enemy ne peut tourner de l'Isle aux Noix, a cause des hautes eaux du printems.*

*Article 4<sup>ième</sup>*

*L'objet des vaisseaux de guerre et des frégates sera non seulement d'escorter la flotte, mais encore d'arrêter l'escadre ennemie, si elle nous suivait de près.*

*Article 5<sup>ième</sup>*

*On établirait les batteries retranchés sur l'Isle aux Coudres et à la côte du Nord pour obliger les Anglais à lui faire l'attaque.*

*Article 6<sup>ième</sup>*

*Les vaisseaux de guerre resteraient mouillés à la petite rivière pour pouvoir combattre les vaisseaux ou frégates ennemis qui auraient passé le Gouffre.*

*Article 7<sup>ième</sup>*

*Si les anglais avaient fait le Gouffre avec les forces navales trop supé-*

*rieures, alors notre escadre irait s'emboquer au dessus de la traverse pour y arrêter l'ennemy et enverrait échouer une ou deux frégates le long de St. Joachin pour l'empêcher de passer avec des frégates ou transports par le Nord de l'Isle d'Orléans.*

*Article 8<sup>ième</sup>*

*On pourrait mettre 20 canons de 36 pour lester les vaisseaux de guerre avec lesquels on établirait des batteries à la pointe de Lévis et au bout du sud ouest de l'Isle d'Orléans, lesquels protégérait la retraite de nos vaisseaux et empêcheraient ceux des anglais de se mouiller sous le canon de Québec.*

*Article 9<sup>ième</sup>*

*En supposant qu'il fallut enfin céder à la force, les vaisseaux de guerre et les frégates monteraient mouiller au dessus du Sault de la Chaudière. L'armée du siège y aurait établi une redoute, et une autre à la rivière opposée, afin d'y recevoir du canon et des mortiers: c'est le lieu le plus étroit du fleuve.*

*Article 10<sup>ième</sup>*

*Il faudrait fixer le nombre d'hommes au moins à 4000, tant des troupes de l'Isle Royale de la Colonie, qu'en volontaires tirés des régiments. Cela ne ferait en Canada que 8000 soldats, tant pour la garde des frontières que pour le siège de Québec, dont la garnison est de 4 à 5,000 hommes.*

*On observera que ces soldats ne seront pas une dépense. Le fret en doit être moins cher puisqu'ils tiendront lieu d'équipage dans les vaisseaux de transport, et serviront aux manœuvres basses.*

*Article 11<sup>ième</sup>*

*On ne peut envoyer moins de 50 quintaux de farine, en supposant*



seulement 20 mille rations par jour, à raison de livre et demie de pain, quoi qu'elle doive être de deux livres. Il faudra 36 livres de farine par mois pour chaque ration ce qui fera pour un mois 7,200 Quintaux, et pour les sept mois de campagne 50,400 quintaux. On voit qu'il faudra tirer des récoltes de quoy faire passer l'hiver à 800 soldats, aux ouvriers des postes et aux sauvages des différentes nations; quoi qu'on ne compte que 20 Mille Rations il en a été consommé près de 30 l'été dernier.

Article 12<sup>ième</sup>

Il faudrait 20 mille quarts de lard ou au moins 15 mille; 20 mille rations pendant les sept mois de campagne à raison de demie livre font 21 m. Qx. pour 10 mille rations pendant les cinq mois d'hiver, 7,500 Qx. ce qui fait 28,500 Quintaux net à 200 [livres] par quart, 14,250 quarts. Dans les distributions il y a un déchet pour les pezées de 10 [livres] pour cent. Il y a des lards qui tournent; il serait bien avantageux, si il y en avait d'excédent, que le Roi en fit vendre aux peuples qui ni pourront plus trouver de viandes de boucheries, l'espèce étant détruite.

Article 13<sup>ième</sup>

Vingt-quatre pièces de canon de 24 pour le siège; douze mortiers de munitions proportionnellement ainsy qu'il a été demandé par le mémoire dressé à M. Accaron.

Article 14<sup>ième</sup>

Les marchandises de traites pour sauvages, les toiles pour les campemens, et autres besoins du service, ainsy que les étoffes pour l'habillement des troupes et des

colons, d'après le mémoire de demande de Monsieur Bigot intendant.

Article 15<sup>ième</sup>

De prendre un arrangement qui puisse remettre la confiance aux peuples et leur faire espérer un avenir pour le papier, en quoi consiste leur fortune, sans quoy on ne sçait si on pourra se promettre de trouver chez le Canadien le même zèle et la même volonté.

Article 16<sup>ième</sup>

Les marchandises sèches et liquides étant au Canada à un prix excessif pour leur disette le Roy pourrait y envoyer les besoins des peuples sous le nom de quelques négociants auxquels sa Majesté payerait commission. Avec un million elle en retirerait plus de dix [millions] en lettres de change ou papiers, et ce serait un moyen certain pour rétablir la confiance et liquider les dettes de l'état.

Article 17<sup>ième</sup>

Fixer la somme pour laquelle l'Intendant tirera des lettres de change, afin qu'elles soient exactement payées et tirées au prorata de la remise que chacun ferait. Ordonner l'enregistrement de celles de l'année pour qu'elles puissent porter rente au particulier.

Article 18<sup>ième</sup>

Si ce secours arriveraient en Canada après les forces navalles de l'ennemy, elles ne pourraient déga-ger la Colonie, tomberaient à pur perte pour le Roy. On pourrait faire un double projet qui ne serait déca-cheter qu'en ce cas.

Article 19<sup>ième</sup>

Il faut donner des ordres précis pour donner dans les glaces sitôt qu'on arrivera rien n'est si rare que d'y voir périr un bâtiment, et il serait

préférable que ce malheur arrivat à un ou deux que d'entrer trop tard dans le fleuve.

Article 20<sup>ième</sup>

Si la France n'envoye pas un secours suffisant pour faire le siège de Québec, il est inutile d'y envoyer, et la colonie sera certainement perdue.

Article 21<sup>ième</sup>

Si le roy se détermine à envoyer en Canada les secours demandés, on regarde comme certain que s'ils peuvent se rendre avant ceux des Anglais, que Québec sera repris; que n'ayant plus rien à craindre par le fleuve toute la Colonie pourra se porter soit aux rapides, soit à l'Île aux Noix, et que l'ennemy ne pénétra point; nous avons d'ailleurs nous promettre les succès les plus heureux de l'union qui règne entre Mrs de Vaudreuil et le Chevalier de Lévis, qui n'ont pour objet que le salut de la Colonie et la gloire des armes du Roy.

Article 22<sup>ième</sup>

D'après le parti que Sa Majesté aura pris sur le Canada il serait essentiel que l'on envoyat une frégate à la Baye française à une douzaine de lieues de l'ambouchure de la Rivière St-Jean, pour y mettre à terre le Sieur St. Simon ou quelqu'autre officier de la Colonie, pour porter par terre avec trois Accadiens des dépêches en chiffre au Général.

Cette meme frégate pourrait ensuit croiser entre Baston [Boston] et Halifax, envoyer à quelque part de terre neuve les prises en vivres qu'elle ferait et les faire entrer en Rivière, sitôt que les glaces le permettraient.

### Article 23<sup>ième</sup>

*On supplie pour dernier article de faire attention que le tems s'écoule, et que l'on ne peut se promettre de succès que par la grande activité.*<sup>6</sup>

La Cour fut donc saisie du cas de la colonie. C'est en France que le sort de l'expédition se joua car il fallait que dans un bref délai l'Etat et des hommes d'affaires en viennent à un accord à l'amiable.

Au début de décembre, le président du Conseil de la marine résumait en ces termes les objectifs de l'expédition aux frères Gradis en les invitant à envoyer leurs navires en Nouvelle-France:

*Il est question de faire passer de bonne heure en Canada les secours que les circonstances peuvent permettre pour mettre cette colonie en état de se soutenir l'année prochaine. . . . Mon intention est de ne pas dépenser au delà de ce qu'on peut payer, et de préférer un secours prompt, quoique médiocre, à un secours puissant dont les préparatifs annonceraient l'objet et en retarderaient l'expédition, j'ai cru ce parti préférable à tout autre.*<sup>7</sup>

Même si cette lettre ne fut jamais envoyée, à en juger par une note, elle résume bien l'attitude officielle qui entraînerait d'interminables délais. D'abord, on tenait à pourvoir les navires au prix le plus bas. On se guida sur le prix de Desclaux jusqu'au moment où, à la fin janvier, les armateurs, invoquant la saison avancée, se dirent incapables de fournir la quantité promise de bœuf et de porc salé et modifièrent leur prix. Des marchés se négocièrent avec plusieurs armateurs: le *Machault*, propriété de Cadet, fut pourvu par Ravésies et Louis Cassan;

l'autre navire de Cadet, le *Bien-faisant*, le fut par Lamaletie; le *Soleil* et la *Fidélité* eux, par Desclaux, Bethmann et Imbert; quant à l'*Aurore* et le *Marquis de Malauze*, ils le furent par Lamaletie<sup>8</sup>. Le Sieur Lagarosse devait fournir «gillets, bas, couvertures, hamacs», le Sieur Lejoy 5500 paires de chaussures, tandis que les magasins de Rochefort fourniraient armes et marchandises à troquer avec les Indiens.

Les marchés accordés et exécutés, il se présenta d'autres difficultés. Les équipages des navires refusaient de partir sans avoir été payés pour l'expédition de 1759 dont ils revenaient. A cause d'erreurs de calcul des provisions, il fallut débarquer d'importantes quantités de blé et le laisser en France. On n'envoya que 400 hommes au lieu des 4000 demandés et il en fut de même pour les provisions. Partie au cours des premiers mois de l'année, la flotte aurait affronté des vents peu favorables entre Bordeaux et la mer; elle ne partit donc que le 10 avril 1760, soit assez tard dans la saison de navigation et ne transportant que des provisions insuffisantes. Son échec était à prévoir.

### Le voyage de Bordeaux au Canada

Guidée par le *Machault*, la petite flotte quitta Bordeaux vers la mer. Elle se composait en tout de six navires: le *Machault*, 500 tonnes et 150 hommes d'équipage, commandé par le capitaine Giraudais; le *Bien-faisant*, 320 tonnes, commandé par le capitaine Jean Gramon; le *Marquis de Malauze*, 354 tonnes, commandé par le capitaine Antoine Lartigue; la *Fidélité*, 450 tonnes, commandé par le capitaine Louis Kanon le jeune; le *Soleil*, 350 tonnes, sous les ordres du capitaine Clémenceau, et l'*Aurore*, 450 tonnes, commandé par le capitaine François Desmortier. Ces six navires voyageaient cependant avec «plusieurs autres qui setaient mist sous mon Escorte pour vidé les Caps [Cap Finisterre]»<sup>1</sup>, et c'est précisément en escortant ces autres navires que la petite flotte connut certaines difficultés. Comme l'écrivait le président du Conseil de la marine: «Il est facheux que ce convoi ait été obligé d'aller chercher les caps qui sont ordinairement les lieux ou les Ennemis se tiennent en croisière.»<sup>2</sup>

Le 11 avril, soit le lendemain de son départ, le convoi aperçut deux navires anglais faisant partie du blocus de Boscawen et le signal «sauve qui peut» fut donné. Suivant ses instructions de prendre toutes les précautions «pour la conservation de son convoi pendant la traversée en cas de rencontre facheuse»<sup>3</sup>, Giraudais, commandant du *Machault*, s'éloigna du convoi et attira les Anglais dans une course de dix heures et demie. Sauvée par la nuit, la frégate *Machault* ne fut rejointe que par le *Marquis de*

Malauze le 12 avril et par le *Bienfaisant* le 17 avril.

Le convoi, si petit au départ, perdit le *Soleil* et l'*Aurore* au large des côtes de l'Europe. L'article de journal relatant l'exploit de Boscauwen disait :

*The Soleil of Bordeaux, of 360 tons, 12 guns, 45 men, laden with stores, ammunition and provision and commanded by M. Du Chambon, taken by Lieutenant Norwood in his Majesty's Ship Adventure. She had on board one Captain, three Corporals and 60 private men, and sailed from Bordeaux the 10th of April.*<sup>4</sup>

Quant à la *Fidélité*, elle connut un sort guère plus enviable que les navires capturés :

*Le vingtième jour de notre navigation ce navire coulait à fond par une voy d'eau, les quatre officiers de troupes, deux soldats, le capitaine et onze hommes de son équipage nous sommes rendu dans un canot à une des Iles des Assores.*<sup>5</sup>

Le convoi, réduit de moitié après ce départ sous de mauvais auspices, poursuivit son voyage sans incident jusqu'à l'embouchure du Saint-Laurent. A la mi-mai, les Français capturèrent à l'île aux Oiseaux un navire anglais en route pour Québec. Apprenant de leurs prisonniers que la flotte anglaise les avait précédés sur le fleuve, les Français tinrent à la hâte un conseil et décidèrent de se réfugier dans la baie des Chaleurs.

Le 16 mai, la flotte française arrivait à Gaspé où elle rencontra des navires anglais. Selon Duncan Campbell, capitaine d'un des navires anglais,

*on the 16th about two in the afternoon being close in with Gaspy I put about and stood off from it, and*

*soon discovered three ships standing in from Eastward with English Colours flying being then very nigh them, and one of them to Windward and the other two a head. I saw no possibility of escaping them even had I known them to be french ships, which I never judged until the weathermost [the Bienfaisant] bore down and desired me to strike to the King of France, the other two bore down upon four more English Vessels that were to leeward and having got information from a French pilot that I had that Lord Colvill was got up the River. Having passed through the Bay of Chaleure they entered the River Ristigush . . .*<sup>6</sup>

Les autres navires anglais capturés ce jour-là furent le «*Augustus*, Barnabas Velman [capitaine Wellman]<sup>7</sup> from New London, but last from Louisbourgh, Bangs [capitaine Banks]<sup>8</sup> from New York, Cushing from Casco-Bay; Campbell [vraisemblablement Duncan Campbell], from Swinney and Maxwell from Halifax, bound up river»<sup>9</sup>. Le 17 mai, les Français prirent deux autres navires et, comme un prisonnier le disait plus tard, «if the weather had not been foggy, would have taken all»<sup>10</sup>. Ses prises en remorque, la flotte française se dirigea vers son refuge, la baie des Chaleurs.

## Baie des Chaleurs

Pourquoi les Français sont-ils allés se réfugier dans la baie des Chaleurs après avoir perdu la course vers le Saint-Laurent contre les Anglais? Les instructions secrètes qu'avait Giraudais précisaient pourtant clairement que dans une telle éventualité, la flotte devrait se rendre en Louisiane ou à Saint-Domingue pour y débarquer ses troupes et ses provisions<sup>1</sup>. Et pourtant, la flotte, pour une raison quelconque, désobéit aux ordres.

Plusieurs raisons s'offrent pour expliquer le choix des navires français. Les soldats à leur bord étaient en majorité d'anciens membres des compagnies de l'île Royale. Certains avaient fait partie d'expéditions dans la région Miramichi-baie des Chaleurs à l'époque de la capture de la forteresse de Louisbourg<sup>2</sup> et connaissaient les postes de l'endroit. Les Français savaient également que les Anglais possédaient peu d'informations précises sur cette partie de l'Acadie. En outre, ils avaient un besoin urgent de nourriture. Il y avait bien les provisions de bouche des cargaisons, mais les rations des équipages étaient épuisées: une bonne partie de la viande de bœuf et de cheval était pourrie<sup>3</sup>, il ne restait plus de biscuits de mer et il était impossible de boulanger du pain à bord des vaisseaux. L'eau potable manquait également. Après réflexion, les Français jugèrent que la rivière Ristigouche, plus que tout autre endroit, leur permettrait de refaire leurs provisions.

A cette époque-là, la Ristigouche formait le cœur d'une agglomération de réfugiés acadiens. La mission micmac fondée au début du siècle, constituait le noyau de l'établissement de la pointe de la Vieille Mission. Après le décret de déportation de 1755, les réfugiés acadiens se rendirent dans les régions de Saint-Jean, de Miramichi et de la baie des Chaleurs. Selon Macbeath, les Acadiens commencèrent à se concentrer dans la région de la baie des Chaleurs à partir de 1758 «when Louisbourg fell and the Miramichi and St. John were raided»<sup>4</sup>. Les familles arrivèrent de l'île Saint-Jean et de Gaspé quand les Français installèrent un poste près de la pointe à Bourdeau sur la Ristigouche<sup>5</sup>, mais le groupe toujours plus nombreux de réfugiés connut de grandes souffrances en raison de la difficulté d'approvisionnement de cette région. Bourdon, le chef du poste, écrivait en avril 1760: «La disette est si grande qu'après avoir mangé les animaux domestiques nous avons été obligés de manger des peaux de bœuf et de castor pour subsister.»<sup>6</sup> Non seulement les navires Français avaient-ils besoin d'un havre sûr et abrité pour se préparer à un long voyage, mais les habitants de Ristigouche avaient un aussi grand besoin des provisions que ces navires transportaient.

Vers le 18 mai, la flotte et ses prises s'engagèrent dans la baie des Chaleurs. Près de son embouchure, on débarqua Saint-Simon, l'homme le plus rapide et le plus sûr des troupes pour aller porter des nouvelles de France et des navires à Montréal. Le lendemain, on débarqua les troupes sur la rive nord (pointe

à la Batterie) et on installa un camp. Pendant qu'un groupe de marins construisait une batterie, un autre déchargea un des bateaux capturés, l'*Augustus*, pour l'utiliser en guise d'éclaireur. On construisit des fours à pain et on obtint de l'eau potable.

Le capitaine D'Angeac, alors commandant de toutes les troupes, découvrit toute la misère des Acadiens au poste de Bourdon. *J'ai trouvé dans ce Séjour de Misere plus de mille cinq cents ame Extenue de nanisions et mourant de faim ayant été obligé de manger des peaux de Castore pendant tout l'hiver a qui je fait donner une demie Livres de farine par jour et un Carton de Bœuf en attendant des ordres de Monsieur le Marquis de Vaudreuil ce petit secours les a tiré de portes de la mort ce que je continue jusqu'à ce jour*<sup>7</sup>.

A mesure que la nouvelle de la cargaison de la flotte se répandait, le nombre des Acadiens venus partager la nourriture grossissait. Cependant, peu de mesures se prirent pour protéger la flotte ou la soulager de sa cargaison. La seule précaution prise fut d'envoyer, le 12 juin, une embarcation de reconnaissance commandée par le Sieur Lavary le Roi, un des premiers lieutenants du *Machault*. Attendant le retour du messenger dépêché auprès de Vaudreuil à Montréal, les Français se pensaient en toute sécurité dans leur havre.

### Réactions à l'arrivée de la flotte

Pendant que le gros des troupes françaises faisait régner l'ordre dans la baie des Chaleurs, Saint-Simon cheminait vers Vaudreuil avec ses messages. Après 25 journées éprouvantes dans les montagnes de la Gaspésie à se frayer un chemin entre les détachements ennemis, il arriva à Montréal. Avec la correspondance officielle de France arriva également la mauvaise nouvelle que la mission de secours se trouvait dans la baie des Chaleurs. Le 13 juin, on lit dans le journal de Lévis: «In the night we received news from France by a courier sent from Restigouche in Acadia where our ships destined for Quebec had stopped.»<sup>1</sup>

D'autres messagers devaient suivre Saint-Simon. Le 16 juin, Vaudreuil écrivait: «c'est M. de St-Simon qui m'a apporté les premières lettres et je sais que Mr<sup>s</sup> Aubert et la Bruer doivent m'apporter les dup<sup>ta</sup> [duplicata] et triplicatas»<sup>2</sup>, et le 21 juin: «M. Aubert et La Bruyere ne devoient pas tarder à arriver, ils devoient partir six jours apres M. de St-Simon mais ils n'ont point aussi bonne jambe que lui»<sup>3</sup>. Les deux officiers arrivèrent le 13 juillet 1760, soit un bon mois après Saint-Simon<sup>4</sup>.

Les administrateurs de la colonie avaient enfin des nouvelles de leurs supérieurs. Par la même occasion, leurs espoirs de voir arriver une flotte avec des armes et des provisions de bouche étaient déçus. La nouvelle de la suspension des lettres de change n'arrangea pas les choses. Berryer, ministre des colonies, était d'avis que «nous aurons la paix vers le Milieu de la campagne [ . . . ] pourvu que nous puissions résister aux troupes anglaises



actuellement dans l'amérique septentrionale nous n'avions rien à craindre attendu que l'ennemi ne peut les augmenter en aucune façon du moins quant aux troupes»<sup>5</sup>. Une chronique subséquente précise que «ce secours tout médiocre qu'il était Eut peut-etre suffi pour reprendre quebec ou au moins pour empêcher des anglais d'Etendre plus loin Leurs Conquetes pour cette année»<sup>6</sup>. L'indifférence que suscitait sa cause en France ajouta à la détresse physique et mentale du groupe de Montréal mais sa préoccupation immédiate était d'envoyer des instructions à la flotte ancrée dans la baie des Chaleurs.

Peu après l'arrivée de Saint-Simon, Vaudreuil rédigeait les instructions suivantes à l'intention de D'Angeac.

*Mémoire pour servir d'Instruction à Monsieur Danjac, Chevalier de Saint Louis, Capitaine d'Infanterie.*  
Article 1<sup>er</sup>

*Monsieur Danjac prendra le Commandement en chef de tous les Postes et possessions françaises dans l'Acadie frontière du Canada.*

Article 2<sup>ième</sup>

*Il établira son principal poste à Ristigouche dans le lieu et la position qui luy paraîtront les plus favorables pour la maintenir contre les forces que les Anglais pourraient employer pour le déposter.*

*Il fera faire pour cet effet des retranchements et autres ouvrages qu'il jugera nécessaires.*

Article 3<sup>ième</sup>

*Il placera Monsieur de Niverville ou autre officier à son choix à Miramichis pour y commander avec le nombre d'hommes qu'il croira nécessaire.*

Article 4<sup>ième</sup>

*Il aura une personne de confiance à la Rivière Saint Jean pour remplacer Monsieur de Niverville qui y commande actuellement.*

Article 5<sup>ième</sup>

*Il fera circuler dans tous les postes et lieux où les Acadiens sont établis ou réfugiés, notre manifeste de ce jour et celui du cinq avril et notre lettre au sujet de la bataille du vingt-huit du même mois.*

Article 6<sup>ième</sup>

*Ces manifestes et la lecture des lettres que nous luy adressons à cachet volant pour Messieurs Bourdon et Niverville, l'instruiront des intrigues et rubriques qui ont donné ouverture aux articles de son mission<sup>re</sup> que les Anglais attribuent injustement aux Acadiens. Nous pensons que les Acadiens l'auront encore plus parfaitement instruit de ces faits. Nous désirons qu'il ait pu avoir les originaux des lettres et autres pièces dont on prétend que Monsieur l'abbé Mannach, Monsieur l'abbé Maillart sont les auteurs, il ne négligera rien pour se les procurer . . .*

Article 7<sup>ième</sup>

*Il ne perdra pas un instant pour sçavoirs exactement le nombre d'hommes en état de porter les armes qu'il y a dans la partie de l'Acadie, il fera un recensement de ceux qui auront leurs fusils en état et de ceux qui ne sont point armés.*

Article 8<sup>ième</sup>

*Il rassemblera près de lui ces Acadiens, soit en total, soit en partie, il n'oubliera rien pour rappeler ceux qui sont à Beauséjour [Fort Cumberland].*

*Il établira un officier ou autre personne de confiance dans tous les lieux où il y aura des Acadiens pour veiller à leur sûreté, et le<sup>ur</sup> faire exécuter Les ordres.*

*Il fera ensuite un recensement du nombre d'âmes de tout sexe, paroisse par paroisse, ainsi que des nations sauvages, village par village.*

Article 9<sup>ième</sup>

*Il fera mettre les vivres, munitions de guerre, fusils et généralement tout ce qui compose la cargaison de la frégate, le Machault et autres bâtiments en lieu de sûreté: il donnera à Monsieur Banzagier faisant les fonctions de commissaire, toutes les facilités qui dépendront de lui pour accélérer la décharge de ces bâtiments.*

*Ce commissaire fera faire des inventaires séparés de chaque navire, Monsieur Dangac nous en enverra des expéditions.*

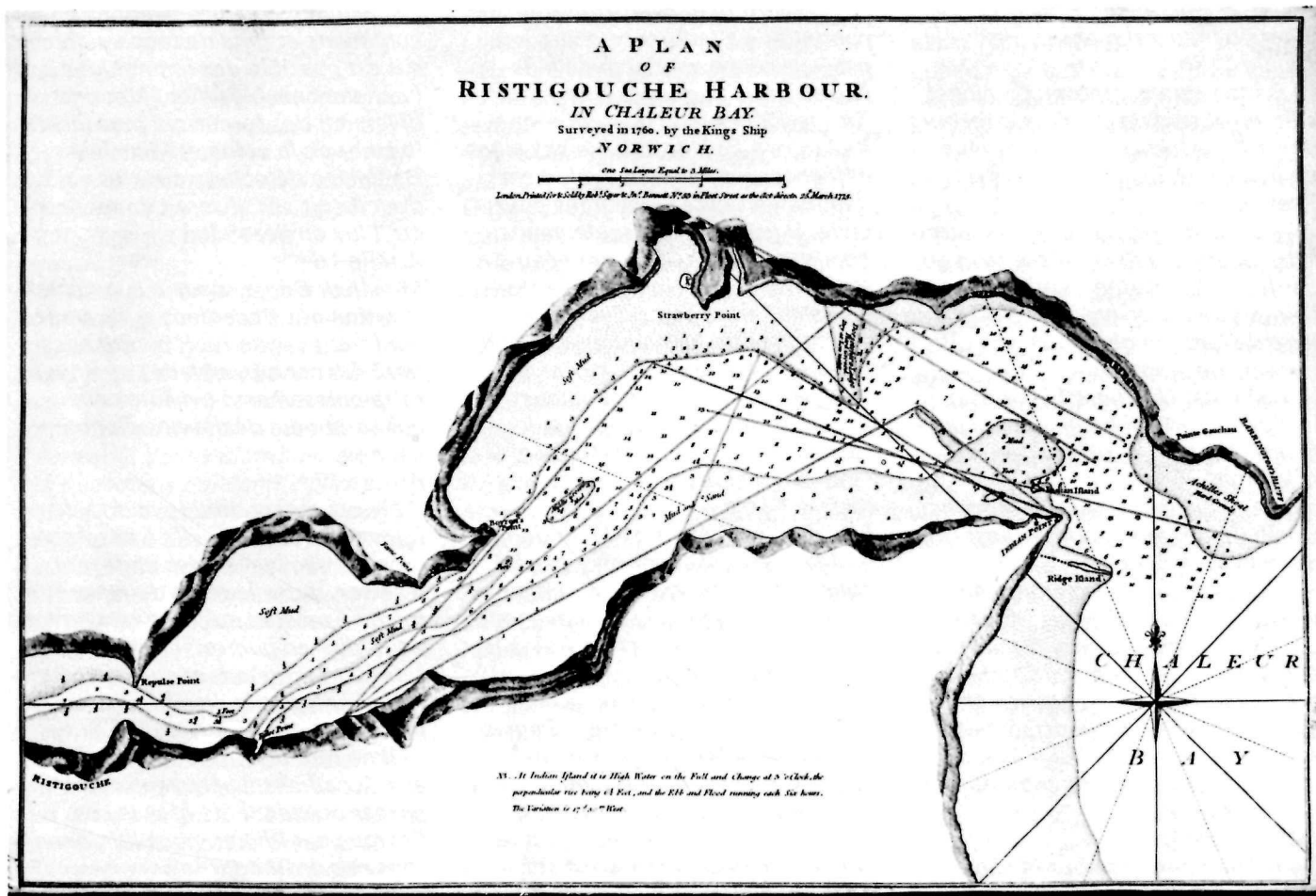
Article 10<sup>ième</sup>

*Les magasins et autres bâtimens nécessaires pour loger ces navires etc., seront faits gratuitement par les soldats et acadiens de même que les retranchemens et fortifications, il dira à ces derniers que nous n'avons en cela pour objet que leur propre securité.*

*Il pourra cependant s'il le juge nécessaire, gratifier de quelques effets des magasins, les soldats et Acadiens plus zélés aux travaux en usant de ménagement ce que nous soumettons à sa prudence.*

*Il ne sera délivré sous quelque prétexte que ce soit aucun certificat, l'intention du Roy étant d'éteindre toutes ces sortes de dépenses.*

2 Plan du havre de Ristigouche dans la baie des Chaleurs. Relevé établi en 1760 par le navire du roi *Norwich*. Une lieue marine égale 3 milles. (Archives publiques Canada.)



*Il ne se fait aucun achat directement ou indirectement.*

*Article 11<sup>ième</sup>*

*La Ration sera composée comme il suit, en observant de n'avoir recours au lard que lorsqu'il n'y aura plus de bœuf salé.*

*Sçavoir*

*Au commandant, aux officiers, aux Missionnaires, au commissaire et au garde magasin: Une livre 1/2 de pain, une livre de bœuf salé ou demi livre de lard, un quarteron de pois, chopine de vin;*

*aux soldats: Une livre 1/2 de pain, une demi livre de bœuf salé ou un quarteron de lard, un quarteron de pois;*

*aux Accadiens hommes et femmes: Une livre de farine; aux enfans: Une demi livre de farine.*

*Toutes ces rations seront délivrées sous les billets que Monsieur Danjac tirera sur le commissaire et non sur le garde magasin, il tiendra la main à ce que cette ration ne soit donnée qu'aux personnes effectives et prendra les plus justes mesures pour obtenir à toute fausse consommation.*

*Article 12<sup>ième</sup>*

*Nous lui observons sous le secret que les vivres qu'il a avec lui particulièrement le lard graisse, bœuf salé, vin, eau-de-vie, pois et jambon sont la plus sûre et unique ressource de la colonie, qu'il en est de même des munitions de guerre et des menues hardes, aussi nous lui recommandons la plus grande économie nous ne lui cachons pas que si, comme le Ministre nous le fait espérer, nous avons la nouvelle de la paix, ou que nous soyons dans des circonstances moins critiques, nous pourrions avoir recours à ces articles des cette automne.*

*Il exhortera les Accadiens de continuer à s'industrialiser pour vivre par leur pêche, tant comme s'ils n'avaient point de ration.*

*Article 13<sup>ième</sup>*

*Il réunira aussi les nations sauvages et leur recommandera également d'employer leurs ressources pour vivre, il les assistera seulement en poudre et plomb, il pourra néanmoins faire délivrer quelques secours en farine aux sauvages qui seront près de lui étant essentiel de leur ôter l'envie d'aller aux anglais.*

*Il fera valoir ces secours aux Accadiens et aux sauvages et leur en fera espérer de plus considérables sitôt la conclusion de la paix.*

*Article 14<sup>ième</sup>*

*Les vivres qui étaient l'hiver dernier à Médoctek [Meductic] y ont été conservés, il pourra établir un commandant dans ce lieu qui l'avancement jusqu'à Ocpak [Aucpac] à la nouvelle de la paix.*

*Article 15<sup>ième</sup>*

*L'objet capital de Monsieur Danjac sera de faire faire la guerre aux Anglais qui sont à la proximité de la partie que nous lui confions, il doit sçavoir actuellement quelle est leur situation et leur force, c'est sur quoi il reglera ses mouvemens mais de quelle façon qu'il en soit, il aura toujours des partis de troupes Accadiens et sauvages les plus ou moins considérables suivant que les circonstances pourront le permettre ou l'exiger, il profitera de toutes celles qui lui seront favorables pour faire quelques tentatives sérieuses sans cependant trop compromettre les armes du Roy. Monsieur Bourdon et Monsieur Niverville pourront luy être fort utiles pour les connaissances qu'ils ont du local.*

*Ces mouvemens doivent être continuel et faits de façon à donner s'il est possible des inquietudes à l'ennemi capables d'expérier une diversion des forces qui menacent le cœur de la colonie. Monsieur Danjac ne détachera que des soldats dont il soit sûr, il serait dangereux qu'il luy en dézertât.*

*Article 16<sup>ième</sup>*

*Monsieur Danjac pourra augmenter la ration des Accadiens et sauvages qui feront la guerre. Il pourra aussi faire donner aux malades quelques rafraichissemens à même ceux qui auront été déchargés de nos navires.*

*Article 17<sup>ième</sup>*

*Il évitera autant qu'il le pourra de faire délivrer des fusils à ces Accadiens et sauvages il les engagera à se servir des leurs et de les prêter même à mesure qu'ils se releveront pour aller en guerre, il ne leur en fera fournir qu'autant qu'il ne pourra s'en dispenser et il en tiendra un état exact.*

*Il ne fera délivrer aucunes hardes aux Accadiens ils peuvent s'en passer pendant l'été et si le cas l'exige pour l'hiver, nous lui donnerons nos ordres sur le compte qu'il nous rendra de ceux qui seront les plus nécessaires.*

*Article 18<sup>ième</sup>*

*Comme nous avons tout lieu de nous flater de la nouvelle de la paix avant la fin de la campagne Monsieur Danjac aura des postes dans toutes les extrémités de nos possessions et donnera ordre aux officiers qui y commanderont de pénétrer le plus avant qu'il sera possible s'ils apprenaient la conclusion de la paix et de s'y maintenir celà est de la plus*

*grande conséquence pour constater nos possessions.*

*Article 19<sup>ième</sup>*

*Comme les Anglais peuvent de leur côté viser à étendre aussi leurs possessions, Monsieur Danjac prendra toutes les mesures qui pourront dépendre de luy pour les empêcher d'anticiper sur nos terres.*

*Article 20<sup>ième</sup>*

*Monsieur Danjac engagera les Accadiens qui ont des bâtimens à arriver et aller en course, nous avons pour cet effect adressé à Monsieur Bourdon l'hyver dernier six commissions de l'amirauté en blanc il aura soin de les distribuer à ceux des Accadiens qui sont le plus en état de faire ces armemens, nous pensons que ces sont les nommés Gautier et Beausoleil, nous les recommandons en considération de leur zèle et de leurs services.*

*Article 21<sup>ième</sup>*

*Nous enverrons à Monsieur Danjac une liste des bateaux qui ont hiverné à Ristigouche, il ne perdra pas un instant à faire mettre en état le bateau L'Oiseau Royal, ou tout autre plus propre à aller en mer, il se fera laisser par le Sieur la Girauday, capitaine du Machault, un bon officier pour commander ce bateau, les pilotes et matelots nécessaires pour l'armer en les prenant avec égalité sur chacun des trois navires. Nous destinons ce bateau à aller porter les dépeches que nous adresserons incessamment à Monsieur Danjac pour la cour, il fera fournir des vivres à ce bateau de même ceux que nous avons reçus de France.*

*Article 22<sup>ième</sup>*

*Lorsque le Machault et les deux autres navires auront été déchargés, ils seront maîtres d'aller ou bon leur semblera n'ayant aucun ordre du Roy à leur égard, Monsieur Danjac préviendra seulement le Sieur la Girauday que nous avons eu avis que les Anglais devaient envoyer un gros vaisseau à rencontre afin qu'il se méfie.*

*Article 23<sup>ième</sup>*

*Le Sieur La Girauday et les capitaines des deux autres navires seront aussi maîtres de leurs prises et de les mener ou destiner pour où bon leur semblera.*

*Article 24<sup>ième</sup>*

*Monsieur Danjac nous écrira le plus souvent qu'il lui sera possible.*

*Il choisira ses courriers et leur recommandera de diriger leur route de façon à éviter la rencontre de l'ennemi.*

*Il nous enverra les inventaires et recensements mentionnés à la présente instruction.*

*Il aura une particulière attention à nous rendre compte des nouvelles qu'il aura de l'ennemi pour les prisonniers ou autrement et de nous faire passer les papiers et gazettes qui pourront se trouver sur les bâtimens que les corsaires Accadiens prendront.*

*Et dans tous les autres cas que nous ne pouvons prévoir nous nous en rapportons à la prudence, expérience et au zèle de Monsieur Danjac.*

*Fait à Montréal  
le 17 juin 1760  
Vaudreuil.<sup>7</sup>*

Ce long et détaillé document est assez révélateur. D'abord, on voit que le risque d'attaque couru par la flotte inquiétait peu Vaudreuil qui croyait la prédiction de Berryer à l'effet que la paix reviendrait dans peu de temps. Egalement, Vaudreuil n'avait aucunement l'intention d'envoyer la flotte en Louisiane ou à Saint-Domingue. Il voulait, en y maintenant des postes, poser les assises d'une reconquête de l'Acadie par les Français et s'assurer, grâce aux navires dans la Ristigouche, un lien avec le ministre des colonies. Il décida de décharger les navires «et d'y établir un Magasin pour le Roi»<sup>8</sup>. En fait, D'Angeac avait devancé, sans le savoir, les instructions de Vaudreuil. Mais pendant qu'un commis, le Sieur Bazagier, se rendait de l'île aux Noix à Ristigouche pour organiser le magasin et pendant que Saint-Simon, parti de Montréal le 9 juillet, se rendait lui aussi à Ristigouche avec des dépêches<sup>9</sup>, les Anglais avançaient sur la flotte française.

Malgré le fait que les Français avaient pris la précaution d'envoyer un courrier à pied et d'ancrer dans des eaux à toutes fins pratiques non navigables et mal connues des Anglais, la venue d'une flotte anglaise dans la baie des Chaleurs ne se fit pas attendre. Les Anglais, qui avaient anticipé l'arrivée d'une flotte française, réagirent rapidement. Ils envoyèrent deux flottes presque simultanément: une de Québec et l'autre de la forteresse de Louisbourg.

À Québec, la décision d'envoyer une flotte fut prise par le vice-amiral Lord Colville, commandant de l'armée anglaise en Amérique du Nord.



Alarmé par «several imperfect accounts of French Fleets being in the lower River and Gulph», Colville envoya le capitaine Wallis avec un escadron comprenant le *Prince of Orange*, le *Rochester*, le *Eurus* et trois vaisseaux armés, à la recherche de navires français à ces endroits<sup>10</sup>. Informé du départ des vaisseaux, Vaudreuil accorda peu d'importance aux renseignements, affirmant: «Je doute fort que les anglais envoient leurs plus gros vaisseaux à la rencontre de ceux qui nous sont arrivés à Restigouche cependant je les en prévien dray afin qu'ils s'en méfient.»<sup>11</sup>

Au même moment partait de Louisbourg à destination de Ristigouche une autre flotte anglaise, commandée par le capitaine Byron. Par l'entremise des Indiens de Richibucto, le gouverneur Withmore à la forteresse de Louisbourg avait fini par apprendre que: *in the Mouth of the River Miramichi, 6 Armed Vessells, mounting from 10 to 12 Guns Each, and 500 men in Arms, partly Canadiens, with 5 French Officers, one lately Arrived from Old France, & four from Canada; That a few days before he was at Rastagush, at which place was lately Arrived from France Five Men of War, two of Fifty Guns, the others something smaller, with several Officers and Soldiers on board, and that there likewise were several other Armed Vessells in that Harbour, but that he could not Understand anything of their Destination.*<sup>12</sup>

Lorsque Whitmore reçut cette communication, le 17 juin 1760, il avait déjà annulé les ordres de

transport de troupes du capitaine Byron pour lui confier la destruction de l'armée française dans la baie des Chaleurs. Byron obéit sans délai. *I immediately waited upon the Governor and applied to him for Pilots for all the ships and gave Orders to their Respective Captains to get everything ready for sailing the next morning. Our sails being all on shore we got them off with the Governor's assistance before the morning, bent them, and got to sea before noon, which was as soon as the wind would permit us, having been given the Rendez vous off Point Goacha [Miguasha] in the Bay of Chaleurs.*<sup>13</sup>

Sa flotte se composait de trois navires de ligne: le *Fame*, 74 canons, vaisseau amiral de Byron, l'*Achilles*, 60 canons, commandé par l'honorable Samuel Barrington et le *Dorsetshire*, 70 canons, commandé par le capitaine Campbell et de deux frégates: le *Scarborough*, 20 canons montés, commandé par le capitaine Scot et le *Repulse*, 32 canons, commandé par le capitaine John Carter Allen.

Avec deux flottes anglaises à leur recherche, les navires français vivaient leurs derniers moments de quiétude.

## La bataille

C'est le *Fame* de l'escadron de Louisbourg commandé par Byron qui, le premier, entra en contact avec les Français le 22 juin après avoir ancré seul à la pointe Miguasha (presque tout l'escadron ayant été dispersé par la brume). Quatre de ses bateaux reprirent un schooner de reconnaissance armé, auparavant capturé par les Français<sup>1</sup>.

Sans instructions de Montréal, Giraudais se résigna, bien malgré lui, à défendre une position qui lui donnait sans conteste tous les avantages stratégiques et tactiques. Pour assurer cette défense, il avait le *Machault*, 28 canons (dont seulement 14 étaient montés le 8 juillet, jour du dernier engagement); le *Bienfaisant*, 16 canons montés; le *Marquis de Malauze*, 12 canons montés; six navires anglais capturés dans le golfe Saint-Laurent, et entre 25 et 30 sloops et schooners acadiens de Miramichi et d'ailleurs, dont les équipages avaient rejoint les Français lorsqu'ils avaient appris l'arrivée de la flotte dans la Ristigouche. En termes d'hommes, les Français avaient 200 réguliers des troupes de la Marine (infanterie relevant du ministère de la Marine) commandés par D'Angeac, 300 Acadiens capables de porter des armes, «tous adroits mais paresseux et indépendants s'ils ne sont pas gouvernés»<sup>2</sup>, et 250 Micmacs. Néanmoins la capture du schooner de reconnaissance marqua, sous des auspices assez mauvaises, le début d'une tentative militaire particulièrement gauche de la part des Français.

### Le 23 juin

Byron leva l'ancre le matin du 23 juin et mit le cap sur la tête de la baie à la recherche de l'ennemi, mais le chenal peu profond et inconnu dans lequel il avançait l'obligea bientôt à abandonner le *Fame* peu manœuvrable. Poursuivant sa route dans les embarcations du *Fame*, bientôt il «saw sevl ships & vessls at anchor above them about 2 leag near a point of land (on the Northern shore) . . . a frigate . . . 2 others seemed to be Merchant or Storeships the others sloops and schooners in all 10 or 12 sail . . .»<sup>3</sup>

### Le 24 juin

Le lendemain à l'aube, Byron envoya deux embarcations sonder le fond à d'autres endroits, mais elles revinrent au navire amiral moins de deux heures plus tard avec plusieurs bateaux français à leurs trousses.

Le 24 juin Giraudais faisait terminer rapidement par ses hommes la batterie en barbette qu'ils avaient commencée sur la rive nord à la pointe à la Batterie. Il y fit apporter quatre canons de 12 et un de 6 du *Machault*, son navire amiral, et nomma son second, Donat de la Garde<sup>4</sup>, commandant de la position. En guise de supplément mobile à la batterie, Giraudais garda le *Machault* prêt à l'action dans le chenal, juste derrière le barrage de petits sloops et schooners qu'il avait sabordés à une demi-portée de canon en avant de la batterie.

Les 60 hommes et sept femmes faits prisonniers en mai durant leur voyage vers Québec, bien que «well used before the English ships arrived», se virent entassés dans la cale d'un petit schooner pour des raisons de sécurité. À partir de ce moment-là, les prisonniers, selon leur témoignage émouvant, furent: «without air, without light, strongly guarded by a party of soldiers, under the cannon of the battery; our cloaths and beds taken from us; we had not room to stretch ourselves . . . [with] very little provisions and only brackish water to drink . . .»<sup>5</sup>

### Le 25 juin

Le 25 juin, le *Fame* leva l'ancre et essaya de s'approcher de la tête de la baie; cependant, à marée basse, à midi, il vint s'échouer «on a patch of mud»<sup>6</sup>, «where I thought we never should have got off again»<sup>7</sup>. Il y réussit mais seulement après neuf ou dix heures de dur labeur et s'être délesté de «one of her anchors for the present»<sup>8</sup>, et avec l'aide du schooner repris plus tôt à la pointe Miguasha.

On s'explique mal pourquoi Giraudais n'a pas su profiter de l'échouage de son adversaire sur les hauts-fonds. Les français eussent-ils passé à l'action le 25 juin que la bataille aurait sans doute pris une tournure différente. Le commandant français n'était cependant pas totalement conscient de son avantage. Comme Byron l'apprit plus tard, Giraudais avait en fait envisagé d'aborder le *Fame*<sup>9</sup>, mais avait changé d'avis en voyant que le vaisseau de guerre possédait deux ponts entièrement armés.

Il y avait bien la formidable puissance de tir du *Fame*, mais les Français avaient en leur faveur un nombre suffisant d'hommes, une position défensive sûre, une mobilité sur terre et sur l'eau, la possibilité de surprendre l'ennemi et enfin, la noirceur pendant au moins deux heures avant que le *Fame* n'ait réussi à se dégager: autant d'atouts qui dans une bataille classique assureraient presque la victoire. Seul le moral assez bas des officiers et des hommes, autre élément essentiel, jouait contre eux. Découragés par la tournure des événements des deux années précédentes en Europe et en Amérique, qui avait miné la position de la France, ni Giraudais ni D'Angeac pas plus que leurs subalternes n'avaient l'énergie et l'audace qui, combinées à leurs avantages stratégiques, auraient pu les mener à une victoire sur la Ristigouche en 1760.

### Le 26 juin

Le 26 juin, le reste de l'escadron anglais apparut à la pointe Miguasha. Pendant que les capitaines des navires de ligne *Achilles* et *Dorsetshire*, réalisant qu'ils entreraient dans un chenal inconnu, se contentaient de jeter prudemment l'ancre à l'est de la pointe, les capitaines des frégates *Scarborough* et *Repulse*, prenant d'abord le *Fame* pour un navire français, tentaient de le rejoindre. L'enthousiasme des capitaines Scot et Allen ne fut surpassé que par la hardiesse inconsciente avec laquelle ils s'engagèrent dans ces eaux capricieuses. Les deux frégates échouèrent; le *Scarborough* fut assez rapidement dé-

3 Dessin de la tête de la baie des Chaleurs, appelée Ristigouche, dans le golfe Saint-Laurent, par John Carter Allen, capitaine du navire *Repulse*; transmis dans sa lettre du 22 juillet 1760.

A *Fame* . . .

B le premier chenal . . .

C le second chenal ou chenal sud . . .

gagé grâce à l'aide reçue du *Fame*, mais le *Repulse* dut se résigner à passer la nuit sur les hauts-fonds<sup>10</sup>.

### Le 27 juin

Son escadron au grand complet, le 27 juin, Byron ordonna aux embarcations du *Fame* et au schooner capturé de chercher le fameux chenal. Le *Scarborough*, le *Repulse* et le *Fame* fermaient le cortège à distance respectable<sup>11</sup>. Au mauvais moral des Français, les Anglais opposaient une méconnaissance des eaux dans lesquelles ils naviguaient. Passant près de la rive nord, le chenal était donc à portée des canons et des fusils des Français. En outre, comme le dit si bien Byron, il était si étroit qu'il n'y avait «no room for a ship to swing»<sup>12</sup>.

### Le 28 juin

Lorsque, le 28 juin, le schooner capturé échoua dans moins d'une brasse<sup>13</sup>, les Anglais se rendirent compte qu'ils avaient sans le savoir pénétré dans un cul-de-sac. En même temps, le *Repulse* et le *Scarborough* avaient tous les deux échoué à portée des canons français à la pointe à la Batterie. À l'ordre d'ouvrir le feu qu'ils reçurent de Giraudais, les Français répondirent de façon plutôt passive et indifférente, ne causant que peu de dommage réel aux Anglais. Néanmoins, les canons accompagnés de fusillade par un détachement de réguliers, d'Acadiens et de Micmacs embusqués dans les bois environ-

nants, gênèrent considérablement les Anglais dans leurs efforts pour dégager leur navire. Cependant, la puissante artillerie du *Fame* ouvrit le feu sur la position française pour couvrir les frégates échouées et réussit à disperser le tir des Français à la tombée de la nuit.

Giraudais reprit la défensive et ordonna au *Marquis de Malauze* et au *Bienfaisant* de remonter aussi loin que possible dans la Ristigouche pour protéger leurs cargaisons<sup>14</sup>. Il amena le *Machault* à l'embouchure de la rivière juste hors de la portée des canons anglais et expliqua plus tard : «Javois medité de resté avec ma fregatte Pour Soutenir la Batterie mais la force de l'Ennemis Estant trop Supérieure Maurois Empêché de regoindre tous les Bâtiments que Javois fait monter.»<sup>15</sup>

À titre de précaution additionnelle, Giraudais fit transférer les prisonniers anglais de la cale du schooner à la cale plus sûre du *Machault* où il furent apparemment plus maltraités qu'auparavant.

*The sailors were put into irons, and the captains and merchants had an old sail to lie on, spread on a row of hogsheads. Our allowance was bread and wine, with two ounces of pork per day; but, thank God, our appetites were not very keen; and if we complained that we were stifled with stench and heat, and eat up with vermin, they silenced us with saying, «Well, you shall go on shore under a guard of Indians». after telling us the savages had sworn they would scalp us every soul; they told us also, that,*

*if we made the least noise, they would point four cannon into the hold and sink the vessel, or burn us like a parcel of rats.*<sup>16</sup>

Byron voulait à tout prix trouver un chenal, ce qu'il aurait fort bien pu se passer de faire étant donné l'incapacité des Français de donner leur pleine mesure. En effet, eût-il accepté de s'écarter des règles qu'il aurait pu débarquer une troupe, mettre les Français en déroute sur terre et harceler l'escadron ennemi sans être lui-même gêné.

Byron aurait dû se rendre compte qu'il lui faudrait encore beaucoup de temps pour trouver le passage quand il vit le schooner à faible tirant d'eau qu'il avait capturé s'échouer tandis que le *Machault* s'était replié en amont sans trop de difficulté. Les Anglais poursuivirent donc leur sondage dans la nuit du 28 au 29 juin et trouvèrent près de la rive sud de la Ristigouche un nouveau chenal apparemment prometteur.

### Le 29 juin

Byron ordonna immédiatement au *Repulse* et au *Scarborough* de virer de bord et de tenter un nouveau passage, mais de nouveaux sondages eurent tôt fait de refroidir son optimisme prématuré. Ce passage, le «So [uth] channel» de la carte d'Allen (ou plus précisément «le faux chenal du Sud» comme l'appella Giraudais<sup>17</sup>), n'était pas du tout un chenal, mais tout simplement un autre cul-de-sac qui d'un imposant sept brasses passait rapidement à neuf pieds de fond avant de se transformer en battures vaseuses à marée basse.

D le chenal nord . . .  
 E la batterie nord . . .  
 F cinq schooners et sloops sabordés . . . pour empêcher notre passage  
 G Le premier camp de l'ennemi . . .  
 HH sloops sabordés dans le goulet  
 I La batterie masquée

K La batterie nord en barquette en amont . . .  
 L Le *Machault* . . .  
 M.N. et O. Le *Repulse*, *Scarborough*, et Schooner . . .  
 P.P.P.P. Le *Bienfaisant*, *Marquis de Malauze* et tous les autres petits bateaux détruits.  
 Q Le camp composé de 1000 réguliers, Canadiens et Indiens.

R Eglise et presbytère de la pointe sud.  
 S La baie, convenant uniquement aux embarcations plates.  
 Echelle de trois milles. (*Archives publiques Canada.*)

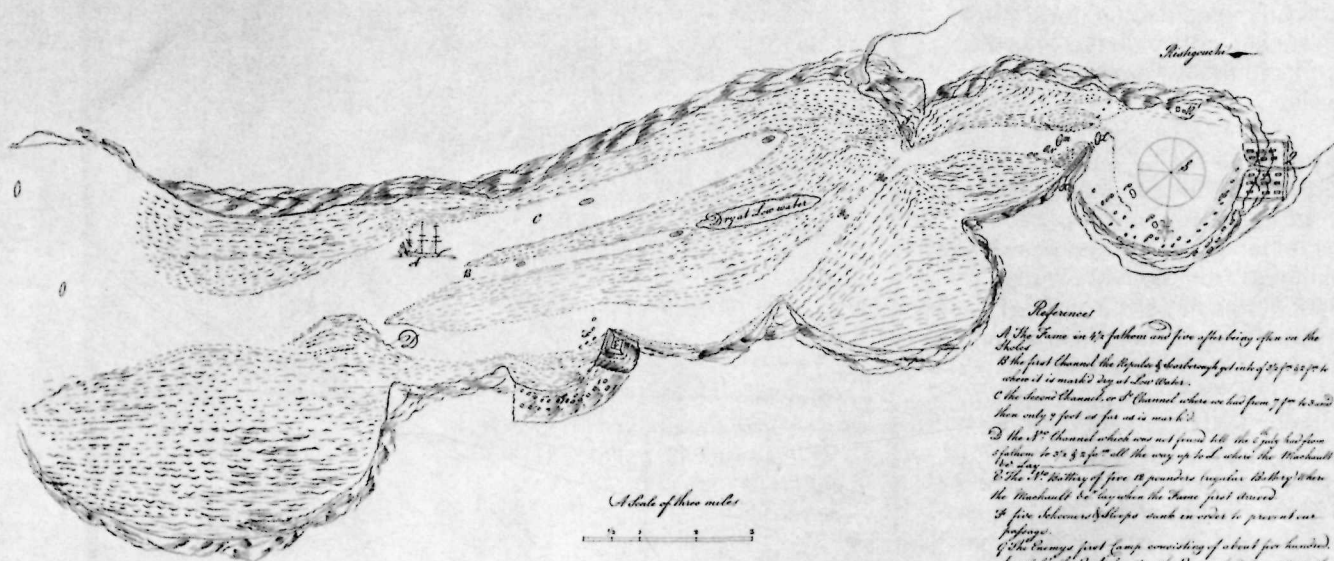
3

ADM. LIB., AMERICA. VOL. I.  
 Map N<sup>o</sup> 37.

*A Draft of the upper part of Chaleur Bay, called Restigouche, in the Gulf of St. Lawrence.*

*by Captain John Foster Allen of His Majesty's Ship *Repulse*.*

*Transmitted in his Letter of the 22<sup>d</sup> July 1760.*



*A Scale of three miles*



*References*

- A The *Town* on 8<sup>th</sup> February and fire after being open on the Shore  
 B The first Channel the *Repulse* & *Scarborough* got into of 50 fms or 6 when it is marked deep at Low Water  
 C The second Channel or 8<sup>th</sup> Channel where we had from 7 fms to 8 and then only 7 feet or less at a mark h'd  
 D The 3<sup>rd</sup> Channel which was not found till the 5<sup>th</sup> July had from 5 fms to 5 1/2 & 3/4 " all the way up to L where the *Machault* was taken  
 E The 4<sup>th</sup> Battery of five 18 pounders (regular Battery) where the *Machault* was captured the same first struck  
 F Five *Schooners* & Sloops sunk in order to prevent our passage  
 G The *Enemy's* first camp consisting of about five hundred burnt by the English after the *Enemy* had deserted it the 8<sup>th</sup> inst.  
 H A Ship sunk in the narrow  
 I The *Enemy's* Battery of three nine pounders covered by a breast Work and many small pieces  
 K The upper 18<sup>th</sup> Battery on *Barbette* of 7, 12 and 9 pounders  
 L The *Machault* of 30 Guns 15, 12 pounders of a side  
 M.N. & O. The *Repulse*, *Scarborough* & *Schooner* (sunk)  
 P.P.P.P. The *Bienfaisant*, *Marquis Malauze*, and all the small Craft which were destroyed  
 Q The Camp consisting of 1000 Regulars, *Canadiens* and *Indians*  
 R A Church and a *Presbytery* on the point (both destroyed)

*J. Foster Allen*

4 Plan de larivière de Ristigouche au Canada.  
 Dedié à Monsieur le Chevalier de Bouquenville,  
 avec les divers Combats de lafreg[ate] le  
 Machault  
 A antrée de larivière  
 B Vaiss[eaux] de guerre angl[ais]  
 CC 2 freg[ates] et un Vais[seau] de guerre  
 angl[ais]

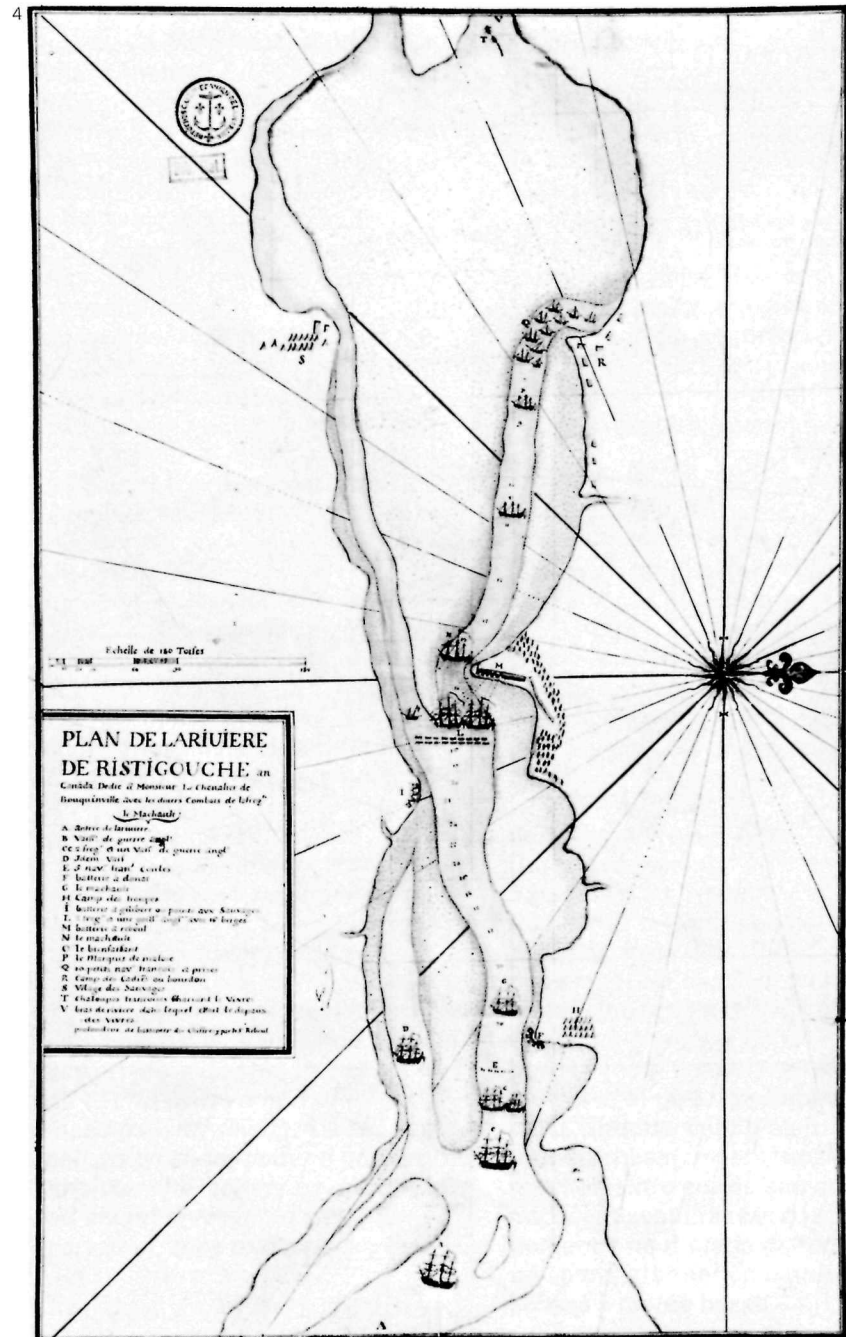
D idem Vais[seau]  
 E 5 nav[ires] fran[çais] coules.  
 F batterie à donat  
 G le machault  
 H Camp des troupes  
 I batterie à gilibert ou pointe aux Sauvages  
 L 2 freg[ates] et une [goélette] angl[aise] avec  
 16 berges

Le 29 juin, les Anglais ayant concentré leurs efforts dans le chenal sud, le *Repulse* et le *Scarborough* devinrent hors de portée des canons français de la pointe à la Batterie<sup>18</sup>; cependant, la batterie était toujours à la portée des puissants canons du *Fame* qui eut également l'avantage très significatif de tirer sur le flanc non protégé du camp français<sup>19</sup>. En moins de quelques jours les Français, qui avaient d'abord répondu au tir du *Fame*, étaient écrasés.

#### Le 2 juillet

A midi le 2 juillet, leur canon à l'extrémité est fut détruit par le *Fame*, et les Français commencèrent «making off from thence»<sup>20</sup>, manœuvre qui se fit dans l'ordre et qu'ils avaient prévue puisqu'ils enclouèrent et «split and burst to pieces»<sup>21</sup> leurs quatre autres canons.

Lorsque le détachement de débarquement anglais mit pied à la pointe à la Batterie, il n'y trouva pas un seul Français. Les affûts de canons et autres ouvrages de bois de la batterie et du camp adjacent avaient été incendiés et les Anglais, laissant libre cours à leur fureur, incendièrent entre 150 et 200 bâtiments récemment construits dans le village de réfugiés acadiens<sup>22</sup>. Cette action énergique fit tourner la fortune des Anglais. Néanmoins, Byron déclina sa nouvelle tête de pont, préférant poursuivre son objectif originel qui consistait à trouver un chenal navigable et à exécuter la tâche essentielle de détruire l'escadron français.



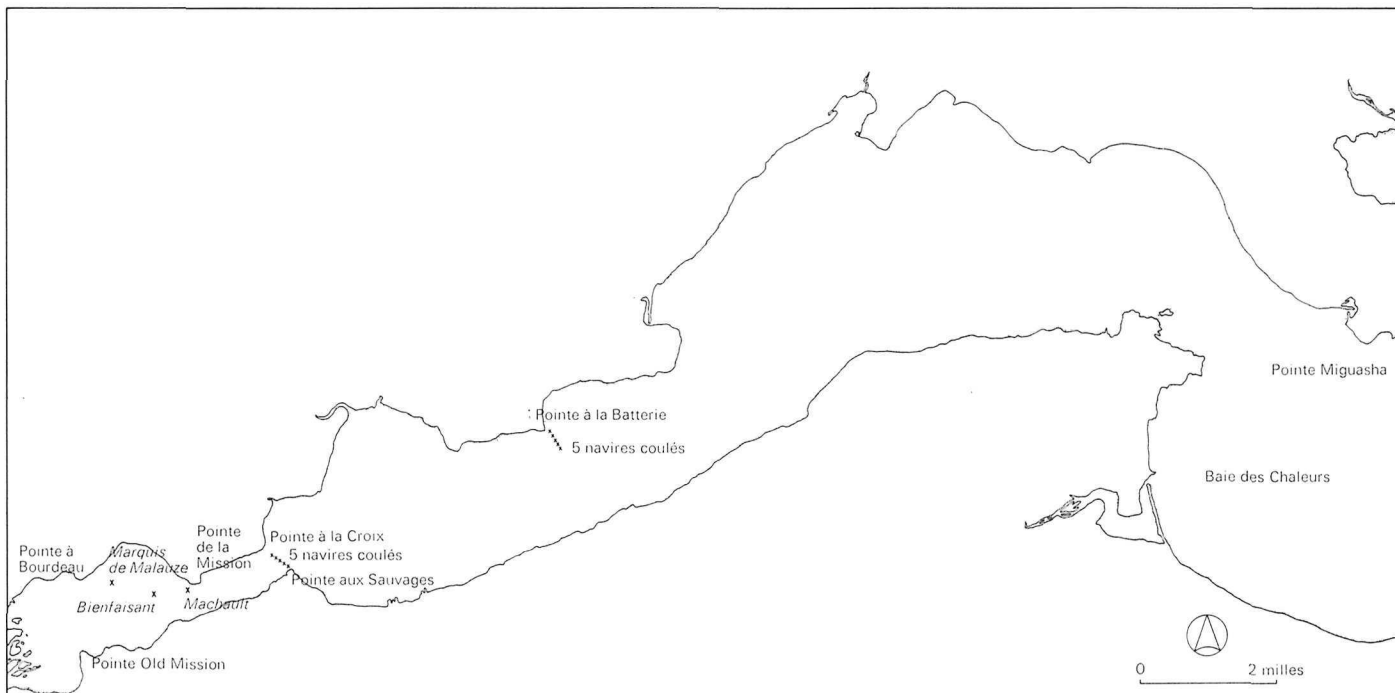


M batterie a reboul  
 N le machault  
 O le bienfaisant  
 P Le Marquis de malose  
 Q 10 petits nav[ires] françois et prises  
 R Camp des Cadies ou bourdon  
 S Village des Sauvages  
 T Chaloupes françoises Chariant le Vivres

V bras de riviere dans lequel ettoit le depaux  
 des Vivres.  
 profondeur de bassemer en Chiffres, par le  
 Sr Reboul.  
 Echelle de 180 Toises». *(Bibliothèque nationale/ministère de la Défense  
 [Marine], d'après une copie aux Archives  
 publiques Canada.)*

5 Carte de la Ristigouche montrant l'emplacement  
 des sites sur l'eau et sur terre. (*Carte: S. Epps.*)

5



Après leur retraite de la pointe à la Batterie le 2 juillet, les Français se rassemblèrent à la pointe à Bourdeau où Giraudais ordonna de monter un nouveau camp et de décharger les navires de ravitaillement. Voulant arrêter la progression des Anglais, il fit construire deux autres batteries à l'embouchure de la rivière, une à la pointe aux Sauvages (aujourd'hui partie intégrante de Campbellton) et l'autre en face du goulet à la pointe de la Mission.

### Le 3 juillet

Le lendemain de l'anéantissement de la pointe à la Batterie, le capitaine Allen du *Repulse* se retira abattu du chenal du sud. Ce dernier et Byron discutaient à bord du *Fame* des possibilités d'action, «giving up all hopes of finding a channel»<sup>23</sup>, lorsque leur parvint la nouvelle qu'on venait de trouver un autre passage sur la rive nord où des sondages avaient repris la nuit avant la retraite des Français de la pointe à la Batterie.

Regaillard par cette nouvelle encourageante, Byron ordonna au *Repulse*, au *Scarborough* et au schooner (alors armé de quatre pièces de 6 et doté d'un équipage de 50 hommes) de s'apprêter à s'engager dans le nouveau chenal. Durant la nuit du 3 au 4 juillet, l'escadron anglais mis le cap sur l'embouchure de la rivière, mais il lui fallut deux jours pour se frayer un passage à travers le barrage de bateaux coulés par les Français en aval de la pointe à la Batterie<sup>24</sup>.

### Le 5 juillet

Dès que les Anglais eurent traversé le chapelet d'épaves en aval de la pointe à la Batterie, le 5 juillet, Byron ordonna au schooner armé «to annoy [. . .] all he could with his great guns»<sup>25</sup> le groupe d'ouvriers qu'il vit à l'emplacement de la nouvelle batterie à la pointe aux Sauvages. Cependant, le lieutenant Cummings, commandant du schooner, jeta l'ancre trop près du rivage et s'offrit ainsi au feu nourri des fusils cachés derrière l'épaulement à peine terminé et dans les bois environnants, si bien qu'il dut se replier. Cummings lui-même fut sérieusement mais pas mortellement blessé<sup>26</sup>.

### Les 6 et 7 juillet

N'ayant toujours pas abandonné l'idée de protéger ses cargaisons, Giraudais, durant la nuit du 6 au 7 juillet, saborda cinq autres carcasses de navires en travers du chenal à la hauteur du goulet entre la pointe aux Sauvages et la pointe à la Croix<sup>27</sup>. Cela n'intimida guère les Anglais qui continuèrent à poursuivre les Français avec autant d'acharnement qu'auparavant. Giraudais décida alors de transférer ses prisonniers du *Machault* à la cale du *Marquis de Malouze* moins susceptible d'essuyer le feu de l'ennemi. D'Angeac note le transfert en ces termes dans son rapport: «Nous nous étions débaracé des prisonniers que nous avons à bord du *Machault* en les envoyant à bord du *Marquis de Malouze* avec un détachement de vingt-cinq hommes et un Sergent et un Sergent de Confiance [*sic*] pour leur garde»<sup>28</sup>

Lorsque le schooner anglais tenta à nouveau d'anéantir la batterie de la pointe aux Sauvages le 7 juillet, non seulement affronta-t-il le feu de tireurs embusqués comme auparavant mais aussi celui de trois canons de 4 parés à faire feu. Incapables de répondre au feu supérieur des Français jouissant d'autre part d'une meilleure position et animés d'un véritable désir de se battre, les Anglais essayèrent de nouveau l'affront d'un repli rapide sur leur frégate<sup>29</sup>.

De l'autre côté du goulet, à la pointe de la Mission, on construisait une seconde batterie en barbette équipée de trois canons de 12 et deux canons de 6 appuyés par un détachement de 30 tireurs d'élite. Cette batterie était terminée le 7 juillet dans l'après-midi<sup>30</sup>.

Durant la nuit du 7 au 8 juillet, le *Repulse* et le *Scarborough*, précédés par le schooner, continuèrent à avancer dans le chenal qu'ils sondaient au fur et à mesure. Les Anglais réussirent à contourner le second barrage de bateaux coulés, on ne sait trop comment, au cours de cette même nuit. Malgré le feu intermittent des deux batteries et des fusils toute la nuit, le schooner, le *Repulse* et le *Scarborough* se trouvaient tous les trois dans la Ristigouche à l'aube, en amont des bateaux coulés par les Français et juste devant le *Machault*.

## Le 8 juillet

A l'aube du 8 juillet, quel ne fut pas l'effroi de Giraudais de voir, du pont du *Machault*, les deux frégates anglaises et leur schooner armé, ancrés à une demi-portée de canon à peine en aval. L'engagement que les Français avaient si ardemment souhaité éviter était maintenant inévitable et imminent. Aux 32 canons du *Repulse*, aux 20 du *Scarborough*, et aux 4 du schooner, les Français opposaient les 10 canons de 12 de tribord du *Machault*<sup>31</sup>, les trois pièces de 4 de la pointe aux Sauvages et les cinq canons de la pointe de la Mission. Tous les hommes que les Français purent libérer de la manœuvre de l'artillerie, de la garde des prisonniers à bord du *Marquis de Malauze* et des autres tâches essentielles à la surveillance de leur position, furent dépêchés pour débarquer la cargaison des deux navires d'approvisionnement et remorquer une vingtaine ou plus de petits navires à portée des tireurs d'élite bordant le rivage nord de la rivière<sup>32</sup>.

Peu après cinq heures du matin, le *Repulse*, alors à portée de la batterie française à la pointe aux Sauvages, obligea les Français à abandonner cette position en peu de temps. Pendant leur lente progression vers l'amont, les frégates essuyèrent un feu nourri de la batterie de la pointe de la Mission et, plus près, du *Machault*<sup>33</sup>. Le tir des Français était si nourri que le *Repulse*, en tête de file, alla «aground in a very bad position with her head on to the shoals»<sup>34</sup>. Le *Repulse* essuya un tel

tir des Français que Giraudais affirma que ses canons l'avait techniquement coulé<sup>35</sup>. En effet, on imagine difficilement comment le *Repulse* n'aurait pas échoué eût-il été en eaux profondes.

Le *Machault* fut toutefois incapable de profiter de la mauvaise posture de l'ennemi car, comble d'imprévoyance, il était presque à court de poudre et de balles<sup>36</sup>. Giraudais s'empressa de dépêcher une de ses embarcations au petit navire à bord duquel il avait auparavant fait transférer une partie de ses munitions. Cependant, la bataille avait terrifié son équipage au point qu'il disparut abandonnant l'embarcation, laquelle on retrouva plus tard chargée de munitions conformément aux ordres reçus.

Sa poudre baissant, le *Machault* espaça son tir et se tut à 9 heures. Devant le manque de poudre et les sept pieds d'eau dans la cale, Giraudais décida d'abandonner le navire<sup>37</sup> et, à 11 heures, le *Machault* amena son pavillon.

Entre-temps, le *Repulse* avait réussi à se dégager du haut-fond et, avec le *Scarborough*, avait repris le tir sur la batterie française de la pointe de la Mission. La batterie s'était presque tue lorsque le *Machault* avait baissé son pavillon, mais elle se remit à tirer de façon décousue, au rythme de «not more than one or two guns in a quarter of

an hour»<sup>38</sup>. Les frégates anglaises durent s'immobiliser en raison du manque de profondeur.

Dans des circonstances ordinaires, il aurait été normal de donner le coup de grâce au *Machault*; cependant, le capitaine Allen du *Repulse* soupçonnait les Français d'avoir l'intention de le saborder plutôt que de laisser l'ennemi saisir sa cargaison. Misant sur l'avantage indéniable dont il jouissait à ce moment-là, Allen ne voulut pas faire courir de risques inutiles à ses chaloupes et arrêta l'assaut<sup>39</sup>.

Peu avant midi, Giraudais et D'Angeac quittaient les derniers, comme il se doit, le navire amiral et montaient dans un bateau pour se rendre au camp de la pointe à Bourdeau. Leur retraite ordonnée n'échappa pas à l'ennemi qui la souliga d'un tir approprié, les Français, selon leurs propres paroles, «ayant pendant une partie du chemin les boulets à nos trousses»<sup>40</sup>.

A midi ou à peu près, le *Machault* sauta dans une «very great explosion»<sup>41</sup>. L'explosion se serait produite trop tôt puisque plusieurs Français furent blessés. Quinze minutes plus tard, c'était au tour du *Bienfaisant* à sauter, avec toute sa cargaison encore dans la cale<sup>42</sup>. Le *Marquis de Malauze* aurait sans doute subi le même sort n'eût été la présence des prisonniers dans ses cales. Ces derniers, alors au nombre de 62<sup>43</sup>, avaient entendu les «two terrible reports». Peu après, on les fit monter sur le pont et ils reçurent l'ordre de s'embarquer sur un mauvais radeau de fortune «which would have sunk with one half of our number». Affolés à l'idée de tomber



aux mains des Micmacs sur le rivage, les prisonniers refusèrent de bouger et leurs geôliers se rendirent finalement compte que les forcer à partir équivaldrait à les sacrifier aux Micmacs. Les Français les abandonnèrent donc à leur sort, mais seulement après les avoir fait redescendre dans la cale, leur avoir remis les fers et les menottes et avoir fermé les écoutilles<sup>44</sup>.

Les prisonniers, «almost mad with fear, expecting every moment to be blown up», étaient totalement impuissants dans leur prison noire et étouffante. Puis, une cloison tomba et les écoutilles s'ouvrirent de force et, enfin, les prisonniers gagnèrent le pont où ils ne furent guère plus rassurés. Une épaisse fumée se dégageant du *Machault* et du *Bienfaisant* s'interposait entre eux et leurs compatriotes et «all the shores was lined with Indians, firing small arms upon us». Fort heureusement hors de portée des fusils pour l'instant, ils craignaient l'arrivée de la nuit. «We were in the utmost perplexity to get away, because we knew, had we remained aboard that night, we should have been boarded by the Indians, and every man scalped.»<sup>45</sup>

Le sort voulut assez ironiquement que le geste le plus courageux de toute cette bataille fût posé par l'un des prisonniers. En effet, un jeune homme «who could swim very well» offrit de se rendre à la nage jusqu'au

*Repulse*, une bonne lieue en aval. Passant sous les canons de la batterie de la pointe de la Mission, il se rendit sans encombre à la frégate anglaise. Le capitaine Allen dépêcha immédiatement Lord Rutherford avec neuf bateaux escortés par le schooner à la rescousse des prisonniers à bord du *Marquis de Malauze*. Malgré le feu nourri venant de la dernière position des Français, tous les prisonniers anglais se trouvaient à bord du *Repulse* au milieu de l'après-midi du 8 juillet<sup>46</sup>.

Décidés de détruire tous les navires français à leur portée, les Anglais mirent feu au *Marquis de Malauze* dès que les prisonniers l'eurent quitté. Comme pour le *Bienfaisant*, sa cargaison de «wine and brandy, bales of goods and warlike stores» fut entièrement jetée à la mer. Cette manœuvre conduite efficacement entraîna tout de même la mort de six Anglais dont un élève officier qui, malgré les fréquents rappels à l'ordre, traîna trop longtemps autour des bouteilles d'alcool et coula avec le navire en flammes<sup>47</sup>.

Les hommes de Rutherford poursuivirent leur tâche de destruction et, à la tombée de la nuit, les pertes françaises s'élevaient à 22 ou 23 bâtiments qui, sauf le *Machault*, le *Bienfaisant* et le *Marquis de Malauze*, se composaient surtout de sloops, schooners et petits corsaires acadiens. (Ces chiffres ne comprennent pas les dix bâtiments que les Français avaient eux-mêmes sabordés dans le chenal.) Comme dans le cas du *Machault* et du *Bienfaisant*, beaucoup de navires avaient été incendiés par les Français eux-mêmes pour éviter leur perte aux mains de l'ennemi. Selon une source anglaise,

de tous les bâtiments aux mains des Français le matin du 8 juillet, il ne restait qu'un schooner et deux chaloupes à la tombée de la nuit<sup>48</sup>.

Donc, après avoir brûlé, détruit ou fait détruire tout ce qui était à leur portée dans la poursuite du seul objectif visé par le commandant anglais, le *Repulse*, le *Scarborough* et le schooner armé firent demi-tour à 23 heures le soir du 8 juillet et quittèrent la baie des Chaleurs. La flotte française détruite, Byron n'essaya même pas de faire taire la batterie de la pointe de la Mission, dernière position ennemie qui lui lança de méprisants coups de feu en pure perte. L'escadron de Byron hissa les voiles après une halte à la pointe à la Batterie au cours de laquelle on distribua du rhum à l'équipage. Le 14 juillet, près de Paspébiac, il rencontra l'escadron de Wallis parti de Québec qui avait cherché les navires français dans le bas Saint-Laurent et le Golfe, puis poursuivit sa route, quatre navires sur la forteresse de Louisbourg et le *Repulse* sur Halifax, «her rigging, masts and hull much shattered and no stores left at Louisbourg»<sup>49</sup>.

Après l'attaque inattendue et renversante des Anglais, les Français durent se remettre tant bien que mal. Ayant perdu presque tout de leurs cargaisons et beaucoup d'hommes<sup>50</sup> il ne leur restait que quelques bateaux pour traverser un immense océan. Lorsque Saint-Simon arriva avec les instructions de Vaudreuil, les Français disposaient de peu de moyens pour les exécuter.

## Suites de la bataille

Nullement découragés par leur triste sort, les Français armèrent quelques bâtiments avec lesquels ils pillèrent des postes de traite dans la région, capturèrent plusieurs autres navires, et réussirent même à envoyer en France sans encombre au moins deux de leur vaisseaux, dont un commandé par Giraudais qui arriva à Santander le 27 octobre, et le *Petit Marquis de Malauze* qui atteignit Saint-Jean-de-Luz le 19 décembre 1760. Toutes les troupes auraient pu s'en tirer si des galettes avaient été préparées à l'avance. A cause du retard entraîné par la préparation des provisions de bouche, elles tombèrent aux mains d'une deuxième expédition anglaise<sup>1</sup>.

## La dernière expédition

Dès le début d'août, les officiers anglais exprimèrent la crainte de voir le grand nombre de soldats français dans la région de la baie des Chaleurs menacer leur commerce et les communications. Cependant, après la capitulation de Montréal en septembre, on offrit aux Anglais une alternative à une autre attaque. Le général Amherst écrivait que Vaudreuil «had information [que les troupes de Ristigouche] were returned to France, but on my communicating to him the report [à l'effet du contraire] , I now received, he sent an officer to the Bay des Chaleurs, with orders for the troops to lay down their arms according to the capitulation»<sup>2</sup>. L'officier en question était Monsieur de Catalogne. Même si Amherst pensait que :

«M. de Vaudreuil aura mieux fait d'avoir envoyer un officier de plus haut Rang»<sup>3</sup>, les Anglais approuvèrent sa décision. Vaudreuil donna ses ordres le 15 septembre et les navires appareillèrent de Québec le 23 septembre 1760<sup>4</sup>. Avec de Catalogne, on envoya «a field officer, two Captains, four Subalterns and one hundred and fifty men [commandés par le major Elliott] from Québec»<sup>5</sup>. Le *Repulse* et le *Racehorse* étaient accompagnés du bâtiment de transport *Good Intent* et de quelques schooners; plus qu'il n'en fallait pour affronter un groupe de soldats décimés et découragés qui se trouvaient alors en territoire étranger.

Dans son rapport à l'amirauté, le capitaine Macartney du *Racehorse* donna un compte rendu détaillé des activités de la flotte. Entrée le 23 octobre 1760 dans la Ristigouche, elle rencontra ensuite les Indiens et les troupes. Le 29 octobre, les Français décidèrent de se rendre sans combat, s'embarquèrent à bord du *Good Intent* et partirent pour la France le 5 novembre. En appendice, Macartney décrit brièvement l'état du poste et les changements que sa visite y apporta :

*Peace being concluded with the Mickmack Indians and the Scalping Knife and Tomahawk buried in token and security thereof, one hundred and ninety six Regulars under the Command of Mons<sup>r</sup> Don Jacque*

[D'Angeac] *Captain, with Eighty Seamen Capt. Gramont Comm<sup>r</sup> yielded themselves up prisoners according to the articles of Capitulation, and were put on board Good Intent Transport to be conveyed to France, agreeable to the notification in my orders.*

*The Number of Inhabitants at Restigouche amounts to one thousand and three, including men women and children.*

*The Number of Indians we could get no just account of but appears to consist of 3 or 400.*

*We spiked up and destroyed two batterys of Canon, one of 4-12 prs and 1-6 pr, and the other of 3 small pieces, which the Enemy had erected on two points upon the side of the Bason in order to hinder our ships from getting up. We found besides at Restigouche 1-18 pr, 1-9 pr, and 1-6 pr which was also spiked up*

*We found and brought away in the Schooners 320 barrels of Powder, some shoes and cloathing.*

*We burnt one Schooner repairing, and one sloop, and sold a small schooner to the French.*

*We brought away The Polly Sloop (from Boston loaded with Rum) which has been taken by the French. The Resolution (from Piscaluway with Molasses and sugar) also taken. And a Small Sloop that was a Privateer belonging to Mons<sup>r</sup> Ablong at Ristigouche.*

*English Prisoners, 12 Men, 7 Women and 4 children which we also brought away.*<sup>6</sup>

Et le major Elliot d'ajouter :  
*We were employed till the 5th Nov<sup>r</sup> in getting on board the Stores from their Magazines, in which was 327*

6 «On the River Restigouche, looking out towards the Peak of Campbellton.» (*Canadian Illustrated News*, 19 août 1882, p. 120.)  
 7 «Looking up the Restigouche from La Petite Rochelle [près de la pointe à Bourdeau].» (*Canadian Illustrated News*, 19 août 1882, p. 120.)

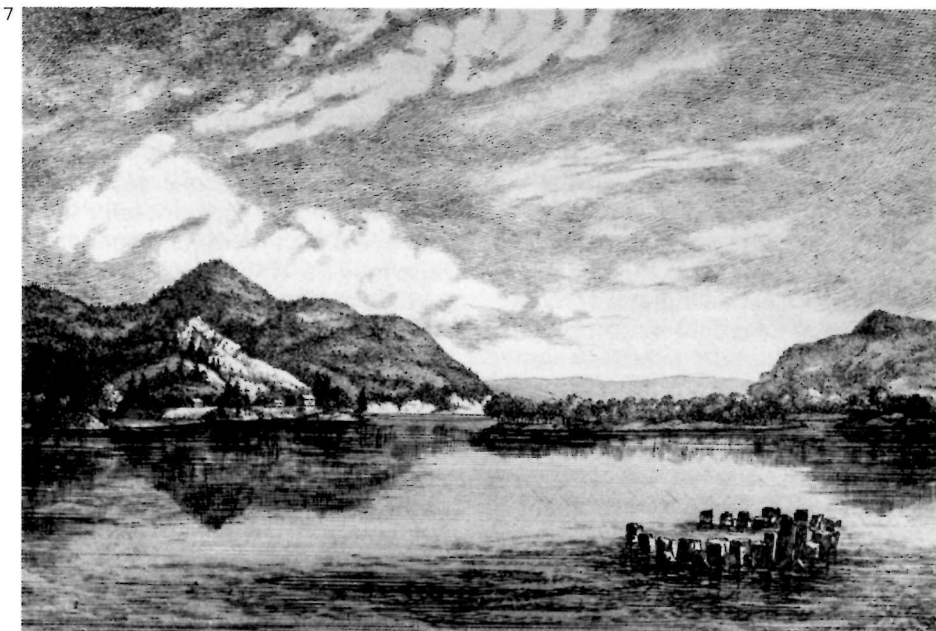
*barrels powder, Musckett ball, small shot. Blankets, Coarse Brown Cloth, Flour. Pork, Wine, Rum, Brandy . . . the Powder was all brought away, the Shot I threw into the River, where it was impossible for them to get them out; the rest of the Goods I desired the Cpts. of Militia to divide them equally amongst the inhabitants.*<sup>7</sup>

Les hommes avaient exécuté leurs ordres avec diligence et efficacité.

Le retour s'avéra plus pénible pour la petite flotte anglaise que le voyage d'arrivée car, à peine avait-elle passé le goulet de Canso qu'une tempête s'éleva et dispersa les navires. Le *Good Intent* atteignit la France sans trop de difficultés selon le compte rendu du commis français Bazagier<sup>8</sup>, mais le *Swan*, à bord duquel se trouvait le major Elliott, alla s'échouer sur l'île de Sable. Les passagers et l'équipage furent sains et saufs, mais l'équipement et les provisions se perdirent. Quant au *Racehorse*, il se vit obligé de mettre le cap sur l'Angleterre. Deux navires commandés par le capitaine Carter et le lieutenant Shaw se rendirent à New York, tandis que le capitaine Allen menait le *Repulse* à Halifax.

### Visiteurs de Ristigouche en 1761

La région de Ristigouche ne fut pas désertée après la capitulation. Il y resta des Indiens et des Acadiens qui, par pétition, demandèrent aux Anglais de s'occuper d'eux. La majorité des soldats français avaient été déportés à l'automne 1760, sauf pour la petite faction de 12 hommes commandée par de Niverville qui avait été envoyée à Miramichi avant la déportation et qui ne s'était jamais rendue<sup>9</sup>. La région ne vivait pas non



plus dans un complet isolement : plusieurs expéditions administratives ou commerciales s'y rendirent en 1761 avant que les Anglais n'eussent assuré leur victoire totale après la bataille de Ristigouche.

La première personne à venir dans la région de Ristigouche au printemps 1761 fut Monsieur Grandmaison qui avait reçu l'ordre de capturer un déserteur nommé Guillaume Cart, du 35<sup>e</sup> régiment. Il arriva le 20 mars avec six hommes non armés. Blessé par Cart en essayant d'exécuter ses ordres, Grandmaison retourna à Québec après avoir dépêché des courriers à de Niverville l'informant de la capitulation<sup>10</sup>.

A la mi-juillet, Pierre du Calvet partait pour la baie des Chaleurs dans un grand sloop, la *Sainte-Anne*, avec un équipage de huit hommes commandés par le capitaine Joanis. Il avait pour mission de recenser la population acadienne à l'intention du gouvernement de Québec, ce qu'il fit le long de la Ristigouche et de la baie des Chaleurs car alors beaucoup d'Acadiens avaient quitté la pointe de la Vieille Mission et la pointe à Bourdeau pour s'installer le long de la baie des Chaleurs. Du Calvet revint à Québec en octobre 1761<sup>11</sup>.

A l'été 1761, la région de Ristigouche vit arriver une autre expédition inoffensive. Il s'agissait de Gamaliel Smethurst à bord d'un navire, approvisionné à Marblehead au Massachusetts, qui venait commercer avec les Français et les Indiens. Mais juste au moment où

Smethurst s'apprêtait à quitter Nepisiguit (Bathurst) à la fin d'octobre, son navire chargé d'environ 120 tonnes de poissons séchés et d'huile, il rencontra l'expédition chargée de détruire le poste sur la Ristigouche<sup>12</sup>. Cela mit fin au commerce de Smethurst et, comble de malheur, il fut abandonné par son équipage et forcé de se rendre à pied au fort Cumberland en longeant le littoral.

Craignant que l'existence du poste de Ristigouche ne constituât une menace pour leur commerce et les communications, les Anglais avaient décidé de nettoyer la région. L'expédition destinée à en chasser les Acadiens fut dirigée par le capitaine Roderick Mackenzie du Fort Cumberland. Voici le récit qu'en fit un article de journal :

*We hear from Nova Scotia, That sometime last Month Capt. Mackenzie of Fort Cumberland, having armed two Vessels at Bay Vert, proceeded as far to the Northward as the Bay Chaleurs, in order to break up a nest of French Vermin on that Coast, who have done so much Mischief these two or three Years past, in intercepting our Vessels bound to Halifax, Louisbourgh, and the River St. Lawrence, which he happily effected; And having taken about 240 Men, Women and Children Prisoners, brought them to Bay Vert; together with 8 or 10 small Vessels loaded with their effects. All the other small Craft upon the Coast he destroyed, so that there need be no Apprehension of*

*any Interruption in going up the River next year, as all the Ring-leaders of the Mischief hitherto done with their families, are now Prisoners.*<sup>13</sup>

A en juger d'après le recensement de 1765 n'indiquant que 145 hommes, femmes et enfants dans la région, Mackenzie aurait exécuté ses ordres à la lettre<sup>14</sup>.

## Conclusion

La bataille de Ristigouche peut s'étudier dans deux optiques soit à titre d'épisode de l'histoire des engagements navals ou à titre d'élément de l'histoire politique du Canada.

A l'étude de la bataille proprement dite, le respect presque servile des règles du combat naval par Byron frappe énormément. Un commandant plus imaginatif et audacieux (peut-être John Carter Allen) aurait sans doute pu anéantir la flotte française plus rapidement. En effet, il aurait suffi de débarquer un détachement d'infanterie de marine au moment où les Anglais vinrent en contact avec l'ennemi pour atteindre le but de Byron dans un délai beaucoup plus court. Les Anglais, avec leur puissance de tir supérieure, auraient certes pu déroger aux règles, surtout s'ils savaient que le moral des Français empêchait Giraudais de profiter de ses avantages stratégiques.

Giraudais voulait avant tout et à n'importe quel prix sauver la flotte qu'on lui avait confiée pour secourir la Nouvelle-France. A cet égard, il jouissait au début de bien des avantages: supériorité en hommes, position défensive sûre, mobilité sur terre et sur l'eau et possibilité de surprendre l'ennemi. Seul le mauvais moral de ses troupes jouait contre lui. Les événements d'Europe et d'Amérique du Nord avaient miné le moral des officiers et des soldats et ni Giraudais ni D'Angeac ne possédaient la force et l'audace qui auraient permis aux Français de profiter de leurs avantages stratégiques et tactiques sur la Ristigouche en juin et juillet 1760.

La bataille est également importante à un autre égard puisqu'elle constitue le dernier engagement naval entre la Grande-Bretagne et la France pour la possession de l'Amérique du Nord.

En termes d'histoire politique du Canada, la bataille joua un rôle décisif pour l'avenir de la colonie française. Le secours envoyé aux autorités de Montréal ne correspondait certes pas à leurs espérances, en ce sens que la flotte transportait moins d'hommes et de provisions que ce qu'ils avaient demandé, qu'elle appareilla plus tard que prévu, et que seulement trois de ses six navires atteignirent la colonie, mais qui sait comment les événements auraient tourné si ce secours avait pu être utilisé. Sans les hommes et les provisions, l'idée de reprendre Québec aux Anglais fut abandonnée, Montréal ne put résister aussi bien à l'attaque des Anglais et le projet d'établissement d'un solide poste français en Acadie avorta. Montréal finit par capituler et la Nouvelle-France passa aux mains des Anglais. Sans avoir causé la chute de la Nouvelle-France, il est certain que la bataille de Ristigouche la précipita.



**Introduction**

- 1 John Knox, *An Historical Journal of the Campaigns in North America*, éd. A. G. Doughty (Toronto, The Champlain Society, 1916), vol. 3, p. 353–421.

**Avant le départ de la flotte française pour la Nouvelle-France**

- 1 François-Gaston, duc de Lévis, *Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*, éd. H. R. Casgrain (Montréal, Beauchemin et fils, 1890), p. 262–263.
- 2 Canada. Archives publiques (ci-après APC), MG1, C11A, vol. 104, Vaudreuil au Ministre, 9 nov. 1759, p. 126.
- 3 APC, MG1, C11A, vol. 104, Lévis au Ministre, 11 nov. 1759, p. 123.
- 4 François-Gaston, duc de Lévis, *op. cit.*, p. 263–265.
- 5 APC, MG2, B1, vol. 66, «Projet des forces à employer contre les Anglais en 1760 et des mesures à prendre à le sujet», 28 nov. 1760, fol. 243.
- 6 APC, MG1, C11A, vol. 105, pt. 2, Le Mercier au Ministre, 7 janv. 1760, p. 488–496.
- 7 APC, MG1, B, vol. 110, le président du Conseil de la Marine à Gradis, 10 déc. 1759, p. 380–383.
- 8 Cf. Berruyer à Rostan, 2 mai et 28 nov. 1760, dans Jean de Maupassant, *Les deux expéditions de Pierre Desclaux* (Bordeaux, Feret, 1915), p. 26.

**Le voyage de Bordeaux au Canada**

- 1 APC, MG2, B4, vol. 98, «Journal de la Campagne du S. Giraudais Sur le N<sup>re</sup> le *Machault*», par Giraudais, oct. 1760, p. 6.
- 2 APC, MG1, B, vol. 112, pt. 1, le président du Conseil de la Marine à Rostan, 9 mai 1760, fol. 193.
- 3 APC, MG1, B, vol. 112, pt. 1, «Instructions sur la Campagne que le Sr de la Giraudais va faire en Canada», 15 fév. 1760, fol. 104.
- 4 *New York Mercury*, 28 juil. 1760.
- 5 APC, MG1, C11A, vol. 105, pt. 2, Fiedmond au Ministre, 18 mai 1760, p. 596.
- 6 APC, MG12, WO34, vol. 11, Campbell à Lawrence, 22 juil. 1760, p. 57.
- 7 *New York Mercury*, 1<sup>er</sup> sept. 1760.
- 8 *Ibid.*

- 9 *Boston Newsletter*, 31 juil. 1760.
- 10 *Annual Register for 1760* (Londres, J. Dodsley, 1781), p. 134–137.

**Baie des Chaleurs**

- 1 APC, MG1, B, vol. 112, pt. 1, «Instructions sur la Campagne que le Sr de la Giraudais va faire en Canada», 15 fév. 1760, fol. 104.
- 2 APC, MG1, F<sup>3</sup>, vol. 50, 14 août 1758.
- 3 APC, MG1, C11A, vol. 105, pt. 1, Vaudreuil au Ministre, 17 août 1760, p. 307 ss.
- 4 George Macbeath, «The Struggle for Acadia», *Collections of the New Brunswick Historical Society*, n<sup>o</sup> 15 (1915), p. 41.
- 5 Selon la majorité des sources secondaires, le poste daterait de 1758, mais Pierre du Calvet affirme que c'est seulement en mai 1759 que les magasins du roi furent déplacés à Ristigouche (*The Case of Peter du Calvet* [Londres, s. éd., 1784], p. 3).
- 6 Antoine Bernard, *Histoire de la survivance acadienne* (Montréal, Les Clercs de Saint-Viateur [1935]), p. 28.
- 7 APC, MG2, B4, vol. 98, «Relations depuis Notre départ de Royant jusqu'au Jour de Notre Combat avec les Anglais Le huit Juillet mil Sept cent Soixante», par D'Angeac, 5 août 1760.

**Réactions à l'arrivée de la flotte**

- 1 George McKinnon Wrong, *The Fall of Canada* (Oxford, Clarendon Press, 1974), p. 186.
- 2 Canada. Archives publiques, *Rapport . . . pour l'année 1905* (Ottawa, Imprimeur du roi, 1906), (ci-après *RAPC*), vol. 1, p. 46.
- 3 *Ibid.*, p. 47.
- 4 Comte de Malartic, *Journal des Campagnes au Canada de 1755 à 1760* (Paris, Plon, Nourrit, 1890), p. 335.
- 5 *RAPC*, vol. 1, p. 46.
- 6 APC, MG2, B1, vol. 30, «Événements du Canada depuis Le Mois d'Octobre 1759 Jusqu'au mois de Septembre 1760», p. 286–295.
- 7 APC, MG1, C11A, vol. 87, pt. 3, Vaudreuil à D'Angeac, 17 juin 1760, p. 368–383.

- 8 APC, MG1, E, carton 21, Bigot au Ministre, 20 juin 1760, p. 4.
- 9 Comte de Malartic, *op. cit.*, p. 335.
- 10 APC, MG18, L1, Colville Memoirs, p. 46–47; APC, MG11, CO5, vol. 58, Colville à Cleveland, 12 sept. 1760, p. 593.
- 11 *RAPC*, vol. 1, p. 47.
- 12 APC, MG11, CO5, vol. 59, Hill à Whitmore, 14 juin 1760, p. 29.
- 13 APC, MG12, Adm. 1/1491, Byron à l'amirauté, 11 juil. 1760; *Boston Newsletter*, 17 juil. 1760.

**La bataille**

- 1 APC, MG12, Adm. 51/3830, A journal of the Proceedings of HMS *Fame* (ci-après le journal de bord du *Fame*).
- 2 John Knox, *op. cit.*, vol. 3, p. 394.
- 3 Le journal de bord du *Fame*.
- 4 John Knox, *op. cit.*, vol. 3, p. 363.
- 5 *Annual Register for 1760* (Londres, J. Dodsley, 1781), p. 136.
- 6 Le journal de bord du *Fame*.
- 7 APC, MG12, Adm. 1/482, Byron à Colville, 14 juil. 1760, p. 129.
- 8 Le journal de bord du *Fame*.
- 9 APC, MG12, Adm. 1/1491, Byron à l'amirauté, 11 juil. 1760. Ni Giraudais ni D'Angeac ne font état de cet incident dans leurs récits.
- 10 Le journal de bord du *Fame*.
- 11 *Ibid.*
- 12 APC, MG12, Adm. 1/1491, Byron à l'amirauté, 11 juil. 1760.
- 13 *Ibid.*
- 14 *Ibid.*
- 15 John Knox, *op. cit.*, vol. 3, p. 363.
- 16 *Annual Register for 1760* (Londres, J. Dodsley, 1781), p. 136.
- 17 John Knox, *op. cit.*, vol. 3, p. 363.
- 18 *Ibid.*
- 19 Les Français avaient construit une batterie en barbette, soit une batterie dans laquelle les canons tiraient par-dessus le parapet et non par des embrasures.
- 20 Journal de bord du *Fame*. Selon le récit de Giraudais, cela se serait produit le 3 juillet, mais d'autres sources, ce serait une erreur.
- 21 APC, MG12, Adm. 1/1491, Byron à l'amirauté, 11 juil. 1760.
- 22 APC, MG12, Adm. 1/482, Byron à Colville, 14 juil. 1760, p. 129.

- 23 APC, MG12, Adm. 1/1491, Byron à l'amirauté, 11 juil. 1760.
- 24 APC, MG12, Adm. 1/1442, Allen à l'amirauté, 2 août 1760.
- 25 APC, MG12, Adm. 1/1491, Byron à l'amirauté, 11 juil. 1760.
- 26 *Ibid.*
- 27 La demande d'un bâtiment acadien le 6 juillet constitue la seule indication de la date à laquelle le second barrage de bateaux fut installé en travers du chenal (APC, RG4, A1, vol. 1, 6 juil. 1760, p. 23).
- 28 John Knox, *op. cit.*, vol. 3, p. 370.
- 29 *Ibid.*, p. 369.
- 30 *Ibid.*, Le journal de bord du *Fame*.
- 31 Giraudais en déploya trois aussi à babord «au cas que leurs Berges Ussent voulus venir pendant le Combat vous aborder de ce costé là» (John Knox, *op. cit.*, vol. 3, p. 364).
- 32 *Ibid.*
- 33 *Journal de bord du Fame*: APC, MG12, Adm. 1/1442, Allen à l'amirauté, 2 août 1760.
- 34 APC, MG12, Adm. 1/1491, Byron à l'amirauté, 11 juil. 1760.
- 35 John Knox, *op. cit.*, vol. 3, p. 365.
- 36 *Ibid.*, p. 370.
- 37 *Ibid.*
- 38 Le journal de bord du *Fame*.
- 39 APC, MG12, Adm. 1/1491, Byron à l'amirauté, 11 juil. 1760.
- 40 John Knox, *op. cit.*, vol. 3, p. 370–371.
- 41 Journal de bord du *Fame*.
- 42 APC, MG12, Adm. 1/1491, Byron à l'amirauté, 11 juil. 1760.
- 43 *Ibid.*: APC, MG12, Adm. 1/482, Byron à Colville, 14 juil. 1760, p. 129; Journal de bord du *Fame*.
- 44 *Annual Register for 1760* (Londres, J. Dodsley, 1781), p. 136.
- 45 *Ibid.*
- 46 *Ibid.*
- 47 APC, MG12, Adm. 1/1491, Byron à l'amirauté, 11 juil. 1760.
- 48 *Ibid.*: Journal de bord du *Fame*; John Knox, *op. cit.*, vol. 3, p. 365.
- 49 APC, MG12, Adm. 1/1491, Byron à l'amirauté, 11 juil. 1760.
- 50 Voir APC, MG8, G26, vol. 1–2, Sainte-Anne de Ristigouche, 1759–1795, vol. 1, p. 30–31, vol. 2, p. 28–30.

#### Les suites de la bataille

- 1 APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 105, pt. 2, «Observations sur certaines mouvements en Nouvelle France», 1760, p. 471–486.
- 2 APC, MG11, CO5, vol. 59, Amherst à Pitt, 17 sept. 1760, p. 125.
- 3 APC, MG21, G2, vol. 1, Amherst à Haldimand, 15 sept. 1760, p. 130–131.
- 4 APC, MG11, CO5, vol. 59, pt. 2, Vaudreuil, 15 sept. 1760, p. 43; APC, MG12, WO34, vol. 1, Murray à Amherst, 24 sept. 1760, p. 6–7.
- 5 APC, MG12, Adm. 1/2112, Colville à Macartney, 18 sept. 1760.
- 6 APC, MG12, Adm. 1/2112, Macartney à l'amirauté, 11 déc. 1760.
- 7 APC, MG11, CO5, vol. 61, pt. 2, Elliot à Amherst, 24 janv. 1761, p. 24.
- 8 APC, MG1, C<sup>11</sup>A, vol. 105, pt. 2, Bazagier au ministre des Colonies, 4 déc. 1760, p. 420.
- 9 APC, MG12, WO34, vol. 1, Murray à Amherst, 22 fév. 1761, p. 35.
- 10 APC, MG12, WO34, vol. 1, Grand-maison à Murray, 26 mars 1761, p. 69.
- 11 *Ibid.*, p. 301–331.
- 12 Gamaliel Smethurst, «Gamaliel Smethurst's Narrative of his Journey from Nepisiguit to Fort Cumberland in 1761», éd. W. F. Ganong, *Collection of the New Brunswick Historic Society*, n° 6 (1905), p. 358–390.
- 13 *The Boston Newsletter*, 10 déc. 1761.
- 14 Québec (province). Archives, *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, vol. 17 (Québec, Imprimeur du roi, 1936–1937), p. 113–114.

#### The Annual Register, or A View of the History, Politics, and Literature, for the year 1760.

Londres, J. Dodsley, 1781.

#### Bernard, Antoine

*Histoire de la survivance acadienne, 1755–1935*, Montréal, Les Clercs de Saint-Viateur, [1935].

#### Boston Newsletter

1760.

#### Canada. Archives publiques.

*Rapport . . . pour l'année 1905*, Ottawa, Imprimeur du roi, 1906, 3 vol.

#### Canada. Archives publiques. Division des manuscrits.

MG1, Série B (Lettres envoyées, 1663–1789).  
 MG1, C<sup>11</sup>A (Correspondance générale, Canada. 1540–1785).  
 MG1, E (Dossiers personnels, 1638–1791).  
 MG1, F<sup>3</sup> (Collection Moreau de St-Méry, 1492–1798).  
 MG2, B<sup>1</sup> (Délibérations du Conseil de Marine, 1715–1786).  
 MG2, B<sup>4</sup> (Campagnes, 1640–1782).  
 MG8, G (Archives paroissiales, 1621–1929).  
 MG11, CO5 (America and West Indies, 1689–1819).  
 MG12, Adm. 1 (Secretary's Department, In-letters).  
 MG12, Adm. 51 (Captains' Logs).  
 MG12, WO34 (Amherst Papers).  
 MG18, L1 (Colville Memoirs).  
 MG21, G2 (Haldimand Papers).  
 RG4, A1 (S Series 1760–1840).

#### Canadian Illustrated News

1882.

#### du Calvet, Pierre

*The Case of Peter du Calvet, esq., of Montreal in the Province of Quebec*, Londres, s. éd., 1784.

#### Knox, John

*A Historical Journal of the Campaigns in North America for the Years 1757, 1758, 1759, and 1760*, éd. A. G. Doughty, Toronto, The Champlain Society, 1914–1916, 3 vol.

**Lévis, François-Gaston, duc de**

*Collection des manuscrits du maréchal de Lévis*, éd. H. R. Casgrain, Montréal, Beauchemin, 1890, vol. 2.

**Macbeath, George**

«The Struggle for Acadia», *Collections of the New Brunswick Historical Society*, n° 15 (1959), p. 27–41, Saint-Jean (N.-B.).

**Malartic, [Anne Joseph Hippolyte] de Maurés, comte de**

*Journal des Campagnes au Canada de 1755 à 1760* . . . , Paris, Plon, Nourrit, 1890.

**Maupassant, Jean de**

*Les deux expéditions de Pierre Desclaux au Canada (1759 et 1760)*, Bordeaux, Feret, 1915.

**New York Mercury**

1760.

**Québec (province). Archives.**

*Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, vol. 17, Québec, Imprimeur du roi, 1936–1937.

**Smethurst, Gamaliel**

«Gamaliel Smethurst's Narrative of his Journey from Nepisiguit to Fort Cumberland in 1761», éd. W. F. Ganong, *Collections of the New Brunswick Historical Society*, n° 6 (1905), p. 358–390, Saint-Jean (N.-B.).

**Wrong, George McKinnon**

*The Fall of Canada, A Chapter in the History of the Seven year's War* . . . , Oxford, The Clarendon Press, 1914.



**Le verre de table  
de l'épave  
du *Machault***

Paul McNally

Lieux historiques canadiens  
n° 16

36	<b>Sommaire</b>
36	<b>Reconnaissance</b>
37	<b>Introduction</b>
37	<b>La collection de verres</b>
43	<b>Conclusion</b>
44	<b>Sources citées</b>

## Sommaire

Le *Machault*, qui s'acheminait vers Montréal au printemps 1760, fut coulé dans la rivière Ristigouche à la tête de la baie des Chaleurs. Le présent rapport traite des verres de table français et anglais recueillis au cours des travaux de 1969, 1970 et 1971. La collection française compte un fond de gobelet et des centaines de verres à vin. La présence de ces derniers dans la cargaison d'un navire de secours destiné à Montréal durant la guerre de Sept Ans s'expliquerait par l'existence, dans cette ville, d'une classe de gens assez riche, qui demandait une verrerie de qualité. Elle pourrait aussi indiquer que la France ne prévoyait pas perdre sa colonie définitivement. La collection de verres anglais compte huit verres à vin de deux styles. Deux hypothèses s'offrent pour expliquer leur présence à bord du *Machault*. Ils auraient pu provenir des navires britanniques que la flotte française avait capturés avant d'entrer dans la baie des Chaleurs ou avoir été achetés en France, où les verres anglais connaissaient alors une certaine faveur, étant plus beaux et plus solides que les verres français. L'échantillon du *Machault*, bien que petit, indique la supériorité de l'industrie anglaise du verre de cette période et aussi la vogue que connurent ces verres de style rococo.

Soumis pour publication en 1972, par Paul McNally, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Ottawa.

## Reconnaissance

Je tiens à remercier John Dunton du parc historique national de Louisbourg (Nouvelle-Ecosse), Charles Lindsay, alors du parc historique national de Louisbourg et maintenant à la Direction des lieux et des parcs historiques nationaux à Ottawa, et Michel Lafrenière, de la place Royale de Québec pour les précieux renseignements qu'ils m'ont fournis sur leurs collections de verre, et enfin John P. Heisler de la Direction des lieux et des parcs historiques nationaux à Ottawa, pour ses très utiles observations sur l'interprétation de la collection de verres de l'épave du *Machault*.

## Introduction

La frégate *Machault* était le navire amiral de la petite flotte de secours qui partit de France au début du printemps 1760 avec des munitions et des provisions destinées à Montréal. La flotte se réfugia à l'embouchure de la rivière Ristigouche, à la tête de la baie des Chaleurs, en apprenant qu'une flotte anglaise l'avait précédée dans le Saint-Laurent. Un groupe de navires anglais partit à la recherche des Français et, en juillet, le *Machault* avec presque toute sa cargaison, de même que plusieurs autres navires français, étaient sabordés pour empêcher leur capture par l'ennemi (Beattie 1968).

M. Walter Zacharchuk, de la Direction des lieux et des parcs historiques nationaux exécuta les fouilles archéologiques sous-marines sur l'épave du *Machault*. Dans le présent article, nous traiterons de la verrerie livrée par les fouilles faites en 1969, 1970, et 1971.

## Collection de verres

La collection de verres français se limite à un fond de gobelet très craquelé et très dégradé et à plusieurs centaines de verres à vin d'un seul type. L'épave a livré également huit verres à vin anglais.

Le fond de gobelet (fig. 1) provient d'un petit gobelet cannelé de verre sans plomb, imprimé au moule, qui faisait partie de la production courante du centre et de l'ouest de la France au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (Charleston 1952: 18). Très fréquemment craquelé, le verre de cette production a également tendance à prendre une teinte brune ou rose en cours de décomposition. Les collections d'objets trouvés à d'autres sites français de la même époque au Canada – la forteresse de Louisbourg, le fort Beauséjour et le fort Gaspareaux et le site Beaubassin notamment – contiennent un bon nombre de gobelets analogues.

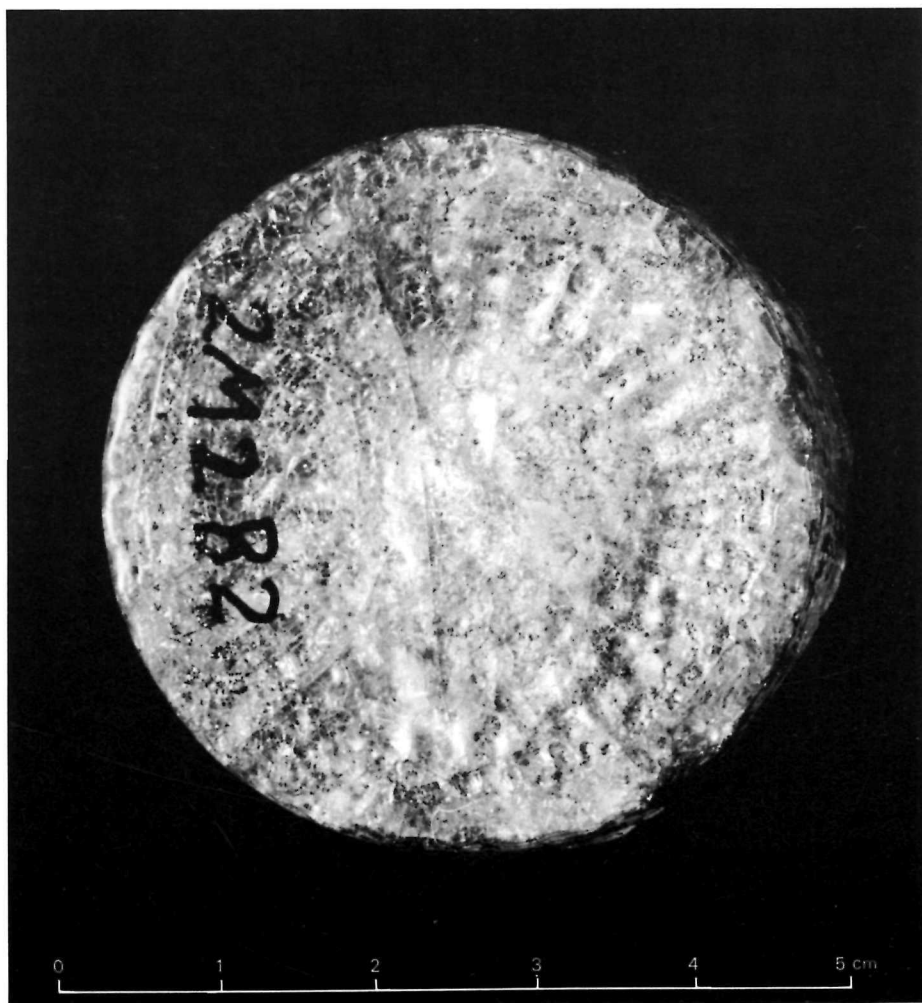
Nous ne nous sommes pas préoccupé d'établir le nombre de verres à pied français de l'épave parce que la glace et la marée les avaient presque tous réduits à l'état de tessons et que les fouilles alors toujours en cours ne cessaient d'augmenter la quantité. A ce jour, la collection de verres compte probablement un millier de spécimens à peu près tous identiques sauf pour la hauteur de la tige qui varie légèrement. Tous ces verres auraient été de la même taille. La figure 2 montre le seul verre à vin complet, sauf pour une partie de la coupe. Il s'agit d'un verre à pied à tige creuse moulée, de forme hexagonale. Les Français désignèrent cette

forme de tige sous le nom de bouton carré, mais ils l'empruntèrent manifestement des verriers de Bohème (Barrelet 1957: 114) et cela même si les collectionneurs anglais la qualifient de tige «silesian» depuis très longtemps. Ces verres se composent de trois pièces assemblées: une coupe en entonnoir à fond épais était soudée à une tige moulée sur laquelle on formait un pied conique uni. Il s'agit toujours d'un pied plié. Le léger gauchissement de la partie inférieure que présentent beaucoup de spécimens s'explique par le réchauffement de la tige et la mise en place du pied; d'ailleurs la variation de la hauteur de la tige s'explique de la même façon. Le verre ne contient aucun plomb.

La tige creuse constitue une des caractéristiques du verre à pied français de 1760. Ce type de verre était commun à la forteresse de Louisbourg et certains spécimens de cet endroit datent sans conteste des années 1750 (Dunton: communication personnelle). Les spécimens gravés qu'on trouve dans Barrelet (1957: fig. 21) et dans Haynes (1964: pl. 62g) portent les dates 1758 et 1746 respectivement. Haynes souligne que de tels verres sont peut-être de fabrication anglaise (1964: 219). Précisons toutefois que cela est fort peu probable.

Sans pouvoir se fier entièrement à l'exactitude des dates gravées, la taille de l'échantillon du *Machault* indique toutefois la grande popularité de ce type de verre dans le troisième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. Au cours des fouilles, on trouva des verres à vin français dans toute l'épave, mais ils étaient surtout concentrés à babord, près de la contre-quille, bien à l'avant. Ces verres faisaient de toute évidence partie de la cargaison comme l'indique clairement d'une part leur quantité et, d'autre part, l'absence de toute marque d'usure sur les pieds. Leur présence dans la cargaison s'explique difficilement. Selon les documents consultés, ils ne figuraient ni au nombre des objets demandés par la colonie à la métropole, ni au nombre des objets envoyés quoique les deux listes d'approvisionnement comportent divers vins (Beattie 1968). Il s'agissait d'une expédition de secours organisée par l'État, mais cela n'exclut pas la possibilité de spéculation par les marchands et les officiers de navire sur des commodités comme le verre. La collection de verres à pied anglais comprend sept verres à tige étirée unie, coupe en trompette, et un verre à tige à torsade opaque. Les huit spécimens sont de verre plombifère.

En Angleterre, la vogue des verres à longue tige unie commença vers 1735 et dura jusqu'au début des années 1760 (Hughes 1956: 88–89). Le verre à vin à tige unie exista dans la verrerie commune de tout ce siècle et même plus tard, mais il s'agissait d'un verre assez grossier à tige courte dont se distinguent



2 Verre à vin français à tige creuse hexagonale (*bouton carré*), à coupe ronde en entonnoir, fait de verre sans plomb; troisième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. (Photo: G. Lupien.)

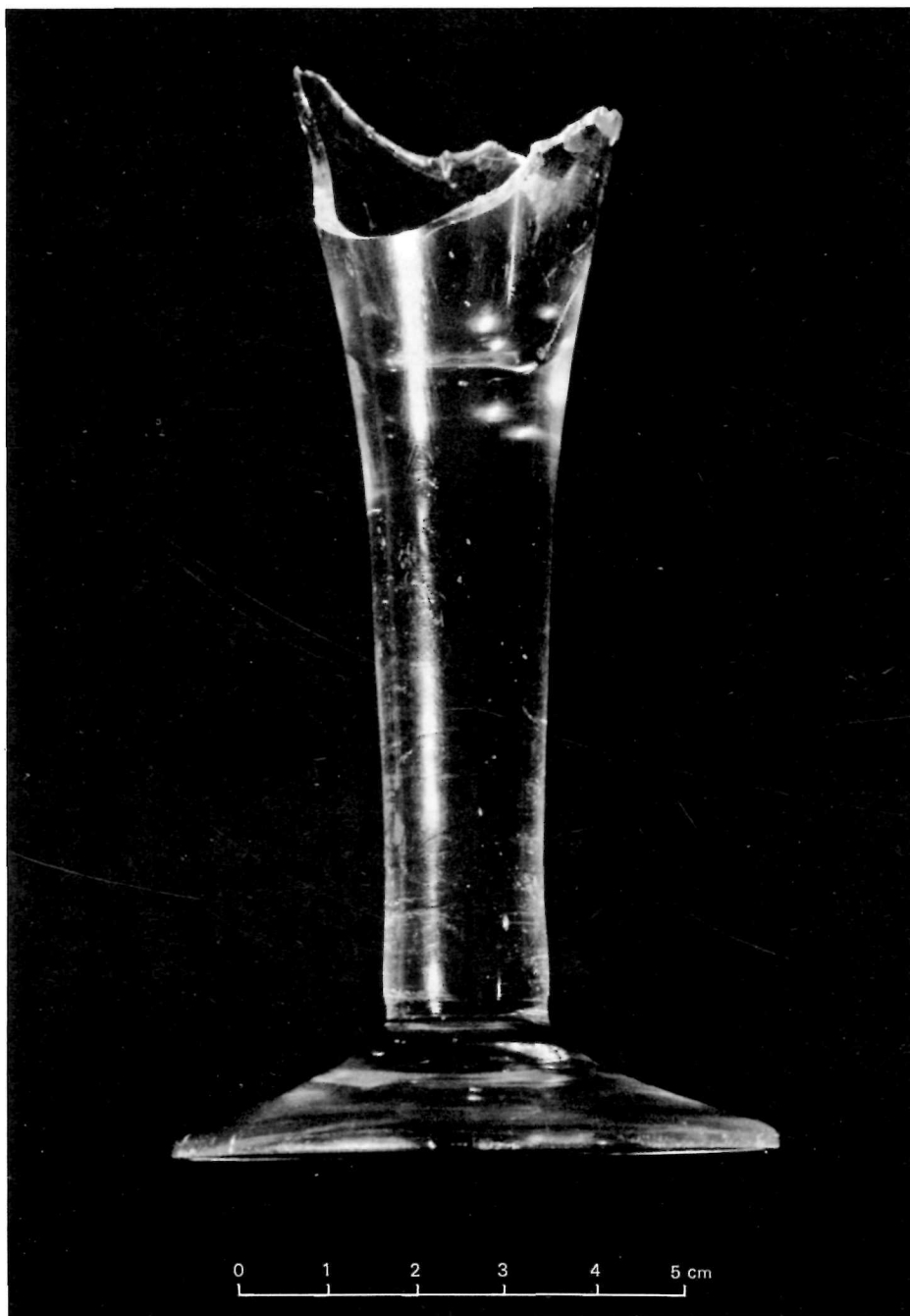


facilement les représentants du style en question à l'époque où il fut populaire. Ce verre anglais a fait l'objet de remarques comme la suivante: «Some would say that this [is] one of the most beautiful English glasses ever designed» (Lloyd 1969: 60).

Ayant presque tous perdu leur coupe, les spécimens de Ristigouche donnent tout de même une idée de la beauté du verre suggérée par la remarque précédente. Il s'agit de verres étirés ou à deux pièces.

Les verres à tige à torsade opaque furent à la mode en Angleterre de 1750 à 1780 (Thorpe 1969: 213–214). Les tiges étaient faites séparément de la manière suivante: d'abord on recouvrait de verre fondu des cylindres de verre dans lesquels avaient été encastrées des tiges d'émail, puis on étirait le tout en tordant pour former de longues cannes ensuite coupées selon les longueurs voulues. Le spécimen de Ristigouche possède une coupe ronde en entonnoir et une double torsade en spirale, une au centre et l'autre l'entourant, toutes deux exécutées en blanc (fig. 4).

La présence de verres anglais dans une épave française appelle une certaine explication. Avant de nous lancer dans une discussion interminable et de peur que l'on nous accuse d'accorder trop d'importance au pur hasard, soulignons que la présence de verres de table anglais à des sites offrant des contextes français du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle constitue un phénomène courant qui fut observé de façon probante à la forteresse de Louis-



bourg et au fort Beauséjour (McNally 1971 : 123). Le contraire n'existe pas ou du moins il ne s'est pas encore manifesté. En général, le verre anglais trouvé dans des contextes français provient probablement de plus d'un endroit.

L'auteur français Paul Bosc d'Antic écrivait en 1760: «L'étranger consomme les quatre cinquième des glaces angloises . . . aujourd'hui ils nous fournissent des lustres, des lanternes, des verres à boire, des verres d'optique de toute grandeur, &c.» (1780: 59). Voilà qui prouve assez bien l'existence d'un commerce du verre, prospère quoiqu'unilatéral, entre la France et l'Angleterre et il est fort probable que ce verre ait été expédié dans les colonies. Sans doute que les commerçants de la Nouvelle-Angleterre en apportèrent également en Acadie (Clark 1968: 180–182). Et enfin, n'oublions pas les butins.

C'est au même Paul Bosc d'Antic que l'on doit la plus célèbre observation française, faite à l'époque – 1760 sur le verre de table anglais. Elle traduit manifestement les sentiments d'un patriote qui s'élève contre les pernicieuses productions étrangères.

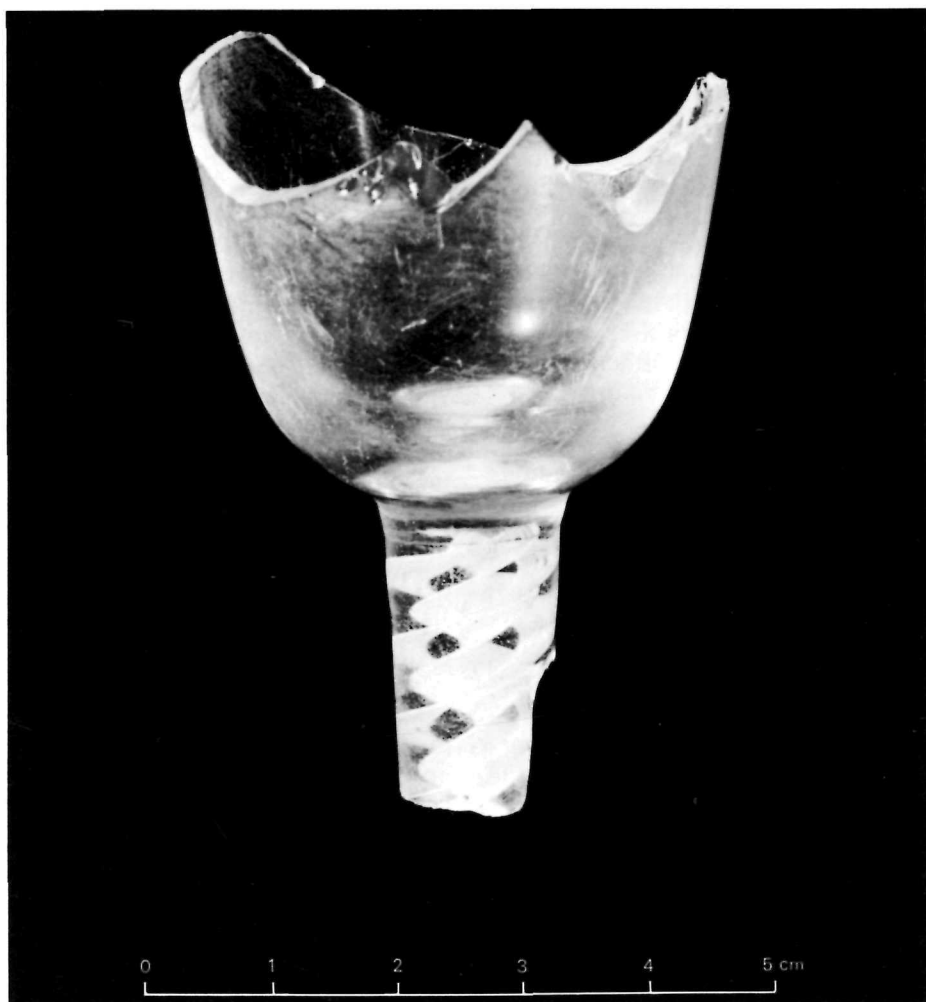
*Les Anglois ne doivent point se flatter . . . Leur cristal n'est pas d'une belle couleur; il tire sur le jaune ou sur le brun, pour peu que la couleur rouge de la manganèse domine. Il est si mal cuit, qu'il ressus le sel, se crassit, se rouille promptement, est rempli de points*



*et nébuleux . . . Il a encore un autre défaut capital, c'est d'être extrêmement tendre. Ils vendent cher leurs ouvrages* (1780: 60).

En toute honnêteté, il faut dire que le cristal anglais avait effectivement eu tous ces défauts, mais qu'ils avaient été corrigés avant 1750. A moins que les Anglais n'aient eu l'habitude d'exporter du verre de qualité inférieure, la critique est injustifiée et d'ailleurs pourrait tout aussi bien s'appliquer au verre de table français de la même époque – à preuve, le fond de gobelet du *Machault* dont la principale caractéristique aux fins d'identification est la tendance du verre à se détériorer et à se décolorer d'une certaine manière. Il semble bien, comme l'indique Paul Bosc d'Antic lui-même, que les défauts et le coût du cristal anglais ne lui aient nullement nui: «Il n'est point de pays où les Anglois ne trouvent moyen d'introduire leurs ouvrages de cristal et de verre» (1780: 59).

Le verre de table anglais à bord du *Machault* aurait pu être acheté en France ou provenir d'un des neuf petits navires anglais capturés par la flotte française dans le golfe Saint-Laurent avant son arrivée dans la baie des Chaleurs (Beattie 1968). Dans le premier cas, il s'agit bien d'une préférence, attribuable aux intentions spéculatives ou au goût personnel d'un officier, car le marché offrait un produit français analogue comme en atteste le grand nombre de verres à vin français à bord de l'épave. La préférence pour le verre de table anglais ne fait plus de doute quand on lit dans Barrelet (1953: 107) qu'en France seuls



quelques magasins anglais spécialisés le vendaient. Quant à la deuxième hypothèse, elle n'est pas très plausible car les Français n'avaient certes pas besoin d'autres verres à vin quoiqu'ils auraient toujours pu vouloir en prendre en guise de souvenir. Tout bien considéré, leur présence est attribuable à un choix plutôt qu'à la nécessité.

La préférence des Français allait au verre anglais en partie pour des raisons esthétiques. L'industrie française du verre était alors en difficulté. Le bois, qui lui servait de combustible pour ses fours, se faisait rare comme cela avait été le cas plus tôt en Angleterre. Cette dernière, obligée d'utiliser du charbon, possédait des fours plus chauds et plus efficaces. La nécessité de couvrir les creusets pour protéger leur contenu des vapeurs de houille avait fait découvrir aux Anglais une façon de réduire les impuretés du verre. Grâce à ces perfectionnements et à la mise au point du procédé de fabrication du verre plombifère, les Anglais créèrent un style de verre qui s'imposa sur le marché. Le verre français connut un début assez difficile car l'importation était alors relativement aisée et peu coûteuse à court terme sans compter l'inévitable influence des styles d'importation sur celui du pays importateur. En 1760, l'Académie des sciences offrait des récompenses pécuniaires à tous ceux qui pourraient donner un nouveau

souffle à cette industrie (Wilkinson 1968: 182). L'uniformité qui caractérise la collection de verres français du *Machault* traduit peut-être la pauvreté du répertoire des verriers français.

Par sa lourdeur, le verre de table anglais de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle n'eut jamais beaucoup de succès sur le marché continental qui lui préféra le verre de Bohème et le verre d'Allemagne. Cependant, à partir de 1745, les verriers anglais furent obligés de payer une taxe d'accise perçue au poids. Toute la beauté et la délicatesse présentes à l'état latent dans la flute à tige unie (fig. 3) se manifestèrent dans les styles subséquents et atteignirent leur apogée dans les verres à tige à torsade (fig. 4) et dans le verre taillé. La taxe ayant entraîné une réduction de la taille et de l'épaisseur des vaisseaux, les verriers anglais s'en remirent à la décoration pour compenser le manque d'éclat de leur produit. Assez curieusement, cela donna d'exquis styles rococos, presque toujours élégants, dont s'éprit le consommateur européen, comme Paul Bosc d'Antic le remarqua de façon plutôt amère. Animés d'un esprit d'entreprise peu scrupuleux, les verriers anglais tirèrent profit d'un système de taxation manifestement ruineux en accordant leur production aux goûts étrangers. A titre d'exemple, voici une réclame qui paraissait dans le *Whitehall Evening Post* de 1757: «Toute commande étrangère sera exécutée avec le plus grand soin et la plus grande perfection» (Thorpe 1961: 209).

Le verre de table anglais n'était fort probablement pas moins coûteux que le verre français; à preuve, Bosc d'Antic souligne son prix élevé — le fondant d'oxide de plomb coûtait cher — et il y avait beaucoup plus de verres à pied français qu'anglais dans l'épave, ce qui n'aurait certes pas été le cas si le verre de table anglais, outre son attrait, avait été moins coûteux. Au sujet de la popularité du verre anglais, il ne faut pas oublier qu'il s'agissait de verre plombifère sensiblement plus durable et plus résistant que le verre sans plomb, comme en témoigne l'état nettement supérieur des verres anglais de l'épave, après un séjour de 200 ans dans les glaces et les marées de la Ristigouche.

La grande quantité de verres à pied, n'importe la sorte, trouvée dans l'épave étonne presque autant que la présence de verres de table anglais. Cela est d'autant plus insolite que le *Machault*, navire envoyé au secours de la colonie, ne l'oublions pas, livra une meilleure collection de verres de table qu'au moins trois forts français des années 1750–1760. La collection de verres de table des forts Gaspareaux et Beauséjour (Nouveau-Brunswick), occupés par les Français pendant la première moitié de cette décennie, et du fort Michillimakinac (Michigan), qui fut français jusqu'en 1761, se limitait à des gobelets dont la majorité était de verre sans plomb, craquelé et rosâtre (fig. 1; Thompson 1971; McNally 1971; Brown 1971).

Nous pouvons invoquer un ou deux phénomènes sociaux et économiques pour expliquer l'envoi de verres à vin à Montréal en 1760. Il y a d'abord le fait que le verre de table devint rapidement accessible aux classes autres que les très riches au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans l'espace d'une décennie, 1750–1760, il y eut sans doute une diminution du prix du verre et une augmentation de la production des verriers pendant que la classe moyenne, elle, grossissait. Cependant, l'explication réside plus probablement dans ce qu'il y avait à Montréal un grand nombre de personnes relativement aisées par comparaison aux autres postes plus isolés. Les fouilles de la forteresse de Louisbourg et de la place Royale à Québec ne livrèrent pas que quelques gobelets, mais une collection de verres français contenant entre autres choses, des verres à pied identiques à ceux trouvés dans l'épave du *Machault* (Lafrenière: communication personnelle). L'étude du verre de table nous fournit donc les premiers indices de l'existence probable de plusieurs classes économiques en Nouvelle-France. Bien sûr, cela ne surprend guère.

La présence à bord du *Machault* de cette importante cargaison de verres de table français qui n'étaient pas essentiels au secours de la colonie et constituait presque des articles de luxe à l'époque, porte à

croire que même au printemps 1760, Québec étant déjà tombé et toute la colonie étant menacée, la France conservait tout de même un certain espoir de garder ses colonies d'Amérique du Nord soit par des moyens militaires soit par des marchandages diplomatiques à la négociation des traités (John P. Heisler: communication personnelle).

## Conclusion

La collection de verres de table du *Machault* permet, à son analyse, de tirer des conclusions beaucoup plus certaines que d'habitude parce que sa date exacte est connue. L'importante quantité de verres à vin français à bord du navire indique peut-être qu'il y avait alors à Montréal un nombre suffisant de personnes relativement aisées pour créer la demande de ce genre d'article. Elle pourrait également indiquer que la France ne pensait pas perdre définitivement sa colonie.

L'échantillon de verres à vin anglais, bien que petit, atteste, d'une part, la supériorité de l'industrie du verre anglais durant le troisième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle et, d'autre part, témoigne éloquemment de la popularité du verre de table anglais de style rococo, même si la provenance de ces verres tient de la conjecture.

La collection de verres de table anglais et français du *Machault* paraîtra sans doute pauvre, sur le plan de la forme des pièces, à ceux qui identifient habituellement le milieu du XVIII<sup>e</sup> à l'élégance, mais comparée à d'autres collections archéologiques de verres de table de la Nouvelle-France, elle est relativement riche à cet égard.

**Barrelet, James**

1953

*La verrerie en France de l'époque Gallo-Romaine à nos jours*, Paris, Larousse, 1957

«Le verre à boire en France au XVIII<sup>e</sup> siècle», *Les Cahiers de la Céramique et des Arts du Feu*, n<sup>o</sup> 4 (été), p. 100–117.

**Beattie, Judith**

1968

*The Battle of the Restigouche: 22 June–8 July 1760*, Manuscript Report Series n<sup>o</sup> 19, Parcs Canada, Ottawa.

**Bosc d'Antic, Paul**

1780

*Oeuvres de M. Bosc d'Antic . . . contenant plusieurs mémoires sur l'art de la verrerie, sur la faïencerie, la poterie, l'art des forges, la minéralogie, l'électricité et sur la médecine*, Paris, 2 vol., vol. 1.

**Brown, Margaret Kimball**

1971

«Glass from Fort Michilimackinac: A Classification for Eighteenth Century Glass», *Michigan Archaeologist*, vol. 17 n<sup>os</sup> 3–4 (sept.–déc.), Ann Arbor, Michigan.

**Charleston, R. H.**

1952

«French Glass of the 17th and 18th Centuries», *Glass Notes*, n<sup>o</sup> 12 (déc.), p. 14–19, 31, Londres.

**Clark, Andrew H.**

1968

*Acadia, The Geography of Early Nova Scotia to 1760*, Madison, Univ. of Wisconsin Press.

**Haynes, E. Barrington**

1964

*Glass Through the Ages*, Londres, Penguin Books.

**Hughes, G. Bernard**

1956

*English, Scottish and Irish Table Glass from the Sixteenth Century to 1820*, New York, Bramhall House.

**Lloyd, Ward**

1969

*Investing in Georgian Glass*, Londres, Barrie and Rockliff, The Cresset Press.

**McNally, Paul**

1971

*Table Glass at Fort Beauséjour, New Brunswick*, Manuscript Report Series n<sup>o</sup> 21, Parcs Canada, Ottawa.

**Thompson, Jane**

1971

*Glassware Excavated at Fort Gaspereau, New Brunswick*, Manuscript Report Series n<sup>o</sup> 18, Parcs Canada, Ottawa.

**Thorpe, W. A.**

1961

*English Glass*, 3<sup>e</sup> éd., Londres, Adam and Charles Black.

1969

*A History of English and Irish Glass*, Londres, Holland Press. Fac-sim. de l'éd. de 1924.

**Wilkinson, O. N.**

1968

*Old Glass: Manufacture, Styles, Uses*, New York, Philosophical Library.

# Les terres cuites grossières de l'Europe occidentale livrées par l'épave du *Machault*

K. J. Barton

Lieux historiques canadiens  
n° 16

- 46 **Sommaire**
- 46 **Avant-propos**
- 47 **Introduction**
- 47 **Terres cuites grossières**
- 47 Type 1: Céramiques en pâte blanche à glaçure verte
- 55 Type 2: Céramiques en pâte rouge à décor d'engobe
- 58 Type 3: Céramiques en pâte rouge non décorées, non émaillées ou partiellement émaillées
- 61 Diverses terres cuites grossières décorées et non décorées
- 66 **Conclusions**
- 68 **Appendice A. Examen à la microsonde de la glaçure noircie des terres cuites du *Machault*,**  
R. H. Packwood
- 69 **Appendice B. Examen sur tranche mince et analyse par fluorescence aux rayons X des tessons de céramique du *Machault*,**  
R. J. Traill
- 70 **Appendice C. Description complémentaire des couleurs des terres cuites grossières du *Machault*,**  
Gérard Gusset
- 72 **Sources citées**
- Tableaux**
- 70 *1 Résultats des analyses par fluorescence aux rayons X.*
- 70 *2 Résultats de l'examen à la microsonde du corps des tessons n<sup>os</sup> 1 et 7 et de l'engobe du tesson n<sup>o</sup> 7.*

## Sommaire

La fouille aquatique du *Machault*, navire français coulé en 1760 dans la rivière Ristigouche, a conduit à la mise au jour d'un grand nombre d'objets en céramique. Le gros des pièces se divise en trois types : type 1 : céramiques en pâte blanche, enduites de glaçure verte; type 2 : céramiques en pâte rouge, décorées d'engobe; type 3 : céramiques en pâte rouge non vernies ou partiellement vernies, sans motif. Le reste du lot consiste en terres cuites grossières décorées ou non. Les terres cuites grossières viennent des pays occidentaux de l'Europe. L'auteur considère que le Sud-Ouest de la France est le lieu d'origine du type 1 ; le Sud-Ouest ou le Midi de la France seraient les lieux d'origine des types 2 et 3. Les faits semblent indiquer que les céramiques des types 1, 2 et 3 faisaient partie de la cargaison du *Machault* et que les autres appartenaient au navire.

Soumis pour publication en 1973, par K. J. Barton, County Museum Service, Winchester (Angleterre).

## Avant-propos

La Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, rattachée à Parcs Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord, confia l'étude des terres cuites grossières livrées par les fouilles faites sur le *Machault* entre 1969 et 1971 à K. J. Barton du County Museum Service de Winchester (Angleterre), dont elle avait retenu les services par contrat. Des analyses complémentaires furent faites par R. H. Packwood de la section de la physique des métaux à la Direction des mines du ministère de l'Énergie, mines et ressources et par R. J. Traill de la section de la minéralogie de la Commission géologique du Canada rattachée à ce même ministère. Quant à la Division de la conservation de la Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, elle fit faire l'examen sur tranche mince et l'analyse par fluorescence aux rayons X de tessons choisis par la Commission géologique du Canada, nettoya et restaura certaines pièces et, enfin, entreprit un programme expérimental de recuisson de pièces noircies destiné à révéler leur décor.

La présente analyse se fonde sur les travaux de recherche inédits de K. J. Barton. L'étude qu'il fit ensuite de pièces analogues provenant du fort Beauséjour (Nouveau-Brunswick) et de la forteresse de Louisbourg (Nouvelle-Ecosse) l'amena à modifier considérablement sa pensée originelle et ses conclusions les plus récentes sont données ici, même si la recherche sur l'origine des céramiques de Louisbourg ne fait que commencer.



## Introduction

Le 10 avril 1760 appareillait de Bordeaux une flotte de secours destinée à la Nouvelle-France. Le *Machault* faisait partie des six navires la composant. Ayant à peine quitté le port, la flotte perdit deux de ses navires aux mains des Anglais et, plus tard, un troisième sombra près des Açores. Le *Machault* et les deux autres navires français, soit le *Bienfaisant* et le *Marquis de Malauze*, accompagnés d'un certain nombre de bâtiments anglais capturés ancrèrent à l'embouchure de la rivière Ristigouche à la tête de la baie des Chaleurs pour attendre des ordres de Montréal. Attaqués par une flotte anglaise, les Français, le 8 juillet 1760, sabordèrent le *Machault* avec le gros de sa cargaison pour éviter sa prise par l'ennemi (Beattie et Pothier 1976).

Walter Zacharchuk de la Direction des lieux et des parcs historiques nationaux dirigea les fouilles sous-marines faites sur l'épave du *Machault* en 1969, 1970, 1971 et 1972. Composée pour une large part d'objets trouvés à bord de l'épave, la collection de céramiques comprend des terres cuites grossières, des terres cuites à glaçure stannifère, des porcelaines et quelques pièces de grès à glaçure saline. Presque toutes les céramiques se trouvaient à l'avant babord de l'épave. D'après les fouilles, le gros de la céramique aurait été expédié dans des barils et quelques fragiles porcelaines auraient été emballées dans de la paille, mais nous ignorons dans quelle sorte de contenant les autres pièces auraient été mises (Zacharchuk: communication personnelle).

L'importance de cette collection, et partant de son étude, réside dans ce qu'elle nous fournit un contexte fermé et bien daté pour des objets auxquels nous ne pouvions auparavant qu'assigner une date approximative d'après des contextes européens et anglais.

Soulignons en terminant notre introduction que tous les vaisseaux sont groupés selon leur forme, que la dimension des bords et des fonds et des hauteurs données dans les tableaux sont en centimètres et, enfin, que les couleurs sont décrites suivant le système Munsell (Munsell Color Company 1960) à l'appendice C.

## Terres cuites grossières

A quelques exceptions près, les terres cuites livrées par le *Machault* se divisent en trois types: le type 1, céramiques en pâte blanche à glaçure verte (fig. 1–9); le type 2, céramiques en pâte rouge à décor d'engobe (fig. 10–16); et le type 3, céramiques en pâte rouge sans décor, sans glaçure ou partiellement émaillées (fig. 17–21). Le reste des terres cuites comprend diverses pièces décorées ou non (fig. 22–27).

### Type 1: Céramiques en pâte blanche à glaçure verte

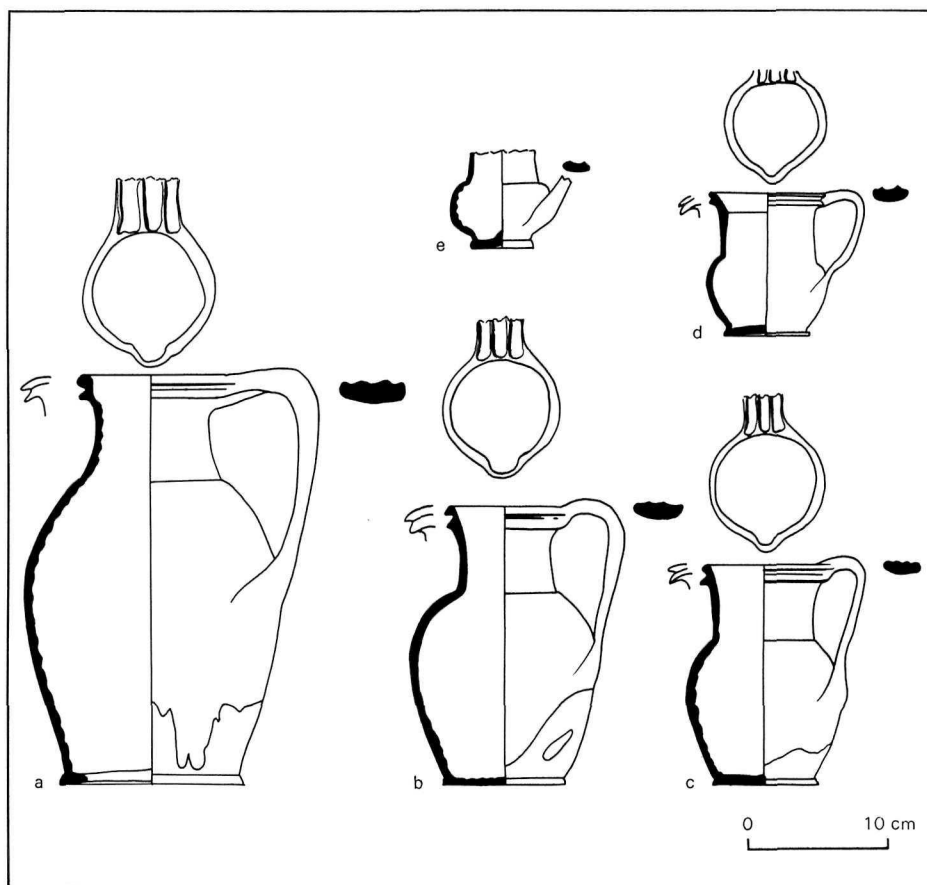
Le type 1 comprend des pots, des flacons, des bols, des poêlons, des marmites tripodes à couvercle, des terrines à crème, des jarres et des assiettes (fig. 1–9).

La pâte, de couleur chamois crème ou rose pâle, offre au toucher l'aspect de craie douce. La pâte ne contient pas de chamotte ajoutée mais présente parfois de petits cailloux ocreux.

Les vaisseaux, tournés avec peu de soin, furent détachés avec un fil métallique après arrêt du tour. Les anses furent pressées dans un moule. Elles furent toutes attachées à la partie supérieure du bord des pièces et aplaties en bas contre la paroi, puis finies.

Dans tous les cas, il s'agit d'une glaçure plombifère à laquelle l'oxyde de cuivre a donné une coloration de vert pomme riche. La glaçure contient quelques petites impuretés, probablement du fer, ce qui expli-

1 Pots en pâte blanche à glaçure verte (type 1):  
*a*, première taille (la plus grande); *b*, deuxième  
 taille; *c*, troisième taille; *d*, troisième taille, et  
*e*, quatrième taille (la plus petite). (Dessin de  
 l'auteur.)



que les taches qu'elle présente parfois. Après cuisson, la glaçure de nombreuses pièces fut attaquée et noircie (voir appendice A), sans parler des nombreuses craquelures qu'elle présente souvent. Les vaisseaux, émaillés par trempage ont été intentionnellement émaillés à l'intérieur. En général, il n'y a pas de glaçure sur la base.

Presque toutes cuites à l'envers, sauf quelques-unes sur le côté, les pièces avaient été entassées dans le four au point de se toucher comme en témoignent les nombreuses marques laissées sur la glaçure.

Sauf indication contraire, les caractéristiques précédentes s'appliquent à tous les vaisseaux du type 1.

### 1. Pots

Les pots (fig. 1, 2) sont des pots à panse ronde et à bec repoussé. Le petit pot, monté aux figures 1e et 2a étant le seul de son espèce aurait fait partie du matériel de bord plutôt que de la cargaison. D'après leur taille, les pots se divisent en quatre groupes. Il y avait suffisamment de spécimens pour établir des mesures comparatives: 2 spécimens de la première taille (fig. 1a, 2d), 5 spécimens de la deuxième taille (fig. 1b, 2c), 15 spécimens de la troisième taille (fig. 1c, d, 2b) et 1 spécimen de la quatrième taille (fig. 1e, 2a).

2 Pots en pâte blanche à glaçure verte (type 1):  
*a*, quatrième taille (la plus petite); *b*, troisième  
 taille; *c*, deuxième taille, et *d*, première  
 taille (la plus grande). (Photo: J. Jolin.)



Dimension (cm)	Bord	Base	Hauteur
<i>Première taille (la plus grande)</i>			
Maximum	11.8	12.9	32.5
Minimum	11.0	14.1	31.7
Moyenne	11.4	13.5	32.1
<i>Deuxième taille</i>			
Maximum	9.8	9.6	22.5
Minimum	9.1	9.4	21.5
Moyenne	9.6	9.4	22.0
<i>Troisième taille</i>			
Maximum	9.3	8.2	17.5
Minimum	8.0	6.5	15.3
Moyenne	8.6	7.3	16.3
<i>Quatrième taille (la plus petite)</i>			
Moyenne	8.3	6.5	11.6

Nous avons mesuré la capacité de chacune des quatre tailles des pots intacts. Pour chacun, nous avons relevé la capacité maximale A, pot rempli jusqu'à la lèvre et la capacité maximale B, pot rempli jusqu'au cou. En pratique, on les remplissait probablement jusqu'à un niveau situé entre ces deux points.

Les mesures sont exprimées en millilitres.

Taille (ml)	Maximum A	Maximum B
<i>Première taille (la plus grande)</i>		
	5200	4765
	5100	4375
<i>Deuxième taille</i>		
	1790	1500
	1750	1600
	1750	1400
	1720	1345
<i>Troisième taille</i>		
	925	700
	860	690
	755	565
	735	575
	700	540
	680	555
<i>Quatrième taille (la plus petite)</i>		
	325	200

## 2. Flacons

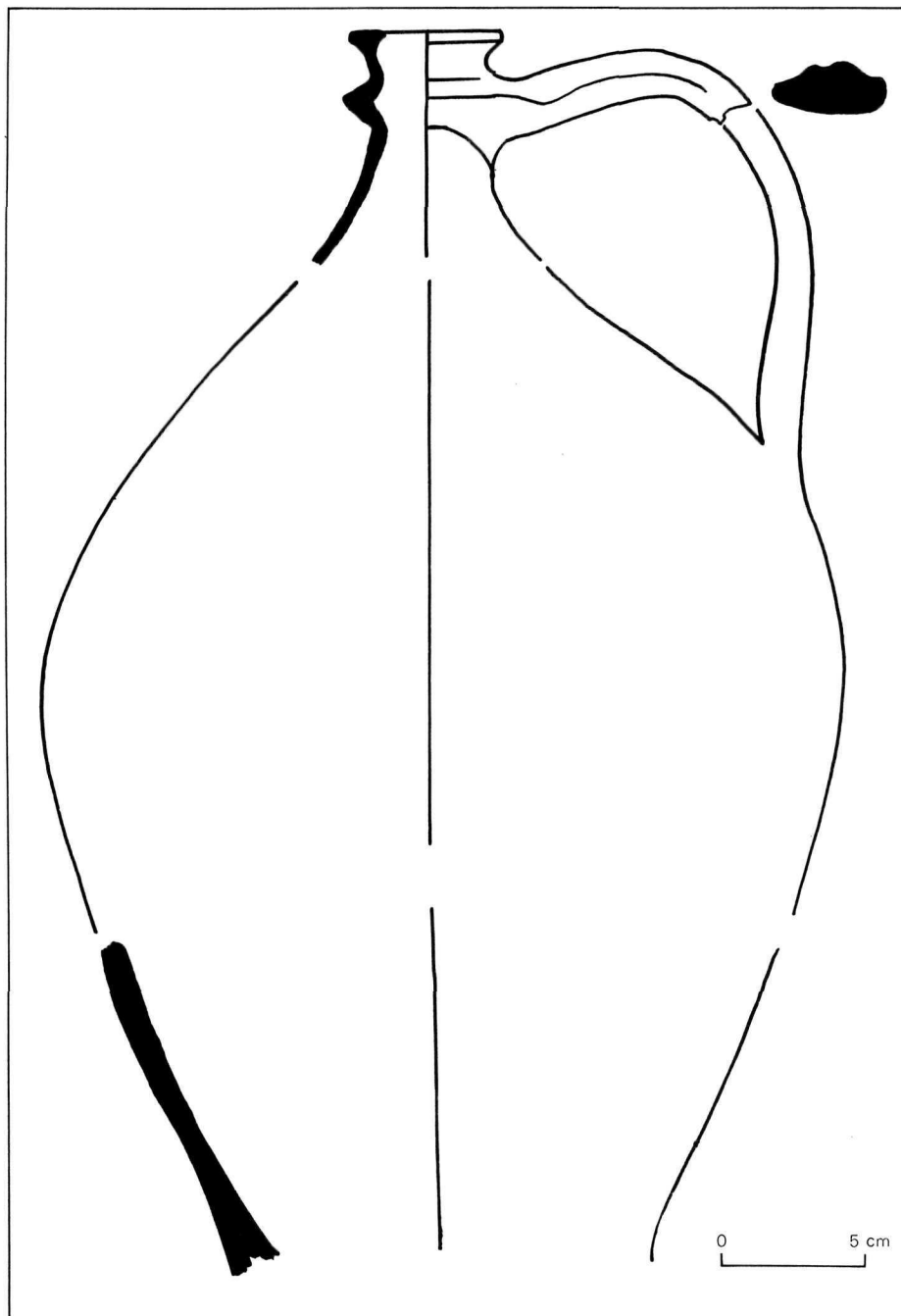
La collection comptait un tesson du bec et d'une poignée d'un vaisseau et plusieurs tessons de la partie inférieure d'autres vaisseaux semblables (fig. 3, 6a). La poignée plate, attachée au cou sous le bord, repose sur un large collet. (L'auteur possède dans sa collection personnelle un vaisseau semblable acheté à Saintes, Charente-Maritime.) La collection de la forteresse de Louisbourg contient des pièces comparables.

## 3. Plats à barbe

Le *Machault* livra des tessons du bord et de la partie supérieure de plusieurs plats à barbe dont la forme varie légèrement comme le montrent les dessins de la figure 4a, b. L'échancrure du bord se faisait après tournage à l'aide d'un fil métallique. Le bord coupé n'était pas rachevé.

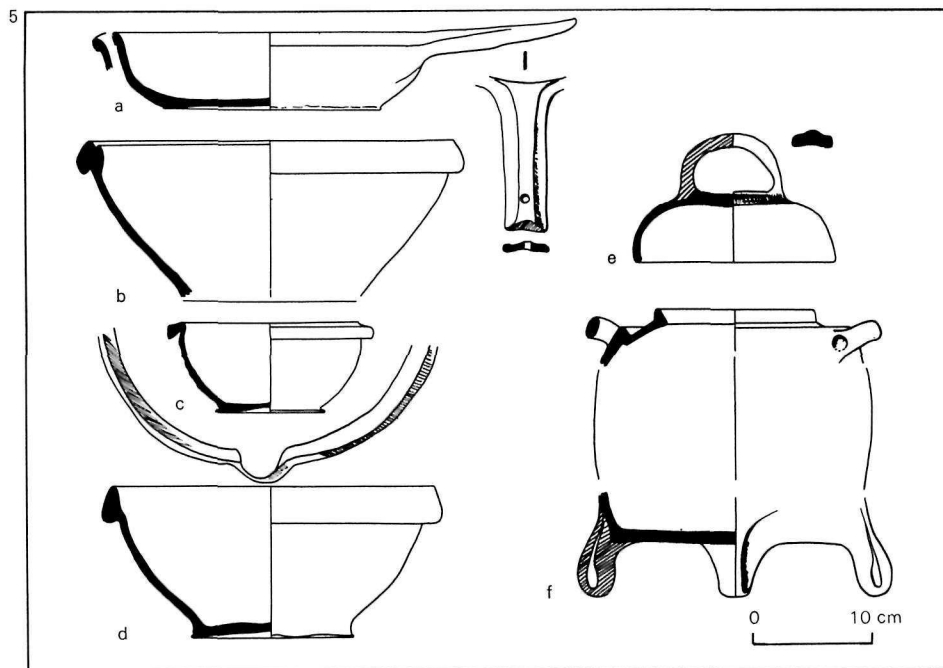
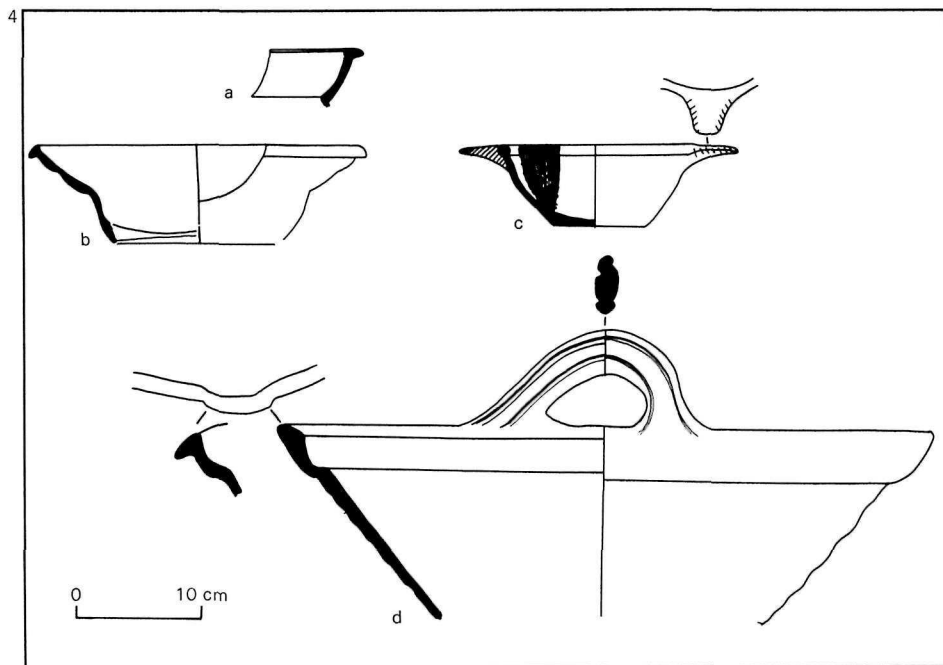
## 4. Ecuellen

La collection comprend des tessons de plusieurs bols à petit bord et anses de forme semblable aux dessins des figures 4c et 6d. Notre dessin s'inspire de plusieurs de ces écuelles. Contrairement aux autres anses étudiées, celle du dessin présente de petites entailles sur le bord. Emaillées à l'extérieur en jaune transparent, ces écuelles portaient probablement à l'intérieur quatre décors exécutés en saupoudrant de la poudre de fer sur l'émail encore humide.



4 Vaisseaux en pâte blanche à glaçure verte (type 1):  
*a*, plat à barbe; *b*, plat à barbe; *c*, écuelle, et  
*d*, terrine à crème. (Dessin de l'auteur.)

5 Vaisseaux en pâte blanche à glaçure verte (type 1):  
*a*, poêlon; *b*, bol à large lèvre et à bord cannelé  
sur le dessus; *c*, petit bol; *d*, bol à large lèvre et à  
bord de section oviforme; *e*, couvercle de *f*, et *f*,  
marmite tripode à bord retourné. (Dessin de  
l'auteur.)



### 5. Terrines à crème

Le dessin du vaisseau de la figure 4*d*, une terrine à crème avec deux anses et un bec carré, a été fait à partir de plusieurs tessons. Les anses moulées, de section rectangulaire, sont fixées latéralement à la partie supérieure du bord des vaisseaux (fig. 6*b*). Certaines révèlent une application assez peu soignée, les trous étant trop petits pour assurer une bonne prise. Ces vaisseaux furent, en général, enfournés à l'envers, mais certains le furent à l'endroit. Dans tous les cas, le diamètre du bord mesurait 52 cm. Nous ne possédons aucun tesson de pied ou base, identifié comme tel. La forteresse de Louisbourg livra, elle aussi, des terrines à crème.

### 6. Poêlons

Vingt-sept tessons de bols peu profonds à petit bec sont associés à des anses plates assorties à des bords identiques à ceux de ces bols. Comme ces formes de bord ne se présentent que dans le cas de bols peu profonds, nous pensons que ces tessons appartiennent au même poêlon (fig. 5*a*, 6*c*).

Les poignées étant percées, le poêlon non utilisé pouvait se suspendre. Les poignées moulées, de section légèrement plus large à l'extrémité fixée au bord du bol, se terminent par un biseau à l'autre bout. Tous les poêlons auraient été cuits à l'endroit. Le diamètre des bords varie de 14 cm à 16 cm.

6 Tesson en pâte blanche à glaçure verte (type 1):  
*a*, goulot et partie de poignée de flacon; *b*, anse et  
 partie du bord d'une terrine à crème; *c*, manche  
 de poêlon, et *d*, anse d'écuelle. (Photo: J. Jolin.)



### 7. Bols à large lèvre

Il existe deux types de bols à large lèvre dont la seule différence réside dans la forme du bord. A l'exception des quelques bords cannelés sur le dessus (fig. 5*b*), la majorité des bords offre une section ovale (fig. 5*d*, 7). Ces bols ont été cuits à l'endroit. Le tableau qui suit donne les diamètres des deux genres de bols (20 spécimens).

Dimension (cm)	Bord	Base	Hauteur
Maximum	34.0	17.0	16.0
Minimum	28.5	14.0	13.0
Moyenne	31.5	15.5	14.5

### 8. Petits bols

La collection comprend des petits vaisseaux à bord carré de facture soignée. A l'exception de quelques petites variations, les bords ne diffèrent pas de ceux représentés aux figures 5*c* et 8. Pour la cuisson, on les disposa soit sur le côté, le cas de la majorité, soit à l'endroit. Le tableau suivant donne les diamètres de 50 spécimens.

Dimension (cm)	Bord	Base	Hauteur
Maximum	22.0	10.0	7.5
Minimum	16.0	8.5	6.5
Moyenne	18.0	9.2	6.8

La collection de la forteresse de Louisbourg contient des pièces comparables.



7 Bol en pâte blanche à glaçure verte (type 1):  
à large lèvre et à bord de section oviforme.

(Photo: J. Jolin.)

8 Petit bol en pâte blanche à glaçure verte (type 1).

(Photo: G. Lupien.)

### 10. Marmites tripodes à bord évasé et 9 couvercles

Le dessin du couvercle de la marmite (fig. 5e) fut exécuté à partir de tessons tout comme celui du bord, du fond, des poignées et des pieds (fig. 5f). Les collections de la forteresse de Louisbourg contiennent des spécimens intacts de tels marmites et couvercles.

Les couvercles, tournés suivant la forme d'un petit bol renversé, possèdent une poignée cannelée de section rectangulaire.

La lèvre retournée terminant l'épaule fortement recourbée de ces marmites fournissait une bonne assise au couvercle représenté sur la même figure. Faute d'avoir pu reconstituer une marmite, nous pouvons tout de même affirmer qu'elles s'apparentaient par leur forme à un cylindre. Les pieds, au nombre de trois et faits de pâtons d'argile étirés, ont été fixés par pressage et pliés en deux. La disposition horizontale des anses ressemble à la disposition des anses des grandes jarres, voir figure 9a. Un vaisseau semblable de la collection de la forteresse de Louisbourg confirme notre affirmation sur la disposition des anses.

Les vaisseaux furent couchés dans le four pour la cuisson.

7



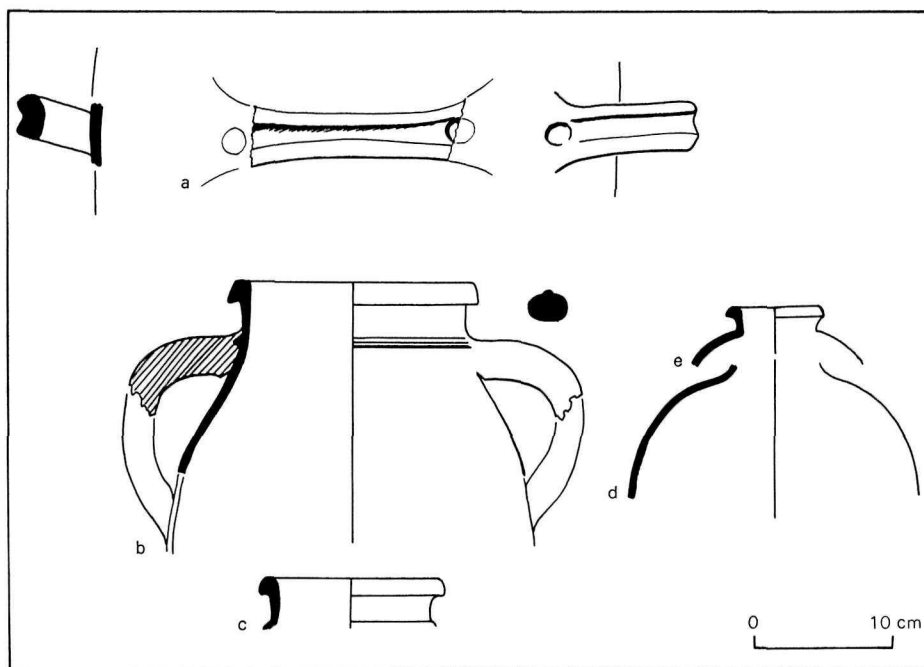
0 10 cm

8



0 5 cm

9 Vaisseaux en pâte blanche à glaçure verte (type 1):  
*a*, poignée horizontale d'une jarre; *b*, grande jarre  
à poignée verticale; *c*, cou et bord d'une plus  
petite jarre à poignée verticale; *d*, petite jarre,  
et *e*, bord, cou et épaule d'une petite jarre.  
(Dessin de l'auteur.)



## 11. Jarres

### A. Grandes jarres à poignée verticale

La figure 9b représente la forme probable d'une grande jarre établie à partir de cinq tessons. Les poignées massives et rondes, à arête marquée sur l'extérieur, se font face et sont disposées verticalement. Seul l'intérieur de ces vaisseaux a été émaillé.

La figure 9c montre un bord de jarre analogue mais plus petite, dont nous possédons deux spécimens. Le bord de ces deux spécimens est émaillé à l'intérieur et à l'extérieur.

### B. Petites jarres

Les fouilles livrèrent un tesson de bord (fig. 9e) et un tesson de paroi (fig. 9d), appartenant à deux pièces différentes, qui n'étaient émaillés qu'à l'extérieur. D'après ces tessons, il s'agit-là de jarres tournées avec soin, et qui ne possédaient pas de garniture.

### C. Grandes jarres à poignées horizontales

La grande poignée montrée à la figure 9a provient sans doute d'un vaisseau cylindrique de genre «bread crock». Obtenue par pressage dans un moule, cette poignée se posait pas tout à fait à l'horizontal, sur la paroi de la pièce d'abord marquée de deux profondes entailles.

## 12. Assiettes

Les quatre assiettes dont nous possédons des tessons ne valaient, hélas, pas la peine d'un dessin. En moyenne, leur diamètre intérieur sous le rebord avait 18 cm.

### 13. Tesson de fond

La collection comprenait un tesson de fond ayant peut-être appartenu à un vaisseau très épais, à parois inclinées vers l'intérieur, peut-être un alambic (vaisseau utilisé pour la distillation).

### Type 2: Céramiques en pâte rouge à décor d'engobe

Ce type de céramiques regroupe des bols, des plats et des assiettes (fig. 10–16).

Les pièces décorées, encore enveloppées de matière végétale dans des caisses ou des barils, brûlèrent lors du sabordage du *Machault*. Le feu détruisit presque entièrement le motif et la couleur de ces pièces en noircissant toutes les surfaces émaillées. Les seules traces de décor se limitent à des lignes en relief là où l'engobe avait assez d'épaisseur pour être vu ou décelé au toucher.

D'après des pièces analogues trouvées à la forteresse de Louisbourg, nous savons que le mauvais état de ces vaisseaux n'est pas entièrement attribuable au feu. Il s'agit en fait de céramiques de si mauvaise qualité que la glaçure se brisait ou s'écaillait même sur des pièces neuves.

La pâte légèrement sablonneuse présente normalement une teinte rouge brique. L'argile utilisée contenait quelques gros cristaux irréguliers de quartz. Leur fréquence s'élève avec la grosseur des pièces. Ces pièces contiennent généralement des éclats de mica.

Ces pièces, dont la qualité supérieure du tournage surprend pour des terres cuites, furent détachées du tour immobilisé, à l'aide d'un fil

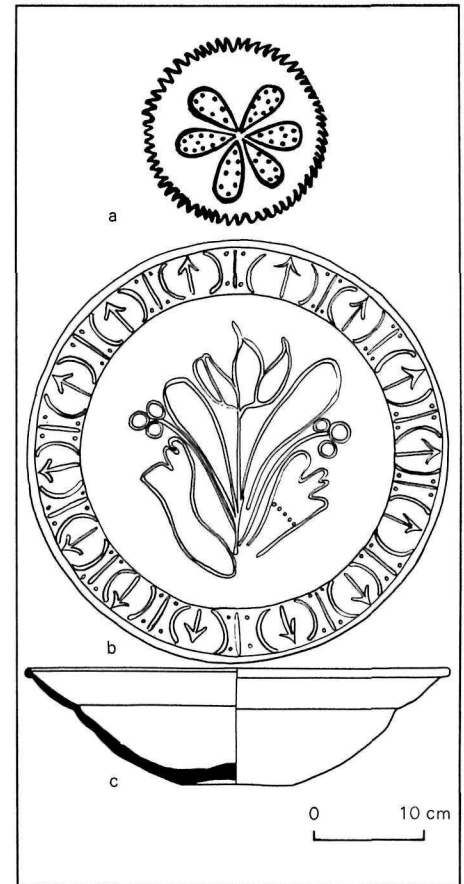
métallique. L'intérieur de tous les vaisseaux a été enduit d'un engobe blanc qui déborde toujours légèrement le bord. Les trainées d'engobe qui les ornent sur fond blanc se limiteraient à deux couleurs, soit le vert et le brun. La volute constitue le motif central commun à toutes les petites pièces. Outre les motifs montrés aux figures 10a, b, et 11a–f, il y aurait également eu des oiseaux et des symboles non identifiables. La glaçure qui recouvre l'intérieur des vaisseaux est une glaçure plombifère transparente dont la couleur, aux endroits où elle n'a pas été détruite, est, semble-t-il, vert pâle souvent teintée légèrement de crème. La glaçure appliquée par essuyage s'arrête au bord, ou dans bien des cas couvre complètement l'engobe.

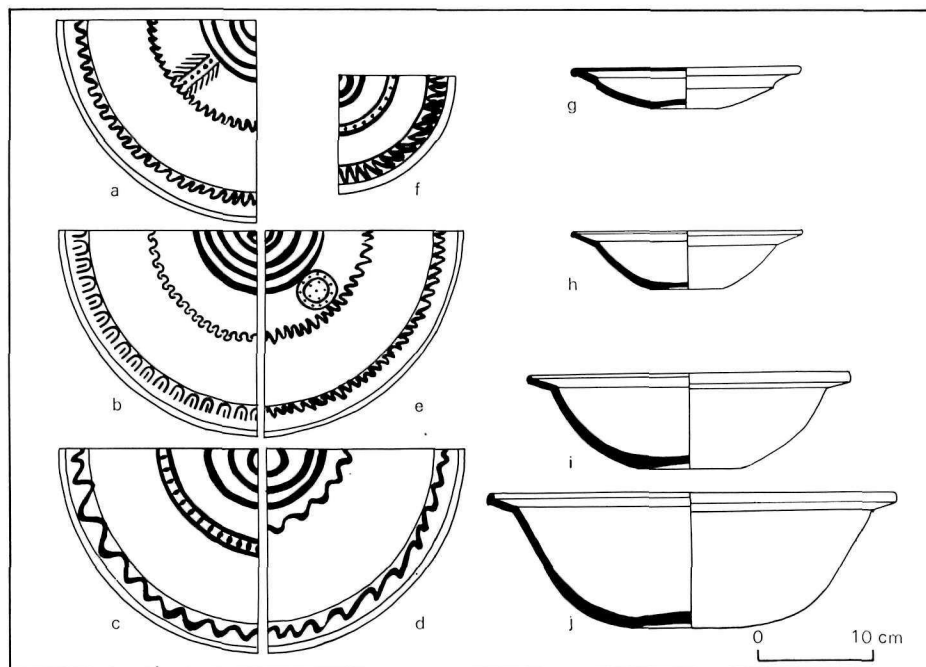
### 1. Bols, plats et assiettes à rebord

A la seule exception du rebord et du motif, tous les vaisseaux de ce groupe présentent des variantes de la même forme. Tous tournés selon le même modèle, ils possèdent tous le même bord perlé, la même concavité du pied et les mêmes lignes anguleuses. Il serait donc préférable de les étudier ensemble car ils sont probablement l'œuvre d'une seule et même personne.

#### A. Bols à rebord

Les motifs ornant le bol montré à la figure 10c et b et, dans une moindre mesure, le tesson de sa base (fig. 10a) diffèrent de ceux des autres bols à rebord. Le motif de tulipe (fig. 10b) a été dessiné d'après ce qui reste du décor en relief, car le bol est complètement noirci. Bien que la pâte de cette





pièce n'ait pas été examinée au microscope, nous l'avons étudiée ici en raison de sa forme et de sa calcination. Son motif surprend quelque peu surtout si la pièce provient du Sud-Ouest de la France et en dépit du fait qu'il y a une pièce ornée d'une tulipe dans la collection de Louisbourg et que le motif fut utilisé dans le Nord-Ouest de la France et à Beauvais (Oise) plus particulièrement aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (Musée national de céramique de Sèvres 1973: 32, pl. 320).

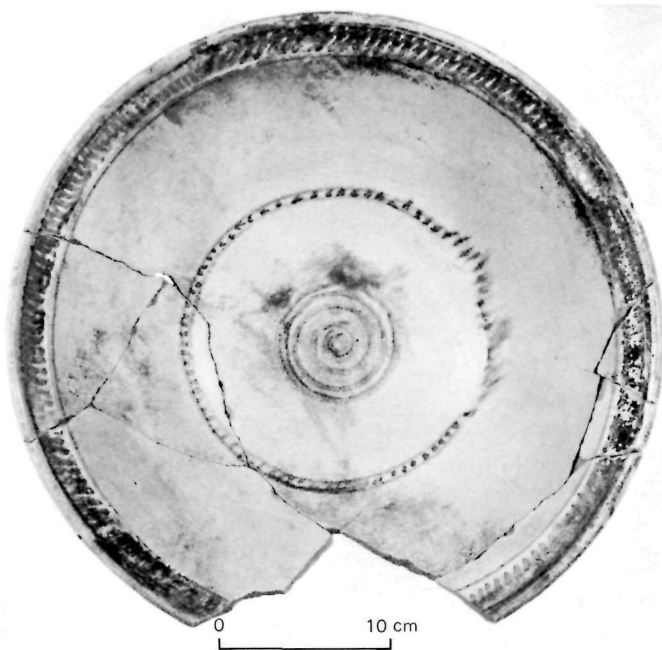
#### *B. Plats à rebord*

Sur les plats à rebord de première et de deuxième tailles (fig. 11*i*, *j*), on trouve des décors faits de volutes, de zigzags, de «circles of dots» (fig. 11*b–e*) et «wheat ears» (fig. 11*a*). Le motif le plus commun, montré à la figure 11*c*, ornaît 25 vaisseaux. Quant à ceux représentés à la figure 11*b* et 11*d*, ils ornaient trois spécimens et ceux de la figure 11*a* et 11*e*, un spécimen chacun. Les plus petits plats à rebord ne présentaient aucun motif (fig. 11*h*), mais soulignons que beaucoup d'entre eux étaient empilés au moment où ils brûlèrent, ce qui ne permit pas d'en faire une étude poussée. Voici les dimensions de ces plats:

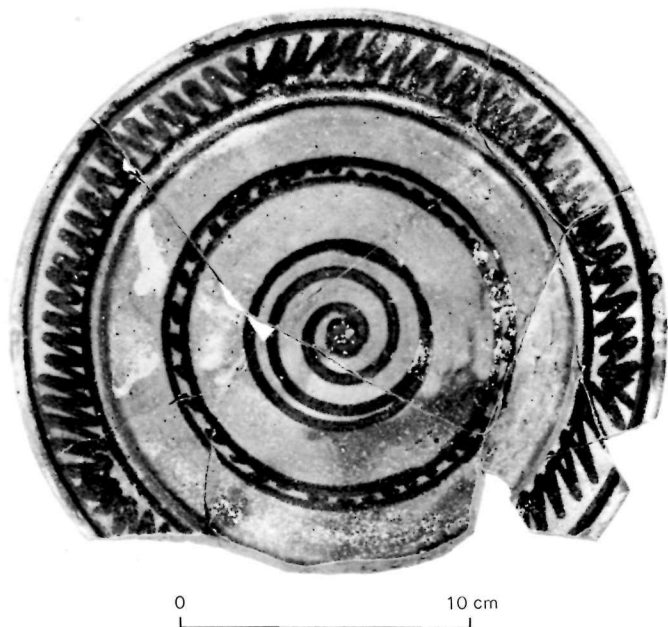
Dimension (cm)	Hauteur (cm)	Largeur (cm)
<i>Grands plats à rebord</i>		
Maximum	12.0	38.0
Minimum	9.7	31.0
Moyenne	10.0	34.5
<i>Plus petits plats évasés</i>		
Maximum	10.0	30.5
Minimum	7.0	25.5
Moyenne	8.0	28.0

12, 13 Céramiques en pâte rouge et à décor  
d'engobe (type 2): plat à rebord, après recuisson.  
(Photos: J. Jolin.)

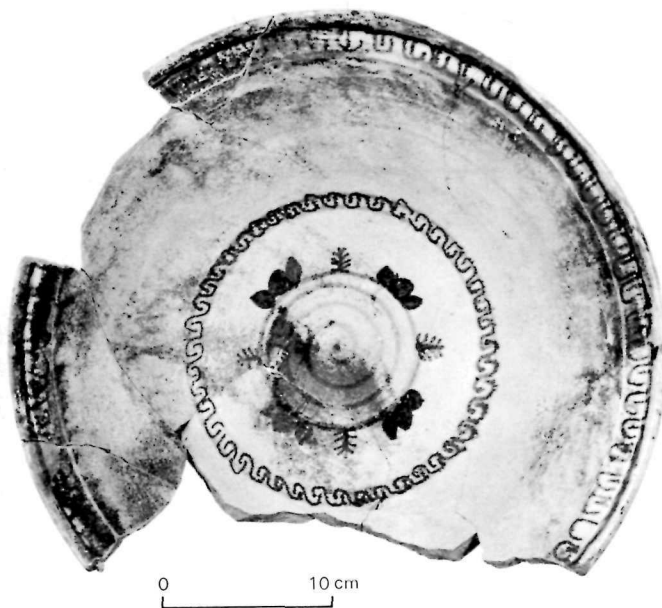
12



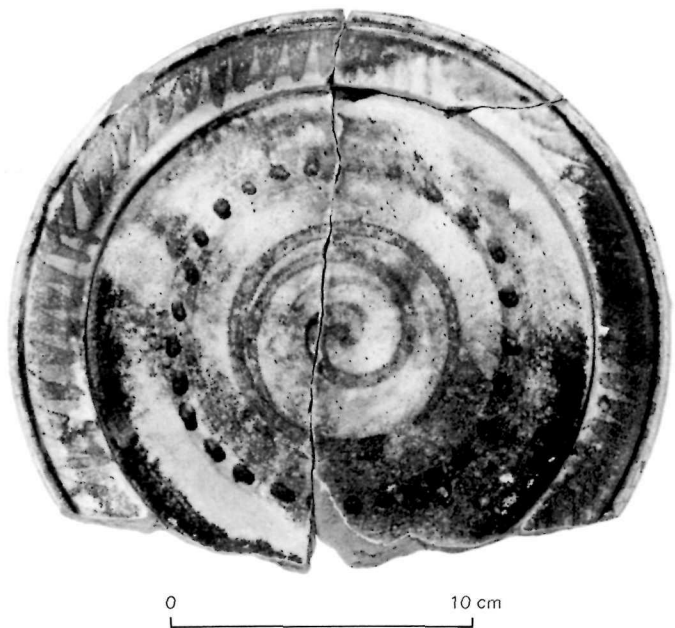
14



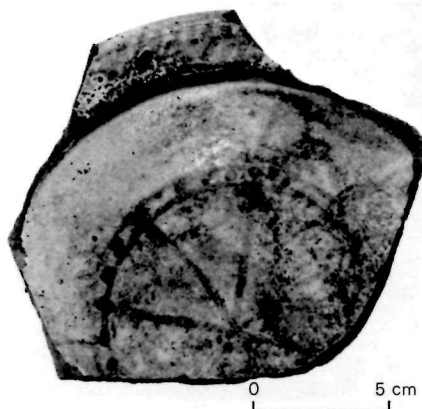
13



15



16 Céramique en pâte rouge et à décor d'engobe (type 2): assiette à rebord, après recuisson. (Photo: J. Jolin.)



### C. Assiettes à rebord

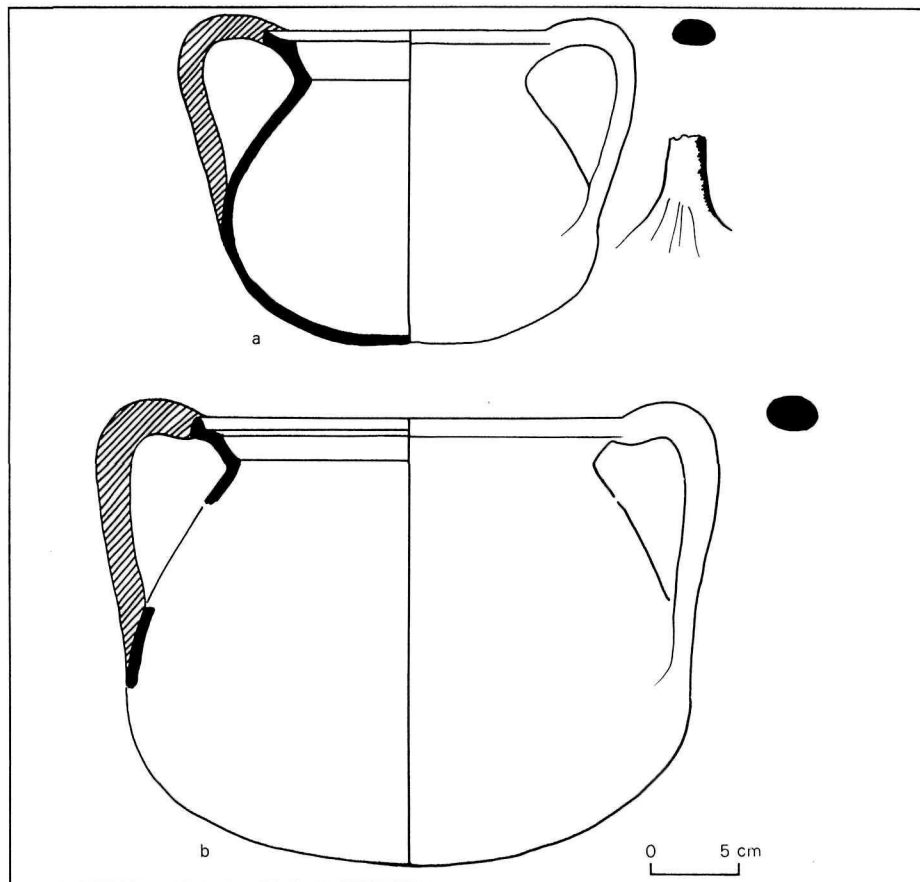
Toutes les assiettes à rebord (fig. 11g) présentent un motif décoratif (fig. 11f) constituant une variante de celui de la figure 11c. Voici les dimensions des assiettes:

Dimension (cm)	Hauteur (cm)	Largeur (cm)
Maximum	4.8	22.0
Minimum	3.5	20.5
Moyenne	4.0	21.0

### Type 3: Céramiques en pâte rouge non décorées, non émaillées ou partiellement émaillées

Les céramiques de ce type regroupent des marmites et des jarres (fig. 17–21). Leur pâte dure, légèrement sableuse et rouge brique, prend parfois une teinte chamois foncé à

17 Céramiques en pâte rouge sans décor et partiellement émaillées (type 3): marmites à fond rond et à deux anses: a, petites marmites, et b, grandes marmites. (Dessin de l'auteur.)







la cuisson. La pâte présente quelques petits cristaux de quartz et particules de mica. Son aspect et sa texture rappellent la pâte des pièces du type 2.

### *1. Marmites à fond rond et à deux anses*

Les marmites à fond rond et à deux anses (fig. 17, 18) ont été tournées de la même façon que les pièces engobées. Le fond est légèrement aplati, donc, pas entièrement concave. Les anses, sauf l'extrémité inférieure fixée avec soin par aplatissement sur la panse de la marmite, sont attachées à la partie supérieure du bord. En général, seul le bord intérieur de ces pièces a été émaillé bien que, dans certains cas, il y ait des traces de glaçure sur le fond intérieur. Aucun engobe; aucun décor.

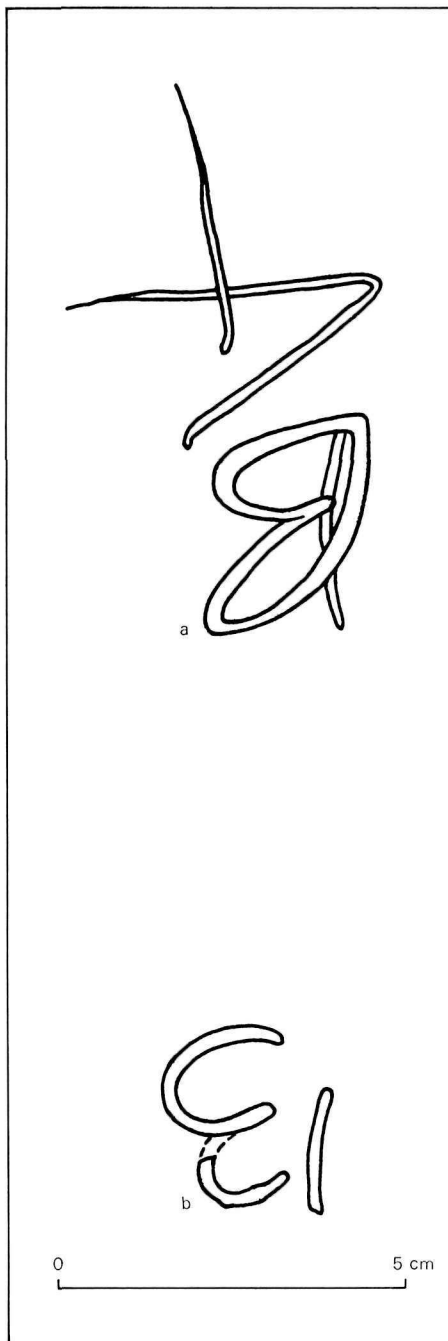
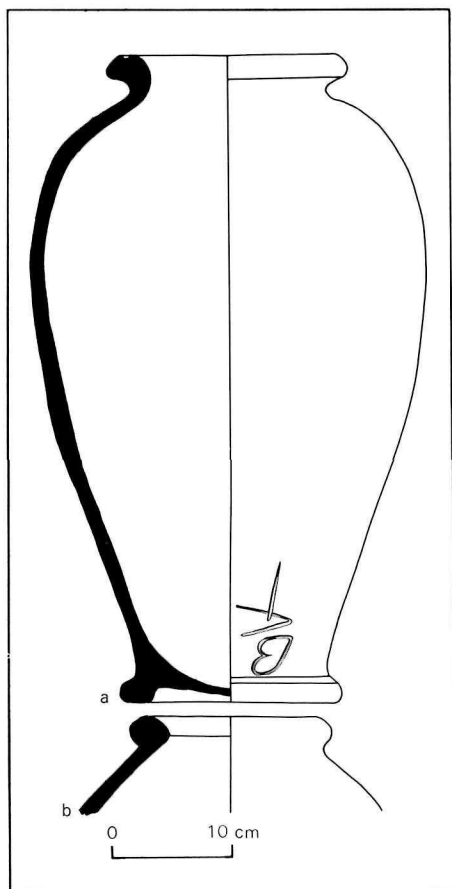
Ces pièces furent cuites empilées à l'endroit, les unes sur les autres comme l'indiquent la couleur différente et le dépôt de glaçure volatilisée sur le fond extérieur.

Nous avons étudié deux tailles de cette forme de marmite, soit une petite (fig. 17a) et une grande (fig. 17b). Nous ne possédons que quelques tessons de grande marmite, et un seul spécimen intact de petite (fig. 18). Les tailles données dans le tableau qui suit ne se fondent que sur le diamètre des bords:

Grandes marmites	Petites marmites
Dimension cm	Dimension cm
Maximum 25.0	Maximum 18.0
Minimum 20.0	Minimum 15.0
Moyenne 23.0	Moyenne 16.0

19 Jarres en pâte rouge sans décor et sans émail (type 3): *a*, jarre, et *b*, bord et cou de jarre. (Dessin de l'auteur.)

20 Sceau sur jarre en pâte rouge sans décor et sans glaçure (type 3). (Dessin: D. Kappler.)



## 2. Jarres

Aux jarres tournées en une seule pièce avaient été ajoutés des pieds et des bases taillées. Ces pièces ne présentent ni glaçure ni décor, et elles ont été cuites jusqu'à vitrification assez avancée.

A la jarre presque complète des figures 19*a* et 21, on peut assortir plusieurs tessons dont quatre bords de forme et de taille semblables. Nous ne possédons qu'un bord du genre de celui monté à la figure 19*b*. Nous avons trois spécimens de l'inscription de la figure 20*a* et un de celle de la figure 20*b*. La collection de la forteresse de Louisbourg contient des pièces autorisant des comparaisons.

Diverses terres cuites grossières  
avec ou sans décor

Cette classe regroupe des assiettes, un bol, des plats, des écuelles, des couvercles et une marmite (fig. 22–27).

*1. Assiettes ornées d'un motif de «Circles of Dots»*

La pâte, rouge brique, très ouverte et vacuolaire, contient de fines particules de quartz. On tourna les assiettes sur une espèce de «bat» bombé en guise d'assise. Il ne s'agit pas de pièces soigneusement tournées, loin de là. Elles furent cuites debout. Même si certaines ne semblent pas décorées, presque toutes les pièces sont ornées de cercles et de points. Toujours exécuté avec un engobe blanc, le motif aurait été appliqué avec un outil



22 Terres cuites grossières en pâte rouge et leur décor: *a, b et c*, décor de «circles of dots» sur assiettes; *d*, assiette décorée de «circles of dots»; *e*, bol décoré de marbrures d'engobe, et *f*, bol à marbrures d'engobe. (*Dessin de l'auteur.*)

23 Terre cuite grossière en pâte rouge: bol à marbrures d'engobe (*Photo: G. Lupien.*)

spécial puisque sa forme et le nombre de points ne varient guère d'une pièce à l'autre (fig. 22*a-c*, 26*a*).

Sur les pièces où la couleur est encore visible, le pointillé est exécuté en blanc sur un fond brun. La glaçure a été grandement endommagée par l'incendie du navire.

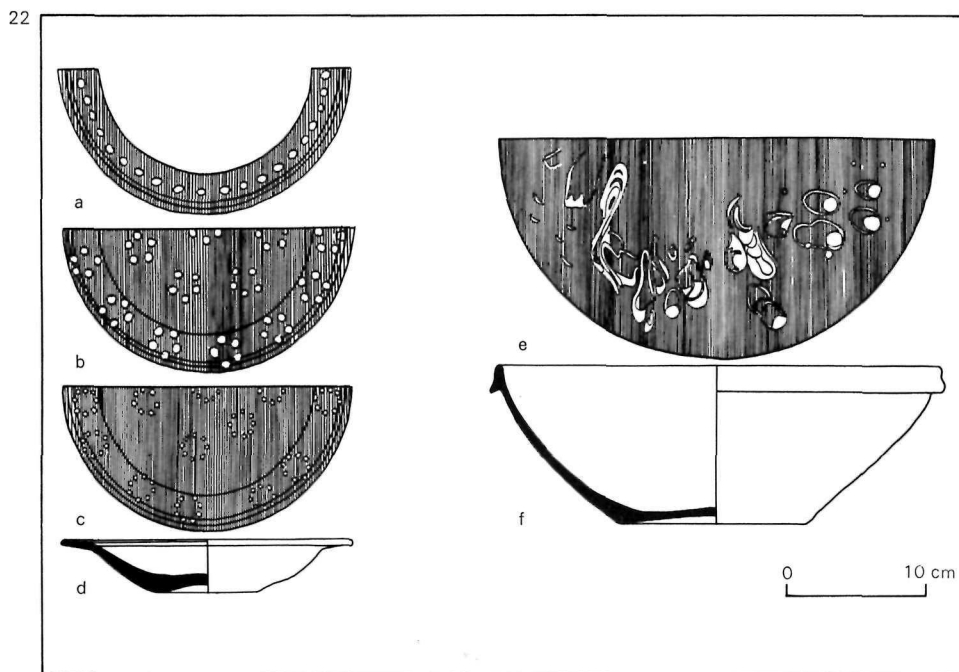
La collection ne comprend qu'un type d'assiettes, celui montré à la figure 22*d*. Ses dimensions sont remarquablement constantes, soit hauteur: 4 cm et largeur: 11 cm.

### 2. Bol à marbrures d'engobe

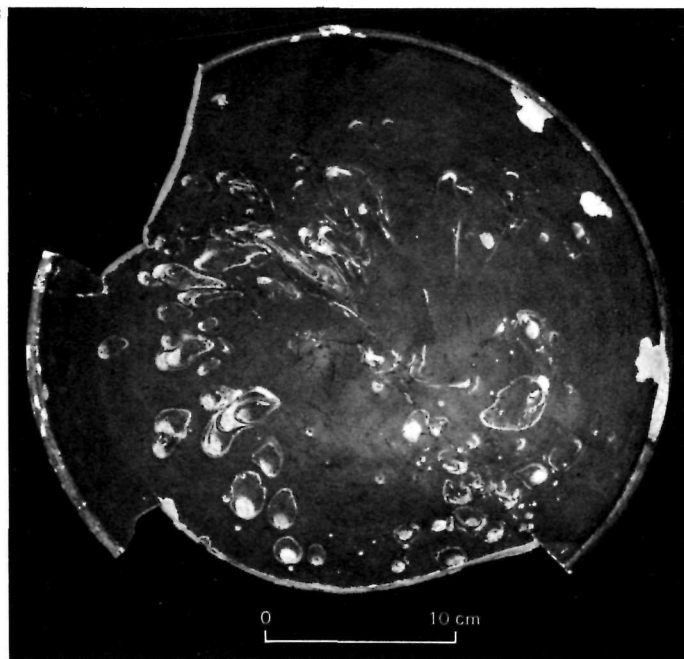
Ce bol est en pâte très dure, dense, légèrement sableuse et rouge foncé. La teinte chamois de l'extérieur du bol non émaillé est attribuable à sa cuisson en atmosphère oxydante. L'intérieur du bol présente une fine glaçure plombifère appliquée sur des marbrures d'engobe blanc exécutées sur l'argile encore très humide – sans doute avant que la pièce n'ait été détachée du tour. On la secoua ensuite, mais légèrement, car les marbrures ne couvrent pas tout son intérieur. Ainsi, on a obtenu un décor allant du blanc au jaune sur un riche fond rouge foncé (fig. 22*e, f*, 23). Des pièces semblables ont été trouvées à la forteresse de Louisbourg.

### 3. Plats en pâte rouge et à engobe blanc avec décors en vert

La pâte de ces pièces (fig. 23*c*), dure et rose pâle, a pris à la cuisson une riche teinte chamois ou saumon aux endroits sans émail. Légèrement vacuolaire, elle ne contient pas d'inclusions visibles ou distinctes. Le tournassage des pieds se fit lorsque l'argile avait la consistance de cuir.



23

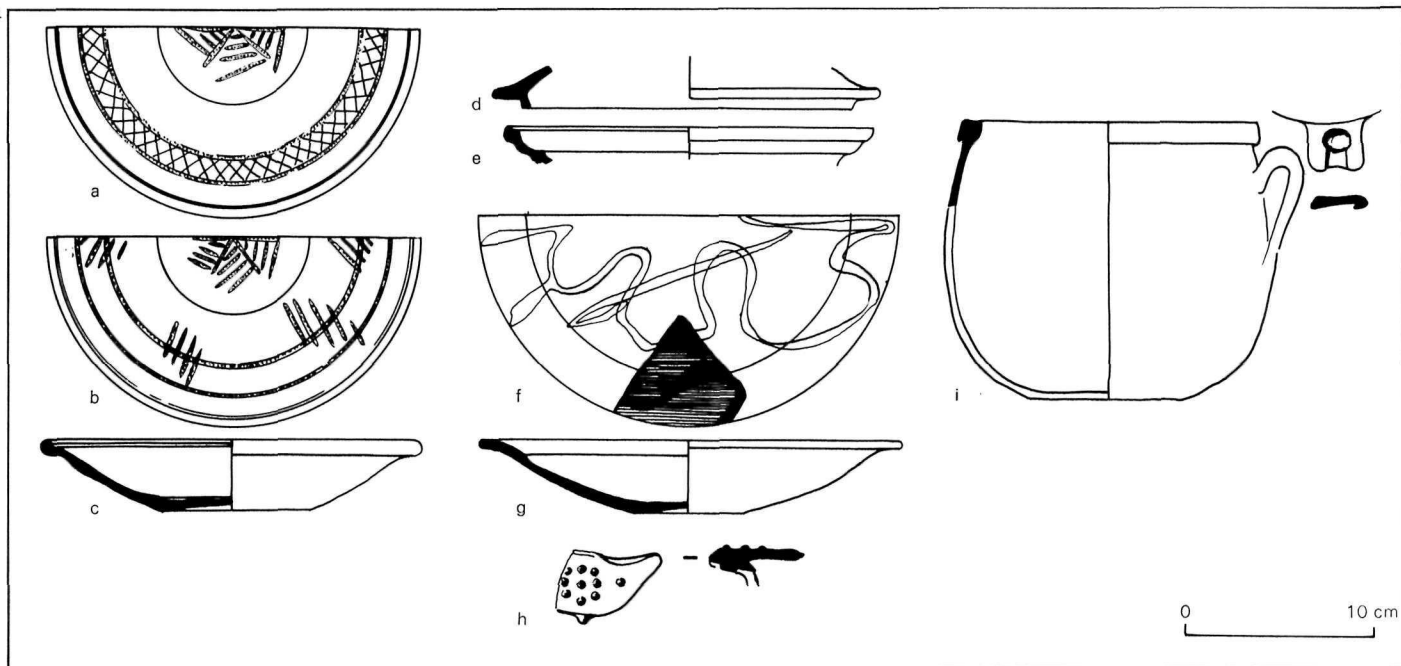


24 Diverses terres cuites grossières avec ou sans décor: *a* et *b*, plats en pâte rouge à décor vert appliqué sur engobe blanc et *c*, plat en pâte rouge à décor vert appliqué sur engobe blanc. Terres cuites fines rouges à glaçure brune, ornées de traînées d'engobe noir: *d*, couvercle; *e*, assiette;

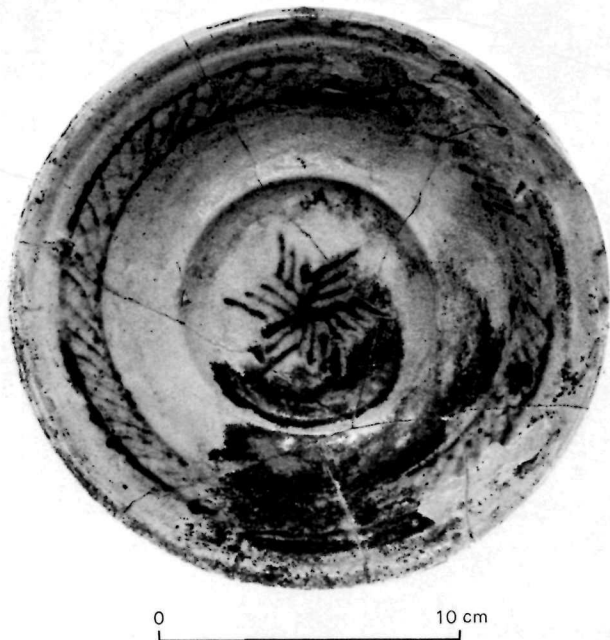
*g*, assiette, et *h*, poignée d'écuelle. *f*, assiette de terre cuite fine rouge ornée de traînées d'engobe noir exécutées sur glaçure brune, et *i*, marmite de terre cuite grossière non décorée. (*Dessin de l'auteur.*)

25 Plat en pâte rouge à engobe blanc décoré en vert. (*Photo: G. Lupien.*)

24



25



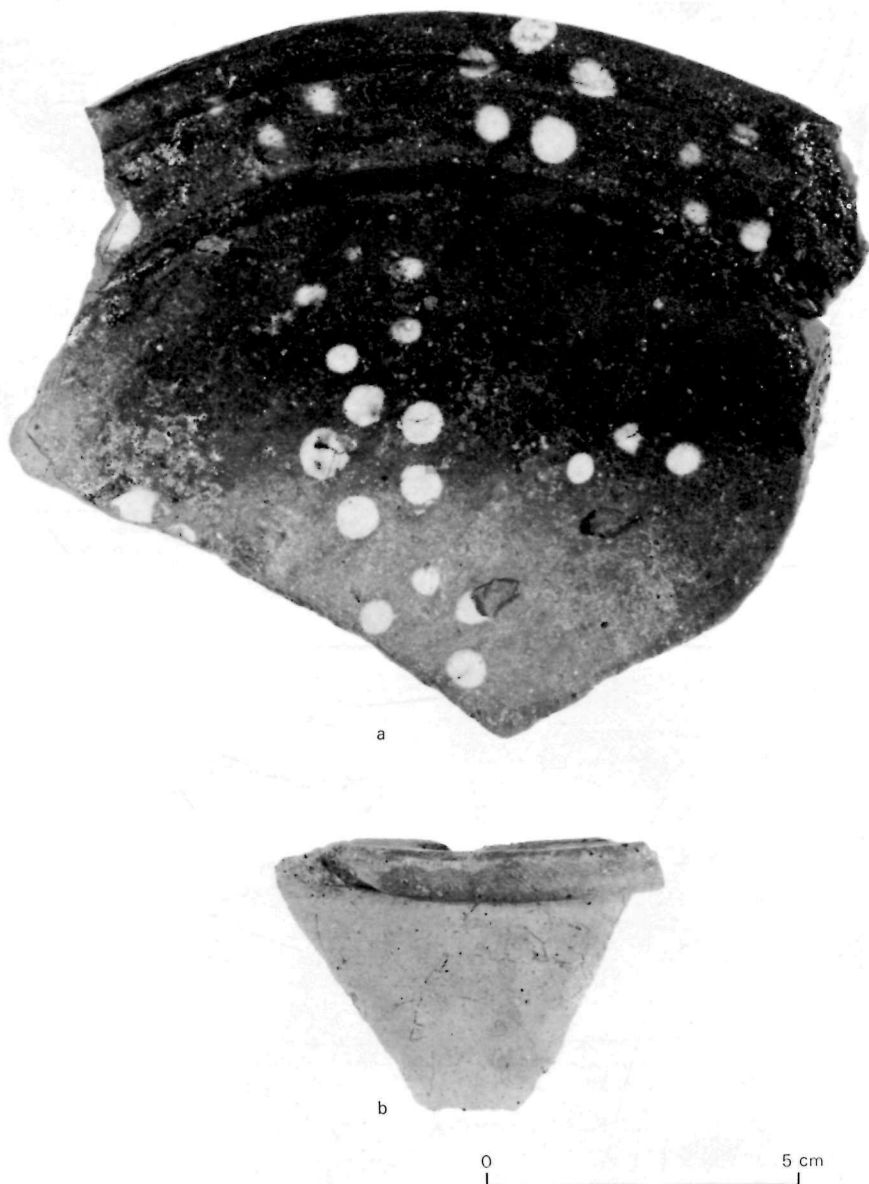
Après un badigeonnage d'engobe blanc sur l'intérieur des pièces, on les décora d'un motif vert. La glaçure de presque toutes les pièces a été endommagée par l'incendie du navire. Ces pièces présentent deux motifs décoratifs: nous possédons neuf spécimens du motif montré aux figures 24b et 25 et trois spécimens de celui montré à la figure 24a.

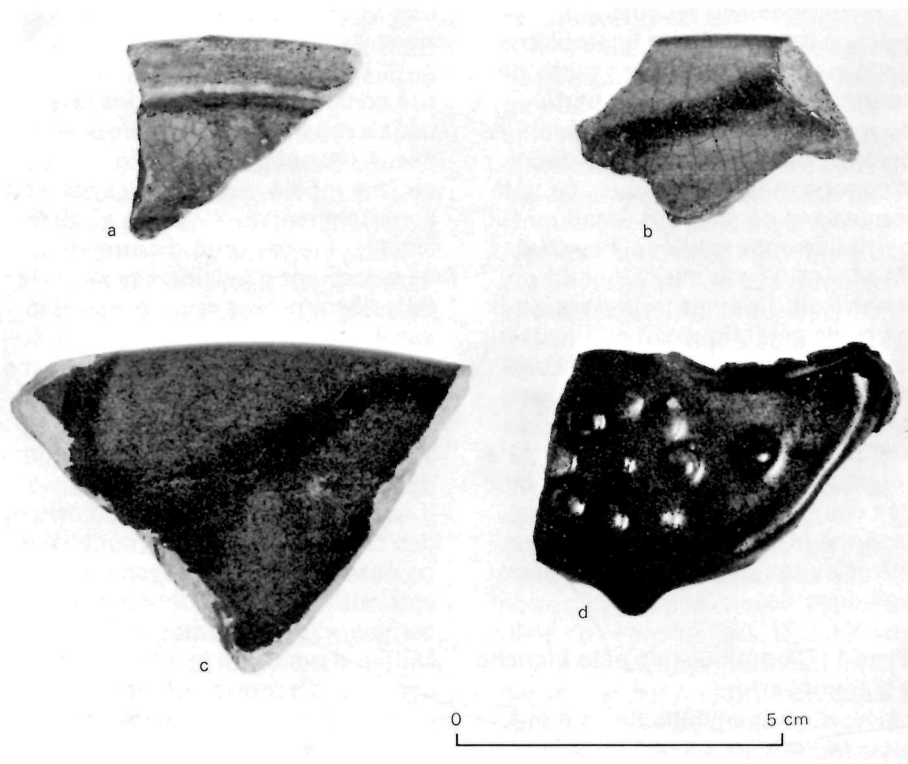
Variant quelque peu, soit de 3.5 à 4.5 cm, la hauteur de ces pièces est, en général, de 4 cm. En revanche, leur largeur est toujours de 10.5 cm.

Les fouilles faites à la forteresse de Louisbourg ont livré des pièces semblables.

#### ***4. Terres cuites fines en pâte rouge à glaçure brune, ornées de traînées d'engobe noir***

Les terres cuites de ce groupe sont d'une pâte très dure et très fine, de couleur rouge, et ne contenant pas d'inclusions. Elle comprennent des assiettes (fig. 24e, g, 27a, c), des plats, des écuelles, des couvercles (fig. 24d, 27b) et une poignée de





soupière (fig. 24*h*, 27*d*), qui sont tous décorés de flammées noires sous une glaçure lustrée d'un beau brun foncé (fig. 24*f*).

Sur une poignée de soupière, on trouve un motif de boutons en relief moulé par pressage. Les pièces de ce groupe étant trop incomplètes, nous avons établi des comparaisons avec des spécimens provenant du fort Beauséjour et de la forteresse de Louisbourg.

Le groupe contient également des tessons de quatre autres assiettes semblables à celle montrée à la figure 24*g*.

### 5. Marmite

D'une marmite, nous ne possédons qu'un petit tesson du bord et de la poignée et huit autres tessons du bord. Pour en exécuter le dessin (fig. 24*j*), nous nous sommes inspiré du tesson de bord et de la poignée et d'autres pièces analogues trouvées au fort Beauséjour et à la forteresse de Louisbourg.

Il s'agit d'une marmite en pâte grossière de teinte chamois. La petite anse plate, en forme de point d'interrogation, porte de profondes empreintes de pouce à l'extrémité supérieure; elle est attachée sous le bord. Une glaçure vert pâle recouvre l'intérieur de la marmite. Les neuf tessons de bord mesurent de 8 à 10 cm de diamètre.



## Conclusions

Les terres cuites grossières de l'Ouest de l'Europe post-médiévale n'ont que tout récemment éveillé l'intérêt des spécialistes et il existe encore trop peu d'ouvrages de référence à leur sujet. Cependant, la publication d'analyses de terres cuites grossières livrées par des sites américains devrait favoriser considérablement leur étude car, avec les dates relativement précises que nous fourniront les Amériques, du moins à partir de 1600 ap. J.-C., pour de telles céramiques, nous serons mieux en mesure de les identifier sur le continent européen.

Les céramiques du *Machault* constituent un tel groupe de référence, car nous savons que le 8 juillet 1760 marque pour ainsi dire la fin de leur existence. De tous les types de céramique post-médiévale ayant fait l'objet de publications, c'est le seul pour lequel nous possédons une date aussi précise. Pour cette raison et à cause de l'absence de publications analogues, leur étude présentée ici fera marque. Déjà, les résultats de l'étude des terres cuites grossières du *Machault* ont commencé à porter fruit en Angleterre et en France en ce sens que le matériel semblable à celui du *Machault*, découvert à ce jour en Angleterre, avait été mal daté à partir de conjectures et de fausses comparaisons. Les céramiques du *Machault* constituent donc un important point de repère particulièrement pour les céramiques du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle provenant du Sud-Ouest de la France et d'ailleurs.

Nous avons eu recours à la science pour résoudre le problème de la corrélation entre les types de céramiques du *Machault*, particulièrement les types 2 et 3, soit les céramiques en pâte rouge à décor d'engobe et les céramiques en pâte rouge sans décor, sans émail ou partiellement émaillées. Les études de M. Traill (voir appendice B) ont montré qu'il y avait trois principaux types de céramiques et qu'il existait une relation d'origine entre, d'une part le type 2 et, d'autre part, les assiettes en pâte rouge à décor de «circles of dots» et les plats en pâte rouge à décor vert sur engobe blanc, ces deux derniers groupes appartenant à la catégorie des diverses terres cuites grossières décorées et non décorées.

### Type 1: Céramiques en pâte blanche à glaçure verte

La céramique en pâte blanche et à glaçure verte, le type le plus remarquable de la collection des terres cuites du *Machault*, provient de La Chapelle-des-Pots (Charente-Maritime) dans la Saintonge, région du Sud-Ouest de la France. Les études faites par R. G. Thomson du musée de Southampton confirment notre conclusion. Au printemps 1973, l'auteur et M. Thomson examinèrent les principales collections de céramiques du Sud-Ouest de la France. Cela nous permit de conclure sans hésitation que les céramiques en pâte blanche à glaçure verte, de même que certains autres types traités ici, provenaient sans nul doute du village de La Chapelle-des-Pots. Le village se situe dans

une région où la céramique se pratique depuis le premier siècle av. J.-C. Nous y avons trouvé une quantité considérable de tessons que nous avons eu tout le loisir d'examiner. À l'exception de quelques spécimens médiévaux, tous les tessons appartenaient au XVIII<sup>e</sup> ou au XIX<sup>e</sup> siècle, et la majorité d'entre eux se classaient dans notre type 1. De telles céramiques ont été trouvées aussi loin qu'à Southampton, Bristol, Exeter et Jersey, de même que dans d'autres îles de la Manche.

### Type 2: Céramiques en pâte rouge décorées d'engobe

Il est difficile de déterminer l'origine des céramiques en pâte rouge décorées d'engobe en raison de la calcination qu'elles ont subie à bord du navire; cependant, l'étude de M. Traill a montré que, par leur contenu minéralogique, les céramiques du type 2 s'apparentent aux diverses assiettes en pâte rouge décorées de «circles of dots» et aux plats en pâte rouge à décor vert sur engobe blanc (voir appendice B). Nous ne pouvons établir avec certitude la provenance des assiettes en pâte rouge à décor de «circles of dots» mais il existe des céramiques semblables dans le Sud de la France (et à la forteresse de Louisbourg) où le décor en pointillé est aussi commun que dans le Sud-Ouest de la France. La collection de la forteresse de Louisbourg contient des bols à rebord (fig. 11) et certains spécimens présentent des pointillés comme seul décor. Ces pièces appartiendraient donc à ce groupe originaire du Sud de la France. Les céramiques du type 2 présentent un décor d'arbres et de points à

l'intérieur de cercles. Ce type se caractérise également par le motif de la volute centrale qui l'identifie d'emblée.

Nous n'avons pas encore déterminé l'origine des divers plats en pâte rouge à décor vert sur engobe blanc, mais, selon M. H. Morrison, de Beauvais, il y aurait des céramiques semblables à Martincamp et à Sovrus dans le Nord de la France. Par leur bord, ces pièces de la collection du *Machault* ressemblent beaucoup à certaines céramiques de cette région.

### **Type 3: Céramiques en pâte rouge non décorées, non émaillées ou partiellement émaillées**

A l'examen, tous les vaisseaux appartenant aux types de céramiques en pâte rouge non décorée, non émaillée ou partiellement émaillée se sont révélés de même composition minéralogique.

La possibilité de rapprochement par la similitude de leur pâte, entre la jarre et les marmites à fond arrondi, est utile puisque, sachant que ces dernières proviennent du Sud de la France (la forteresse de Louisbourg livra un matériel analogue), nous sommes dès lors autorisé à affirmer la même provenance pour la jarre. Nous savons que des jarres étaient fabriquées à Biot et à Vallauris (Provence), mais celles de la collection du *Machault* sont différentes.

Avant la découverte des jarres en pâte rouge sans décor et sans émail du *Machault*, les experts avaient toujours pensé que tels vaisseaux provenaient de la péninsule ibérique, opinion que l'auteur jugeait trop

restrictive. Il est bien connu qu'au XIX<sup>e</sup> siècle on importait des jarres de la Méditerranée, beaucoup d'entre elles contenant de l'huile de baleine et de l'huile de lin, et que de telles jarres décoraient souvent les devantures de quincailleries en Grande-Bretagne. Contrairement aux formes typiquement ibériques bien étudiées, notre connaissance des autres formes remonte seulement au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ce qui témoigne soit de la pénurie d'études, ou soit de leur inexistence avant cette date.

### **Diverses terres cuites grossières décorées ou non décorées**

Au nombre des diverses terres cuites grossières décorées que nous n'avons pas encore abordées dans nos conclusions, le bol marbré (fig. 22e, f, 23) présente un intérêt particulier car on attribuait auparavant à ce type de céramique une origine nord-italienne. Ce bol étant intact, nous n'avons pas pu prélever d'échantillon pour examen sur tranche mince qui aurait peut-être permis de déterminer son origine. Cependant, la forme du vaisseau, particulièrement son bord, est caractéristique de maintes céramiques originaires du Sud de la France. Ce type de décor par marbrures, si commun sur les plus vieilles céramiques du Nord de l'Italie, aurait peut-être existé dans d'autres régions et il fut, en fait, couramment utilisé sur les céramiques anglaises engobées dont la forme et le style diffèrent toutefois. Il n'existe pas de céramiques marbrées dans le Sud-Ouest de la

France, fait attesté par de nombreux archéologues de la région; cependant, on en trouve dans des sites aux environs de Marseille qui fut un des principaux ports d'approvisionnement des colonies françaises. La collection de la forteresse de Louisbourg contient des vaisseaux marbrés semblables qui côtoyaient une grande gamme d'autres céramiques. On sait maintenant que les terres cuites fines en pâte rouge à glaçure brune proviennent de la Ligurie où elles constituèrent une production suffisamment importante pour devenir la céramique commune du littoral septentrional de l'Italie et de la Provence à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup>. De telles pièces auraient pu être expédiées de Marseille. Des tessons de céramiques semblables se trouvaient dans l'importante collection post-médiévale du château du Mount Orgueil dans l'île Jersey (île de la Manche), dont la majorité des pièces proviendrait du Nord-Ouest de la France et, plus probablement, de la Normandie. Ce type de céramique constitue un élément important des collections de la forteresse de Louisbourg et du fort Beauséjour.

Le *Machault* n'a livré que des tessons d'un vaisseau de ce type, soit une marmite (fig. 24i). Ces marmites étaient très communes au fort Beauséjour et c'est d'ailleurs d'une d'entre elles que nous nous sommes inspiré pour le dessin de marmite contenu dans le présent article. Les grandes caractéristiques de la pâte et de la glaçure consti-

tuent de bons indices de la provenance, mais pas autant que le collet intérieur du bord destiné à recevoir le couvercle, qui se retrouve sur presque toutes les pièces de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle produites dans la région de Marseille.

En terminant, soulignons qu'à en juger d'après le nombre seulement (bien que nous n'ayons pas de chiffre à l'appui), les terres cuites grossières du *Machault* appartiennent à deux groupes: celles des types 1 à 3, et celles des céramiques diverses. Nous possédons des spécimens de presque tous les vaisseaux, assez peu nombreux d'ailleurs, de la deuxième catégorie (céramiques diverses) qui contient peu d'autres objets de valeur. Beaucoup de pièces creuses sont égratignées, et la glaçure sur le bord intérieur des plats bruns et noirs porte des marques de couteaux. Ces objets, peu nombreux et portant des marques d'usage, auraient selon nous appartenu à l'équipage.

Les pièces des types 1, 2 et 3 sont très nombreuses et certaines se trouvaient manifestement dans des caisses au moment où le navire coula. Elles faisaient probablement toutes partie de la cargaison. Cependant, les groupes des pièces classées «cargaison» contiennent des spécimens uniques qui, de ce fait, auraient fort bien pu appartenir à l'équipage.

### **Appendice A. Examen à la microsonde de la glaçure noircie des terres cuites du *Machault*,**

R. H. Packwood

En réponse à une demande de J.-P. Cloutier, alors de la Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, nous avons examiné la glaçure d'une terre cuite du *Machault* pour déterminer la nature de la teinte noire qu'elle présentait. Il s'agissait d'un grand bol de terre cuite à glaçure verte.

Il s'agit essentiellement d'une glaçure verte transparente, sans doute la couleur originelle, qui présente des taches noir argenté et noir mat d'aspect rugueux en certains endroits.

Nous avons préparé des groupes de spécimens des trois couleurs que nous avons montés dans un support epoxydique. Nous avons ensuite préparé des coupes polies faites à angle de 45° de la surface de la glaçure.

L'examen au microscope optique nous donna l'explication des différents aspects de la glaçure. Les échantillons de glaçure verte transparente représentent manifestement la glaçure originelle et intacte; quant à ceux des taches noir argenté généralement transparents, ils révèlent un mince dépôt ou ternissure transparents à la surface de la glaçure et ceux des taches noir mat d'aspect rugueux, une glaçure complètement noircie et criblée de trous.

Nous avons soumis la glaçure noir mat à des essais à la touche. Au poids, elle contenait d'importantes quantités de plomb (40 p. 100), de soufre (17 p. 100) et de

silicium, complétées de plus petites quantités de cuivre (environ 1 p. 100) et de chlore (environ 2 p. 100).

L'examen des échantillons à la microsonde révéla l'absence de soufre dans la glaçure transparente et sa présence dans toute l'épaisseur des taches noir mat alors qu'il ne fut décelé qu'à la surface des taches noir argenté. D'après l'analyse d'un second échantillon de taches noir argenté dont la surface avait été placée perpendiculairement au vaisseau de la microsonde, la couche contenant du soufre serait de l'ordre de 500 à 1000 angströms.

Reste à savoir cependant comment cette modification de la glaçure se produisit. La fumée produite par l'incendie qui précéda le sabordage du navire, contenait peut-être suffisamment de soufre, provenant de brai ou de poudre à canon, pour qu'il réagisse avec la glaçure; elle est peut-être attribuable à un séjour de 200 ans dans une eau contenant des bactéries propres à causer une telle modification ou tout simplement aux effluents du moulin à pulpe du voisinage.

## **Appendice B. Examen sur tranche mince et analyse par fluorescence aux rayons X de tessons de céramique du *Machault*,**

R. J. Traill

Nous avons examiné six tessons de terres cuites grossières du *Machault*. Les tessons, numérotés 1, 2, 3, 4, 6 et 7, constituaient les principaux spécimens des catégories suivant lesquelles K. J. Barton avait divisé les terres cuites grossières du *Machault*. Le tesson n° 1 appartenait au type 1 de Barton; le tesson n° 2, au type 2; les tessons n°s 3 et 4, au type 3; le tesson n° 6 appartenait à une assiette en pâte rouge à décor de «circles of dots» (céramiques diverses n° 1) et le tesson n° 7 à un plat en pâte rouge à décor vert sur engobe blanc (céramiques diverses n° 3).

Nous avons d'abord préparé des tranches minces provenant de coupes transversales des tessons et les avons ensuite examinées au microscope pétrographique. Tous les tessons avaient la même composition minéralogique simple, soit des particules anguleuses de quartz et une petite quantité de feldspath et de mica dans un corps à grain fin de composition minérale indéterminée. Les diffractogrammes confirment ces conclusions: tessons n° 1 (type 1), beaucoup de quartz, un peu d'alumine; tesson n° 2 (type 2), beaucoup de quartz, traces d'alumine et de feldspath; tesson n° 3 (type 3), beaucoup de quartz; tesson n° 4 (type 3), beaucoup de quartz, traces d'alumine et de feldspath; tesson n° 6 (céramiques diverses n° 1), beaucoup de quartz,

traces de feldspath et tesson n° 7 (céramiques diverses n° 3), beaucoup de quartz et traces de feldspath.

Les textures des tessons observés se groupent en quatre catégories.

### **Tesson n° 1**

Corps à grain très fin contenant relativement peu de particules de quartz anguleuses dispersées au hasard. En général inférieures à 0.02 mm, les particules dépassent rarement 0.05 mm.

### **Tesson n° 4**

Contient beaucoup de particules de quartz dans un corps à grain très fin. De taille relativement égale, les particules ont en général entre 0.02 mm et 0.01 mm. Beaucoup sont allongées et disposées parallèlement à la surface du tesson.

### **Tesson n° 3**

Corps à grain fin contenant relativement peu de particules de quartz anguleuses. Les particules sont assez mal assorties en ce sens que leur taille varie de moins de 0.05 mm à plus de 0.4 mm. Elles sont généralement allongées et surtout disposées parallèlement à la surface du tesson.

### **Tessons n°s 2, 6, et 7**

Ces tessons se caractérisent par un grand nombre de particules de quartz mal assorties dont la taille varie de moins de 0.01 mm à plus de 0.5 mm. Aucune disposition particulière des particules.

Le tableau 1 donne, exprimés en pourcentage d'oxydes, les résultats de l'analyse partielle et semi-quantitative par fluorescence aux rayons X faite sur des échantillons en poudre des six tessons. Les valeurs de silicium/alumine présentent un intérêt considérable à titre d'indicateur de la composition des matières premières qui seraient au nombre de trois ou quatre: tesson n° 1, faible proportion de silicium/alumine, 2:3; tessons n°s 3 et 4, proportion moyenne de silicium/alumine, 3:4 à 3:5; tessons n°s 2 et 7, proportion élevée de silicium/alumine; 4:6 à 4:7 et tesson n° 6, proportion la plus élevée de silicium/alumine, 5:2.

Les tessons n°s 2 et 7 avaient une caractéristique en commun, absente dans les autres tessons. Ils avaient reçu un engobe, mince couche d'argile fine qui avait été appliquée sur leur face intérieure avant cuisson et émaillage. Cette couche d'engobe est très uniforme, de 0.1 mm à 0.15 mm d'épaisseur, d'aspect semblable au corps du tesson n° 1. Le tableau 2 donne les résultats de l'analyse à la sonde électronique, exprimés en pourcentage de poids, du corps du tesson n° 7, de l'engobe de ce même tesson et du corps du tesson n° 1. Ces analyses confirment la similitude de composition des deux argiles fines.

Tableau 1. Résultats de l'analyse par fluorescence aux rayons X

	Type 1	Type 2	Type 3		Céramiques diverses 1 n° 6	Céramiques diverses 3 n° 7
	n° 1	n° 2	n° 3	n° 4		
SiO <sub>2</sub>	66.0	75.0	71.0	67.0	77.0	74.0
Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	29.0	16.0	20.0	19.0	15.0	16.0
K <sub>2</sub> O	1.6	1.6	1.9	2.4	1.7	1.9
CaO	0.4	0.6	0.7	0.7	0.4	0.6
TiO <sub>2</sub>	1.2	1.0	1.2	1.4	0.9	1.1
Fe <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	1.9	5.8	5.2	9.5	5.0	6.4
SiO <sub>2</sub> /Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	2.3	4.7	3.4	3.5	5.2	4.6

Tableau 2. Résultats des micro-analyses à la sonde électronique du corps des tessons n°s 1 à 7, et de l'engobe du tesson n° 7

	Tesson n° 7 corps	Tesson n°7 engobe	Tesson n° 1 corps
SiO <sub>2</sub>	70.2	64.4	62.7
Al <sub>2</sub> O <sub>3</sub>	17.6	28.7	29.7
TiO <sub>2</sub>	1.5	1.1	1.0
FeO	6.0	3.2	2.2
MnO	0.0	0.0	0.0
MgO	0.8	0.6	0.6
CaO	0.5	0.5	0.3
Na <sub>2</sub> O	0.7	0.4	0.7
K <sub>2</sub> O	2.6	1.4	2.8
	99.9	100.1	100.0

### Appendice C. Description complémentaire des couleurs des terres cuites grossières du *Machault*, Gérard Gusset

A titre de complément à la description des couleurs données par K. J. Barton dans son analyse des terres cuites grossières du *Machault*, nous leur avons assigné une cote suivant le système de couleurs Munsell (Munsell Color Company 1960).

La détermination des couleurs se fit à la lumière néon dite «cool white».

La cuisson entraînant parfois une différence de couleur entre la surface et l'intérieur du corps, nous avons précisé ces deux couleurs dans la mesure du possible. Quant aux couleurs des glaçures, il s'agit des couleurs apparentes (teintes plus ou moins influencées par la couleur du corps paraissant au travers de la glaçure) et qui ne correspondent peut-être pas tout à fait à leur teinte véritable. Dans certains cas, il fut impossible de déterminer la couleur de la surface ou de l'intérieur du corps ou même de la glaçure pour diverses raisons: pièces complètement émaillées, impossibilité d'avoir un échantillon propre de l'intérieur du corps, pièces non émaillées ou émail taché.

#### Céramiques en pâte blanche à glaçure verte (type 1)

Pots de la plus grande taille: glaçure de 5GY6/8 à 2.5YR4/4, surface du corps typique de 7.5YR7/4.

Pots de deuxième taille: glaçure de 2.5GY6/8 à 5GY4/6.



Pots de troisième taille: glaçure typique de 7.5GY5/6 et 5GY5/6, surface du corps 10YR8/4 et 2.5Y8/4.

Pots de petite taille: surface du corps de 10YR7/4 à 7.5Y7/6, intérieur du corps typique de 5Y7/2.

Flacons: glaçure de 2.5GY6 à 2.5GY4/4, typique de 2.5GY5/6; intérieur du corps typique de 5Y8/2.

Plats à barbe: glaçure typique de 2.5GY5/6.

Ecuelles: glaçure (intérieure) 7.5Y8/6, glaçure (extérieure) de 7.5GY6/6 à 7.5GY4/6, intérieur du corps 5Y8/1.

Terrines à crème: glaçure typique de 2.5GY5/6, surface du corps 10YR7/4, intérieur du corps typique de 5Y8/2, 5Y8/1.

Poêlons: glaçure typique de 2.5GY5/6, surface du corps 10YR7/4, intérieur du corps typique de 5Y8/2, 5Y8/1.

Grands bols à lèvre et à bord cannelé sur les dessus: glaçure typique de 2.5GY5/6, surface du corps de 2.5Y8/4 à 2.5Y7/4, intérieur du corps 2.5Y8/2.

Grands bols à lèvre et à bord de section oviforme: glaçure typique de 5Y6/8 et 5Y5/8.

Petits bols: glaçure typique de 5Y6 et 5Y5/8, surface du corps typique de 10YR7/4, intérieur du corps typique de 5Y7/2.

Couvercles de marmites tripodes à rebord: glaçure typique de 5GY5/6, surface du corps typique de 10YR7/4, couleur de l'intérieur du corps non déterminable, blanc teinté, très pâle.

Marmites tripodes à rebord: glaçure 2.5GY5/6, surface du corps 7.5YR6/6, couleur de l'intérieur du corps non déterminable, chamois variable.

Grandes jarres à poignée verticale: glaçure typique de 10Y4/4, surface du corps 7.5YR6, intérieur du corps 10YR7/6.

Jarres moyennes à poignée verticale: glaçure de 2.5GY5/4 à 2.5GY4/4, intérieur du corps 10YR8/2.

Petites jarres: glaçure typique de 5GY5/8, surface de corps 5Y8/2, intérieur du corps 5Y8/2.

Jarres à poignée horizontale: glaçure 5GY4/6, surface du corps 10YR7/4.

### **Céramiques en pâte rouge décorées d'engobe (type 2)**

Bols à rebord: surface du corps typique de 5YR6/8.

Plats à rebord: surface du corps typique de 5YR6/8 fonçissant jusqu'à 10R4/8.

Assiettes à rebord: surface du corps typique de 5YR6/8 et 5YR5/6.

### **Céramiques en pâte rouge non décorées, non émaillées ou partiellement émaillées (type 3)**

Grandes marmites: surface du corps 7.5YR6/6 en moyenne, intérieur du corps 10YR7/4 à 5YR7/6 (irrégulier).

Petites marmites: surface du corps 2.5YR/8 à 7.5YR5/8.

Jarres: couleur non déterminable.

Bord de jarres: surface du corps typique de 2.5YR6/6.

### **Diverses terres cuites grossières décorées ou non décorées**

Assiettes en pâte rouge décorées de «circles of dots»: surface du corps typique 2.5YR5/6.

Bol en pâte rouge à marbrures d'engobe: glaçure 5YR5/8, intérieur du corps 2.5YR6/8.

Plats en pâte rouge à décor vert sur engobe blanc: glaçure de 2.5Y8/4 à 5Y8/4, surface du corps typique de 5Y5/6.

Couvercles de terre cuite fine à glaçure brune et à traînées d'engobe noir: glaçure typique de 2.5YR3/4, intérieur du corps 5YR6/6.

Assiettes de terre cuite fine à glaçure brune et à traînées d'engobe noir: glaçure typique de 2.5YR3/4, intérieur du corps 5YR6/6.

Poignée d'écuelle de terre cuite fine rouge, émaillée en brun et ornée de traînées d'engobe noir: couleur non déterminable.

Marmite de terre cuite grossière non décorée: surface du corps 10YR7/2, intérieur du corps 5YR8/4.

## Sources citées

### **Beattie, Judith et Bernard Pothier**

1976

«La bataille de Ristigouche», *Canadian Historic Sites: Occasional Papers in Archaeology and History/Lieux historiques canadiens: cahiers d'archéologie et d'histoire*, n° 16, Ottawa.

### **Munsell Color Company**

1960

*Munsell Book of Color*, Baltimore, éd. Pocket.

### **Musée national de céramique de Sèvres**

1973

*La céramique du Beauvaisis*.



# **Le ranch Cochrane**

William Naftel

Lieux historiques canadiens

n° 16

74	<b>Sommaire</b>
75	<b>Introduction</b>
79	<b>La présence du gouvernement</b>
85	<b>Les capitalistes</b>
99	<b>La fondation de la compagnie</b>
112	<b>L'empire</b>
122	<b>Ventes et contrats</b>
124	<b>La British American Ranche Company</b>
141	<b>Epilogue</b>
143	<b>Conclusions</b>
145	<b>Notes</b>
152	<b>Sources citées</b>

## **Sommaire**

En 1881, le sénateur Matthew Henry Cochrane et ses amis actionnaires furent les premiers à établir une entreprise d'élevage, la Cochrane Ranche Company, à Big Hill, endroit de l'Alberta où se trouve maintenant la ville de Cochrane. Certaines erreurs humaines et deux hivers très rudes décidèrent les éleveurs à transporter leur ranch dans un climat plus doux au sud du fort MacLeod. L'emplacement du ranch de Big Hill, dont les affermagés avaient été réduits et modifiés, fut pris en main par la British American Ranche Company, une entreprise affiliée à la Cochrane Ranche. Cette compagnie s'intéressait principalement à l'élevage des moutons, mais elle a dû abandonner ses projets en 1888. Le ranch Cochrane devint très prospère une fois rendu plus au sud, mais la mort de Cochrane en 1903 et les pressions des colons récemment arrivés entraînèrent la décision de vendre le ranch en 1905. La réputation de Cochrane, les leçons qui ont été tirées de son expérience et les lois favorables qu'il a contribué à faire adopter, ont amené un grand nombre de gens à venir pratiquer l'élevage dans le Nord-Ouest alors inhabité, et ont démontré que la vallée de la Red River n'était pas la seule région intéressante du Nord-Ouest.

Soumis pour publication en 1973, par William Naftel, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Ottawa.

## Introduction

Le sud-ouest de l'Alberta forme un immense pâturage qui borde les avant-monts et sépare le plateau de l'Alberta de la cordillère canadienne plus connue sous le nom de montagnes Rocheuses. C'est un pays accidenté que brisent des ravins et des coulées servant de lit aux cours d'eau qui prennent naissance dans les montagnes. L'altitude des sommets varie considérablement, passant de 3000 pieds dans l'est à 4500 pieds dans l'ouest.

L'étendue des pâturages correspond à la région qui bénéficie du chinook. Et ce n'est pas pure coïncidence. Ce vent d'hiver, tiède et sec qui caractérise cette région, détermine le couloir de pâturage tout comme la présence de superbes graminées et de bonne eau. Ce vent est si doux qu'il fait fondre la neige et permet au bétail, en théorie du moins, de paître autant l'hiver que l'été. Cependant, il arrive parfois que le chinook ne souffle pas.

Le chinook ne constitue qu'un des bienfaits de la nature dans cette région. Les excellentes graminées indigènes qui y poussent l'été et sèchent sur pied donnent un excellent foin. «They thus preserve all their nutritious qualities, and made excellent feed for the winter, a fact which is proved by the fat condition of all stock wintered in that country.»<sup>1</sup> Elles présentent en effet, le double avantage d'être riches en protéines, en raison des minéraux contenus dans le sol, et de sécher sur pied sous l'effet des vents secs de la fin de l'été. Les espèces varient selon l'altitude et les précipitations. Aux basses altitudes, on trouve la bouteloue grêle, le pâturin des prés,

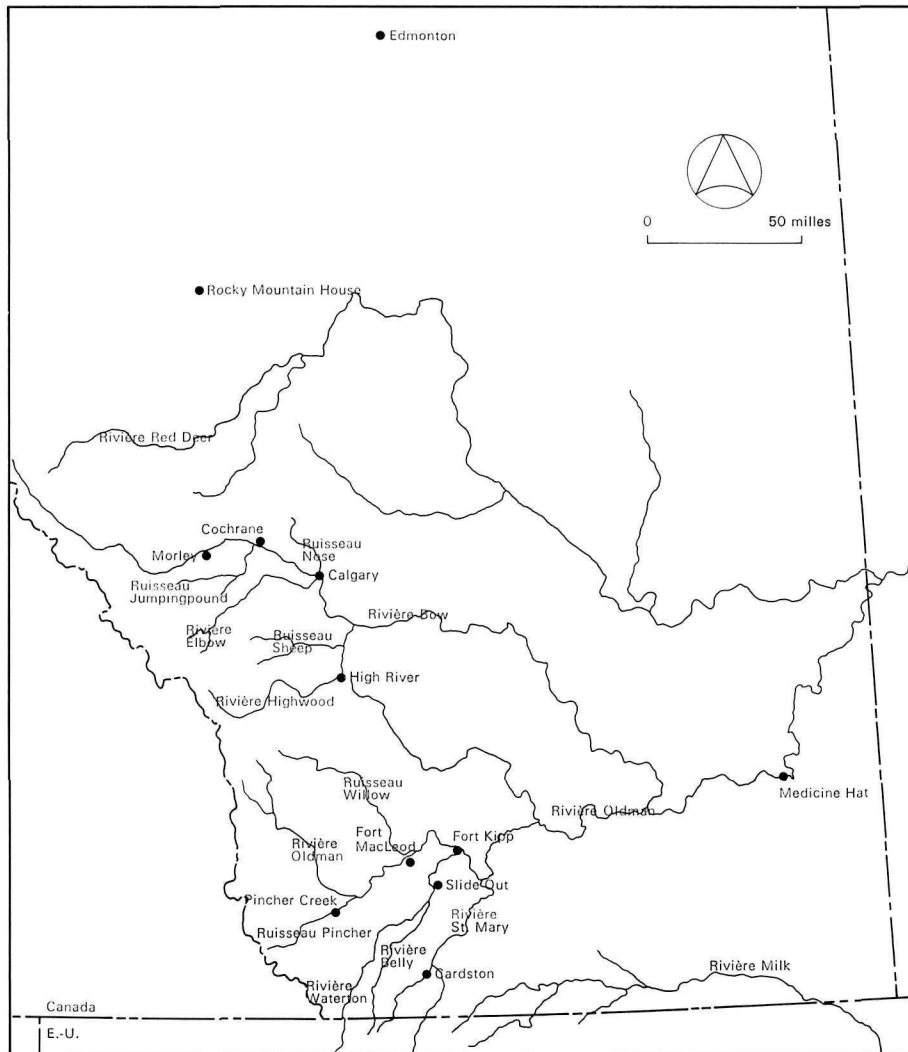
le chiendent de l'Ouest, le pâturin bleu et de Sandberg. Plus près de la véritable prairie, l'aspelle hérissée et le chiendent de l'Ouest commencent à dominer la végétation et, aux altitudes plus élevées, on trouve surtout des espèces particulières ; aux avant-monts, telles que les fétuques, les avoines et, à nouveau, les chiendents.

Aux yeux des vieux fermiers de l'Est, du moins, la région qui se prêtait le mieux au pâturage s'étendait «from the boundary line north to Morleyville, including the belt of land extending from twenty-five to thirty miles east of the Rocky Mountains»<sup>2</sup>.

Ce beau pays à végétation luxuriante offre à l'œil de douces collines vertes tapissées de hautes herbes et abondamment arrosées par une foule de cours d'eau, rivières et sources qui jaillissent des flancs des montagnes. Ce paysage enchanteur se détache sur un fond de pics enneigés qui brillent dans le soleil des beaux jours et, en rangs serrés, brisent l'horizon du nord au sud. Il n'est guère surprenant qu'un tel lieu ait soulevé l'admiration des premiers voyageurs qui, ne l'oublions pas, y sont venus seulement pendant les beaux mois de l'année. Les robustes Écossais qui exploitèrent les forts de la Compagnie de la baie d'Hudson dans tout le Nord-Ouest se rendirent vite compte que les Indiens de ce pays ne désiraient pas leur présence. Les Pieds-Noirs, la plus farouche des nations des Plaines, refusèrent l'accès de leur territoire aux marchands et la Compagnie de la baie d'Hudson dut se

contenter de comptoirs périphériques, tels que Rocky Mountain House et le fort Edmonton. C'est pourquoi les premiers habitants de cette région ne profitèrent pas des observations soigneuses et judicieuses des commerçants de fourrures qui aidèrent tant les autres colons du Nord-Ouest. Il n'y eut personne pour tempérer l'enthousiasme d'ailleurs justifié des voyageurs et pour les prévenir qu'en l'absence du chinook, l'hiver dans la vallée de la rivière Bow pouvait être aussi long et rude que dans la vallée de la rivière Rouge.

On connaissait les possibilités des avant-monts depuis l'arrivée dans la région, en 1874, des premiers détachements de la Police à cheval du Nord-Ouest et les premières tentatives d'élevage de cette époque. Les premiers troupeaux à paître sur les avant-monts suivirent de près l'établissement de la Police à cheval à Fort MacLeod qui assura le respect de l'ordre public. Espérant obtenir des contrats du gouvernement, Joe McFarland et Henry Olsen arrivèrent du Montana en 1875 avec un troupeau laitier et s'installèrent à quelques milles en aval du fort. À l'automne 1874, un certain Shaw avait traversé les montagnes avec un troupeau de 500 bêtes d'élevage, en provenance de la Colombie-Britannique où, plus particulièrement au centre de la province, l'élevage du bétail prospérait depuis la ruée vers l'or. En route vers le fort Edmonton, Shaw s'arrêta à la mission méthodiste de Morley sur la Bow où, à la demande expresse du révérend John McDougall, il passa non seulement



l'hiver mais une année entière, sans que son troupeau ne s'en soit porté plus mal<sup>3</sup>.

Dans les années 1870, la région vit arriver d'autres troupeaux du Montana qui s'adaptèrent assez bien. Ce sont, semble-t-il, des difficultés financières qui s'acharnèrent sur les premiers éleveurs de bétail, difficultés attribuables à trois causes principales: le manque de marché, les incursions indiennes et l'absence d'encouragement officiel.

Leur plus gros client était les détachements de la Police à cheval dont la dynamique firme I. G. Baker and Company, de Fort Benton, Montana, détenait les contrats d'approvisionnement. Bien que cette dernière était disposée à acheter tout le bœuf élevé dans la région, la croissance du marché était nettement limitée, surtout quand on sait que le gouvernement avait annoncé son intention de réduire plutôt que d'accroître l'effectif de la police. Le marché canadien le plus proche se situait à la baie Georgienne et les éleveurs américains n'auraient certes pas laissé du bétail canadien traverser la frontière sans opposition. Il n'y avait pas d'autre marché.

Vers la fin de la décennie, un autre facteur limitatif commença à poindre. Il s'agit de la disparition assez rapide des troupeaux de bisons, ce dont les éleveurs se félicitèrent au début, car leurs bêtes à cornes étaient attirées par les bisons en migration et disparaissaient en laissant moins de traces que du bétail volé. L'extinction du bison créa cependant un nouveau problème. Privés de leur principale source de nourriture, les Indiens des Plaines affrontaient pour la première

fois la famine générale et tout le bétail qui passait dans les prairies constituait une tentation trop souvent impossible à repousser. En fait, il n'y a pas eu autant de vols de bétail, semble-t-il, que l'état souvent désespéré des Indiens aurait pu laisser prévoir, mais les éleveurs avaient tendance à les accuser de toute mort ou disparition de bétail. Qu'il en ait été ainsi ou non, les pertes furent pourtant assez considérables pour décourager et freiner dans une certaine mesure les premiers pas de l'industrie naissante.

Il faut ajouter l'attitude assez négative de la Police à cheval à l'égard des éleveurs de bétail, car elle ne croyait pas, avec raison d'ailleurs, que le pays était prêt à recevoir des colons. Même en 1882, le commissaire de la police écrivait au sujet des tribus Pieds-Noirs qui vivaient dans ce territoire: *This powerful tribe . . . has but recently come into contact with white men, and their experience of them is almost altogether of the Police Force. They are as yet perfect savages, able to mount at least 1000 warriors, exceptionally well armed and equipped.*<sup>4</sup>

En 1882, des observateurs notaient surtout la déchéance du pouvoir des Indiens, mais, avant cette date, l'observation du commissaire était certes vraie. Comme ses relations avec les Indiens tenaient plus du prestige que de la force, la Police à cheval ne voulait pas engager précipitamment des disputes au sujet de bétail volé ou traiter les Indiens de la façon que suggéraient certains éleveurs ayant le précédent américain à l'esprit. Selon elle, certaines pertes allaient de soi et

toute personne amenant du bétail dans une région sauvage devait être prête à les accepter<sup>5</sup>. Donc, en 1879, la première tentative d'élevage dans le Nord-Ouest était presque chose du passé, car un certain nombre d'éleveurs venus de Montana et désireux de repartir à zéro étaient retournés aux Etats-Unis<sup>6</sup>. Le parti conservateur, dont la politique nationale redonna le pouvoir à Sir John A. Macdonald en 1878, visait d'autres objectifs que la création d'un complexe manufacturier dans l'Est. Pour l'avenir du pays, il proposait deux grandes réalisations: un chemin de fer transcontinental et la colonisation du Nord-Ouest qui, tous deux, assureraient au jeune dominion la possession effective des vastes territoires vierges qu'en 1869 il avait acquis de la Compagnie de la baie d'Hudson. La construction du chemin de fer ne présentait aucune difficulté; c'était tout simplement une question de fonds. La colonisation de l'Ouest n'était pas chose aussi simple cependant. Il fallait convaincre des milliers de personnes d'aller s'installer dans un pays neuf et presque inconnu. Une migration d'une telle ampleur, même dans les meilleures circonstances, prendrait du temps; en attendant, les prairies vallonnées étaient vides, sauf pour quelques troupeaux de bisons décimés, quelques milliers d'Indiens des Plaines et un petit nombre de Métis ambulants et mécontents.

Même vide, ce vaste pays ne cessait d'occuper l'esprit des gens. Outre le désir de coloniser qui caractérisa les nations européennes du XIX<sup>e</sup> siècle, l'ombre menaçante du Manifest Destiny américain pointait à l'horizon sud. A la fin des années 1870, l'expansionnisme américain avait acquis une subtilité qu'il n'avait pas dix ans plus tôt; néanmoins, les discours du 4 juillet se plaisaient toujours à tirer la queue du lion britannique. Ces allusions, tout oratoires qu'elles aient été, tombaient en sol très fertile dans le Midwest américain. La rareté progressive des terres à coloniser n'avait nullement assouvi le désir d'en acquérir. Au nord s'étendaient les prairies vierges du Nord-Ouest canadien et il n'y avait qu'un pas à franchir pour passer de la simple soif de possessions foncières au désir d'étendre à ces territoires vides l'avantage d'un système gouvernemental capable de les exploiter au maximum. Même s'il était alors assez évident que le gouvernement américain ne prendrait pas les armes pour étendre son territoire, les pressions considérables exercées indiquaient clairement qu'il ferait tout en son pouvoir, sauf la guerre, pour s'approprier l'Ouest canadien. Il était donc impératif d'installer des Canadiens dans le Nord-Ouest, car ne dit-on pas que possession vaut titre.

On croyait que la colonisation se déroulerait tout naturellement après l'adjudication et l'exécution du contrat de construction du chemin de fer Pacifique Canadien. Cependant, il faudrait du temps, même dans les meilleures conditions et

l'on jugea nécessaire de prendre immédiatement des mesures qui protégeraient la région ouest des prairies pendant que la colonisation avancerait vers l'ouest le long du chemin de fer. L'élevage de bétail, forme d'industrie très prospère aux États-Unis, fournirait peut-être le moyen d'occuper une région possiblement vulnérable et certes vide.

Une raison plus immédiate poussait encore le gouvernement à encourager un tel programme. Dans l'optique de la politique nationale, rien n'empêchait d'encourager à la fois l'industrie de l'élevage canadien et l'industrie manufacturière. Mieux on pourrait répondre à la demande canadienne, mieux ce serait et, comme le prouvaient les éleveurs de l'Est, l'Angleterre promettait d'être un marché avantageux pour tous les éleveurs en mesure de fournir un produit de très bonne qualité.

Autre considération importante, il fallait également assurer un fret au chemin de fer pour justifier son considérable coût de construction. Cela était particulièrement vrai des tronçons coûteux du nord du lac Supérieur où il n'y aurait pas de trafic local. Un bon commerce de bétail entre les Rocheuses et Montréal constituerait un crédit substantiel à inscrire au bilan.

Moins de deux ans après l'échec de la tentative en 1879, l'économie des avant-monts reposait déjà principalement sur l'élevage du bétail, réalisation entièrement attribuable à l'administration conservatrice. D'abord, il y eut, le 21 octobre 1880, la conclusion du marché de construction du chemin de fer avec

un consortium montréalais, puis le gouvernement, à titre d'encouragement à la colonisation, s'empessa de faire dresser le cadastre de l'Ouest, pour enfin demander avec insistance aux Indiens de s'installer sur les terres qui leur étaient réservées.

Il réussit étonnamment bien à atteindre ces trois objectifs, compte tenu de la manière assez gauche dont il s'y prit pour résoudre le problème concomitant des Métis. Il est bien connu que le chemin de fer fut terminé avant la date prévue. On exécuta des levés d'une précision et d'une exactitude qui ne cessèrent d'étonner des générations d'avocats habitués à trouver dans ce genre de documents des erreurs génératrices d'interminables litiges et de grands profits. Alliant le tact et la fermeté, le gouvernement, dès 1881–1882, avait réussi à installer presque tous les Indiens dans la réserve d'où, même durant la rébellion de 1885, ils ne sortirent pas, à quelques exceptions près.

Le chemin de fer en construction, les terres bien divisées et à l'abri des Indiens, il ne restait plus qu'à exploiter le Nord-Ouest.

A cette époque-là cependant, la plupart des Canadiens pensaient que les anciens territoires de la Compagnie de la baie d'Hudson, sauf peut-être l'établissement de la rivière Rouge se trouvaient dans une région éloignée et inaccessible, peuplée d'Indiens sauvages et de Métis rebelles.

Les débats parlementaires à l'époque de l'adjudication du contrat du chemin de fer révèlent qu'une importante partie des personnages influents du Canada considéraient le

Nord-Ouest comme un bien précieux, certes, mais dont il serait préférable de confier l'exploitation aux futures générations, mieux en mesure peut-être d'en assumer le coût. Même certains des plus chauds prôneurs des nouveaux territoires croyaient que leur développement reposait sur le succès du chemin de fer du Pacifique dont l'achèvement prendrait plusieurs années.

Néanmoins, en 1881, la Cochrane Ranche Company Limited, sous l'influence du sénateur Matthew Henry Cochrane, industriel et éleveur de bétail, transforma Big Hill, aujourd'hui Cochrane, en Alberta, en grand centre d'élevage de bétail, le premier de cette envergure au Canada. Fortement encouragés par le gouvernement du dominion, Cochrane et ses collaborateurs investirent des dizaines de milliers de dollars dans le ranch, mais après deux ans de confiance aveugle, de rudes hivers et d'une gestion rigide, il se virent obligés d'envoyer leur bétail sous un ciel plus clément vers la frontière américaine, laissant Big Hill à la British American Ranche Company, société cousine s'occupant d'élevage de chevaux et de moutons.

On pourrait s'interroger sur l'importance de cet échec apparent qui, en fait, eut de considérables retentissements étant donné qu'il s'agissait de la première grande entreprise de ce genre dans l'Ouest canadien et que son fondateur, le sénateur Cochrane, y prit part. En posant le premier geste, Cochrane, personnage influent dont le jugement était

respecté, appuya de façon tangible l'ouverture de l'Ouest en influençant ses pairs de la communauté financière de l'Est à investir dans le ranch *Cochrane* et le *pays des pâturages*. (Précisons que les autres investisseurs obtinrent leurs baux à peu près en même temps que *Cochrane*, mais dans la plupart des cas n'exploitèrent pas leurs concessions avant un an ou deux.) Une foule de personnes surveillèrent les erreurs du pionnier, virent le chemin de fer devenir réalité et, à la première occasion, créèrent une vingtaine d'autres ranchs. Cependant, ils durent alors se conformer aux lois régissant les ranchs, établies péniblement par *Cochrane* et le ministère de l'Intérieur suivant les besoins de la *Cochrane Ranche Company*. La première vague de colonisation de l'Ouest se produisit à l'époque de cette législation qui demeura en vigueur à peine dix ans.

Dans les deux chapitres suivants, nous résumerons les règlements sur les pâturages, l'importation et la quarantaine que le gouvernement canadien imposa à l'industrie canadienne d'élevage et nous tracerons le portrait des personnes ayant investi dans le ranch *Cochrane*. Dans les autres chapitres, nous retracerons l'établissement et le déclin du ranch *Cochrane* à *Big Hill*, son déplacement vers le sud, et aborderons les activités du successeur du ranch *Cochrane*, à *Big Hill*, la société cousine *British American Ranche Company*.

## La présence du gouvernement

### Règlements sur les pâturages

La loi sur les terres du dominion de 1872, la première d'une série adoptée durant la colonisation de l'Ouest, ignorait l'élevage comme industrie distincte, mais le considérait plutôt comme un appoint du colon sérieux. Il n'existait aucune protection des affermage, tout le pays étant ouvert à la colonisation, et un bail de pâturage pouvait être brisé en tout temps moyennant un avis de six mois<sup>1</sup>. Il est évident qu'à cette époque on ne songeait nullement à encourager d'autres formes d'occupation du sol que celle du colon établi sur un quart de section.

En 1876, il devenait de plus en plus clair que certaines régions du Nord-Ouest se prêtaient plus à l'élevage qu'à l'agriculture et une modification de la loi précédente apportée cette année-là prévoyait l'affermage de vastes concessions à des non-résidents. Les terres ainsi louées n'étaient pas nécessairement ouvertes à la colonisation, mais le ministre de l'Intérieur se réservait le privilège de briser tout bail après avis de deux ans advenant le cas où il souhaiterait y installer des colons. Malgré tout l'attrait que ces dispositions présentaient pour l'éventuel éleveur, le couloir de pâturage n'était alors toujours pas cadastré et colonisé, et seuls de rares éleveurs se seraient donnés la peine d'obtenir un affermage à une époque où rien ni personne ne les encourageaient à le faire.

L'année 1881 marqua la fin de cette insouciance. Le chemin de fer à peine à l'horizon et le désordre de l'expansion américaine aux portes

du pays, on décida d'imposer la loi dans l'Ouest canadien, sans attendre l'arrivée de l'homme blanc. *Cochrane* influença considérablement la législation comme nous le verrons plus loin dans les paragraphes «La concession foncière de *Cochrane*» et «Le jeu des influences». En mai 1881, J. S. Dennis, sous-ministre de l'Intérieur, élaborait un mémoire confidentiel dans lequel il résumait ses recommandations au sujet de la politique à adopter à l'égard de l'élevage dans le Nord-Ouest. Le gouvernement s'en inspira pour adopter, au printemps de la même année, une politique sur les terres d'élevage et de pâturage qu'il suivit pendant environ trois ans, mais avec une fidélité décroissante. En premier lieu, il modifia la loi sur les terres du dominion afin de ramener, comme il convenait, cet important aspect de la politique nationale sous la coupe plus directe du Cabinet. Jusqu'à ce jour, les affermage des pâturages avaient été une question interne relevant du ministère de l'Intérieur<sup>2</sup>.

Selon les dispositions du règlement publié par un décret en conseil le 20 mai 1881, on dressa une formule de bail qui fut considérablement modifiée au mois de décembre suivant<sup>3</sup>.

La clause autorisant des affermage d'une durée de 21 ans était, au yeux des éleveurs, la plus importante de ce premier bail. Malgré une clause d'annulation possible, «in the Public Interest», après avis de deux ans, ce bail donnait au moins aux éleveurs l'assurance d'un engagement moral beaucoup plus



long de la part du gouvernement. En retour des importants investissements qu'ils feraient, ils pouvaient compter sur une période d'occupation assez longue pour rentrer dans leur argent et réaliser un profit.

Selon les autres clauses du bail, le gouvernement voulait clairement attirer les sociétés à gros capitaux plutôt que les petits éleveurs indépendants. L'éleveur pouvait obtenir, avec un seul bail, 100 000 acres au prix nominal de un cent l'acre, à la condition de peupler le ranch à raison d'une tête de bétail par dix acres, et prendre jusqu'à trois ans pour s'y conformer.

D'autres importantes dispositions au décret du mois de mai et des recommandations de Dennis précisaient le droit d'acheter en propre un pourcentage de la concession à titre de ferme et de corral privés et de disposer des affermages par vente aux enchères. Ces deux dispositions furent abandonnées en décembre. A ce moment-là, cette seconde disposition était périmée, car presque tous les affermages avaient été promis depuis déjà un bon moment.

Au cours des quelques années qui suivirent, les clauses du bail subirent diverses révisions dont les plus importantes se traduisirent par l'abandon à toutes fins pratiques, en 1896, du système d'affermage de 1881. Les premiers baux, dont celui du ranch Cochrane, exigeaient comme nous l'avons vu, un avis de deux ans pour être totalement ou partiellement résiliés. Après avoir obtenu de haute lutte du ministère la permission de s'installer sur une terre visée par un bail, tout agri-

culteur devait quand même attendre deux ans avant d'en prendre possession, à moins de s'entendre avec le détenteur du bail. Après quelques années à peine, les pressions exercées par les colons désireux de s'installer sur des terres affermées, quelque impropres qu'elles furent, amenèrent le ministère à faire des concessions. L'attitude du gouvernement changea radicalement en 1885 lorsque le ministère de l'Intérieur décida que l'industrie de l'élevage devait voler de ses propres ailes. Il augmenta en conséquence le loyer des concessions et, en outre, modifia le bail de manière qu'à l'avenir les terres visées fussent «open to homestead and pre-emption entry, or to be purchased from the Government at the cash price of not less than \$2.50 per acre upon application being made therefore», sans avoir à obtenir le consentement du locataire<sup>4</sup>. Cette disposition ne touchait pas du tout les premières concessions, les plus avantageuses, accordées selon les termes de 1881 et qui demeuraient inchangées, mais elle reflétait la situation de l'époque.

Avec l'achèvement du chemin de fer, les pressions exercées se firent très fortes et, en 1889, on dressa un bail entièrement nouveau qui donnerait libre cours à la colonisation. Ce bail ne remplaça pas immédiatement les autres baux déjà accordés, mais on prévoyait modifier rétroactivement ces derniers selon les termes du nouveau. Il fallait s'attendre à une telle mesure, car le ministre de l'Intérieur de 1888 à 1892, Edgar Dewdney, ancien lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, était entièrement en faveur d'une colonisation rapide.

Donc, personne n'aurait dû s'étonner de voir son ministère avertir les détenteurs de concessions de l'intention du gouvernement d'annuler les anciens baux et de les remplacer par de nouveaux. Dans une lettre datée du 21 septembre 1891, les éleveurs étaient invités à envoyer à Ottawa une délégation pour discuter de cette proposition avec le ministre. Le décret en conseil qui suivit la réunion d'octobre 1892<sup>5</sup> reprenait essentiellement les idées résumées dans la lettre circulaire.

Selon le nouveau système, les colons pouvaient présenter des demandes d'établissement sur les sections paires de toutes les terres de pâturage louées, et des compagnies de chemin de fer (l'ancien bail ne précisait que le CP) sur les sections impaires. Cependant on laissa courir les anciens baux quatre ans encore, soit jusqu'au 31 janvier 1896. En outre, les éleveurs avaient le loisir d'acheter jusqu'à 10 pour 100 de leur concession à \$2 l'acre, somme plus tard réduite par le nouveau ministre, T. M. Daly, à \$1.25. A en juger d'après les objections que souleva la nouvelle politique, toutes centrées sur le coût d'achat des terres, la majorité des éleveurs étaient résignés à voir disparaître les beaux jours de l'élevage sur des terres louées. Presque tous s'étaient faits à l'idée, semble-t-il, de se contenter de ce qu'ils étaient en mesure d'acheter, d'où l'importance d'un prix aussi bas que possible<sup>6</sup>.

Le nouveau règlement, lancé dix ans à peine après la création de l'industrie de l'élevage, marqua véritablement la fin des exploitations

à grande échelle, faites sur des pâturages peu coûteux, et encouragées par le gouvernement. A partir de ce moment-là, l'éleveur qui compterait sur des terres louées ne serait jamais assuré de l'étendue de ses pâturages et, partant, du nombre de têtes qu'il pourrait avoir d'une année à l'autre. Ceux qui, en 1896, avaient réussi à se monter une entreprise rentable grâce à une bonne gestion achetèrent toutes les terres qu'ils purent afin d'éviter les interminables disputes avec les squatters et, par ricochet, avec le ministère de l'Intérieur, et continuèrent ainsi d'exploiter leurs immenses ranchs pendant presque toute une génération. Ceux à qui les fonds ou une bonne gestion avaient fait défaut ne se remirent pas du choc et virent leurs terres livrées aux colons ou grignotées par de petits éleveurs ou fermiers élevant quelques têtes de bétail à titre d'appoint. En 1893, 159 détenteurs de baux occupaient 1 579 285 acres; quatre ans plus tard, soit en 1897, 375 détenteurs de baux occupaient 248 984 acres<sup>7</sup>. Bref, l'ère des immenses ranchs de 100 000 acres était terminée.

Autant le gouvernement créa-t-il l'industrie de l'élevage canadien, autant en détruisit-il la conception originelle. Pendant le premier essor assez court de l'industrie de l'élevage, il y eut cependant d'autres mesures administratives qui, pour moins traumatisantes, n'en furent pas moins importantes. On a déjà dit que 1885 avait marqué le point tournant de la politique du gouvernement et que celui-ci, à partir de cette date, avait durci certaines des conditions très avantageuses qui

jusqu'à 1881 favorisaient les investisseurs. C'est dans cet esprit que se fit la révision du règlement gouvernant le bétail sur les terres louées. Désormais l'éleveur serait tenu d'acquiescer, au cours de chacune des trois années réglementaires le tiers du troupeau exigé, au lieu de pouvoir se le procurer, comme auparavant, à tout moment de la même période globale, pratique qui avait entraîné trop d'abus<sup>8</sup>. Au même moment le prix de location de l'acre doubla et passa de un à deux cents. Aussi dérisoire que ce montant puisse paraître aujourd'hui, il engendra beaucoup de doutes et de plaintes amères, surtout de la part du CP qui craignait les répercussions possibles sur le transport du bétail.

De temps à autre, des décisions gouvernementales facilitèrent les choses pour les éleveurs. Ainsi en fut-il en 1884 lorsque l'on sépara géographiquement les éleveurs de gros bétail des éleveurs de moutons, pour ne pas répéter les funestes querelles de pâturage qui entachèrent l'histoire de l'Ouest américain. En réponse à des pétitions de la South Western Stock Association de Fort MacLeod et d'autres parties intéressées, le sous-ministre de l'Intérieur étudia le problème au cours de sa tournée dans l'Ouest cette année-là. En octobre de la même année, un décret limitait les pâturages des moutons au nord d'une ligne passant par le confluent de la Highwood et de la Bow, et de là rejoignant la limite est du district de l'Alberta. Il était interdit de faire paître des moutons au sud de cette ligne<sup>9</sup>.

Le gouvernement essaya également, en jonglant avec les règlements sur les affermages, de régler l'ennuyeux problème des conflits entre les colons et les éleveurs. A cet égard, en avril 1887, il décida qu'à l'avenir toutes les nouvelles concessions seraient accordées selon le jeu de la libre concurrence, répondant ainsi aux critiques tout à fait justifiées formulées contre le favoritisme dont elles avaient jusqu'alors fait l'objet. En même temps, il donna au ministre le pouvoir d'accorder des concessions de pâturage, allant jusqu'à quatre sections adjacentes aux terres affermées, pour décourager l'élevage à petite échelle par ceux qui s'approprieraient les pâturages nécessaires à même les grandes concessions<sup>10</sup>.

Loin de constituer toutes les modifications apportées aux règlements sur les affermages, celles dont nous venons de parler reflètent au moins les principales tendances de la pensée officielle. Malheureusement, pendant les quinze années d'existence de l'industrie de l'élevage à grande échelle, il y eut cinq ministres de l'Intérieur, soit Sir John A. Macdonald (1878–1883), Sir David Lewis Macpherson (1883–1885), Thomas White (1885–1888), Edgar Dewdney (1888–1892) et Thomas Mayne Daly (1892–1896). Sans apporter à la politique des modifications importantes qui auraient exigé de nouveaux règlements, chaque ministre n'en changea pas moins l'orientation, particulièrement en ce qui touchait les relations entre les éleveurs et les colons. Il en résulta diverses interprétations des règlements existants.

L'éleveur, malgré son bail qui définissait clairement les obligations des deux parties, n'était jamais sûr du lendemain. L'éleveur de cette époque aura sans doute bien souvent eu l'impression que le ministère de l'Intérieur était tout aussi incertain que le climat ou le marché.

### **Règlements sur les importations et la quarantaine**

Deux autres ministères fédéraux avaient leur mot à dire en matière d'élevage: celui des douanes qui régissait l'importation de détail, et celui de l'agriculture qui imposait les mesures de quarantaine.

Au début, à titre de mesure d'encouragement à la nouvelle industrie d'élevage, les détenteurs de concessions, mais non les colons, pouvaient importer du bétail exempt de droits à condition de ne pas le vendre avant trois ans. Cela était extrêmement important puisqu'avant l'achèvement du chemin de fer la situation géographique isolée des éleveurs faisait des Etats-Unis la seule et unique source d'approvisionnement en bétail. Cinq ans plus tard cependant le gouvernement croyait que les ranchers avaient eu suffisamment de temps pour établir leur troupeau et être en mesure également d'approvisionner les nouveaux ranchs. Donc, l'exemption de droits fut abolie le 1<sup>er</sup> septembre 1886 et la taxe d'entrée de 20 pour 100 imposée à nouveau<sup>11</sup>. Les ranchers canadiens n'en furent pas mécontents; bien au contraire. Selon Moreton Frewen, un Anglais ayant investi d'importantes sommes dans l'élevage américain et beau-frère de Lady Randolph Churchill, la réimposition d'une taxe d'importation

était désirée «to lock up this vast district by a handful of sociable ranchmen settled in one small corner»<sup>12</sup>.

Il y a beaucoup de vrai dans cette accusation, non pas tellement parce que les ranchers de l'Alberta craignaient la concurrence du marché, comme le prétendait Frewen, mais plutôt parce qu'ils craignaient les mauvais effets d'une utilisation abusive des pâturages, comme cela avait été démontré aux Etats-Unis. Le système américain avait grandement surpeuplé les pâturages communs en n'exigeant, pour leur utilisation, qu'un prix forfaitaire par tête de bétail. La destruction des prés américains força maints ranchers, dont Frewen, à se tourner vers les beaux pâturages du Nord; les éleveurs de l'Alberta ne voulaient pas voir leur territoire littéralement inondé de troupeaux.

Le principal artisan des règlements canadiens sur la quarantaine fut le Dr Duncan McEachran qui, en 1875, suite à deux épidémies particulièrement violentes de gripes chevalines en Angleterre et sur le continent, en 1872 et 1875, décida qu'il fallait prendre des mesures pour protéger le Canada jusqu'alors extraordinairement épargné, des plaies qui tourmentaient les autres nations. Trois maladies principales décimaient de très beaux troupeaux, soit la pleuro-pneumonie, la fièvre aphteuse et la peste bovine. Toutes les trois étaient hautement contagieuses et, au moment où la médecine commençait à peine à comprendre le mystère des maladies transmissibles, l'isolement constituait un moyen sûr d'empêcher leur propagation. A cette fin, McEachran

se servant pour une fois de son sens politique très aigu, obtint l'appui de trois des principaux éleveurs et importateurs de bétail du Canada: le sénateur Matthew Henry Cochran, l'honorable George Brown, ancien chef libéral et propriétaire de la Bow Park Farm dans l'ouest de l'Ontario, et le sénateur David Christie, président du Sénat et du Ontario Board of Agriculture<sup>13</sup>.

Ces représentants très influents ne réussirent pas à persuader le ministre de l'Agriculture, l'honorable Luc Letellier de Saint-Just, de la gravité de la situation. Non découragés, les quatre hommes s'adressèrent au premier ministre, Alexander Mackenzie, qui confia à McEachran la tâche d'instituer un système de protection du bétail canadien. C'était le genre d'entreprise qui plaisait à McEachran et il s'attaqua sans délai à la tâche d'établir un système de quarantaine. Au début, les moyens étaient assez limités et la législation l'était encore davantage; la loi de 1869 contrôlant la propagation des maladies contagieuses ne contenait aucune disposition pour un poste tel que celui de McEachran. Le ministère de l'Agriculture craignait à un point tel de déclencher la panique qu'il refusa à McEachran les pouvoirs que lui aurait assurés un décret en conseil et lui recommanda de se contenter de faire appel à la conscience des expéditeurs et des importateurs.

Une telle situation ne pouvait durer et, en fait, ne dura pas. On se rendit vite compte que l'efficacité du programme et son acceptation par les importateurs exigeraient la création d'une véritable organi-

sation. En 1876, on installa donc un poste de quarantaine au fort n° 3 de Lévis, au Québec, et on le dota d'un personnel. Il faut également souligner que le gouvernement de Mackenzie et de ses successeurs appuyèrent avec un étonnant bon gré et dans une mesure remarquable McEachran et ses successeurs dans l'application de règlements souvent très peu populaires. La réorganisation du service de quarantaine, qui se produisit en 1884, vit McEachran devenir inspecteur vétérinaire en chef, poste qu'il conserva jusqu'en 1902 alors qu'il fut remplacé par J. G. Rutherford.

Ce mouvement de protection du bétail canadien tenait plus du désir de favoriser les marchés d'outre-mer grandissants que d'un souci de protection des animaux. Depuis le milieu du siècle, les gouvernements et les éleveurs privés avaient investi d'importantes sommes dans l'importation de chevaux, de bovins, de moutons et de porcs de race pure. L'effort concerté d'améliorer la qualité des souches canadiennes avait été couronné de succès et le rapide perfectionnement du transport par train et navire à vapeur ouvrait d'excellents marchés d'exportation aux producteurs canadiens.

Dans les années 1870, cependant, la rapide propagation des maladies, effet secondaire de l'amélioration des moyens de transport, alarmait les importateurs et les exportateurs de presque tous les pays et on parlait de plus en plus d'imposer des restrictions au transport des animaux. Le Canada fut un des premiers à appliquer une quarantaine selon des normes modernes, mais ce ne fut qu'en janvier 1878, au

moment où le duc de Richmond saisit la Chambre des lords d'un projet de loi visant à lutter contre les maladies contagieuses chez les animaux, que les éleveurs prirent peur. Le «Richmond Bill» proposait d'interdire l'entrée en Grande-Bretagne du bétail sur pied provenant de pays où certaines maladies existaient ou, comme cela aurait été le cas pour le Canada, de dresser une liste officielle (*schedule*) de certains pays dont les animaux, importés vivants, seraient obligatoirement abattus en dedans de dix jours s'ils étaient en santé, ou immédiatement si on décelait une maladie dans le troupeau. Le projet de loi fut adopté mais, à la suite de violentes protestations, le Canada se fit exclure de la liste officielle. La loi qui entra en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1879 comportait une clause conditionnelle prévoyant la réinscription du Canada sur la liste officielle si une maladie se répandait dans les troupeaux canadiens.

En se faisant exclure de la liste officielle, le Canada avait réussi un tour de force qu'il lui faudrait répéter, car même si l'époque était aux bons sentiments à l'égard des membres de l'empire britannique, chacun se souciait avant tout de son propre intérêt économique. L'agriculteur britannique que l'abrogation des *Corn Laws* avait ruiné en permettant l'importation de grains à très bas prix voyait l'histoire se répéter avec l'importation massive de viande qui offrait aux consommateurs un produit de même qualité pour environ 25 cents de moins. Sans vouloir s'attaquer au sacro-

saint principe de la libre entreprise, une application judicieuse des lois sur la quarantaine, adoptées bien sûr pour le plus grand bien du pays, aurait fort bien pu contrecarrer les conséquences de la libre concurrence.

Sous l'effet de cette menace, le Canada créa ses propres règles de quarantaine, en vertu de la «Loi sur les épizooties» de 1879, et il les fit si sévères que la santé de ses troupeaux et son exclusion de la liste officielle étaient choses assurées. Ces règles prévoyaient une inspection serrée du bétail qui fut peu après appliquée aux animaux exportés. Par une réglementation des navires à vapeur, ce gouvernement étendit la portée des articles de cette loi au confort des animaux de manière à assurer leur arrivée à destination en aussi bon état que possible<sup>14</sup>. Jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle la politique canadienne sur la quarantaine se fonda sur la loi de 1879. Et pourtant tous les efforts déployés pour assurer son succès n'empêchèrent pas l'inscription du bétail canadien sur la liste officielle en mars 1892, suite à ce que McEachran qualifia avec ménagement de bétail de la part du vétérinaire conseiller officiel auprès du gouvernement britannique; le Canada ne fut rayé de cette liste que 30 ans plus tard<sup>15</sup>. Le prix du bétail canadien envoyé en Grande-Bretagne en souffrit peut-être, mais pas le commerce en soi qui continua à prospérer jusqu'à 1912, date à laquelle l'annulation des concessions de pâturage au profit de l'utilisation agricole des terres commença à faire sentir ses effets. Peu après

que les Anglais eurent décidé de la permanence de leur liste officielle en 1896, la dépendance des producteurs canadiens vis-à-vis le marché britannique se trouva réduite grâce à l'élimination des contraintes de quarantaine entre les Etats-Unis et le Canada<sup>16</sup>.

Le service de quarantaine de la fin du siècle ne ressemblait en rien au service rudimentaire du début alors que McEachran en était le seul employé. En effet, il comptait alors un pathologiste, un pathologiste adjoint, 26 inspecteurs permanents et 209 inspecteurs à terme autorisés à faire des inspections au besoin. Il y avait neuf stations de quarantaine entre Halifax et Victoria et d'innombrables postes d'inspection, de même qu'une station expérimentale et un bureau bactériologique<sup>17</sup>. Le service de quarantaine continua à croître et à étendre sa sphère d'activité. Par exemple, en vue de maintenir la qualité des troupeaux canadiens, il entreprit des campagnes pour éliminer la tuberculose bovine, la fièvre aphteuse, la gale, la morve, le charbon bactériodien ainsi que d'autres maladies menaçant tant la santé des animaux que celle des hommes. Au moment de la première guerre mondiale, il avait réussi à mettre les troupeaux canadiens sur un pied d'égalité avec ceux de n'importe quel autre pays.

Ce n'est que vers 1884 que les éleveurs du Nord-Ouest commencèrent à ressentir les effets des règlements de quarantaine. Les nouvelles restrictions imposées cette année-là suscitérent des accusations à l'endroit de McEachran, à l'effet

qu'il profitait de son poste de vétérinaire inspecteur en chef pour accroître ses investissements dans les ranchs Cochrane et Walrond, vu que les nouveaux ranchers auraient dorénavant un peu plus de difficultés à obtenir du bétail. Lors de leur imposition, le bien-fondé des restrictions ne faisait cependant aucun doute. On croyait que l'épidémie de pleuro-pneumonie qui avait frappé les troupeaux de l'Illinois et de l'Est s'était répandue par le bétail de reproduction dans les états de l'Ouest, source première d'approvisionnement des ranchers du Nord-Ouest<sup>18</sup>. On décréta donc que l'entrée du bétail américain au Canada ne se ferait qu'en certains points dont Fort MacLeod. A ces points d'entrée, un chirurgien vétérinaire autorisé inspectait le bétail et le déclarait exempt du moindre symptôme de maladie, ou le refoulait. L'importateur devait produire un certificat d'origine pour ses animaux et payer les frais de l'inspection<sup>19</sup>. Trois ans plus tard, soit en juillet 1887, on durcissait le règlement de quarantaine en imposant une période d'isolement de 90 jours. A cette fin, on réserva le long de la frontière un pâturage ayant à peu près la profondeur de deux cantons à l'intention du bétail en quarantaine. Dans le district de l'Alberta, ce terrain de quarantaine, connu sous le nom de «MacLeod Quarantine Station», était délimité par la courbe du grand bras de la rivière Milk depuis l'endroit où elle entre dans le territoire du Nord-Ouest jusqu'au point où elle traverse la frontière<sup>20</sup>.

La *Macleod Gazette* s'opposa violemment à la quarantaine sous

prétexte qu'elle n'était qu'une manigance de McEachran pour faire fructifier ses investissements dans les ranchs. Le ministre de l'Intérieur Thomas White, indigné, rejeta l'accusation. Il souligna que l'absence de maladie dans les troupeaux du pays ajoutait £3 à £4 à la valeur de chaque tête du bétail exporté en Angleterre, ce qui constituait une marge de profit substantiellement plus élevée. Abandonner le système de quarantaine, déclara-t-il, friserait la folie pure<sup>21</sup>.



## Les capitalistes

### Le climat d'investissement

Grâce à l'encouragement soutenu du gouvernement, tout était prêt pour la création de l'industrie de l'élevage au début des années 1880, mais il faut bien souvent plus que cela pour lancer une nouvelle entreprise. Il manquait un petit quelque chose d'intangible pour soulever l'enthousiasme public. Et ce sont les financiers européens et nord-américains qui suscitèrent cet engouement en s'intéressant précisément à ce moment-là à l'élevage du bétail.

Cet enthousiasme se nourrissait à diverses sources. Ainsi, les rapports élogieux de la Police à cheval du Nord-Ouest et les récits oraux ou écrits des voyageurs officiels ou non qui avaient traversé le pays des pâturages transmettaient l'enthousiasme de leurs auteurs aux autres. Ils ne trouvaient pas assez de mots pour décrire les herbes riches et nutritives, le climat tonifiant, les cours d'eau limpides et abondants et le chaud chinook. Lachlan Kennedy, arpenteur du gouvernement pour le district de la Bow en 1881, écrivait: *As regards the country extending from Belly River, near Fort MacLeod, to Bow River, at Fort Calgary, I do not think too much can be said in praise of its adaptability for stockraising... provided the winters prove as favourable as they are represented to be.*<sup>1</sup>

L'augmentation du prix du bœuf augmenta l'intérêt des entrepreneurs qui, à l'idée des profits qu'ils pourraient réaliser, commencèrent à se tourner vers les prairies de l'Ouest. Dans l'ouest des États-Unis, l'industrie de l'élevage atteignit sa

pleine maturité durant la période suivant la guerre de Sécession, après avoir, au lendemain de cette même guerre, pris son essor au sud du Texas. D'anciens soldats rassemblaient des bêtes à longues cornes, pour lesquelles ils ne payaient pas plus de \$3 ou \$4 par tête, les conduisaient au nord dans la haute vallée du Mississipi où ils les vendaient \$40 chacune. A peine avait-on commencé à exploiter ce marché qu'un autre s'ouvrit en Grande-Bretagne où le prix du bœuf avait fait un bond suite aux ravages des maladies dans les troupeaux de ce pays et du continent. Entre 1877 et 1879 l'exportation américaine du bœuf sur pied tripla ou presque<sup>2</sup>.

Nous sommes à même de juger de la part de rêve qui entourait la croissance de cette industrie par des brochures telles que celle du général James F. Brisbin intitulée *Beef Bonanza: or How to Get Rich on the Plains* (1881)<sup>3</sup>. Le Canada, à la veille du développement de l'Ouest, eut son général Brisbin en la personne du professeur John Macoun, auteur d'une propagande plus sérieuse mais d'un optimisme tout aussi outré à qui nous devons *Manitoba and the Great North-West*. Dans sa contribution à cet ouvrage, Alexander Begg, futur détenteur d'une concession dans le Nord-Ouest et fervent partisan du développement de tout ce pays, informait le lecteur qu'un petit investissement de \$5000 dans le bétail se transformerait en \$55 000 en moins de cinq ans<sup>4</sup>. Dans son livre qui influença considérablement l'opinion

publique de l'époque, le professeur Macoun consacrait deux chapitres à l'élevage du bétail plus particulièrement dans le district de la Bow.

Rien de tout cela n'échappa à l'investisseur anglais et, à la fin des années 1870, le commerce du bétail était sur toutes les lèvres; au Parlement, dans les salons de thé de l'aristocratie et même dans les maisons de comptabilité on ne parlait que de ça. Tous ceux qui avaient de l'argent à investir auraient difficilement pu ne pas savoir que la vente à bas prix de viande importée avait failli déclencher des émeutes à Liverpool et à Dublin. Le comte d'Arlic, président de la Scottish American Mortgage Company, visita l'ouest américain en 1881 et, à son retour, déclara que l'éleveur de bétail réalisait souvent un profit de 80 à 100 pour 100<sup>5</sup>. L'investissement fut également encouragé par une source encore plus digne de foi. Le marquis de Lorne, suite à sa visite vice-royale du Nord-Ouest à l'été 1881, déclara que s'il avait à refaire sa vie il choisirait d'être rancher dans le Nord-Ouest canadien, «God's Country», selon sa propre expression. La remarque se répandit comme une traînée de poudre et se révéla une excellente réclame pour le nouveau pays et la nouvelle industrie<sup>6</sup>.

### Les investisseurs

La révolution industrielle engendra, comme effet secondaire, un considérable surplus de capitaux en augmentant la masse monétaire. A ce moment-là, la question de sa répartition plus équitable entre les diverses couches de la société ne

préoccupait pas vraiment les esprits et tout l'argent se trouvait concentré entre les mains d'un assez petit nombre d'entrepreneurs à qui le début de cette nouvelle ère avait souri et qui cherchaient alors à utiliser à bon escient leur surplus de capitaux. C'est dans le groupe des capitalistes anglo-saxons protestants de la province de Québec que se recrutèrent les investisseurs du ranch Cochrane. Il s'agissait d'hommes qui avaient fait fortune de leurs propres mains et qui étaient tous, à l'exception de Louis Huet Massue, des Montréalais d'ascendance écossaise ou des Anglais des Cantons de l'Est de souche américaine. Ces financiers se connaissaient les uns les autres pour fréquenter les mêmes antichambres politiques ou les mêmes conseils d'administration, comme ils connaissaient sans doute la majorité des autres financiers de l'Est qui investirent dans le Nord-Ouest. Dans les paragraphes suivants, nous résumerons brièvement les antécédents de tous ceux que nous avons pu identifier comme actionnaires de la Cochrane Ranche Company ou de la British American Ranche Company qui lui succéda à Big Hill, sur la rivière Bow.

#### **L'honorable M. H. Cochrane**

L'honorable Matthew Henry Cochrane correspond bien au type d'homme que Horatio Alger immortalisa : l'homme qui est parti de rien, le fils de fermier qui se rend à la ville et, à force de dur labeur, réussit à devenir riche et influent.





Fils de James Cochrane, immigrant du nord de l'Irlande, il naquit le 11 novembre 1824 à Compton dans le Bas-Canada. A 18 ans, soit en 1841, il quitta la ferme de son père pour aller faire fortune à Boston. Faisant preuve d'une volonté remarquable il atteignit son but dans le commerce du cuir et des chaussures. En 1864, il revint au Canada et se lança dans le même commerce à Montréal en s'associant à Samuel G. Smith sous la raison sociale Smith and Cochrane. Après la mort de Smith en 1868, Cochrane s'associa en 1873 à Charles Cassils, originaire du Dumbartonshire (Ecosse) et créa la Cochrane, Cassils and Company. Vers 1885, la firme employait quelque 300 hommes et femmes et avait un chiffre d'affaires annuel d'environ \$500 000<sup>7</sup>. Avec le temps, Cochrane se lança dans d'autres entreprises qui prospérèrent bien et il finit par détenir plusieurs postes influents. Outre ses intérêts dans la Cochrane, Cassils and Company, Cochrane était le président de la Bigelow Company et de la Tolley Manufacturing Company, un des directeurs de la Canada Meat and Produce Company, de la Canada Agricultural Insurance Company, de la Waterloo and Magog Railway Company (qui fut intégrée au Canadien Pacifique en 1888), et de la Eastern Townships Bank, ainsi qu'un membre du conseil d'administration du Montréal High School et du Bishop's College School de Lennoxville<sup>8</sup>. Sa nomination au Sénat le 17 octobre 1872 par l'administration Macdonald fit connaître ses tendances politiques. Cependant, même s'il connaissait

certainement les grands politiciens conservateurs de son temps, il ne semble pas s'être occupé activement de politique, à moins que ses activités dans ce domaine n'aient eu lieu dans les coulisses, «back room».

Cochrane, l'homme d'affaires, s'intéressait avant tout à l'agriculture, plus particulièrement à l'élevage. On est presque tenté de conjecturer qu'il ne se lança en affaires que pour avoir les moyens de revenir à son premier amour. En 1864, il retourna à Compton, pays de son enfance, et acheta une grande ferme adjacente à celle de son père. Sa ferme, qu'il nomma «Hillhurst», atteignit environ 1000 acres de «largely rolling land, and almost in one block, with brooks and springs, furnishing an abundance of good water»<sup>9</sup>. Ensuite, il se mit à acheter et à élever du bétail selon une technique bien à lui qui le rendit célèbre parmi les éleveurs de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, lui assura le respect de ses compatriotes et lui valut un siège au Conseil de l'agriculture de la province de Québec.

Jusqu'alors l'élevage scientifique n'avait intéressé que peu de personnes dans l'Est du Canada et, en fait, dans presque toute l'Amérique du Nord britannique. Peu après son acquisition de Hillhurst, Cochrane commença à acheter du bétail de bonne qualité originaire de l'Ouest du Haut-Canada. Il se rendit vite compte qu'il avait besoin d'un éleveur compétent et le trouva en 1867 en la personne de Simon Beattie. Originaire du Dumfrieshire, Beattie était le neveu de James Beattie de Newbie House, un des plus grands

éleveurs de bétail de l'Ecosse. Cet homme qui possédait une connaissance presque inestimable du bétail de qualité et un sens très aigu de la mise en scène avait immigré dans l'Ouest du Haut-Canada en 1854. Employé par la famille Miller, de Markham, famille pionnière de l'élevage du bétail, il ne tarda pas à faire sa marque dans les foires aux bestiaux du Haut-Canada et, dès 1855, il pouvait affirmer avec assurance: «I would'na carry a second or third i' ma pooch»<sup>10</sup>.

En 1867, Cochrane et Beattie firent leur entrée dans le monde des grands éleveurs en achetant un troupeau de Shorthorns. Très prisée au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, cette race comptait deux variétés concurrentes. La première était issue des expériences de Thomas Booth et de ses fils qui en possédaient toujours les meilleurs spécimens à la ferme familiale de Warlaby dans le Yorkshire. La seconde avait été créée par Thomas Bates et, vers 1860, Sir Robert Gunter de Weatherbie Grange, York, Angleterre, en détenait les représentants types. La rivalité que ces deux variétés suscitaient chez leurs défenseurs entraînait souvent de chaudes discussions dans les réunions d'éleveurs.

Les troupeaux de Bates et Booth souffrirent de leur popularité et avant longtemps perdirent de leur qualité en raison d'une consanguinité trop prolongée, mais Cochrane entra sur le marché juste avant la vogue du bétail des années 1870.

Les Shorthorns jouèrent un rôle très important dans cet essor puisque les riches spéculateurs et les connaisseurs de bétail se disputaient aux enchères les meilleurs spécimens de Bates et Booth.

Comme premier achat important, Cochrane se procura la vache «Rosedale», que certains appelaient «Queen of Cows» et qui n'avait pas d'égale dans les foires aux bestiaux d'Angleterre<sup>11</sup>. En même temps, il acheta le taureau «Baron Booth of Lancaster» dont il est dit qu'il «marked the turning point in the evolution of the ideal animal sought by a majority of breeders of Shorthorn cattle throughout the Western States»<sup>12</sup>. Ces deux bêtes à cornes passaient pour les meilleures de l'époque et elles faisaient sensation partout où elles étaient exposées.

L'année suivante, Cochrane importa la vache «Duchess 97th», après avoir versé à son propriétaire, Sir Robert Gunter, la somme de 1000 guinées, le plus haut prix jamais payé à l'époque pour une vache Shorthorn. Cela n'était qu'un début et pendant la décennie suivante Cochrane spécula sur les variétés pures les plus en vogue. Grâce à son bon jugement, appuyé par celui de Simon Beattie, et à son courage à investir d'importantes sommes dans du bétail de première qualité, Cochrane réalisa d'excellentes affaires. Au début des années 1880, il paya à Sir Robert Gunter la somme mirobolante de \$30 000 pour la «10th Duchess of Airdrie» et trois ou quatre de ses rejetons femelles, mais en moins de six ans, il avait réalisé \$200 000 de la vente de leur progéniture<sup>13</sup>.

La vente organisée par Cochrane à Bowness sur le lac Windermere (Cumberland) constitue un exemple classique de toute l'ingéniosité que cet homme mettait non seulement à acheter du bétail de qualité mais à le vendre à d'excellentes conditions. Les enchères, tenues le 4 septembre 1877, causèrent un grand remous dans le monde britannique de l'élevage du bétail parce que le sénateur avait très perspicacement décidé d'y offrir certains des plus beaux spécimens des variétés de Bates et de Booth. Sa tactique attira, comme il le désirait, les plus grands éleveurs des deux variétés, ce qui lui fit profiter d'une considérable publicité et obtenir des prix records pour son bétail.

*The Isis of Wetherby and the Orisis of Warlaby were raised, through the zeal of a Canadian, to a parallel of niches in the temple of fortune. The offerings of their votaries redoubled, and the Short-Horn world fell down and worshipped the golden calves which Cochrane, the king of importers, set up.*<sup>14</sup>

Les retentissants effets des importations du sénateur se propagèrent jusqu'aux États-Unis où les races de bétail qu'il y exporta jouèrent un rôle important, et profitable pour Cochrane, dans le rétablissement de l'industrie américaine de l'élevage du bœuf ravagée par la guerre de Sécession.

Il est bien certain que Cochrane, homme habile et riche, ne se serait pas lancé dans l'élevage s'il n'y avait pas vu là une occupation lucrative, car les animaux dont il faisait le commerce n'étaient certes

pas des animaux de salon, mais l'idée du profit n'était pas son seul mobile.

*M.H. Cochrane had been a business man and was not afraid to enter into a large deal; but he fairly revelled in buying and selling livestock, and perhaps got more pleasure out of seeing the cattle he imported win prizes for the people he sold them to than he did out of any other business he carried on.*<sup>15</sup>

Par la suite Cochrane ne cessa jamais d'investir dans l'élevage du bétail, entre autres, dans l'industrie américaine du ranching qui lui fit réaliser des profits considérables<sup>16</sup>. Pendant la quarantaine d'années de sa carrière d'éleveur, on estime que 2500 Shorthorns de race et plus de 1000 têtes de chacune des races Hereford et Angus d'Aberdeen lui passèrent entre les mains<sup>17</sup>. Plus tard il se tourna avec autant de succès vers les chevaux de race. En se lançant dans l'élevage dans le Nord-Ouest canadien, il voulait, entre autres, mettre sur pied une production massive de bœuf de première qualité. A cet égard, ses efforts furent couronnés de succès car le ranch Cochrane plus particulièrement après sa relocalisation plus au sud, fut réputé pour son bétail d'excellente qualité.

La vie privée du sénateur fut, selon tous les dires, exemplaire. Pendant son séjour au Massachusetts, il rencontra mademoiselle Cynthia Maria Whitney, descendante directe d'Eli Whitney, qu'il épousa en 1849. Le couple eut neuf enfants, trois garçons et six filles. Les trois plus vieux, James Arthur, William Edward et Ernest Balch, participèrent à l'entreprise d'éle-

vage, à divers titres. James en fut un directeur, même si ses véritables intérêts se trouvaient à Hillhurst, tandis que William et Ernest travaillèrent au ranch même. Quant aux filles, Ermina, Alice, Eleanor, Mabel, Lillian et Bertha, elles eurent très peu à voir dans l'élevage, mais Eleanor épousa E. A. Baynes de Montréal et vécut un certain temps à Calgary où son mari s'occupait d'élevage, sans grand succès, pour son compte et celui de son beau-père. Baynes travailla comme avocat et notaire, de septembre 1883 à juin 1884, puis devint gérant général de la Mount Royal Ranche Company<sup>18</sup>. Seules les deux plus jeunes ne se marièrent pas et Bertha devint membre du Anglican order of the Society of Saint John the Divine. C'est le fils aîné, James, qui, en épousant Mary Louise Grant, fille de Sir James Grant, en 1887, assura l'unique descendance de la famille car ni William ni Ernest n'eurent d'enfant.

Les Cochrane habitaient Hillhurst, même si le sénateur s'absentait souvent pour s'occuper de ses affaires à Montréal et de ses fonctions politiques à Ottawa; la propriété était très fréquentée, la célébrité du troupeau de Cochrane y attirant beaucoup de visiteurs. L'épouse du sénateur, femme effacée et religieuse qui n'aimait pas recevoir, consacrait son temps à ses tâches domestiques et familiales. Pour les affaires mondaines, elle s'en remettait à madame Charlotte Roby, veuve et sœur du sénateur.

Comme il semblerait que Cochrane eut des contacts avec le consortium du CP de Montréal, il n'est

guère surprenant qu'au moment où le groupe George Stevens-Donald Smith obtint le contrat de construction du chemin de fer transcontinental, il se soit laissé persuader d'étudier les possibilités de l'élevage du bétail dans l'Ouest, ou l'ait fait de son propre chef. Cochrane ne se lança pas seul dans cette aventure, mais il en était tout de même le principal actionnaire, ainsi que le cœur et l'âme. Il négocia des concessions et des règlements avec le gouvernement, importa du bétail, employa du personnel et surtout, dispensa fonds et encouragements durant les dures années de lourdes pertes. Avec la mort de Cochrane disparaissait l'élément moteur du ranch. Vendu en 1905, le ranch, toujours rentable, vit son bétail se disperser et ses terres affectées à l'agriculture.

Cochrane mourut le 12 août 1903. Il aurait été heureux de savoir que sa mémoire serait célébrée pour sa contribution à l'agriculture. La *Gazette* de Montréal publia le panegyrique suivant: «He was the pioneer in that field in industry and everything that has since been achieved was largely due to him.» «He will be longest remembered by his efforts to improve the standard of Canadian cattle. In this his enterprise and energy was most marked, and the effects may be seen on all sides.»<sup>19</sup> Le chemin de fer Grand Tronc ajouta un wagon spécial à son train du matin le jour de ses funérailles à Compton pour permettre à tous ceux qui le souhaitent de s'y rendre, donnant ainsi la preuve de l'estime qu'on lui vouait.

### **James Cochrane**

Si un père, comme on le dit parfois, dirige son fils vers la carrière qu'il aurait lui-même choisie, le fils aîné du sénateur, James, est un exemple parfait de ce comportement puisqu'il préféra l'agriculture aux affaires. Né en 1853 à Lowell, dans le Massachusetts, James suivit le cours habituel des études jusqu'au moment d'entrer à l'université. Il obtint ensuite un diplôme en agriculture à l'université Cornell (New York), puis poursuivit des études supérieures au Royal Agriculture College de Cirencester en Angleterre. Au début des années 1880, il prit en main la gestion de Hillhurst, laissant ainsi à son père plus de temps pour s'occuper de son entreprise d'élevage. James s'occupait surtout de Hillhurst bien qu'il fût le directeur du ranch Cochrane qu'il visita souvent et qu'il participât quelque peu à sa gestion. Il fut président de la Eastern Townships Agricultural Association, maire de Compton (Québec), de même que directeur du Bishop's College School et membre du synode anglican. Après la mort de son père, il se serait retiré de l'agriculture et de l'élevage, vendant Hillhurst et le ranch. Avec sa famille, il déménagea à Lennoxville puis, dans les années 1920 à Westmount où il mourut en 1933<sup>20</sup>.

### **Dr Duncan McEachran**

Duncan McEachran, un des grands vétérinaires de son époque, comme nous l'avons mentionné, fut étroitement associé à l'établissement de

la Cochrane Ranche Company et à ses premières années d'exploitation. L'histoire de ses relations avec le ranch Cochrane devient ensuite quelque peu nébuleuse. Officiellement gérant-général résident de la compagnie dans laquelle il possédait 1000 actions comme le sénateur, il ne passait pas beaucoup de temps au ranch, laissant au gérant local le soin de la gestion quotidienne. Devenu, en 1883, gérant et vice-président de l'entreprise de Sir John Walrond, le ranch Walrond, il abandonna toute relation officielle avec le ranch Cochrane et, en 1885, le nombre de ses actions dans cette entreprise était tombé à 100<sup>21</sup>. Outre ses autres postes, il devint vétérinaire du dominion en 1884 si bien que l'abandon de sa participation active à la Cochrane Ranche Company ne saurait surprendre. C'est encore plus plausible à la lumière de ses éternels désaccords avec les autres membres de la Société.

Né en Ecosse en 1841, McEachran obtint en 1862 un diplôme du Royal Dick Veterinary College d'Édimbourg<sup>22</sup>. Tout de suite après, il immigrait au Canada et s'installait à Woodstock, en Ontario. A cette époque, il participa à la fondation de l'Ontario Veterinary College qu'il abandonna peu après, suite à une divergence d'opinions avec Andrew Smith, son fondateur. En 1865, il s'installait à Montréal où il mettait sur pied le Montreal Veterinary College avec l'aide de Sir William Dawson, préfet de McGill, et de George Campbell, doyen de la faculté de médecine de cette

même université. En 1875, il construisait, à ses propres frais, un collège et, vers la même époque, entra en collaboration étroite avec le Dr (plus tard Sir) William Osler de l'école de médecine de McGill. L'association des deux hommes devait avoir des répercussions importantes par les travaux de recherche sur les maladies animales qu'elle entraîna. En 1889, les deux hommes réussissaient à faire affilier le Montreal Veterinary College à l'université McGill; portant le titre de «Faculty of Comparative Medicine and Veterinary Science», elle fonctionna jusqu'en 1903 quand elle dut fermer ses portes pour des raisons financières. La fermeture de cette faculté est attribuable à McEachran qui, par une rigide adhésion à des normes très élevées, en avait peut-être fait la meilleure mais aussi la moins fréquentée de cette époque où l'absence totale de réglementation permettait à quiconque de créer un soi-disant «veterinary college».

La faculté de médecine de l'université McGill intégra les cours du collège car, pensait-on à l'époque, la médecine humaine et la médecine animale ne constituaient que deux facettes d'un même art. Les étudiants des deux disciplines le cas échéant suivaient les mêmes cours et subissaient les mêmes examens. Il suffisait aux étudiants d'une catégorie de prolonger d'une année leurs études dans l'autre discipline pour devenir médecin et vétérinaire qualifiés.

C'est en créant le système canadien de quarantaine que McEachran s'imposa à la mémoire des éleveurs.

Cet homme dont la diplomatie et le tact n'étaient pas les plus grandes qualités avait de la difficulté à traiter avec quelqu'un de calibre inférieur. Il ne craignait pas non plus les controverses, fort heureusement d'ailleurs, car son poste assez délicat de vétérinaire inspecteur en chef lui en servit plus souvent qu'à son tour. Par exemple, il se délectait de combats comme ceux que soulevèrent les allégations de conflit d'intérêts qui, en 1884, se rattachèrent, comme nous l'avons dit, à l'application très sévère des règles de quarantaine. A une époque où le patronage était monnaie courante, l'admission successive d'un tel homme au sein de l'administration de Macdonald en 1878 et de celle de Laurier en 1896 indique bien la valeur qu'on lui reconnaissait universellement. Il prit sa retraite en 1902 et mourut à sa résidence d'Ormstown dans les Cantons de l'Est, le 24 octobre 1924.

### *James Walker*

On ne peut parler de l'entreprise de Cochrane sans mentionner le premier gérant local du ranch, James Walker, que la charte d'enregistrement décrivait prosaïquement comme un fermier de Galt en Ontario. En fait, Walker fut un de ces hommes dont les qualités marquèrent le développement du Nord-Ouest; il entra dans la Police à cheval du Nord-Ouest à sa création et la quitta, en 1881, pour passer au service de la compagnie de Cochrane. Homme ferme, presque rigide, équitable et énergique, il



gagna la confiance des Indiens et contribua à créer la bonne réputation de la Police chez eux.

Né en 1846 à Carluke en Ontario, Walker consacra une bonne partie de sa jeunesse à la milice et combattit contre les féniens en 1866 et 1870. A la création de la Police à cheval du Nord-Ouest, en 1873, il fut nommé sous-inspecteur. Devenu surintendant, il quittait la gendarmerie en 1881 pour prendre le poste de gérant de la Cochrane Ranche Company, mais deux années de pertes de bétail, attribuables dans une certaine mesure à son strict respect de mauvaises directives des directeurs de l'Est, le persuadèrent qu'il n'était pas dans son élément. A son départ, il récupéra son capital en nature, sous la forme de la scierie de la compagnie, ce qui marqua pour lui le début d'une carrière prospère dans la coupe du bois, l'élevage et les biens immobiliers. Au nombre des premiers habitants de Calgary, il en vint à passer pour le «Grand Old Man» de la ville et ce noble vieillard mourut en 1936, plein de sagesse et de dignité<sup>23</sup>.

#### ***John Milne Browning***

John Milne Browning, de Longueuil au Québec, fut le gérant d'affaires de la compagnie et un des importants agents d'immeubles de la province. Il géra pendant de longues années les biens du très honorable Edward Ellice, dont la seigneurie de Beauharnois, et en 1881, il était toujours l'agent de cette dernière, de même qu'un de ses propriétaires. L'agriculture jouait un grand rôle





dans sa vie. Propriétaire de ferme depuis 1863 environ, il fut une des premières personnes nommées au Conseil de l'agriculture de la province de Québec, dont le sénateur Cochrane fut également membre, et en fut le président pendant quelques années. Il se vit confier la gérance des affaires du ranch qu'il abandonna au printemps 1888, à son départ pour la Colombie-Britannique, où il assumait la gestion des affaires d'un consortium immobilier dans lequel le CP avait des intérêts<sup>24</sup>. La firme P. S. Ross and Sons, maison d'experts-conseils en gestion qui existe toujours, lui succéda à titre de gérant d'affaires du ranch.

#### *L'honorable A. W. Ogilvie*

D'autres importants commerçants de Montréal, sans tous devenir directeurs de la compagnie du ranch, s'intéressèrent à la nouvelle entreprise lancée dans l'Ouest du pays ou à son rejeton, la British American Rancho Company. Parmi eux, Alexander Walker Ogilvie, qui en 1852 s'était lancé dans l'industrie de la minoterie, tint une place importante. En 1854, il fonda la meunerie A. W. Ogilvie and Company qui, une des premières, utilisa le blé cultivé dans le Nord-Ouest. C'est également cette firme qui fit connaître au Canada la technique hongroise de mouture (*Hungarian process*) rendant possible la transformation des grandes quantités de blé produites grâce à la mécanisation de l'agriculture et à l'exploitation des terres à culture des Prairies. Il se retira de la vie des affaires en 1874, tout en y conservant certains intérêts, et se consacra à la politique. Membre du parti

conservateur, il débuta sur la scène municipale comme échevin de Montréal, puis passa à la scène provinciale en entrant à l'assemblée législative dont il fut membre de 1867 à 1878 avec une absence de 1871 à 1875. Cet homme avait continué à participer au monde des affaires à plusieurs titres: président de la Western Loan and Trust Company, vice-président de la Montreal Loan and Mortgage Company, de la Sun Life Insurance Company of Canada et de la Dominion Burglary and Guarantee Company et directeur de la Federal Telephone Company. Le gouvernement voulut rendre hommage à cet homme qui avait tant fait pour le monde des affaires et le parti conservateur, en le nommant au Sénat en 1881<sup>25</sup>.

### *Charles Cassils*

Charles Cassils, originaire d'Écosse, fut membre de la firme Cochrane, Cassils and Company. Cet important homme d'affaires de Montréal participa à titre de directeur ou autre, à la vie des entreprises suivantes: la Carnegie Steel Corporation, la Dominion Transport Company, la Bell Telephone Company, la Wire and Cable Company, et la Windsor Hotel Company. Ses activités en dehors du monde des affaires l'amènèrent à présider la Saint Andrew's Society, à devenir membre du conseil d'administration du Montreal General Hospital et du Alexander Hospital, et à assumer la présidence de la Montreal Philharmonic Society. Conservateur et presbytérien, il épousa en 1876 Ermina Maria Cochrane, fille du sénateur<sup>26</sup>.





### *William Cassils*

La communauté des hommes d'affaires de Montréal comptait dans ses rangs un autre fils de la famille Cassils en la personne de William, frère aîné de Charles. Intéressé surtout aux transports et aux communications, il fut président de Canada Central Railway, de la Dominion Transport Company et de la Federal Telephone Company. A titre de membre de la firme Cassils and Cameron, il entra, à une certaine époque, dans la confection de «hoop skirts and fancy goods»<sup>27</sup>.

### *Autres hommes d'affaires*

William Ewing, actionnaire, appartenait à la firme Ewing Brothers, grainiers et fleuristes, et importateurs de graines de semences de toutes sortes<sup>28</sup>.

William Lawrence aurait eu des liens avec la firme Perry Davis and Son and Lawrence, grossistes de spécialités pharmaceutiques et de produits de toilette.

De la classe des marchands, il y avait également Hugh Mackay de Mackay Brothers, merciers de gros, à quelques portes de Ewing Brothers, rue McGill<sup>29</sup>.

A une époque ultérieure, se joignait aux rangs des actionnaires de la compagnie du ranch, dont il devint un des directeurs en 1885, l'honorable (plus tard Sir) George A. Drummond, manufacturier, financier, sénateur conservateur, vice-président (plus tard président) de la





Banque de Montréal et figure dominante de la vie économique canadienne. Ses origines constituèrent un autre atout de son acceptation du sein de cette petite élite. Comme McEachran et les frères Cassils, il avait quitté son Ecosse natale pour venir au Canada en 1854. Son nom fut associé à la compagnie du ranch Cochrane dès mars 1884 et peut-être même avant<sup>30</sup>.

Député conservateur de Sherbrooke au Parlement, de 1872 à 1882, moment où il devint juge de la Cour supérieure du district de Saint-François, Edward Towle Brooks acheta des parts dans le ranch de Cochrane beaucoup plus tard que les autres actionnaires. Il travailla aux côtés de Cochrane au lancement de l'industrie de l'élevage en achetant des actions dans la Eastern Townships Ranche Company (dont nous reparlerons). Avocat de la Eastern Townships Bank, vice-président du International Railway et du Waterloo and Magog Railway, président de la Sherbrooke Rifle Association, de la Fish and Game Protection Society, de la Ploughman's Association, et administrateur du Bishop College School à Lennoxville, cet homme bénéficiait également de toutes les relations nécessaires. Il ne faisait pas partie du clan des Ecosseis de Montréal, mais de l'autre, celui des financiers des Cantons de l'Est dont les ancêtres étaient venus de la Nouvelle-

Angleterre. Il avait fait ses études (baccalauréat et maîtrise) au Dartmouth College du New Hampshire<sup>31</sup>.

Comme certains, Louis Huet Massue se joignit assez tard aux actionnaires du ranch. Seigneur de la Trinité et de Saint-Michel, il possédait une ferme à Varennes et fut président du Conseil de l'agriculture de la province de Québec, directeur de la Provident Mutual Association of Canada ainsi que député conservateur de Richelieu de 1878 à 1887<sup>32</sup>. Ses origines canadiennes-françaises le singularisaient dans le groupe des actionnaires, mais il avait manifestement les compétences voulues.

Sur la liste des actionnaires de 1885 figure le nom de James Gibb. Il s'agit peut-être du même «Mr. Gibb» que le docteur McGregor de la suite du marquis de Lorne mentionne comme un des premiers investisseurs de l'entreprise. Il est cependant assez difficile d'identifier avec certitude cet actionnaire. Si le Gibb dont McGregor fait mention est bien le James Gibb, de la liste de 1885, on sait au moins qu'il n'était ni député ni sénateur, puisqu'il n'y en eut pas de ce nom à cette époque. Il s'agit peut-être de James Duncan Gibb, personnage important de la firme Gibb and Company, tailleurs et chemisiers de détail établis à Montréal depuis 1775. Il pourrait également s'agir de James Robertson Gibb, avocat, qui vécut à Montréal de 1880 à 1885. D'autre part, l'honorable T. N. Gibbs, ministre du Cabinet et sénateur, à qui, en mai 1881, on avait promis comme à beaucoup d'autres, des concessions foncières et qui,





originaire de Terrebonne au Québec, habitait Oshawa et détenait plusieurs directorats de sociétés, mourut en 1833 deux ans avant que la liste en question ne parût<sup>33</sup>; sa famille cependant avait fort bien pu conserver des actions dans la compagnie. La compagnie compta au moins un autre financier de marque qui, ne cadrant pas d'emblée dans le clan politico-commercial de Montréal et des Cantons de l'Est, n'en possédait pas moins une carte d'entrée valide. Il s'agit de John Philip Wiser, député libéral de Grenville-sud. Ses antécédents et ses liens d'affaires expliquent qu'il ait épousé les mêmes intérêts que Cochrane. Américain de naissance, il était venu au Canada en 1857 pour gérer la distillerie Egert and Averell de Prescott. En 1862, il devint propriétaire de la distillerie en achetant les actions et créa la firme J. P. Wiser and Sons, Ltd. (aujourd'hui encore prospère) qu'il érigea au troisième rang des distilleries du Canada. Ayant ainsi assuré son bien-être financier, il donna ensuite libre cours, comme Cochrane, à ses rêves d'élevage de bétail de qualité. Wiser sut admirablement bien marier ses intérêts personnels à ses affaires. Il fut président de la Prescott Elevator Company qui approvisionnait sa distillerie en grains et dont le fardeau engraisait les 1000 têtes de bétail que sa ferme d'élevage, située à l'extérieur de Prescott, produisait chaque année. Il envoyait ensuite son bétail à la Montreal Stockyards Company dont il était un directeur, et cette dernière l'acheminait, sans doute, vers les transatlantiques à

vapeur par l'entremise de la Montreal Lighterage Company dont il était également un directeur. En outre, il figure sur la liste des membres de l'Ontario Agricultural Commission de 1880. Bien qu'habitant l'Ontario, il était parfaitement bien intégré à la communauté financière de Montréal.

Wiser aimait avant tout les chevaux; si non, pourquoi aurait-il baptisé sa ferme «Rysdyke», du nom d'un étalon lauréat qu'il avait acheté pour la somme de \$10 000? Ses trotteurs ambleurs comptaient parmi les plus beaux du pays<sup>34</sup>.

Wiser et Cochrane avaient manifestement beaucoup de points en commun, sauf que le premier entretenait avec l'industrie de l'élevage des relations considérablement plus étroites que le second qui finit presque par se faire éclipser dans ce domaine. Durant les années 1880, Wiser devint président de la Dominion Cattle Company qui avait élu domicile sur 1.75 million d'acres de l'enclave du Texas et dans laquelle Cochrane détenait des actions. A titre privé, il possédait deux autres ranchs dans le Kansas où il engraisait du bétail pour les marchés de Kansas City et de Chicago<sup>35</sup>.

Nous n'avons pu établir le lien exact de Wiser avec la Cochrane Ranche Company. Le sénateur et lui avaient travaillé étroitement à obtenir des concessions adjacentes et en mai 1881, le nom de Wiser figure parmi ceux à qui on avait presque fait une promesse de concessions<sup>36</sup>, mais pour une raison que nous ignorons l'association des deux hommes n'alla pas plus loin.

Il est également possible que le major-général Thomas Bland Strange fût un des premiers actionnaires de la compagnie. Ex-officier de l'armée impériale, fondateur et premier commandant de la première garnison de l'artillerie canadienne, une des unités permanentes de l'armée canadienne établie après le départ des troupes impériales en 1871, il devait commander les Forces armées en campagne en Alberta durant la rébellion de 1885. En 1881, il abandonna la vie militaire et fonda un ranch du nom de «Military Colonization Company»<sup>37</sup>. D'après une remarque qu'il fit dans une lettre à Sir John A. Macdonald, datée de mars 1882, il aurait eu des actions dans la Cochrane Ranche Company. Strange dit qu'il se rendra bientôt à sa concession avec le fils du sénateur et ajoute en terminant: «I have an interest in the Cochrane Ranche Company.»<sup>38</sup> Le général est un personnage historique et toute relation qu'il aurait pu avoir avec le ranch Cochrane mérite d'être soulignée tout incertaine soit-elle. Si association il y eut entre les deux hommes, elle ne dura pas longtemps, car l'opposition initiale de Cochrane au pâturage des moutons, qu'il réussit à faire interdire en exerçant des pressions, s'opposait directement au projet de Strange. Cochrane et Strange entretenaient donc des relations plutôt froides et tout lien entre eux n'aurait pas été durable.

A preuve de l'intimité qui régnait au sein de la coterie des investisseurs de Montréal, les Mackay, Ogilvie et Lawrence habitaient tous au 1160, rue Dorchester, juste à l'est d'Atwater. A cette époque-là, le

quartier groupait de grands domaines et de belles demeures dont celle de Donald Smith, un des constructeurs du Canadien Pacifique, qui habitait au 1157 Dorchester, juste en face du 1160<sup>39</sup>.

La liste des investisseurs, cadres et actionnaires que nous venons de présenter ne prétend pas être complète; aucun document de la sorte n'a survécu. Nous l'avons établie à partir de noms trouvés au hasard des lectures de lettres, de journaux personnels et de dossiers du gouvernement, méthode manifestement fragmentaire. Il est néanmoins évident que la communauté des hommes d'affaires montréalais ne se contenta pas de grandes entreprises, comme les ranchs et les chemins de fer, pour contrôler l'économie du Nord-Ouest, mais qu'elle encouragea aussi vivement les petites entreprises, comme en font foi les demandes de lettres patentes parues dans les numéros du début des années 1880 de la *Gazette du Canada*. Le nombre de lettres concernant des entreprises du Nord-Ouest indique le très grand intérêt suscité par les possibilités de développement économique de cette région. Et la grande proportion de nouvelles compagnies créées à Montréal ou à Toronto reflète la vieille rivalité de ces deux villes pour le contrôle économique du Nord-Ouest.



## La fondation de la compagnie

### Les lettres patentes

En mai 1881, la Cochrane Ranche Company recevait ses lettres patentes

*for the purpose of the breeding and rearing of cattle, horses, mules, sheep and swine in the Northwest Territories, dealing and trading in them or any of them, throughout the Dominion; and of shipping the same to foreign countries and of acquiring and holding the property required therefore.*<sup>1</sup>

La compagnie reçut un capital de \$500 000 divisé en 5000 actions de \$100 chacune. Au moment de sa constitution, une valeur de \$270 000 en actions avait été souscrite, dont 10 pour 100 étaient payées. Les détenteurs d'actions se répartissaient comme suit: le sénateur Cochrane, 1000 actions; McEachran, 1000 actions; James Cochrane, 500 actions; James Walker, 100 actions, et J. M. Browning, 100 actions<sup>2</sup>.

Cochrane et ses associés, particulièrement McEachran qui prenait un rôle de premier plan dans la compagnie, avaient travaillé d'arrache-pied tout l'hiver pour aboutir à un tel résultat. D'abord, il avait fallu organiser la compagnie, soit voir à la construction d'installations sur place et débattre les conditions de la concession avec le ministère de l'Intérieur. En février, Cochrane laissa à McEachran le soin de régler ces questions et partit acheter des bêtes de race pure en Angleterre<sup>3</sup>.

### La concession foncière de Cochrane

Selon les documents, Cochrane fit sa première demande de concession foncière dans la lettre qu'il écrivait

au sous-ministre de l'Intérieur, J. S. Dennis, le 26 novembre 1880<sup>4</sup>. Cochrane y exprimait l'espoir de recevoir une concession foncière dans le district de la Bow, même si le nombre de demandes déjà faites était élevé. D'après le ton général de la lettre, il est évident que les deux hommes avaient déjà abordé la question. Puis, il écrivit, le 17 décembre, une lettre à Sir John A. Macdonald ce qui constituait manifestement une demande plus officielle. Accompagnée de cartes, la lettre décrivait quelque peu ses projets d'élevage de bétail dans le Nord-Ouest; projets qui, élaborés et modifiés dans une autre lettre datée du 10 février, constituaient un imposant dossier. D'après ces documents, la réalisation de tous ces projets d'élevage de chevaux, de moutons et de bovins exigerait des investissements d'un demi-million de dollars. La compagnie de Cochrane avait pour objectifs de remplacer les entreprises américaines qui avaient jusqu'alors fourni au Nord-Ouest tout le bétail requis par le gouvernement canadien, d'offrir aux nouveaux colons un bétail à un prix raisonnable, et de créer un commerce d'exportation d'outre-mer rentable<sup>5</sup>.

Au sujet de la concession même, Macdonald lui-même n'avait-il pas dit que le gouvernement lui donnerait «every legitimate encouragement»<sup>6</sup>, et Cochrane était homme à tirer vraiment parti de cette déclaration. Grâce aux pressions constantes qu'il exerça au cours des quelques mois suivants, il obtint une réglementation de l'élevage

qui, dans ses grandes lignes, saurait attirer les investisseurs des grandes sociétés; cependant l'administration, toute bien disposée qu'elle fût, ne lui concéda pas certains points secondaires qui allaient trop à l'encontre de l'intérêt public.

Cochrane précisa clairement qu'il comptait que les organismes gouvernementaux feraient tout en leur pouvoir pour satisfaire ses besoins. Il accepta l'idée d'une concession de 21 ans, proposée par le gouvernement pour les pâturages, à condition cependant que le droit de reprise des terres ou d'annulation de la concession pour affectation à des fins agricoles ne s'exerçât qu'après 7 ou 14 ans, et après un avis de 3 ans. Il suggéra également au gouvernement, dans la nécessité d'une telle annulation, d'interdire la vente de terres en unités plus petites qu'un canton et d'accorder aux ranchers concessionnaires le droit d'achat aux mêmes conditions que les colons. Il demanda en outre de consentir aux détenteurs des concessions le droit de choisir et d'acheter jusqu'à 5000 acres de leurs terres au prix de \$1.00 l'acre en tout temps pendant les deux premières années d'occupation. Enfin, il demanda l'admission franc de port du bétail et des chevaux en 1881 et 1882, et la même exemption de douane pour tous les instruments, chariots, harnais, etc., nécessaires à l'élevage<sup>7</sup>.

Cochrane proposait donc des conditions servant admirablement bien ses intérêts et l'audace même de les suggérer indique toute l'assurance de cet homme. Il n'est pas étonnant que Cochrane ait essuyé

un échec sauf pour l'exemption de douane sur le bétail d'élevage, et que les concessions aient été faites selon des conditions assez avancées, certes, mais assez éloignées de celles proposées par Cochrane.

Tout à fait raisonnables dans l'optique exclusive de l'élevage, les objections des financiers que, pendant le séjour de Cochrane en Angleterre, McEachran présenta au gouvernement n'en furent pas moins rejetées en raison du rêve de colonisation que le ministère de l'Intérieur caressait pour ce coin du pays. Selon McEachran, le gouvernement, en se réservant le privilège d'annuler une concession après avis de deux ans, obligeait son détenteur à faire d'énormes investissements en échange d'une pure et simple concession de deux ans renouvelable à chaque deux ans pour une durée identique.

Il prétendait qu'il faudrait compter au moins cinq ans avant de réaliser des profits et que l'annulation après six ans, par exemple, entraînerait une ruine certaine. Même si seule une partie des terres était soustraite à la concession, un autre concessionnaire ou un colon aurait tout le loisir, à une époque ignorant encore les clôtures barbelées, de mêler son bétail aux troupeaux améliorés et acclimatés, et de bénéficier des avantages de l'élevage en consanguinité sans frais et sans risque. Les hommes d'affaires engagés dans la compagnie de Cochrane auraient de beaucoup préféré une concession pour un terme fixe de 21 ans, avec option d'achat à l'expiration de la totalité

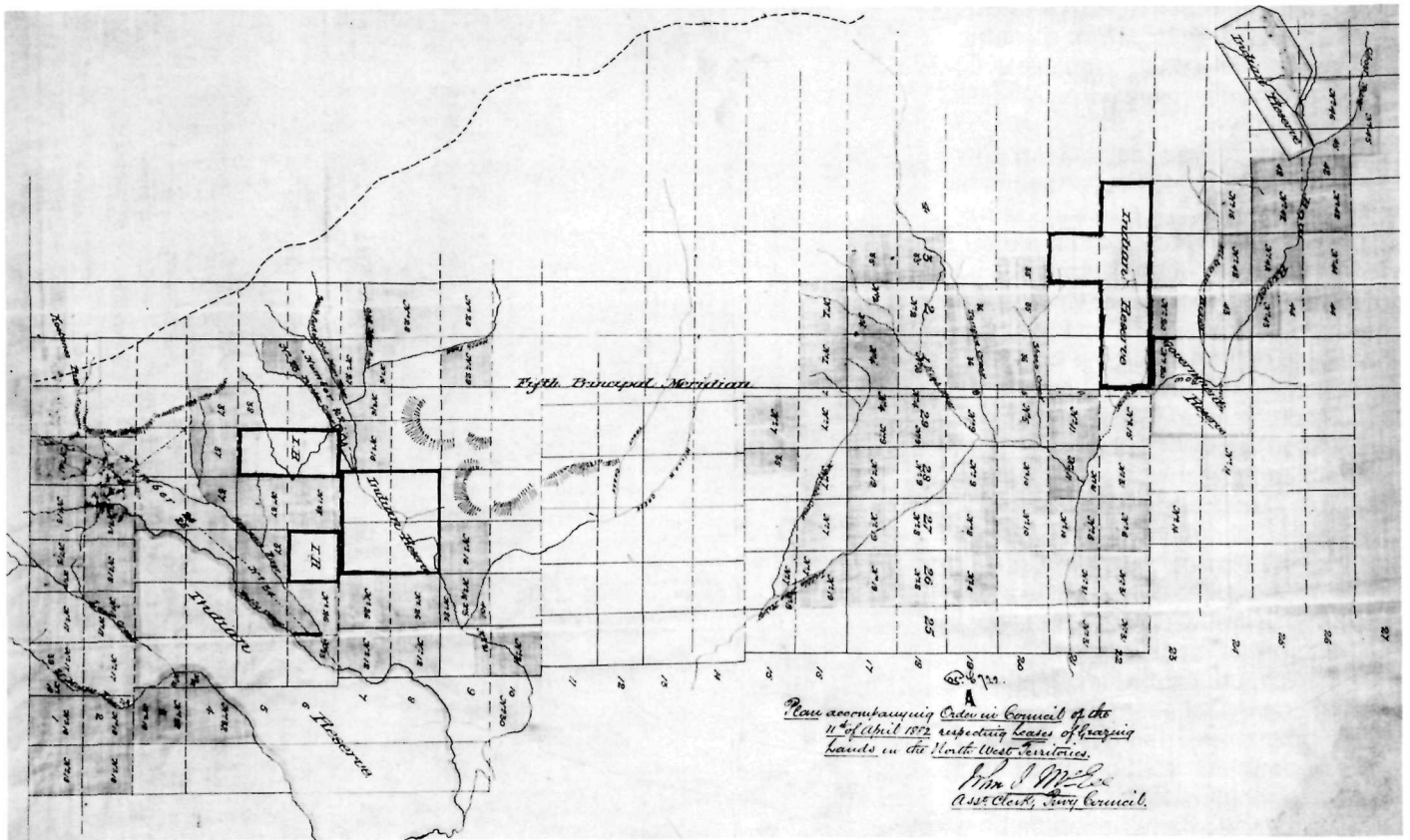
ou d'une partie des terres<sup>8</sup>. De telles objections parurent trop intransigeantes au ministère qui s'était fixé comme principal objectif l'établissement de colons sur des fermes, mais il approuva tout de même (mais seulement en mars 1882) une forme de concession dont les dispositions sur les grandes exploitations d'élevage allaient dans le sens des propositions de Cochrane.

Il y avait dans les dispositions des concessions un point litigieux que Cochrane débattit farouchement avec le gouvernement. Il s'agissait du droit du concessionnaire d'acheter en libre propriété une importante superficie des terres concédées qui servirait de «home farm». Il présenta l'idée au gouvernement dans une lettre datée du 17 décembre 1880, et la précisa dans celle du 10 février en demandant la garantie du droit d'achat d'une superficie de 10 000 acres à l'intérieur de la concession. Macdonald rejeta la requête, mais dans son memorandum du 17 février au Conseil, le premier ministre acceptait au moins le principe sous-jacent à la demande — la nécessité de posséder en franc-alleu un certain fonds de terre comme base d'exploitation — par anticipation de la recommandation de Dennis du 9 mai. Cependant, Macdonald jugeait qu'une garantie de 5000 acres à \$2.00 l'acre suffirait amplement au ranch<sup>9</sup>. Pour une raison que nous ignorons, le memorandum de Macdonald ne fit pas à l'époque l'objet d'un décret en conseil en supposant qu'il ait jamais été présenté. Au lieu, Macdonald conclut une entente privée avec Cochrane et Wiser en les rencontrant le ou vers le 11 mai. L'en-

tente, qui correspondait essentiellement aux propositions de Macdonald sauf le prix de l'acre réduit à \$1.25<sup>10</sup>, fut ratifiée par décret en conseil le 20 mai, lequel visait toute l'industrie de l'élevage. Selon les déclarations subséquentes de Cochrane, ce décret aurait suffi à rassurer les éventuels investisseurs qui s'étaient sans doute laissés dire qu'ils pourraient récupérer leur capital par la vente de terres dans l'éventualité de la faillite du ranch.

Cependant, rien n'étant définitif en politique, le décret du 23 décembre 1881 révisa les conditions des concessions des terres à pâturage et limita le droit du concessionnaire «to purchase land within his leasehold for a home farm and corral»<sup>11</sup>. En d'autres termes, le ministère de l'Intérieur se réservait le droit de décider de la superficie des terres à vendre. Cochrane protesta en pure perte, soutenant que seul le décret du 20 mai le visait, ce à quoi le ministère répondit que son bail de concession ayant été signé en août 1882, le décret de décembre l'emportait donc. Pendant presque deux ans, il écrivit lettre sur lettre et obtint maintes entrevues personnelles qui n'aboutirent qu'à susciter l'indifférence du ministère de l'Intérieur à son sujet<sup>12</sup>. Au bout du compte, Cochrane sortit vainqueur car, à la résiliation des premières concessions annoncée en octobre 1892, on permit à leurs détenteurs d'acheter jusqu'à 10 pour 100 de leurs terres le printemps suivant au prix de

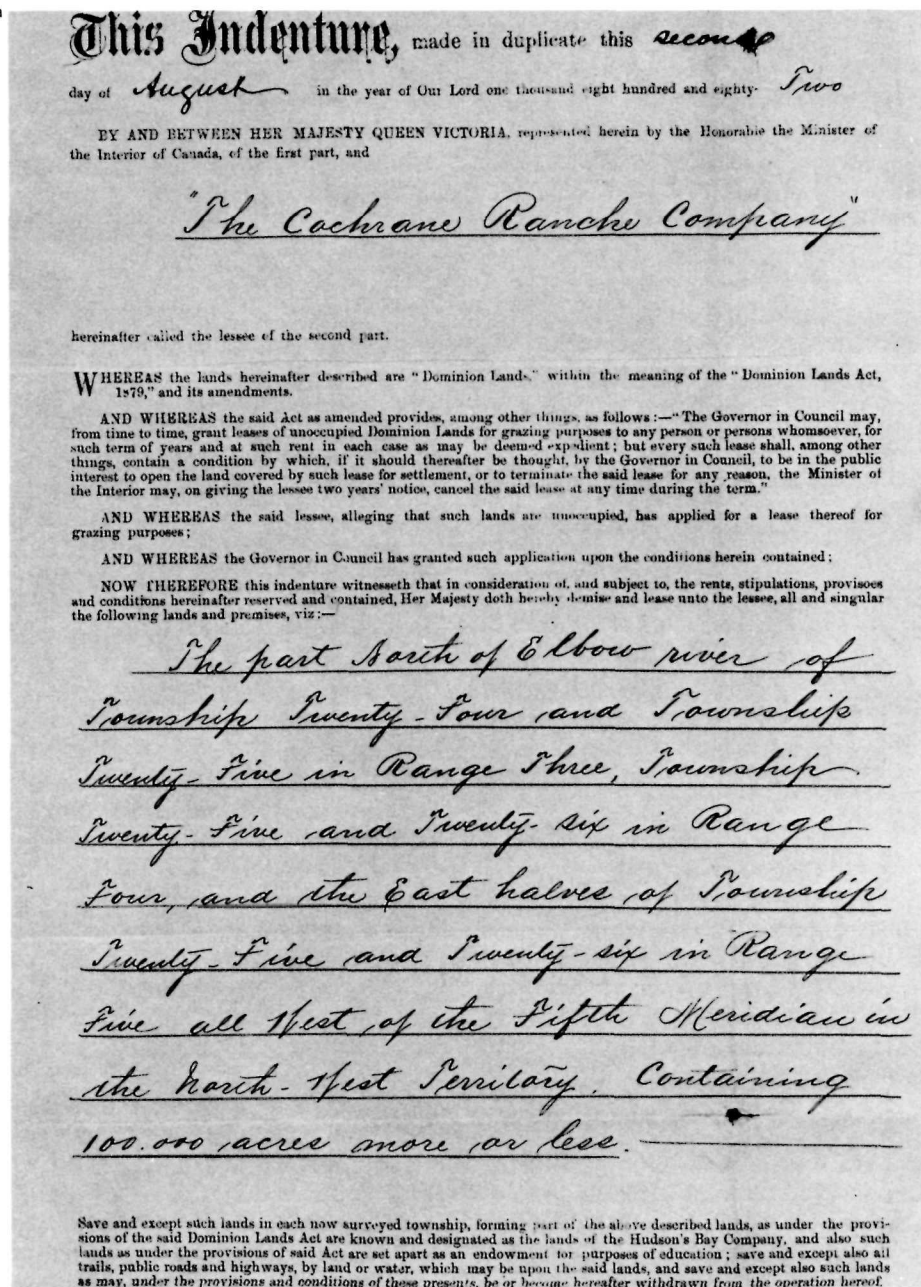




\$1.25 l'acre. L'ironie du sort voulut que l'on décidât pour raison d'équité de vendre au prix annoncé dans le premier règlement du 20 mai 1881<sup>13</sup>.

A d'autres égards, cependant, Cochrane révéla toute la portée de son influence. Il avait persuadé le gouvernement d'interdire complètement le pâturage des moutons, arguant des considérables dommages qu'ils causeraient<sup>14</sup>, lorsque le marquis de Lorne par une intervention personnelle, lui coupa l'herbe sous le pied. Son Excellence souligna qu'une défense aussi générale constituait une «most harsh measure . . . calculated to provoke great dissatisfaction among the smaller graziers» et, sans refuser de signer le décret (ce qui aurait entraîné des complications constitutionnelles), il le retint et ainsi empêcha sa publication, le temps de persuader Macdonald de le modifier par la création d'un régime de permis ministériels pour le pâturage des moutons<sup>15</sup>. Néanmoins, il y avait encore de l'amertume; l'«advice of a certain ranching senator» était vu d'un mauvais œil par ceux qui avaient obtenu des concessions afin de faire l'élevage des moutons et s'en étaient vus empêchés par «this monstrous restriction»<sup>16</sup>.

Quant vint le temps de choisir les terres à pâturage, Cochrane fit preuve d'une remarquable capacité à imposer ses vues. Il fit bien comprendre aux fonctionnaires du ministère le rôle qu'il entendait leur faire jouer. «I have always understood that I was to have first choice» écrit-il. «I may, after personal in-



14. That should the Canadian Pacific Railway Company become entitled to a grant from Her Majesty or her successors of any portion of the lands hereby demised, whether as part of their land subsidy provided for by Chapter one of the Statutes of Canada, passed in the forty-fourth year of Her Majesty's reign (A. D. 1881), or for the road-bed of the railway, or its branches, or for stations, station grounds, workshops, dock ground and water frontage on navigable waters, buildings, yards and other appurtenances required for the convenient and efficient construction and working of the railway and its branches, and should any other railway company, pursuant to any legal contract or statute in that behalf become entitled to a grant from Her Majesty or her successors of any portion of the lands hereby demised, for road-bed and stations, and if Her Majesty or her successors grant the same, the land so granted shall thereupon become withdrawn from the operation of these presents; and the term hereby created shall thereupon cease and determine with respect thereto, but the lessee shall not become entitled to any reduction or abatement of the rent hereby reserved, unless and until the lands so granted have been taken actual possession of by some person under proper authority in that behalf; and in case of such actual possession, the lessee shall become entitled to a reduction of the rent hereby reserved, equal to one dollar for every one hundred acres so taken possession of, but shall have no further or other claim, or be entitled to any other compensation for or on account of such withdrawal.

15. That the word "lessee" in these presents includes the lessee or lessees, as the case may be, and his or their executors, administrators, and assigns, and in the case of an incorporated company, their successors and assigns.

16. That no implied covenant or liability of any kind on Her Majesty's part is created by the use of the words "demise and lease" herein, or by the use of any other word or words herein.

17. That any notice, demand, or other communication which Her Majesty or the Minister of the Interior may require or desire to give or serve upon the lessee may be validly given and served by mailing the same addressed to *J. M. Browning, Secretary Treasurer, Cochrane-Kamicha Company, 67 St. James Street, Montreal* in witness whereof the *Deputy of the* Minister of the Interior, and the lessee have hereunto set their hands and seals the day and year first above written.

Signed, Sealed and Delivered,

IN PRESENCE OF  
two to the signature of  
*J. M. Browning*  
D. M. D. *J. W. Ryley*  
at the charge of *W. A. Cochrane*

Witness to the  
Execution of  
*J. M. Browning*  
Secretary Treasurer

*A. W. Colman*  
*W. A. Cochrane*

*M. H. Cochrane*  
President  
*J. M. Browning*  
Secretary Treasurer



specion, decide to locate in quite a different part from that which you have assigned to me even approximately, and before I go into the country I want authority to select where I choose, irrespective of any applications made by others, provided I take it in a block.»<sup>17</sup>

### Le gérant du ranch

L'avenir de la compagnie reposait, dans une grande mesure, sur l'embauche d'un bon gérant de ranch. McEachran avait bien le titre officiel de gérant général résident, mais il était tellement pris ailleurs qu'il n'a sans doute jamais eu l'intention de faire plus que fournir des conseils au besoin. Rien n'indique le contraire et d'ailleurs on s'en remit beaucoup à ses conseils, au début du moins. Quoiqu'il en soit, on essaya très tôt de trouver un bon gérant de ranch qui saurait lancer l'entreprise sur le bon pied. Le lieutenant-gouverneur Edgar Dewdney, dans le cours de ses fonctions officielles, en était venu à bien connaître le surintendant de la Police à cheval du Nord-Ouest, James Walker, et il admirait l'efficacité flegmatique avec laquelle il accomplissait ses tâches. Par exemple, Walker avait distribué plus de \$100 000 aux diverses agences indiennes des territoires durant l'été 1880, affrontant maintes crises provoquées par le mécontentement des Indiens, avec cet aplomb alors en passe de devenir la caractéristique de la Police à cheval. Cochrane accepta d'emblée la suggestion que lui fit Dewdney, lors d'une conversation, à l'effet que Walker serait le gérant idéal. Accidentellement ou non, Walker vint à Ottawa à la fin de 1880 à titre

d'escorte de Mme Dalrymple Clarke, veuve d'un officier mort au fort Walsh et nièce de Lady Macdonald. Sir John A. Macdonald lui fit part de la proposition. Il toucherait \$2400 par année au lieu de \$1400 et Macdonald lui conseilla d'accepter, ce qu'il fit au début de l'année suivante, se souvenant sans doute de la bonne impression que le site du futur ranch avait laissée dans son esprit<sup>18</sup>.

### Les cow-boys

Les cow-boys employés au ranch Cochrane n'étaient probablement pas des gentilhommes et bon nombre d'entre eux ont dû être d'origine américaine puisque l'on s'efforça d'embaucher les hommes qui convoaient le bétail des Etats-Unis<sup>19</sup>. Cependant, ils n'étaient pas tous Américains; à preuve, il y avait le contremaître Ca Sous, un métis mexicain, dont les excellentes qualités professionnelles compensaient le rude caractère et l'abord difficile. Et pourtant, malgré les antécédents des cow-boys, le développement de l'Ouest canadien se fit de la façon la plus ordonnée qui soit, ou peu s'en faut. Peut-être y avait-il plus que du chauvinisme dans le soupir de soulagement que McEachran poussa en traversant la frontière sur la route de Fort Benton à Calgary et dans son affirmation d'une différence perceptible entre l'un et l'autre territoire<sup>20</sup>.

Quelle que fût leur nationalité, les cow-boys laissèrent une forte impression sur le correspondant du *Globe* de Toronto lors de sa tournée de l'Ouest en 1882.

*Speaking of cow-boys reminds me of a duty I owe to that much-abused class, and that is to say to the world that they are as a rule grossly misrepresented. They are not as far as my observation goes, anything like the terrible desperadoes they are generally supposed to be. True, they usually carry long-barrelled six-shooters about them but if the mildest-mannered philanthropist that ever came out of the New England States were called upon to mix himself up in the society of wild Texas steers to the extent that they are I think he, too, would hardly consider himself dressed till he had buckled on his cartridge belt and his «hints to the onconverted». They are the very reverse of quarrelsome, and on the other hand generous, good-hearted, and remarkably polite and well-behaved towards strangers.<sup>21</sup>*

A en juger d'après la description de F. W. G. Haultain, la vie de cow-boy n'aurait pas été désagréable du tout. Au début de l'été 1885, il visita le fils de Cochrane, William, qui gérait l'exploitation du domaine méridional et voici ce qu'il écrivit à sa mère au sujet de la vie sur un ranch:

*Life on a ranche is not very eventful. One day I drove up with Cochrane to the upper part of the range some fifteen miles from the ranche buildings. It was a very pleasant drive over the prairie in the direction of the mountains . . . Ranche hours are, breakfast at 4:30!!!! dinner at twelve and supper at six. I find them not unpleasant now as I go to bed at half past eight or nine. They feed very well here, having plenty of milk and cream, and always fresh meat,*

*which strange to say are rarely to be found on a cattle ranche. The usual breakfast is porridge and cream, beefsteak or bacon, potatoes, canned tomatoes or corn, beans, pancakes and maple syrup. Dinner is very much the same, with the exception of porridge and pancakes, but with pudding or pastry. Supper is the same as dinner. Very luxuriously, you will say, the cattlemen live well, not exactly luxuriously, but well. Canned stuff is a staple article all over the west and is used in great quantities. The cowboys have large wages and hard work, and always require the best of everything. Everything they have is good. Their clothes though rough and suited to the country are good and they buy the very best under-clothing, socks, boots, etc.<sup>22</sup>*

Pour le cow-boy, la tâche la plus pénible consistait à rassembler le bétail car elle exigeait de lui un travail long, rapide et ardu. Le matin venait vite pour l'équipe de battue déjà à dix milles du camp lorsque le soleil se levait. Pour compenser ses efforts, le cow-boy soupait tôt, soit à 16 h, puisqu'il fallait donner au bétail le temps de paître un peu et de s'accoutumer au nouvel endroit avant qu'il ne s'installât pour la nuit. Par temps pluvieux la vie du cow-boy était misérable. Il devait s'accommoder de l'humidité qui imprégnait tout, jusqu'à ses allumettes et son tabac, de la mauvaise humeur des chevaux et d'une nourriture froide<sup>23</sup>. Malgré tout, son existence en était une de liberté, de grands horizons et d'indépendance dans l'air vivifiant de l'Ouest, loin des foules affairées. Cette existence



qui plaisait à ceux élevés dans ce mode de vie attira aussi beaucoup de gens de l'Est.

### Les animaux de reproduction

Si jamais le gouvernement douta de la bonne foi de Cochrane, il fut certainement rassuré par le résultat de sa visite en Angleterre en février afin d'y acheter du bétail de race pour le ranch. Le 12 avril 1881, le vapeur *Texas* de la Dominion Line arrivait à Halifax avec, prétendit-on alors, le plus grand troupeau de bêtes de race jamais importé au Canada<sup>24</sup>. L'événement ne passa pas inaperçu même en Angleterre et on lisait dans le journal *The Colonies and India*:

*Canada is determined to make the most of her opportunities for improving her breed of cattle . . . last week saw one of the most valuable consignments of live stock ever exported from this country leave the Mersey for Canada, to be added to the stock of the Hon. M.H. Cochrane, of Hillhurst, Quebec. Sixty odd Hereford bulls, including one from Windsor, 45 polled Aberdeens [Angus] , 6 Bates Shorthorns, a dozen Jersey and Guernsey cattle, was a fine cargo for one vessel and for one owner. Besides these over 200 Shropshire and Oxford Down sheep and ten Clydesdale stallions, all for the same owner.*<sup>25</sup>

Le troupeau, confié aux soins de McEachran, était destiné au ranch, mais au moins 75 moutons se rendirent à Hillhurst.

Cochrane répéta son exploit dans la même année. A la fin octobre, James Cochrane envoyait au Canada 86 taureaux Herefords qu'il avait soigneusement choisis dans les troupeaux d'éleveurs aussi célèbres que Lord Polworth et le comte de Latham<sup>26</sup>.

Ces aristocrates de la race bovine n'étaient qu'une fraction du cheptel envisagé, mais ils constituaient la clé du succès ou de l'échec de l'entreprise. Au cours des quelques années suivantes, ces taureaux s'accouplèrent à quelque 8000 vaches indigènes et par leurs descendants améliorèrent la qualité de tout le troupeau. Les vaches indigènes provenaient naturellement de l'Ouest des Etats-Unis, la meilleure source, compte tenu du coût et de la distance.

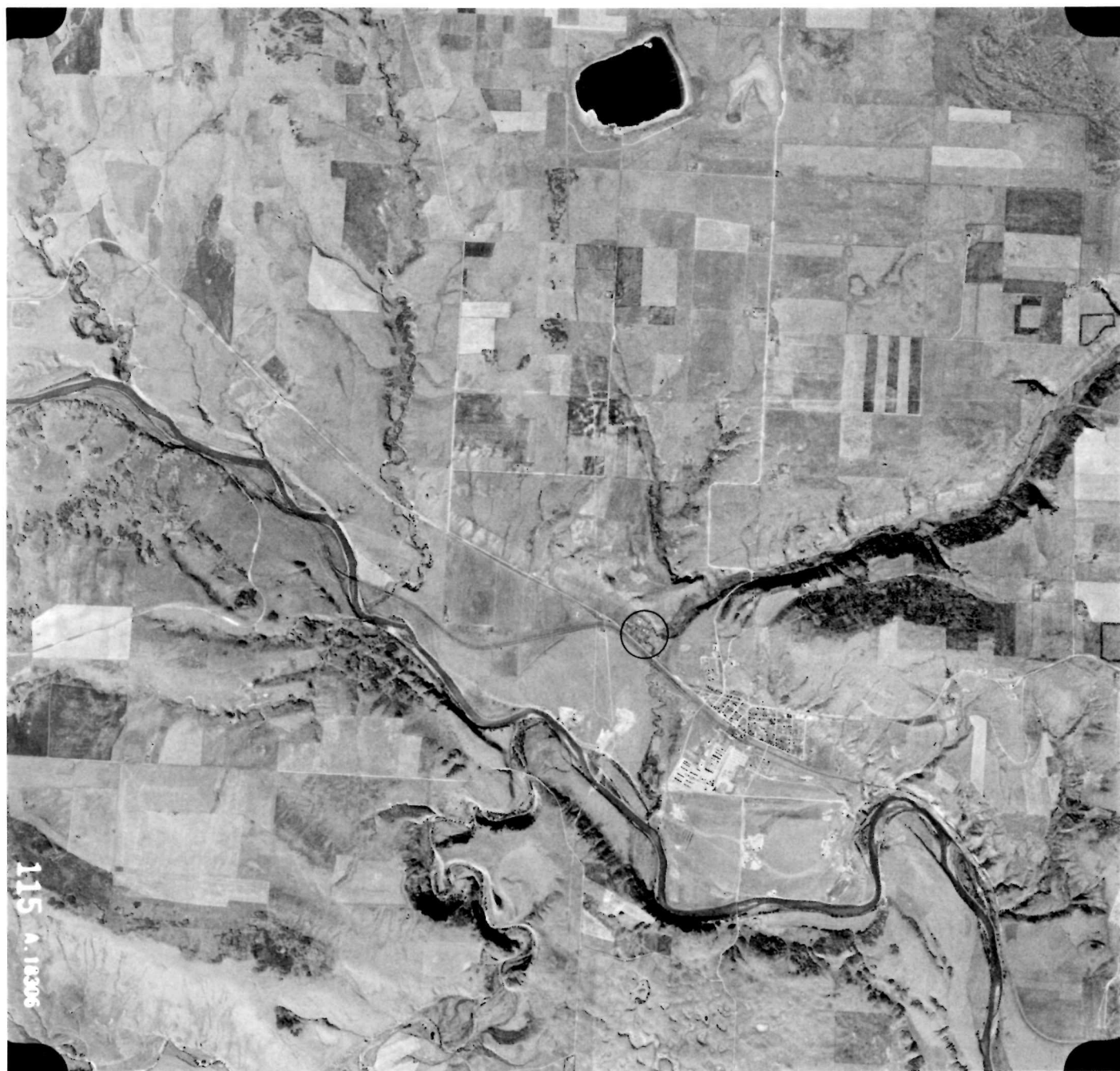
### Le choix d'un emplacement

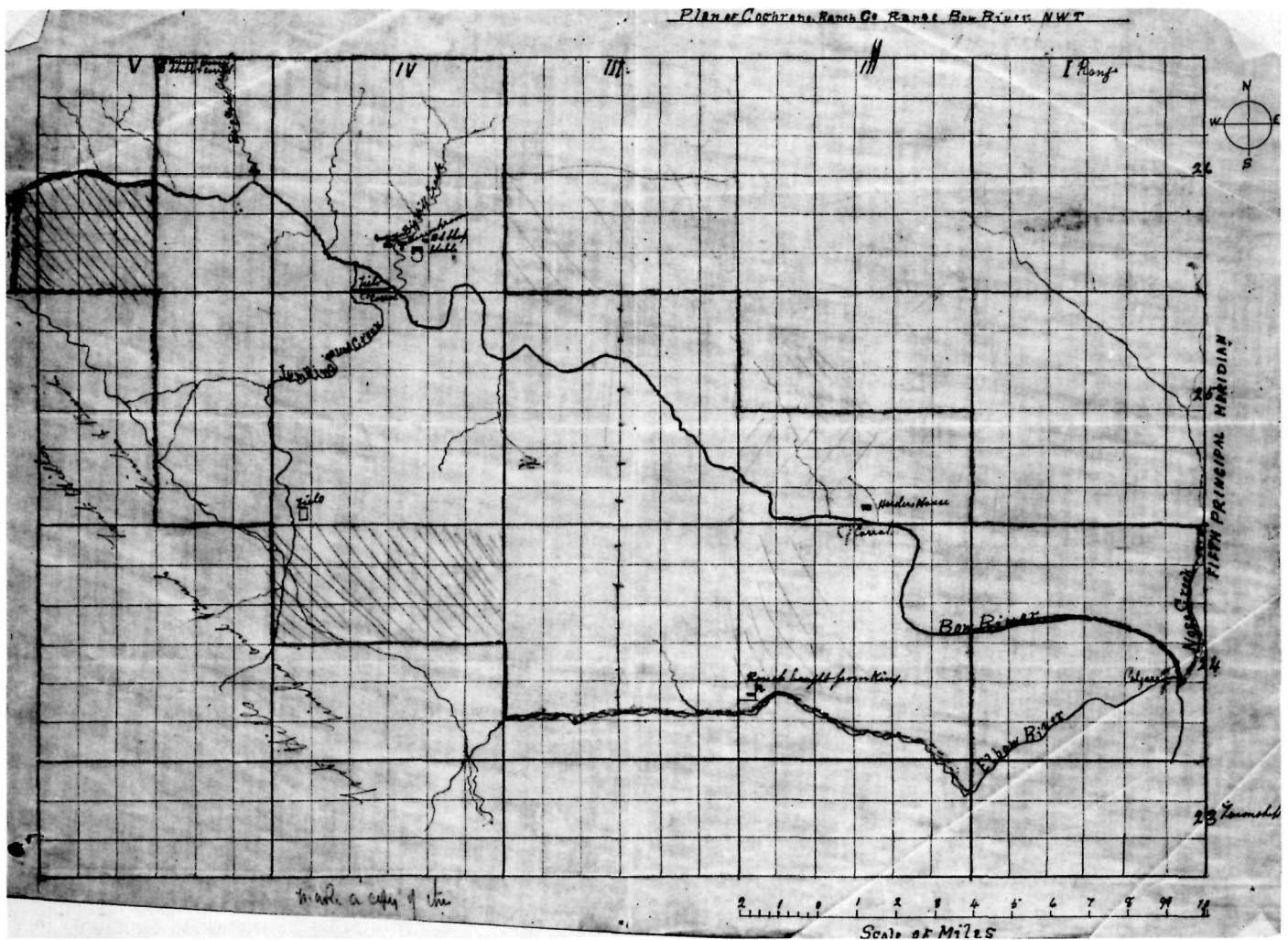
En 1881, à la fin de mai, la Cochrane Ranche Company n'avait pas encore choisi l'emplacement de son exploitation bien que Cochrane ait assez clairement fait comprendre qu'il voulait une concession dans le district de la rivière Bow, qu'il aurait visité l'été précédent. Au début de juin, en compagnie de McEachran, le sénateur partit pour Calgary afin d'examiner les lieux et de définir l'étendue de sa concession. Une des dispositions du décret du 20 mai exigeant l'adjudication par enchère des concessions ne lui nuirait pas; en effet, le 9 mai, le sous-ministre de l'Intérieur avait présenté au ministre un rapport contenant le nom des personnes à qui des concessions de terres à pâturage avaient été promises<sup>27</sup>. Le nom de Cochrane y

figurait bien sûr. Fort de cette promesse que Cochrane aurait connue malgré le caractère confidentiel du rapport, il fit comme s'il disposait déjà de la concession, bien qu'en fait il dut attendre encore un an avant d'en prendre possession.

A cette époque-là, il fallait passer par les Etats-Unis pour atteindre Calgary, *i.e.* se rendre par train et bateau-vapeur à Fort Benton au Montana et puis faire route vers Fort MacLeod et Calgary, au nord, à cheval ou par train de bœufs. C'était un long voyage et quand le sénateur arriva à Calgary, Walker avait déjà jalonné l'emplacement du ranch à Big Hill, lieu qui portait bien son nom et qui était situé à 23 milles à l'ouest de Calgary. Les directeurs se montrèrent bien satisfaits du choix.

*The land is rolling, consisting of numerous grass hills, plateaux and bottom lands, intersected here and there by streams of considerable size issuing from never-failing springs. The water is clear and cool. Every one of them, as well as Jumping Pond [pound] Creek and Bow River, is full of trout, brook and salmon, which are most delicious to eat. There is an abundance of pine and cotton-wood on Jumping Pond Creek and the hillsides, besides numerous thickets of alder and willow scattered here and there over the range, which afford excellent shelter for stock in winter. The grasses are most luxuriant, especially what is known as «bunch-grass», and wild vetch or pea-vine, and on the lower levels, in damper soil,*







*the blue-joint grass, which resembles the English rye-grass, but grows stronger and higher. On some of the upland meadows wild Timothy is also found. These grasses grow in many places from one to two feet high, and cover the ground like a thick mat . . . The site selected for the ranch buildings is a beautiful one, a level plateau covered with rich pasture, on the north bank of Bow River, about forty feet above the level of the water. It commands an extensive view of the range, and from here the snow-capped peaks of the Rockies are seen standing out in bold relief against the western horizon. The soil is rich, and the long grass which covers it will make excellent hay, and in a few years, probably, it will be fenced in and divided into beautiful fields with sheds and corrals necessary for the segregation of the different breeds of the male animals, and otherwise assume the features of civilization.*<sup>28</sup>

Sûr que son choix serait bien reçu, Walker avait fait marquer les limites du terrain en vue de l'arpentage. Il ne fut pas déçu; les directeurs approuvèrent son choix et préparèrent une demande en conséquence au gouvernement (présentée presque un an plus tard).

Comme nous l'avons souligné, Cochrane n'obtint officiellement sa concession qu'en août 1882 (bien que le choix de 46 concessions, dont celle de Cochrane, ait été fait en mars), alors que depuis plus d'un an déjà il occupait les lieux et exploitait son ranch. Durant les mois qui précédèrent la signature de la

concession, le sénateur s'affaira tant dans l'Ouest que dans l'Est. Mettre un ranch sur pied comportait plus que la simple obtention d'une concession en son nom propre. Il fallait également s'assurer de bons voisins. Dès mai 1881, Cochrane entreprit de faire comprendre au ministère de l'Intérieur qu'il préférerait Wiser comme voisin à toute autre personne ayant fait une demande de concession. Il souligna en outre qu'on lui avait toujours laissé entendre «that I was to have first choice and Mr. Wiser next»<sup>29</sup>.

Que Cochrane ait vivement souhaité un voisin comme Wiser ne surprend guère et les deux hommes auraient peut-être formé le projet de s'associer dans une exploitation de grande envergure. Wiser jouissait d'une place si importante dans le monde des affaires que les pages financières de la presse montréalaise faisaient, le lendemain, écho de sa visite à Ottawa à la fin d'avril 1881 en vue d'obtenir une concession<sup>30</sup>. Sa participation à l'industrie de l'élevage en Alberta ne se matérialisa pas dans le sens qu'indiquaient les premières démarches, mais il continua d'entretenir des relations étroites avec le sénateur. A un certain moment, la décision d'étendre le projet initial donna naissance à la Dominion Cattle Company, le 23 septembre 1882<sup>31</sup>. Selon les termes mêmes de ses fondateurs, cette compagnie fut créée pour *breeding, raising, buying and selling cattle, horses, sheep and other stock, and the carrying on in all its branches of stock-raising at or in the State of Texas and the Indian Terri-*

*tory and elsewhere in the United States of America, and also in the Dominion of Canada, particularly in the North West Territory, with a head office in the city of Sherbrooke, in the province of Quebec.*<sup>32</sup>

Au bas de la demande de charte, on lit les noms de: W. B. Ives, député de Sherbrooke, du sénateur Cochrane, du sénateur Ogilvie, du député J. P. Wiser, de R. H. Hope, éleveur de bétail, député (1889–1904) et sénateur (1911–1914) du canton d'Eaton (Québec), de Hugh Ryan, de Perth (Ontario), de Harlow G. Wiser de Prescott, et de William Prosser Herring, de Emporia (Kansas). On accorda à la société un capital social de \$800 000 divisé en 8000 actions de \$100 chacune<sup>33</sup>. Dans les lettres patentes de la compagnie, il n'est pas fait mention des exploitations américaines, car le contenu de la charte ne pouvait déborder les pouvoirs législatifs du Canada<sup>34</sup>.

### **Le cadre du ranch**

Pendant la première année de son existence, ou à peu près, le ranch, avec la mission indienne des révérends John et George McDougall, à Morley, et le poste de la Police à cheval du Nord-Ouest, à Calgary, constitua un des rares établissements de Blancs dans ce pays encore désert. A cette époque-là, le poste de Calgary «then consisted of four or five log huts, i.e., The Hudson Bay Store, I.G. Baker's, the police pallisaded post and the police officer, Captain Denny's house»<sup>35</sup>.

Morley, nommé en l'honneur du révérend Morley Punshon qui, de 1867 à 1873, présida la Conférence canadienne des méthodistes, comptait presque plus de personnes que Calgary. Fondée en 1873, elle possédait alors une église, une école, une mission, un magasin, diverses étables et un camp indien.

Les communications avec le monde extérieur se déroulaient lentement. L'approvisionnement se faisait à Fort Benton et à Fort MacLeod, et la I. G. Baker Company au Montana, en assurait le transport. C'était un spectacle imposant que de voir un train de bœufs dans la prairie. Il se composait d'un nombre variable d'attelages formés chacun de trois wagons (tête, milieu et queue) que remorquaient jusqu'à quinze paires de bœufs. Chaque train possédait son cuisinier et un wagon-cuisine. La lenteur des attelages était légendaire. Par exemple, Walker, parti de l'Est pour Calgary, demanda son courrier en arrivant à Fort MacLeod et se fit répondre qu'il avait été envoyé deux semaines plus tôt par train de bœufs. Calgary étant à 102 milles au nord, Walker se mit en route pensant que son courrier serait déjà arrivé. Quelle ne fut pas sa surprise, à quarante milles de Calgary, de rattraper le train qui poursuivait calmement son petit bonhomme de chemin. Le conducteur lui dit qu'avec du beau temps, il serait à Calgary dans dix jours<sup>36</sup>.

A cette époque, les autorités croyaient si peu en l'avenir de Calgary que Fred White, contrôleur de la Police à cheval du Nord-Ouest, à Ottawa, essaya de persuader Cochrane et Walker d'installer les bâtiments du ranch dans les terres



réservées à la police, lesquelles couvraient presque tout le lotissement de la ville et ses alentours<sup>37</sup>.

Les choses s'améliorèrent cependant, surtout avec l'annonce que le chemin de fer du CP emprunterait les cols du Cheval-qui-rue et Rogers, au lieu de celui de Yellowhead, plus au nord. Quand Frank White arriva en septembre 1882 pour remplacer Walker, le gérant du ranch, il trouva une petite collectivité assez affairée qui avait une vie sociale modeste. En 1883, sa population avait suffisamment grossi pour faire vivre un journal, le *Calgary Herald*, et en 1885 le chemin de fer détrôna Fort Benton et fit de Calgary le centre d'approvisionnement du district de l'Alberta.

En ce temps-là, les Indiens constituaient encore la plus grande source de souci pour les éleveurs.

Dans le voisinage immédiat de l'exploitation de Cochrane vivaient les Pieds-Noirs, les Indiens Sang et les Piégans, qui formaient la nation indienne la plus agressive de l'Ouest, soit la nation Pied-Noir. En 1882, le commissaire Irvine se préoccupait déjà de la réaction de l'Indien à l'arrivée de Blancs. *These Indians are entirely unused to large bodies of white men, and know nothing of a railway or its use. The Indian mind being very easily influenced, and very suspicious, it may be that they will consider their rights encroached upon and their country about to be taken from them.*<sup>38</sup>

Le rapport d'Irvine n'était peut-être plus tout à fait conforme à la réalité du moment, mais la gravité

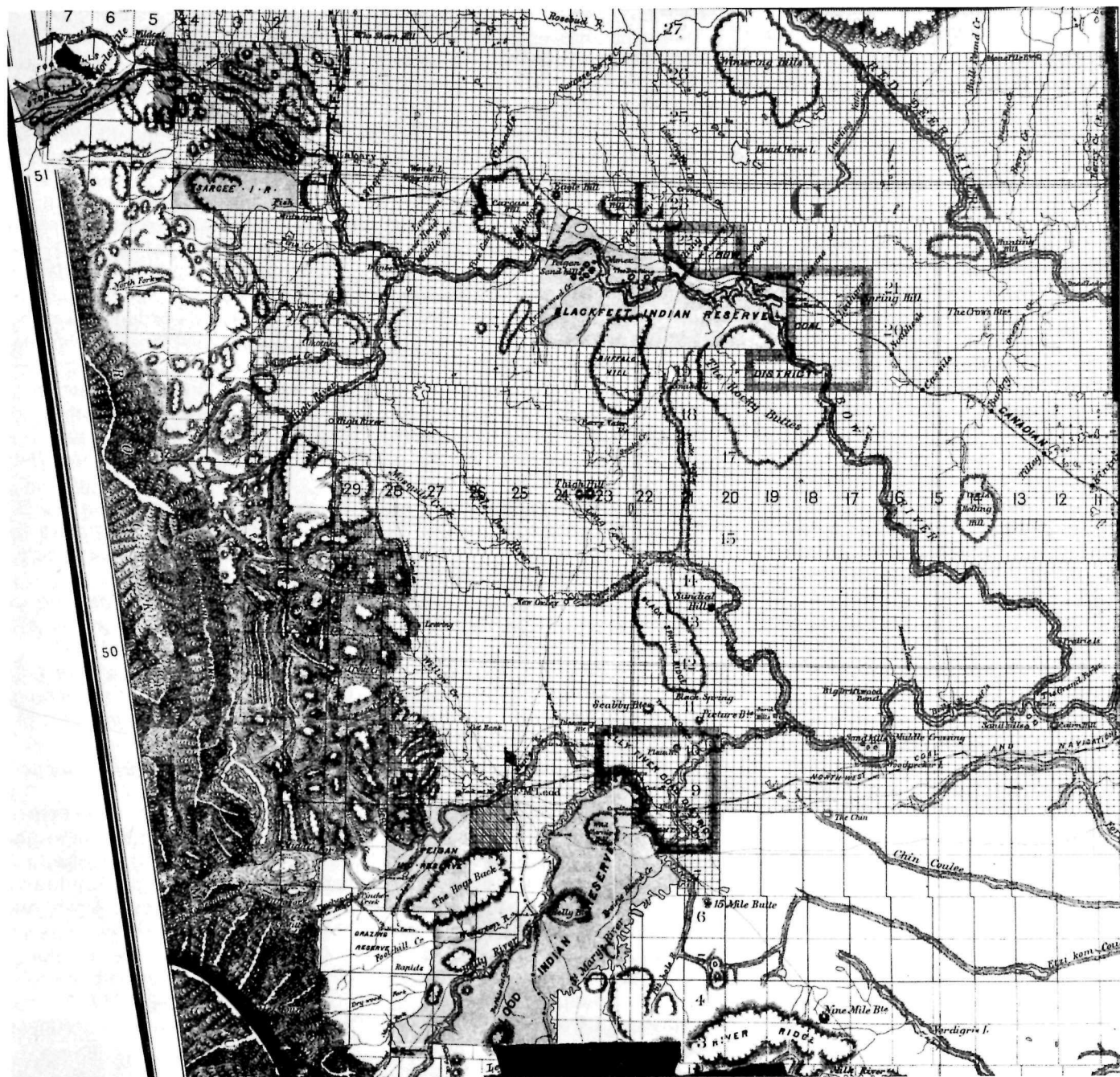


du problème des Indiens était encore réelle, et au début les directeurs du ranch Cochrane s'en préoccupèrent également. Ainsi, McEachran disait :  
*The large increase of white settlers, many of them frontiersmen from the States or the other side of the mountains – men who will not hesitate to shoot any Indian whom they may detect in, or even suspect of, cattle stealing, together with the introduction of large bands of cattle into different parts of the territory, greatly increases the danger. It must be expected that these poor Indian people, unless fed regularly*

*and well by the Government, will, in their semi-starving condition, find it very hard to refrain from killing cattle. Unless the greatest precautions are taken to prevent a disruption between them and whites, they may be converted from a most peaceful to a dangerous race, among whom neither life nor property will be safe.*<sup>39</sup>

Cette sollicitude finit par s'émousser quelque peu avec les années, à la vue de la persistance des Indiens à voler du bétail, que ce soit par désœuvrement, par manque de nourriture, ou par désir de se faire valoir auprès de leurs pairs. Jamais vraiment sérieuses, les pertes ainsi causées agaçaient les éleveurs que

les feux de prairies allumés par les Indiens pour diriger des chevaux vers une réserve faisaient toujours fulminer<sup>40</sup>. En outre, l'Indien constituait la cible facile de la colère du rancher qui essayait beaucoup d'autres infortunes naturelles sans pouvoir riposter. Néanmoins, les ranchers avaient généralement tendance à accuser le ministère des Indiens au lieu des Indiens mêmes sous prétexte que si le gouvernement avait respecté ses engagements de les nourrir et de les éduquer, le problème aurait pris beaucoup moins d'ampleur.





De ces calamités qui réduisent hommes et animaux à l'impuissance, il y eut, par exemple, les insectes qui, durant les mois de juin, juillet et août d'un été particulièrement humide, rendaient la vie impossible à tous. Déchaînés par les piqûres de taons, les bovins et les chevaux saignaient, tandis que d'autres moins nombreux mouraient. Les animaux étaient noirs de maringouins qui pullulaient dans les hautes herbes et les marécages. On voyait souvent les chevaux fuir dans le vent pour échapper au supplice. Pour lutter contre les moustiques, on ne pouvait que faire un feu fumi-gène («smudge»), de bois, d'ar-moise et de tourbe au milieu d'un enclos d'environ six pieds en carré entouré d'une solide clôture. Chaque ranch et camp en avait au moins un et les animaux se pressaient autour du feu dont la fumée dans une certaine mesure éloignait les moustiques. Les hommes qui portaient des gantelets et des voiles réussissaient à se protéger, sauf à l'heure des repas où ils devaient choisir entre la privation ou un repas dans la fumée<sup>41</sup>.

Voilà en gros dans quel milieu Cochrane installa son ranch que les financiers de Montréal s'engagèrent à exploiter avec un optimisme sans bornes.

## L'empire

### Le premier convoi de bovins

Au début de l'été 1881, il y avait déjà quelques animaux dans les pâturages, soit un certain nombre d'étaçons et de juments pur-sang que Cochrane et McEachran avaient amenés. Ils les avaient parqués au ranch, à la limite sud de l'éventuelle concession, au point où elle rencontrait la rivière Elbow (probablement ce qui correspond au «Ranch bought from King», voir fig. 13) et ils les avaient confiés à E. A. Baynes, le gendre du sénateur, à un certain M. Baxter et à six anciens agents de la Police à cheval<sup>1</sup>.

Peu après, le premier contingent de reproducteurs arriva : six Shorthorns et un Hereford pur-sang, tous élevés à Hillhurst<sup>2</sup>. À l'automne, une cinquantaine de pur-sang avait atteint Big Hill voyageant par chemin de fer et bateau à vapeur jusqu'à Fort Benton et à pied jusqu'à Calgary. Il s'agissait surtout de bovins Herefords auxquels se mêlaient quelques Angus d'Aberdeen et de Shorthorns Durham qui avaient tous moins de deux ans et dont le coût moyen se chiffrait à \$140.86. Selon les observateurs, les bovins Angus avaient le mieux supporté le voyage suivis des Herefords<sup>3</sup>.

Ce n'était là qu'une partie de quelque 300 bovins de race pure et une infime fraction du troupeau que l'on envisageait d'importer respectivement de la Grande-Bretagne et des États-Unis. Sans appartenir à une race particulière, les bovins de prairies étaient tout de même de meilleure qualité que les nerveuses bêtes à longues cornes communes avant que le chemin de fer dans les

états du centre des États-Unis ne remplaçât l'homme dans les déplacements de troupeaux. Le temps qu'il faudrait pour améliorer les bovins de prairies par croisement avec des taureaux pur-sang explique le long moment d'exploitation prévu sans véritable profit.

Walker se vit confier la tâche d'acheter le bétail, ce qu'il entreprit de faire au début de l'été 1881. La difficulté de la tâche résidait dans les prix élevés du bétail car le marché du bœuf, qui rendait l'élevage intéressant sur le plan financier, ne différenciait pas le bétail de boucherie et le bétail de reproduction. Dans le *Times* de Chicago, on lisait : *The strong prices paid for cattle the past two months, have affected their value to the furthest limits of the Western grazing country, and have revived an interest in the growth and feeding of cattle which will be felt for a long time. Several large herds have changed hands in Colorado, Montana and Wyoming lately at a handsome profit to the original owners. A large amount of idle capital seeking a safe and profitable investment will be put into stock this year all over the West*<sup>4</sup>.

Outre les prix élevés, McEachran fit mention d'importantes pertes de bétail dans les districts où la compagnie envisageait acheter des bovins de reproduction, ce qui haussa davantage les prix<sup>5</sup>. Il faudrait donc investir plus d'argent que prévu dans l'achat de bovins.

C'est Mose McDougall qui s'occupa du premier achat de bovins, 500 têtes, à Walla Walla (Washington). Le long retour avec le troupeau

se révéla également coûteux, car McDougall se noya dans la rivière Hell Gate près de Missoula au Montana. D'autres achats suivirent: Walker acheta une fois 3000 têtes d'un quelconque rancher pendant qu'il attendait la diligence à Dillon au Montana<sup>6</sup>. Presque tout le bétail provenait du Montana et le troupeau principal, comptant de six à sept mille têtes, avait coûté \$16 par tête livrée à la frontière. On s'adressait à six fournisseurs: I. G. Baker and Company, Harrison and Company, Pollard and Baker, et les firmes McKenzie, Strong et Price<sup>7</sup>. On ne retenait que de belles grosses bêtes, bien nourries et développées, qui constituaient les meilleurs spécimens de leur espèce et qui portaient leur poids.

Livré à la frontière internationale par le vendeur, le bétail était ensuite confié à la I. G. Baker and Company qui l'acheminait à Big Hill, au coût de \$2.50 par tête. Le convoiage, qui passa bientôt au Nord-Ouest pour synonyme d'adversité, se faisait sous la direction de Howel Harris jusqu'à la frontière, puis sous celle du contremaître de Baker, Frank Strong. Pour l'accélérer, Strong divisait le troupeau en deux groupes, les taureaux en tête, suivis des vaches et des veaux. On menait les bêtes à un train d'enfer, forçant les taureaux à faire en moyenne de 15 à 18 milles par jour, les vaches et les veaux près de 14. Du matin au soir sans un seul moment de répit, les cow-boys «tin-canned» et «slick-ered» les bêtes (c'est-à-dire qu'ils les faisaient avancer au tintamarre de boîtes de fer-blanc et à la vue de cirés qu'ils agitaient autour d'elles)

et, le soir venu, ils les gardaient si près les uns des autres qu'elles pouvaient à peine paître. De toute façon, la fatigue l'emportait habituellement sur la faim. Exténuante pour les taureaux, une telle cadence se révéla carrément cruelle pour les vaches et les veaux. Il y avait bien quelques charrettes pour prendre les veaux chancelants, mais pas assez pour sauver tous ceux qui tombaient d'épuisement. Trop jeunes, trop faibles et trop affamés pour suivre les adultes, ils tiraient de la patte et se voyaient entassés dans les charrettes quand il y avait de la place ou tout simplement abandonnés. Parfois les cow-boys échangeaient un veau contre une livre de beurre, un verre de lait ou une tasse de thé ou même le troquaient contre du whisky à la grande joie du marchand de whisky qui réalisait ainsi un bon profit<sup>8</sup>.

Un déplacement si massif de bétail ne passa certes pas inaperçu même dans ce coin de pays à peine peuplé. Lachlan Kennedy, un arpenteur du dominion, vit un troupeau de 2800 bêtes près du fort Calgary, le 2 septembre et, quelques semaines plus tard, en croisa un autre de 1800 têtes, plus au sud, au gué du ruisseau Willow<sup>9</sup>. Même le gouverneur général, le marquis de Lorne, rencontra les troupeaux durant sa visite du Nord-Ouest. Les animaux déjà à Calgary quand Son Excellence y passa furent rassemblés par Baynes et un des contremaîtres, M. Barter, pour une inspection vice-royale. Les cow-boys «all armed to the teeth», donnèrent une démonstration de l'art d'utiliser le lasso qui suscita l'admiration des visiteurs<sup>10</sup>. Le gouverneur général

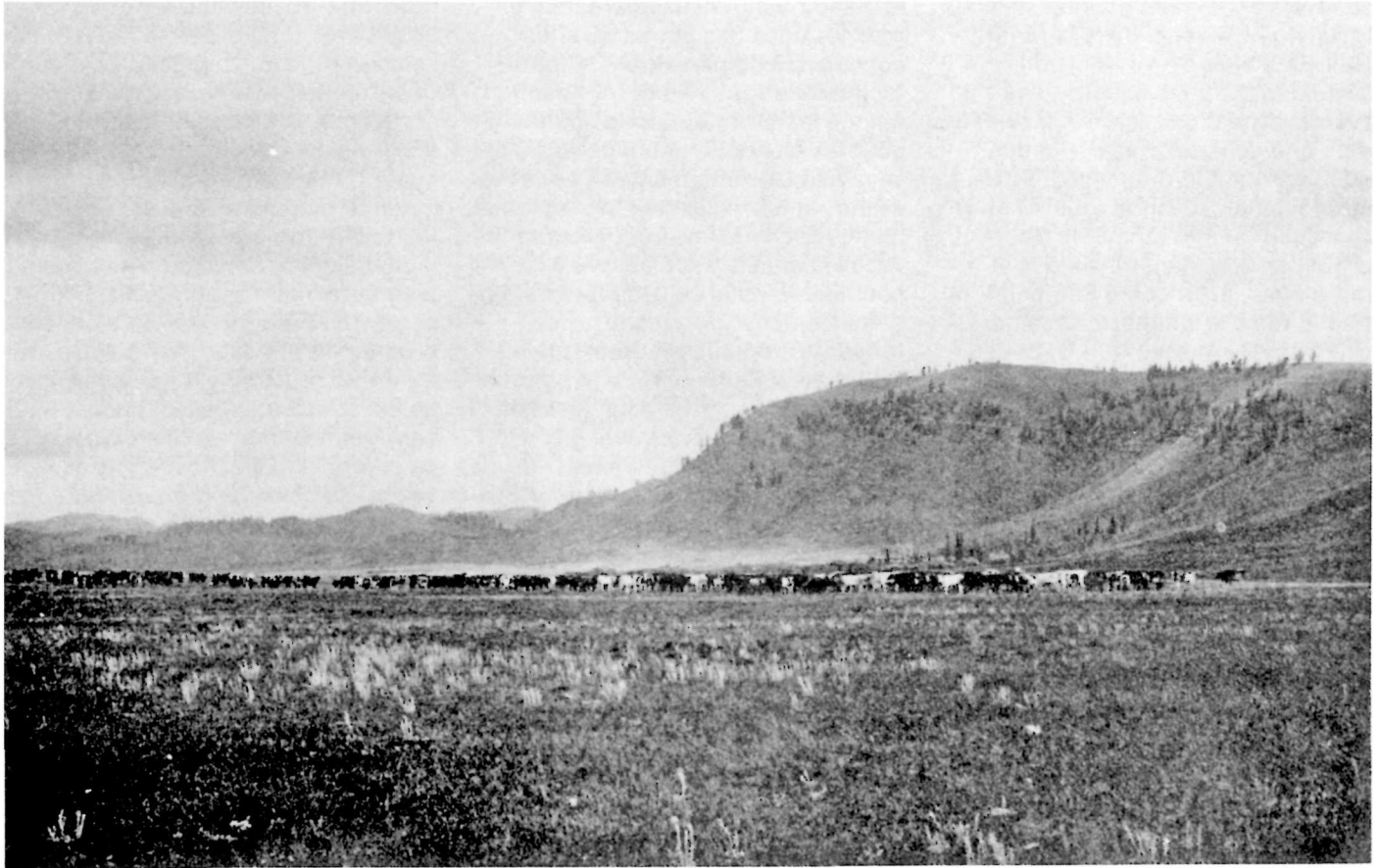
rencontra trois troupeaux et s'étonna des très faibles pertes, du moins selon le récit du voyage; précision importante, car le révérend James McGregor, pasteur presbytérien écossais qui faisait office de chroniqueur de l'expédition, ignorait presque tout de ce domaine et n'exprimait peut-être qu'une discrète opinion officielle. Sa version s'oppose diamétralement à celle qui est passée à l'histoire. Les visiteurs empruntèrent, pendant environ 300 milles, la route suivie par les troupeaux croisant le convoi presque entier et ne virent qu'une carcasse ça et là. Selon M. McGregor, des veaux d'à peine un mois supportaient le voyage aussi bien que leur mère<sup>11</sup>.

Dès l'arrivée du bétail, il fallait le marquer au fer rouge, sans délai. Cela s'imposait avant de les lâcher dans les pâturages où ils prendraient des forces pour passer l'hiver. Il y avait peu de temps et des milliers de bêtes. On se contenta donc d'une marque au couteau ou à l'acide sur le pelage («hair brand»), en attendant de procéder au marquage permanent lors du rassemblement des bêtes le printemps suivant. Cela entraîna beaucoup de problèmes. (Plus tard, Walker mit au point un dispositif pour le marquage des bêtes adultes, une sorte de barrière appelée «squeezing gate» dont l'idée était bonne, mais qui ne donna pas toujours des résultats satisfaisants<sup>12</sup>.)

Entre-temps, le travail ne manquait pas. Il fallait construire des étables pour les pur-sang, bovins et



17 Un troupeau de bovins à l'ouest de Calgary, ranch  
Cochrane, 1882 ou 1883. (*Glenbow-Alberta  
Institute.*)



chevaux, et distribuer du foin à différents endroits pour les nourrir<sup>13</sup>. Les bêtes de l'état de Washington et du Montana étant indigènes on les jugea capables de se débrouiller dans les pâturages.

A ce moment-là, on avait consacré \$124 780.01 à l'achat du bétail dont 6799 bovins, parmi lesquels 58 taureaux de race pure se trouvaient au ranch<sup>14</sup>. C'est alors que l'hiver choisit de s'abattre tôt et avec rigueur sur le ranch qui comptait près de 7000 bêtes exténuées et disposait à peine du fourrage nécessaire aux pur-sang. Les interminables mois de froid et de neige qui suivirent glacèrent également les chaudes espérances. Où étaient donc passés les doux hivers durant lesquels le bétail s'engraissait à manger les herbes riches en protéines et vieilles sur pied dans l'air vivifiant des montagnes? Les pauvres bêtes affamées, loin de leurs prairies natales, ne savaient où s'abreuver et se nourrir et n'auraient sans doute pas pu déneiger leur nourriture, même si elles l'avaient repérée. Fuyant devant les vents, elles s'abritèrent dans les coulées remplies de neige et y moururent par centaines de faim et de froid. En toute justice, il faut préciser que cet hiver-là ne fut sans doute pas plus sévère que les autres. Les bêtes eussent-elles été en bonne forme et habituées à ces prairies qu'elles auraient sans doute donné raison aux financiers d'avoir fondé de grands espoirs sur les prairies de l'Ouest. Ce ne fut cependant pas le cas et on enregistra des pertes élevées, de l'ordre de mille têtes, selon Walker<sup>15</sup>.

### L'essor de l'empire

Lorsque la terrible nouvelle atteignit Montréal, le sénateur et ses collègues en furent certes ébranlés, mais pas découragés pour autant. Néanmoins, en bons hommes d'affaires qu'ils étaient tous, ils prirent des mesures pour assurer leur enjeu. Les actionnaires firent chacun une demande de concession visant des pâturages de choix autour des concessions de Cochrane dans l'intention manifeste de contourner les règlements et d'augmenter l'étendue des pâturages du ranch.

En février 1882, Charles Carroll Colby présenta au ministère de l'Intérieur une demande de concession visant une étendue de terre entre les rivières Belly et Waterton. Le 17 du même mois, le gendre du sénateur, Baynes, demandait la concession des cantons 25 et 26 dans le rang 2 et de la moitié du canton 26 dans le rang 3, à l'ouest de Calgary. Le 21, E. T. Brooks faisait une demande de concession dans le voisinage de celle de Colby, au sud de Fort MacLeod<sup>16</sup>. En outre, le 17 février, Cochrane écrivait au ministre au sujet de son «understanding with the government that I should have on behalf of the Cochrane Ranche Corp., the first claim of the lands required by that Corp. for grazing purposes»<sup>17</sup>, et présenta une demande officielle pour les terres nécessaires à Big Hill. A. W. Ogilvie demanda également une concession aboutée à l'extrémité est du ranch Cochrane, mais le document n'existe plus.

Le Conseil privé, par son décret 722 du 11 avril 1882, accorda les concessions désirées, et la carte ci-jointe (voir fig. 10) montre à quel point le sénateur avait su imposer ses vues à la vieille clique («Old Boy Network») du Parlement et aux financiers des Cantons de l'Est et de Montréal. À l'ouest de Calgary, la Cochrane Ranche Company reçut le ranch 42, soit 100 000 acres, comprenant la partie au nord de la rivière Elbow des cantons 24 et 25 dans le rang 3, les cantons 25 et 26 dans le rang 4, et la moitié orientale des cantons 25 et 26. Juste à l'est du ranch 42, Ogilvie reçut le ranch 43, soit 34 000 acres comprenant la partie du canton 23 au nord de la rivière Elbow, et la moitié de la partie sud du canton 25, tous situés dans le rang 2. Adjacent à la limite nord-est du ranch de Cochrane, le ranch 44 – 55 000 acres, soit la moitié nord des cantons 25 et 26 dans le rang 2 et le canton 26 dans le rang 3 – fut affermé au major Baynes. Ces trois concessions formaient un bloc de 189 000 acres des plus beaux pâturages le long de la rivière Bow, à l'ouest de Calgary.

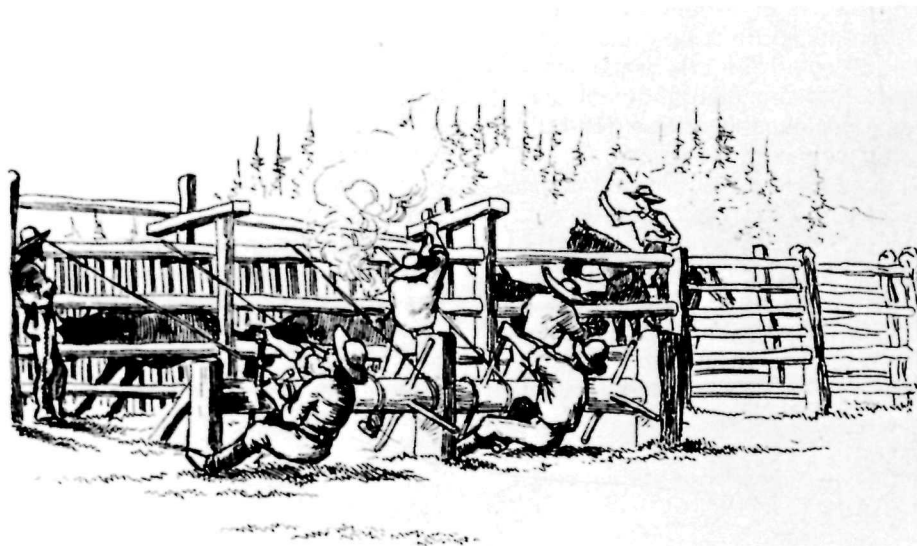
Dans le sud de la province, Brooks, sous le nom de la Eastern Townships Ranche Company, obtint le ranch 34, situé entre les rivières Belly et Waterton et comprenant 33 000 acres dans les cantons 5 et 6 du rang 26, et le canton 5 du rang 27, à l'ouest du quatrième méridien. Au sud de cette concession, Colby, au nom de la Rocky Mountain Cattle Company, reçut 73 500 acres dans le rang 25, décrites comme les terres entre les rivières Belly et Waterton et la fourche nord de

celle-ci, et la limite nord du canton 1, et s'étendant à l'ouest jusqu'à la limite ouest du rang 29, à l'ouest du quatrième méridien. Ces deux concessions formaient un joli bloc de 106 500 acres presque entièrement entourées de cours d'eau et de montagnes qui constituaient des frontières naturelles<sup>18</sup>.

Colby montra autant de volonté que Cochrane à obtenir ce qu'il voulait. Refusant de se donner, à l'avenir, la peine, inutile jugeait-il, de redresser les limites des concessions, il s'arrangea avec Ogilvie, Brooks et William Mitchell<sup>19</sup> (plus tard sénateur) de Drummondville (Québec) et présenta ensuite la demande suivante au ministère de l'Intérieur :

*In order to avoid further annoyance and complication I beg respectfully to request that you will be good enough to give immediate instructions that no further applications be received upon any of the lands mentioned in the enclosed memorandum and that the said lands be included in the list of unopposed applications.*<sup>20</sup>

A titre de preuve presque superflue de l'étroite relation entre ces deux compagnies d'élevage, il suffit de préciser que le loyer de la Eastern Townships Ranche Company fut payé en février 1883 non par Brooks, le concessionnaire, mais par Colby<sup>21</sup>.



### Le jeu des influences

Bien qu'il ne convienne pas d'aborder ici en détail le sujet des influences, ce que nous en avons déjà dit et, plus encore, l'étude attentive des dossiers pertinents révèle que l'influence, plus particulièrement l'influence politique, joua un rôle connu et accepté dans l'adjudication des concessions. Parmi les particuliers ayant reçu certaines des 46 concessions autorisées en mars 1882, on comptait quelques députés conservateurs du parlement — A. T. H. Williams (tué sur le vapeur *Northwest* durant la rébellion), D. O. Boudreau, Thomas Temple, D. Ford Jones, et Alexander Shaw — et ceux affiliés au projet de Cochrane. Certains, comme le lieutenant colonel Francis W. DeWinton, secrétaire du gouverneur général, avaient

d'autres relations; quant à ceux qui n'avaient eux-mêmes aucune influence ils réalisèrent qu'avec l'aide d'un député bien disposé ils pouvaient presque aplanir les montagnes. Ce fut le cas de Strange dont les difficultés s'envolèrent en fumée, grâce à l'aide de W. T. Benson, député et lui-même éleveur de bovins, et d'Alexander Gunn, député, qui aurait été ami intime du premier ministre MacDonald même s'il l'avait défait comme candidat libéral à Kingston en 1878<sup>22</sup>. A en juger d'après la Cochrane Ranche Company, il serait intéressant de déterminer à quel point les directeurs des autres compagnies jouèrent de leur influence auprès du gouvernement pour obtenir leurs concessions foncières. Certes, les Allan de Montréal, qui formèrent la North-West Cattle Company avaient beaucoup de poids, de même que le capitaine John Stewart, de la

Stewart Ranche Company. Pour Macdonald, l'octroi de concessions de dizaines de milliers d'acres constituait un bon moyen de rétribuer les services rendus et de créer des liens politiques, cela ne fait aucun doute. Le tout se déroulait au vu et au su de tous, et il faut croire que l'on jugeait de pareilles occasions comme les bons à-côtés de la vie politique.

Au printemps 1882, Cochrane par ses efforts personnels ou par l'entremise d'amis, avait mis la main sur deux des meilleures étendues de pâturage du Nord-Ouest. La plus grande partie de la région de la rivière Bow, située entre la réserve du gouvernement entourant Calgary et la réserve indienne de Morley, lui appartenait. L'histoire allait prouver que cette région avait ses inconvénients; cependant, d'après l'opinion générale d'alors, elle se rangeait au premier rang des meilleurs pâturages de tout le Nord-Ouest et que le sénateur ait pu en acquérir presque la totalité révèle l'importance des influences qu'il savait faire jouer. Le bloc sud, aux mains de Colby et Brooks, était isolé, mais il se distinguait déjà par ses avantages et deviendrait l'un des plus beaux emplacements d'élevage du pays.

### **Le premier rassemblement**

La Cochrane Ranche Company rencontra de nouveau des difficultés lors du rassemblement du printemps de 1882; le marquage des bêtes, superficiellement et rapidement appliqué sur le pelage l'automne

précédent, ne laissait pratiquement plus de traces après la mue. Afin d'éviter d'autres pertes à la Société, McEachran donna à Walker des instructions très nettes: rassembler toutes les bêtes non marquées de la concession et les marquer de la lettre «C». Les colons déjà établis dans les environs se réjouirent de prêter main forte, heureux de l'occasion de se rencontrer. Ils offrirent donc leur concours jusqu'au moment où, ahuris, ils s'aperçurent que Walker était le type d'homme à exécuter à la lettre les ordres reçus; il devait, en l'occurrence, marquer les bêtes de la concession qui ne portaient pas de marque, il le fit, même s'il était manifeste, par d'autres caractéristiques d'identité, que certaines bêtes appartenaient à d'autres propriétaires. Les colons décampèrent comme un seul homme et se répandirent dans les coulées et les ravins où, se considérant en état de légitime défense, ils s'approprèrent les veaux, les vaches et les bœufs non marqués dont un bon nombre, sans doute, faisaient partie du troupeau de Cochrane. De nombreux animaux changèrent ainsi de propriétaire. Les colons qui, disaient-ils, se seraient trouvés au bord de la ruine, s'ils avaient laissé le grand propriétaire agir à sa guise, se procurèrent de nouvelles têtes, alors que Cochrane perdit une bonne partie de son troupeau tout en s'attirant des rancunes tenaces<sup>23</sup>.

Après avoir dressé le bilan des pertes, soit environ un millier de têtes, on décida d'acheter d'autres bêtes nécessaires à la fois à la reconstitution et à l'accroissement

du troupeau. Au début du printemps, Walker se rendit de nouveau au Montana, chez Poindexter and Orr, une grande exploitation d'élevage, négociier l'achat de quatre ou cinq mille têtes. Il allait conclure le marché lorsqu'un télégramme de McEachran l'avisa que de nouvelles dispositions avaient été prises selon lesquelles la I. G. Baker and Company se chargerait de l'achat. Cette firme venait de se lancer dans l'industrie de l'élevage et il serait donc, croyait-on, plus profitable de la charger des achats des deux entreprises. A son arrivée à Fort Benton, sur la voie de retour, Walker apprit avec stupéfaction, par un second télégramme, que l'accord avec Baker était annulé. Il retourna en toute hâte chez Poindexter and Orr, un voyage de 300 milles, pour apprendre que les prix avaient monté au cours des dernières semaines. Pour le même troupeau, il devait payer un surplus de \$25 000. Walker en eut assez. Il régla la note, mais il remit sa démission, affirmant qu'elle prendrait effet le moment où on lui trouverait un remplaçant, ce que l'on mit cinq mois à accomplir.

Le marché lui-même n'était pas si mauvais, car le contrat, signé le 16 mai 1882, fixait le prix à \$25 par tête. Cette somme dépassait évidemment les \$16 de l'année précédente, mais la compagnie ne put obtenir de meilleures conditions pendant un certain temps et même plus tard, durant l'été, elle dut payer T. C. Bates and F. M. Good \$45 par tête, et Baker, \$40<sup>24</sup>.

De son côté, Walker réussit bien dans les affaires, après avoir quitté la compagnie. Manifestement, il n'accordait que peu de confiance aux directeurs, car en même temps qu'il reprenait sa liberté il retira ses investissements. En homme d'affaires averti, il n'accepta pas d'argent liquide, mais se fit remettre son capital sous la forme d'un moulin que, sous ses conseils, la compagnie avait construit auparavant. La sagesse de cette décision se manifesta rapidement, car Calgary croissait déjà rapidement et l'arrivée du chemin de fer dans la ville allait accélérer ce mouvement. Les gens en place en retirèrent le maximum de profits.

### Le second convoi

Restait encore à convoier quelques milliers de têtes de l'exploitation de Poindexter and Orr à leurs nouveaux pâturages de la rivière Bow. Les difficultés et les conséquences de l'expédition de l'année précédente se répétèrent en tous points. Les troupeaux furent menés à un train d'enfer et ils atteignirent le ruisseau Fish, à l'extérieur de Calgary, en septembre, juste à temps pour affronter une dure tempête. Poussée par le vent, la neige couvrait les sentiers et formait des congères qui obstruaient la marche des animaux affaiblis. Poindexter offrit de laisser ses cow-boys pendant un mois si Walker, qui n'avait pas encore été

remplacé, voulait permettre au troupeau de s'arrêter le temps de récupérer ses forces, mais Walker refusa. Il avait l'ordre de conduire le troupeau au ranch le plus tôt possible et il exigea que Poindexter conduise les bêtes à Big Hill, selon les termes du contrat. Poindexter s'exécuta donc; il fit ouvrir le chemin par un groupe de bœufs indigènes en bonne santé et parvint à Big Hill où il aurait déclaré: «Here they are. I have carried out my contract and delivered at the Big Hill. Count'em now because half of them will be dead tomorrow!»<sup>25</sup>

### Le second hiver

C'est au milieu de telles adversités que se présenta le nouveau trésorier du ranch, Francis (Frank) White, qui avec l'aide d'un éleveur expérimenté de la Virginie, W. D. Kerfoot, prenait la succession de Walker. White avait prouvé ses qualités de comptable chez les compagnies de chemin de fer de l'Est, mais il n'avait pas d'expérience dans l'élevage et passait pour «apparently a fish out of water», selon une description contemporaine de son arrivée<sup>26</sup>. Il apprit le métier rapidement, mais à dure école. De son côté, Kerfoot venait d'une bonne famille de la Virginie, mais il avait erré dans l'Ouest lorsque James Cochrane l'embaucha, en août, à Fort Benton, «to take charge of the cattle or other stock»<sup>27</sup>.

Apparemment, les directeurs préoyaient que White, à titre d'administrateur, contrôlerait les dé-

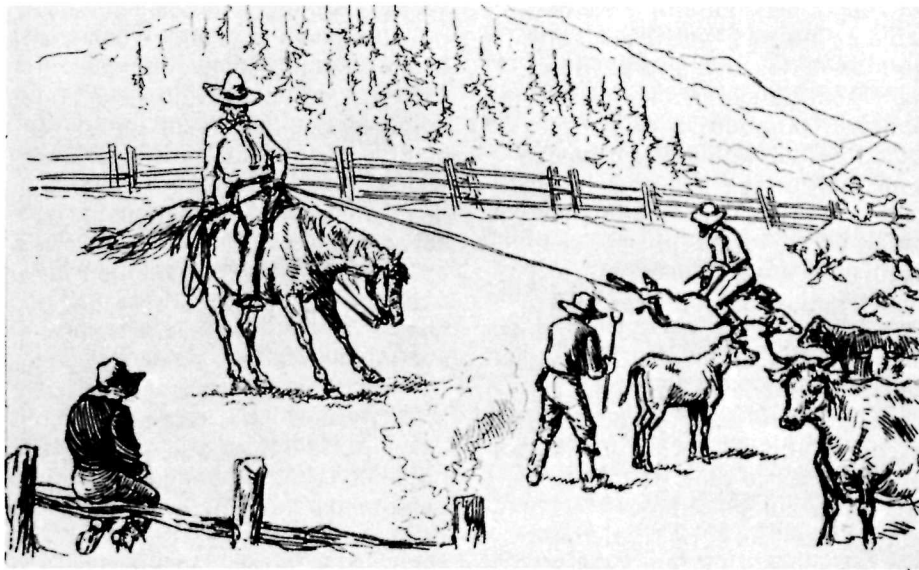
penses de son subalterne, Kerfoot, l'éleveur expérimenté. A leurs yeux, le ranch n'était pas un passe-temps mais bien une affaire sérieuse.

La nuit de l'arrivée de White au ranch, le 17 septembre, il gela pour la première fois de la saison; Kerfoot se présenta à peu près au même moment. Le 30 septembre, le ranch essuya une tempête de neige, la même probablement qu'avait rencontrée le convoi au ruisseau Fish. Les semaines suivantes le temps continua à se gâter; pendant plus d'une semaine il neigea continuellement puis le temps s'adoucit et la neige tourna en grésil et en pluie. Le 8 octobre, Calgary était isolée, quoique deux jours plus tard Browning et James Cochrane purent en sortir pour se rendre dans l'Est<sup>28</sup>. Le nouveau convoi, comptant 4290 têtes, fit son apparition le 19 octobre; la neige avait cessé mais il faisait un froid de loup. Voulant éviter les difficultés du printemps précédent, White commença, dès le vingt-quatre, à marquer le nouveau troupeau, mais le vingt-neuf il neigeait de nouveau. Le 1<sup>er</sup> novembre on se rendit compte que la Cochrane Ranche Company allait affronter un dur hiver pour la deuxième année consécutive.

*Snowstorm still continues, cattle suffering badly from herding. 3 dead near house, others falling. Concluded to give up the idea of branding and sent cattle down to feed. Killing weak ones for Indians.*<sup>29</sup>

La dernière partie de l'hiver apporta un autre revers aux troupeaux du ranch Cochrane. Pour une





raison qu'on a peine à s'expliquer, Browning et James Cochrane, qui avaient séjourné au ranch jusqu'en octobre et qui avaient donc vu de leurs propres yeux les conditions existantes, donnèrent l'ordre de garder le troupeau à l'intérieur des limites de la concession<sup>30</sup>. Pendant tout l'hiver le village de Calgary vit de longues files de bêtes meuglantes sur les rives élevées des rivières se diriger instinctivement vers les terres de pâturage encore dégagées du sud et de l'est, et les cow-boys les ramener inlassablement aux avant-monts gelés. White se dépensa une bonne partie de l'hiver à voyager dans la région et à essayer, non sans succès, à acheter du fourrage; il écrivit même à Ottawa pour s'approvisionner à même les réserves locales du gouvernement; mais les résultats ne furent pas suffisants.

Le printemps fut tardif cette année-là, et à la disparition des

neiges, en juin, le troupeau était décimé. L'étendue du désastre s'était annoncée plus tôt. Au tout début de mai, Cochrane avait déjà fait l'observation suivante:

*The past winter has been a particularly severe one on Cattle and the losses sustained by the Company from this cause have been so enormous that if they were to become actually known to the public a very serious blow would be dealt to stock raising in the north west and much injury would result to the Western Country generally.*<sup>31</sup>

Un mois plus tard, les nouvelles étaient encore plus mauvaises. *Recent letters inform me that our losses are enormous, over three thousand (3,000) head, but we hope that the past winter will prove to have been an exceptional one, and that there may not be such another for many years.*<sup>32</sup>

Il faut se rappeler que Cochrane persistait toujours à essayer de convaincre le gouvernement de lui vendre 5 pour 100 de la concession, et qu'il y allait de son intérêt de pleurer misère<sup>33</sup>; mais même si ses affirmations contenaient une part d'exagération, les directeurs en avaient assez. Les factures du fourrage supplémentaire que White leur soumettait depuis quelque temps les avaient secoués et ils n'avaient pas l'intention d'attendre l'arrivée d'un autre mauvais hiver. En avril 1883, en route pour Fort Benton pour acheter les bovins qu'exigeaient les contrats de la compagnie, White rencontra le courrier postal qui se dirigeait vers Fort MacLeod et Calgary. Une lettre de Browning l'avisait que la compagnie avait décidé de déménager le centre des activités d'élevage dans la région située entre les rivières Watertown et Belly, au sud de Fort MacLeod<sup>34</sup>.

### L'échec

Des milliers de bêtes importées des Etats-Unis, 4000 seulement survivaient au printemps de 1883, a-t-on écrit<sup>35</sup>. L'affirmation est probablement exagérée, mais les troupeaux avaient été tellement décimés que White dut se rendre à Fort Benton acheter des bêtes en nombre suffisant pour permettre à la compagnie de sauver les restes et d'honorer ses contrats avec le gouvernement. Les prix avaient grimpé; pour 250 bœufs, on dut payer \$65 par tête, soit \$20 de plus que le prix jugé



extravagant l'année précédente<sup>36</sup>. White n'avait cependant pas le choix; pour faire face à ses engagements envers le ministère des Indiens, il n'avait pu trouver que 90 bœufs et 20 vaches stériles dans les troupeaux des alentours<sup>37</sup>.

Au début de mai, durant la préparation du dernier rassemblement, Kerfoot accepta le poste de gérant de Big Hill, pour un salaire annuel de \$2500 et une maison, et White fut nommé gérant de la concession méridionale. Il demeura cependant en charge de la trésorerie jusqu'à la nomination de A. E. Cross, en 1884. On divisa le troupeau en deux groupes; le premier quitta le ranch le 7 juillet, le second, peu de temps après<sup>38</sup>. Un jour de juillet 1885, alors qu'elles faisaient leur lavage dans le ruisseau Fish, deux jeunes filles d'une famille anglaise récemment arrivée dans la région entendirent un bruit sourd qui s'approchait et aperçurent, au bout de quelques minutes, un grand troupeau déboucher au sommet de la berge opposée, dévaler la pente, franchir le ruisseau et disparaître. Les petites n'eurent le temps que de s'enfuir et, l'ouragan passé, elles ne retrouvèrent qu'une cuvette bosselée; vêtements, planches à laver, tout s'était envolé<sup>39</sup>. Ainsi disparurent les derniers grands troupeaux du ranch Cochrane.

Ce ne fut qu'au début du siècle suivant que la population bovine de la région dépassa celle de 1882; c'est assez dire la gravité des répercussions de l'échec du ranch Cochrane sur le district de la rivière Bow<sup>40</sup>.

L'échec de l'entreprise est imputable à plusieurs facteurs. A cette période-là, les hivers furent anormalement durs et, malheureusement pour sa réputation, le ranch de Cochrane subit plus de pertes que ceux des autres éleveurs de la région dont les pertes furent normales pour une telle entreprise en butte aux caprices de la nature<sup>41</sup>. Pour être juste, il faut répéter une observation déjà faite que les petits éleveurs occupaient une région plus accidentée, les collines Wildcat, dont les ravins profonds offraient un excellent abri et dont les sommets, déneigés par le vent, permettaient aux troupeaux de se nourrir<sup>42</sup>. Walker obéissait trop rigide-ment aux ordres reçus, il faut l'avouer, alors que l'expérience qu'il avait acquise de l'Ouest aurait dû le mettre en garde. Un peu de souplesse de sa part aurait accompli des merveilles. Il faut enfin faire la part des difficultés inhérentes à toute entreprise pionnière. Les directeurs du ranch durent, à leurs dépens, dégrader la réalité de la publicité outrancière qui auréolait les pâturages du Nord-Ouest.

Malgré tout, Cochrane doit être blâmé pour l'échec du ranch de la rivière Bow. Son indomptable énergie, son assurance et son optimisme assurèrent finalement à son entreprise, une fois déménagée sur la concession méridionale, un succès éclatant tant sur le plan de l'investissement que sur celui de l'élevage; mais ces mêmes qualités l'amènèrent à sous-estimer les difficultés réelles que rencontre inmanquablement toute entreprise pionnière. Les opinions des arpenteurs et des explorateurs qui, bien que sincères,

révélaient plus l'enthousiasme de la découverte qu'une longue connaissance de la région, avaient suscité l'intérêt de Cochrane. Il préféra leurs opinions à celles des anciens, comme «Kootenai» Brown qui avait vécu depuis longtemps aux pieds des contreforts des Rocheuses. Le sénateur l'avait rencontré lors d'une exploration rapide des meilleurs pâturages de sa concession. Enchanté de son voyage, Cochrane avait déclaré à Brown: «We're going to bring in several thousand head of cattle here. They ought to live where buffalo lived and we should not need to feed them hay in a mild climate like this where you have so little snow».

Brown le mit en garde contre l'absolu de cette affirmation. Comme le mouton, le bison dévore l'herbe jusqu'à la racine et, après avoir détruit le tapis végétal, change de pâturage en se déplaçant des milliers de milles en une saison. Le bison, ajouta-t-il, résiste à la tempête, alors que les bovins suivront la direction des vents, peu importe où ils soufflent. Brown conseilla enfin à Cochrane de couper du fourrage pour l'hiver, mais ce fut peine perdue car Cochrane en rit<sup>43</sup>.

L'opinion simpliste courante affirmait qu'il ne s'agissait que de placer sur le ranch des bêtes en nombre suffisant pour en assurer le succès; la richesse des pâturages et la douceur du climat constituaient des conditions si favorables que l'éleveur n'aurait qu'à conduire les bœufs engraisés à la voie ferrée où des wagons les attendraient pour les amener au marché. Si les directeurs de l'entreprise croyaient vrai-

ment, comme l'affirmait leur représentant au marquis de Lorne, qu'un immense troupeau n'exigerait qu'une main-d'œuvre de 20 personnes, ils se préparaient vraiment des réveils désastreux<sup>44</sup>.

Cochrane, comme beaucoup d'autres, commit la grave erreur d'adopter la méthode de pacage libre. Les bêtes pouvaient errer où bon leur semblait à l'intérieur des limites de la concession et naturellement elles se dirigeaient vers les pâturages les plus riches dont elles broutaient les meilleurs éléments, ne laissant, pour les durs mois d'hiver à venir, que les plantes les moins nutritives.

Cochrane mérite des reproches pour être, à des milliers de milles de distance, intervenu mal à propos et trop directement dans la direction d'une nouvelle entreprise située en une région qu'il connaissait mal. Parfois, il suivait trop servilement les méthodes pratiquées dans l'Est du pays: les troupeaux, à Hillhurst, ne se promenaient pas en hiver dans toute la région, aussi ne permit-il pas aux troupeaux de Big Hill de franchir les frontières de la concession, les forçant ainsi à paître dans des pâturages broutés sans contrôle durant l'été. Parfois, au contraire, il ne se fiait pas assez aux méthodes de l'Est: même si l'herbe séchait sur pied et même si le chinook empêchait qu'elle soit recouverte d'une neige épaisse, les bêtes avaient quand même besoin de fourrage.

En un mot, Cochrane, semble-t-il, acceptait comme allant de soi tous les avantages du Nord-Ouest, même les plus surprenants pour un éleveur de l'Est, alors qu'il fermait les yeux sur les inconvénients éventuels, surtout ceux qui exigeaient des dépenses d'argent.

Cochrane fut blâmé par la plupart de ses contemporains. Macdonald affirma: «his loss of cattle is mainly attributable to his want of management caused by his parsimony, more so than by the coldness of the climate»<sup>45</sup>. De son côté, l'honorable D. L. Macpherson déclara: *I am persuaded that it was mainly owing to the rapid and injudicious manner in which the cattle were driven into the country that the losses of last winter occurred. The cattle had not time to regain their strength before the winter was upon them, and it being unusually severe, the mortality among them was consequently great.*<sup>46</sup>

On peut pardonner à Macpherson et à Macdonald de renâcler avant d'admettre avoir joué la mauvaise carte au Nord-Ouest; cependant, d'autres opinions, qu'on ne peut soupçonner d'être entachées de partialité, supportent leurs points de vue. Moreton Frewen, par exemple, affirmera plus tard, «it was their fault rather than their misfortune — The wonder was handling their herd the way (they) did, that they did not lose the whole»<sup>47</sup>. Le ministre adjoint de l'Intérieur, Alexander Burgess, plus diplomate, s'inquiétait des effets que le spectacle des nombreuses carcasses du troupeau de Cochrane aurait sur l'œil inquisiteur du prospecteur de terres<sup>48</sup>.

Le sénateur manifesta une louable sagesse en profitant des dures leçons reçues sur les rives de la Bow et en appliquant de nouvelles méthodes dans la concession méridionale. Tous les éleveurs avaient reconnu qu'il ne suffisait pas de laisser les bêtes se débrouiller et se multiplier sur les avant-monts. L'hiver désastreux de 1886–1887 en avait administré une preuve fulgurante en faisant subir de lourdes pertes à tous les ranchs de la région. Vers la fin des années 1880, la pratique se répandit de couper assez de foin pour nourrir au moins tous les veaux pendant l'hiver, d'ériger des abris à des points choisis et de rassembler dans un enclos les vaches qui devaient mettre bas. Ces mesures se répercutèrent d'une façon marquée sur le taux de croissance du troupeau et l'industrie de l'élevage commença enfin à s'approcher de l'excellence qu'on lui avait prédite au début de la décennie.

## Ventes et contrats

### Les marchés

Selon les dires et les attentes de Cochrane et de ses associés, le ranch ne produirait des profits qu'après cinq années; il ne serait pas cependant, estimait-on, complètement improductif pendant ce temps. L'espoir de retirer au moins quelques revenus qui compenseraient les importantes et nécessaires sorties de capitaux des premières années et le désir d'éliminer les bêtes de qualité inférieure avaient justement incité les éleveurs à se lancer dans le marché de la viande de bœuf. Il importait également de se faire rapidement une place sur le marché de la viande, car I. G. Baker and Company de Fort Benton (Montana) avait déjà conclu d'importants contrats avec le gouvernement canadien.

La Police à cheval du Nord-Ouest constituait le premier marché pour le bœuf; peu après, s'ajoutèrent les Indiens qui, depuis la disparition du bison, dépendaient du ministère de l'Intérieur pour leur nourriture, selon une disposition du traité. Au début, Baker répondait aux demandes des marchés en achetant toutes les bêtes de la région, ce qui n'était pas énorme, à un prix honnête de \$35 à \$45 par tête. (Aucune des bêtes n'était de première qualité, mais du bœuf, c'est du bœuf et un Indien, répétait-on, ne saurait faire la différence entre un vieux taureau et un bœuf de trois ans de première qualité<sup>1</sup>.) La compagnie I. G. Baker

achetait comptant ou payait en nature à son magasin de Calgary; elle marquait les bêtes de son signe particulier, «Figure 3», et les relachait sur sa propriété où elle pouvait les retrouver au besoin.

L'arrivée des éleveurs, Cochrane à leur tête, changea toutes ces habitudes. Le sénateur, sans aucun doute, se servit de ses relations à Ottawa pour déloger Baker de son rôle de fournisseur exclusif de viande de bœuf. Il ne serait pas surprenant d'ailleurs que le gouvernement ait désiré une nouvelle source, canadienne, de ravitaillement.

Cochrane ne mit pas de temps à obtenir son premier contrat. Malgré les pertes du premier hiver et les secousses du marché bovin, il conclut un marché avec la Police à cheval du Nord-Ouest, à Calgary, et s'engagea à fournir, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1882, 64 000 livres de bœuf par année, à 8 cents 3/4 la livre<sup>2</sup>. Le prix se basait sur le poids des bêtes vivantes, mais seule la viande était livrée; la peau, la tête et les sabots étaient vendus séparément à Baker.

L'approvisionnement des Indiens fit l'objet d'un autre contrat qui prouva au gouvernement les avantages de la concurrence. Pour l'approvisionnement de la réserve indienne de la traverse Blackfoot, Baker exigeait 9 cents 1/4 la livre, alors que Cochrane ne demandait que 7 cents 3/8; pour celui des réserves de Sarcee et de Morley, les prix respectifs de Baker et Cochrane étaient de 8-3/4 et 7-1/8, et 9-1/4 et 7-3/8<sup>3</sup>.

Les débuts du CP et la venue de ses équipes de construction signifièrent l'ouverture d'un nouveau marché. Les cheminots avaient un tel appétit que plusieurs éleveurs albertains purent se lancer dans le commerce de la viande, grâce à des marchés importants conclus avec le CP. L'enfoncement du dernier crampon marqua la fin de ces marchés, mais l'ouverture du chemin de fer permit d'en établir de nouveaux. Le CP amena tout d'abord les premiers colons qui augmentèrent l'affluence aux marchés locaux, jusque-là assez tranquilles; il ouvrit ensuite aux ranchs albertains le marché des villes de l'Atlantique. C'est précisément sur une telle pierre angulaire que s'était appuyé le lancement des grandes exploitations d'élevage, mais elles ne purent en tirer tous les profits dès l'arrivée du chemin de fer, car le dur hiver de 1886–1887 avait limité le nombre disponible de bœufs. A la suite d'une chute rapide des prix, les éleveurs cherchèrent à accroître leurs débouchés. Vers la fin de 1887, 700 têtes de bétail furent exportées en Grande-Bretagne et les profits nets de \$45 par tête assurèrent le succès de l'expérience. Cette première tentative marque le début d'importantes exportations profitables aux éleveurs qui ne regardaient pas à leurs peines pour atteindre les normes élevées fixées par les acheteurs britanniques, et qui instinctivement pouvaient juger les fluctuations capricieuses du marché international. Par contre, les bêtes sous-engraissées, ou n'ayant pas toutes les qualités propres à leur race, ou celles encore qu'on expédiait au moment où le marché était sura-

bondant, occasionnaient toujours de lourdes pertes.

Le transport du bétail vivant posa un problème, les premières années. Partie magnifique de Calgary ou Medicine Hat, une bête sur pied arrivait fréquemment à Liverpool ou à Southampton meurtrie, épuisée et amaigrie de plusieurs centaines de livres. Le CP ne disposait au début que d'un rudimentaire équipement à bestiaux, mais il fit de son mieux pour transporter les bovins aussi rapidement que possible. Les wagons frigorifiques n'étant pas encore inventés, il fallait transporter les bêtes sur pied et seuls la vitesse et un nombre réduit de transbordements permettaient aux animaux d'arriver à destination sans perte excessive de poids. En 1907, McEachran affirmait encore (devant l'Alberta Beef Commission) que des installations frigorifiques augmenteraient de 25 à 30 pour 100 la valeur du bœuf, mais que les difficultés étaient *presqu'insurmontables*<sup>4</sup>.

Les prix du marché local, à Calgary, étaient bons allant de 6-1/2 à 9 cents la livre et atteignant même au début (vers 1882) 10 cents la livre<sup>5</sup>. Baker continua d'offrir de bons prix, \$32 pour un bœuf de deux ans et \$40 pour un de trois ans. Les prix de Chicago se maintinrent entre 5 et 6 cents et ceux de Montréal, entre 4 et 5 cents<sup>6</sup>.

Le marché demeura fluctuant tout le temps où Cochrane occupa Big Hill et le sénateur, comme la plupart des premiers éleveurs, se chargea

lui-même, semble-t-il, de vendre ses produits. Les propriétaires de petits ranchs ne disposaient pas cependant des moyens pour ouvrir des marchés outre-mer ou à l'est du pays et, vers les années 1890, les courtiers en bovins commencèrent à s'imposer. L'omniprésente I. G. Baker and Company, là encore, fit office de pionnière dès les premières années. Parmi ses successeurs les mieux connus, notons Patrick Burns, J. H. Wallace, Gordon and Ironsides, et J. D. McGregor.

Avant la création des ranchs de Cochrane et des autres éleveurs, la viande de bœuf pouvait facilement provenir d'un vétérinaire du joug. Par la suite, le bœuf nourri dans les prairies s'imposa, au grand plaisir de ceux à même de goûter au changement.

### **Les entreprises subsidiaires**

Le ranch Cochrane, la seule entreprise à gros capitaux (à part I. G. Baker and Company) décida de combler en partie l'absence de services, assez surprenante dans une région en voie de développement. Malgré leur formation commerciale et l'avenir prometteur de la ville, peu de résidents tentèrent de lancer ou de poursuivre des entreprises commerciales.

Le ranch Cochrane lança donc, dès le début de ses propres activités, une boucherie et un comptoir de vente de bœuf au détail, manœuvres nécessaires aux habitants de Calgary et capables, aux yeux des directeurs, d'amener de l'argent liquide à l'entreprise. La compagnie dut, malgré tout, puiser parfois dans ses dernières ressources pour approvisionner la boucherie, car les durs hivernages des troupeaux avaient rendu rare la viande de bœuf. Walker considérait la boucherie comme activité secondaire et son successeur, White, dut, à son arrivée, consacrer assez de temps à mettre de l'ordre dans les livres de comptabilité. White jugea le commerce de la viande assez important pour modifier les plans d'un nouvel édifice que la compagnie construisait à Calgary afin d'y inclure une seconde boucherie<sup>7</sup>. Un camp construit au ruisseau Nose pour répondre aux besoins de la boucherie et du marché conclu avec la Police à cheval du Nord-Ouest devait fournir environ 20 têtes par mois<sup>8</sup>. Le ministère des Indiens payait le bœuf un peu plus de 7 cents la livre, la Police, 8-3/4 et les clients de la boucherie, 10 cents<sup>9</sup>. Les historiens n'ont pu déterminer la date exacte de la fermeture de la boucherie. Elle a dû suivre de peu celle où le ranch transporta plus au sud le centre de ses activités.

La seconde industrie secondaire de la compagnie, une scierie, manifeste que les administrateurs prévoyaient le brillant avenir de Calgary. Son installation, au début de 1882, dans un endroit trop éloigné du ranch pour servir à celui-ci, révèle que l'instigateur du projet, Walker, présentait les besoins de bois de construction qu'éprouveraient le CP et les colons éventuels. On transporta une petite scierie à vapeur, on nomma un administrateur, M. Gilmour, et l'on obtint du ministère de l'Intérieur une concession forestière. Walker fit preuve de son sens des affaires en demandant, à sa démission, de se faire remettre la scierie en paiement de ses parts dans la compagnie. Les directeurs acceptèrent la transaction qui fut évaluée à \$15 000<sup>10</sup>. Walker fournit au ranch Cochrane le bois nécessaire à la construction de bâtiments, obtint bientôt du CP un contrat de 750 000 traverses et, quelques années plus tard, celui du bois nécessaire aux piliers des premiers ponts.

## La British American Rancho Company

### Le regroupement des forces

Cochrane avait des réserves et un plan de rechange et aussitôt qu'il se rendit compte que son entreprise avait été frappée d'un désastre deux hivers consécutifs, il commença à faire jouer les ressources qu'il s'était ménagées.

Le 21 mars 1883, il reçut les concessions de la Eastern Townships Rancho Company et de la Rocky Mountain Cattle Company que détenaient ses amis politiques, Brooks et Colby<sup>1</sup>. Par surcroît, James Cochrane reçut la concession n° 26, d'une superficie de 64 000 acres, que possédait la Gagné, Pratt and Company. Le 17 avril, le Cabinet approuva ces trois concessions et mettait ainsi à la disposition du ranch Cochrane 170 500 acres de pâturage s'étendant au sud-ouest de Fort MacLeod entre les réserves des Piégans et des Indiens Sang jusqu'à une latitude juste au sud de la ville actuelle de Cardston, tout près de la frontière internationale. Cette opération n'affectait en rien la possession par la compagnie de la concession de 100 000 acres environ de pâturages le long de la rivière Bow; le sénateur n'envisagea jamais de s'en départir, même s'il déclarait que son ranch canadien lui avait fait perdre plus de \$100 000 donnant ainsi une autre preuve de sa fermeté inébranlable<sup>2</sup>. Ayant investi de 15 à 20 mille dollars pour les clôtures et bâtisses seulement, il n'avait aucunement l'intention de les passer à profits et pertes<sup>3</sup>.

Il n'avait qu'à faire volte-face au sujet de l'élevage des moutons qu'il avait si opiniâtrement combattu deux années plus tôt et il exécuta cette manœuvre sans grande difficulté. Dès mars, Cochrane s'était convaincu que les concessions de la Bow étaient «better adapted for a hardier animal like the sheep», et il pouvait citer l'exemple du Montana pour prouver qu'en adoptant la méthode de «close herding», les troupeaux de moutons pouvaient paître sans causer les dommages anticipés<sup>4</sup>. Une fois de plus, Cochrane partit en campagne et persuada Colby, qui avait auparavant protesté avec vigueur contre le pâturage des moutons, d'exprimer l'opinion qu'il y avait dans le Nord-Ouest amplement de place pour les éleveurs de gros et de petit bétail<sup>5</sup>.

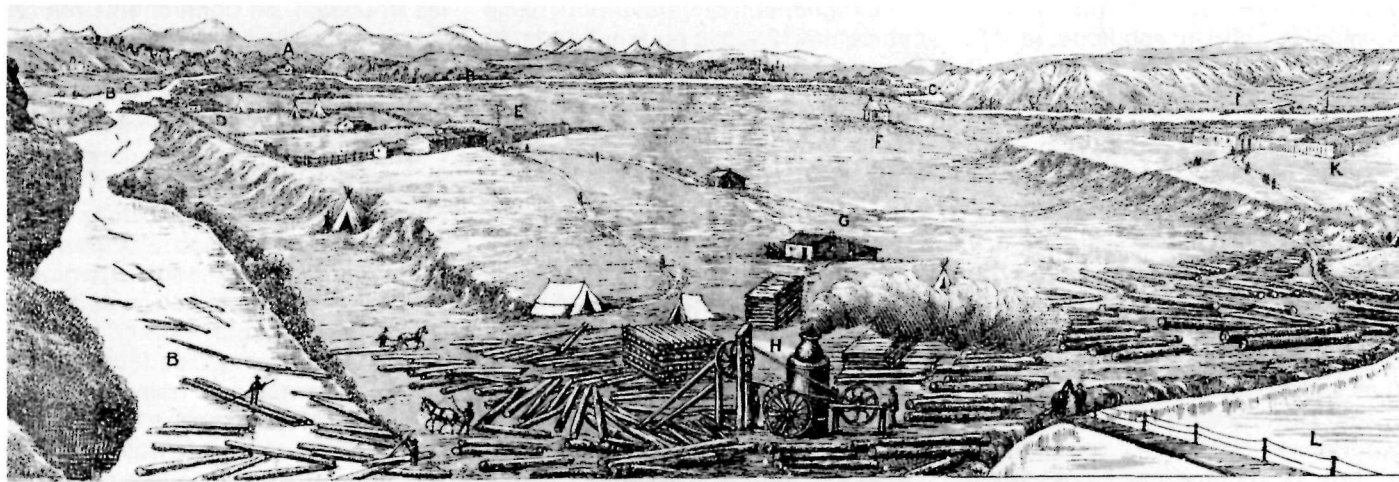
Cette conversion provoqua de cyniques remarques de la part du nouveau ministre de l'Intérieur, David Lewis Macpherson, et du premier ministre Macdonald<sup>6</sup> que la question des compagnies d'élevage commençait à agacer. *Some 8 or 9 companys got Ranches on giving the assurance that they were both able and willing to stock them. It turns out that they all lied and merely got their leases for the purpose of selling them . . . These speculators [he was not referring to Cochrane] now club together to make one large Company with a range [?] the size of a province to speculate upon, and propose to hawk this around in England.*<sup>7</sup>

Cochrane était cependant impénétrable aux difficultés. Il pouvait les balayer du revers de la main. Il voulait faire l'élevage du mouton, il



20 Basses terres de Calgary, 1882, vue en direction ouest (en amont) et vers le nord (en aval) de la colline Frazer, par le général Thomas Bland Strange. *A*, mission catholique; *B*, rivière Elbow; *C*, rivière Bow; *D*, restaurant; *E*, magasin I. G. Baker & Co.; *F*, vieille église; *G*, boucherie du ranch Cochrane; *H*, scierie à vapeur du ranch

Cochrane; *I*, traversier Fogg; *J*, colline Frazer; *K*, fort de la PCN-O; *L*, passerelle de bois; *M*, magasin de la CBH; *N*, maison du capitaine Denny; *O*, route vers le fort MacLeod. (*Canadian Illustrated News*, vol. 26, n° 27 [30 déc. 1882], p. 421.)





voulait le faire sans restriction de nombre et si Sir Joseph Pope, le secrétaire du premier ministre, avait l'obligeance de lui fixer un rendez-vous avec Macdonald, toutes les difficultés seraient aplanies en quelques minutes<sup>8</sup>. Il fallut cependant près de quatre mois de harcèlements continuels, de la fin de mars au début de juillet, avant que le ministère de l'Intérieur cède. Le 11 juillet, la compagnie fut informée qu'elle pouvait faire paître des moutons sur les concessions de la rivière Bow, pourvu qu'elle les peuple à raison de cinq moutons par dix acres<sup>9</sup>.

Une méprise semble cependant s'être glissée dans l'affaire. Le gouvernement profita du compromis pour refuser à la compagnie la permission d'acheter 5 pour 100 de sa concession, ce que Cochrane avait énergiquement revendiqué jusqu'à ce moment. Puisque Cochrane désirait remplacer ses bœufs par des moutons, Macpherson concluait sans trop de logique que la compagnie avait perdu tout droit de réclamer l'achat de 5 pour 100 de la concession<sup>10</sup>. Le sénateur accepta peut-être cette décision comme essentielle à l'entente; une chose est certaine, lui-même et ses agents cessèrent leurs pétitions à ce sujet aussitôt que la permission d'élever des moutons fut accordée.

Le règlement de cette affaire parti-culière n'arrêta pas pour autant le débat entre les promoteurs de l'élevage de bovins et les nombreuses personnes de la région intéressées vivement par l'élevage du mouton. Les partisans des deux camps adressaient des pétitions à Ottawa: la South Western Stock Association, de Fort MacLeod, demandait avec insistance que le mouton soit banni de son territoire; 124 résidents de la région du ruisseau Sheep et de High River demandaient qu'il ne le soit pas<sup>11</sup>. Les échanges que le ministre adjoint de l'Intérieur, Burgess, eut avec de nombreux groupes intéressés, lors de sa visite dans le Nord-Ouest à l'été de 1884, aboutirent à l'établissement d'une nouvelle politique. A l'avenir, on pourrait sans permis élever le mouton dans le territoire situé au nord des rivières Highwood et Bow, alors qu'au sud de cette ligne le pâturage était réservé à l'élevage bovin<sup>12</sup>.

Contrairement à l'expérience américaine, l'opposition bien que réelle entre les éleveurs de moutons et les éleveurs de bœufs, ne prit jamais d'ampleur et, d'après les documents disponibles, il semble que la ligne de démarcation des deux industries fut fixée à la satisfaction générale. La solution de ce problème intéresse l'auteur du présent mémoire dans la mesure où elle reflète la perte de faveur du district de la Bow auprès des éleveurs de gros bétail. En 1881, les experts et les capitalistes jugeaient que le district renfermait les meilleurs pâturages pour l'élevage bovin. Après deux hivers désastreux pour

les troupeaux de Cochrane, la région fut abandonnée à l'élevage du mouton, sans protestations sérieuses des gros éleveurs regroupés maintenant autour de Fort MacLeod.

### Fondation

Après avoir réglé les questions urgentes à Fort MacLeod, Cochrane porta immédiatement son attention sur les concessions de la rivière Bow, et obtint, pour les prendre en main, la constitution, en février 1884, d'une nouvelle compagnie, la British American Rancho Company. La nouvelle compagnie ne fut pas accueillie avec beaucoup d'enthousiasme, car l'effondrement de l'élevage bovin à Big Hill, après deux années coûteuses, avait tendu les relations entre les actionnaires et la direction, tant dans l'Est que dans l'Ouest. L'habile gérant de Big Hill, Kerfoot, avait menacé de remettre sa démission en janvier 1884, probablement à la suite de désaccords avec Montréal. L'assemblée annuelle des actionnaires de la Cochrane Rancho Company, tenue à Montréal en février 1884, fut marquée par des affrontements sérieux. McEachran accusa même à un moment White, Browning et Cochrane de se réunir en secret pour discuter à son insu des affaires de la compagnie, et Browning et Cochrane rétorquèrent en accusant McEachran de tout faire pour détruire le crédit de la compagnie et de retarder son propre avancement pas sa morgue et sa suffisance<sup>13</sup>. Ce fut dans l'en-

semble une réunion peu agréable qui conduisit, entre autres, à une tentative subtile de se débarrasser de White. Mais elle avorta par le refus de McEachran de coopérer<sup>14</sup>. A la fin, il incombait à Cochrane de faire observer avec tact à White qu'à son retour dans l'Ouest, en juillet, les directeurs apprécieraient qu'il cesse de leur occasionner des frais d'administration aussitôt qu'il le pourrait sans inconvénients pour lui-même<sup>15</sup>. White était donc, semble-t-il, le bouc émissaire de la compagnie en difficulté. On l'avait déjà remplacé au printemps comme trésorier par A. E. Cross.

Les actionnaires avaient agi plus positivement à cette réunion en prenant les dispositions nécessaires pour transmettre les titres du ranch Cochrane à la nouvelle compagnie, la British American Ranche Company<sup>16</sup>. La nouvelle compagnie fut constituée, semble-t-il, plus pour tirer le gouvernement d'embarras que pour toute autre raison, car selon les termes de la charte, la Cochrane Ranche Company aurait pu faire l'élevage du mouton et du cheval, sans qu'il eût été nécessaire d'ériger une nouvelle compagnie. De plus, la Cochrane Ranche Company n'avait pas strictement enfreint la limite prévue par la loi de 100 000 acres par concessionnaire, car le quart de million d'acres et plus qu'elle contrôlait dans la région de Calgary et de Fort MacLeod avait

été attribué aux noms de plusieurs particuliers et de plusieurs sociétés. Néanmoins, soit pour des raisons politiques inconnues, soit comme moyen de réunir de nouveaux capitaux, la compagnie fut fondée ramenant ainsi les terres détenues à une superficie plus acceptable selon l'esprit de la loi.

Le 19 janvier 1884, Cochrane, Hugh MacKay, William V. Lawrence, William Cassils, Charles Cassils et William Ewing, tous montréalais à l'exception de Cochrane, soumièrent une demande de lettres patentes de constitution d'une société aux fins de «breeding and rearing of horses, mules, sheep, cattle and swine» dans les territoires du Nord-Ouest. Le capital proposé s'élevait à \$200 000, divisé en 2000 parts de \$100 chacune dont 1030 avaient déjà été souscrites par les demandeurs. William Cassils était le plus gros actionnaire, détenant 420 parts, mais 400 d'entre elles étaient gardées en fiducie. Le sénateur en détenait 300 et son gendre, Charles Cassils, 50<sup>17</sup>.

Les lettres patentes furent accordées le 5 février et deux semaines plus tard, le dix-neuf, la nouvelle compagnie acheta les concessions de la rivière Bow de la Cochrane Ranche Company, au prix de \$55 000<sup>18</sup>.

Tous les obstacles n'étaient pas aplanis, car le ministère de l'Intérieur ne manifestait pas en 1884 la complaisance relative de 1881. Suivant l'exemple de la société-

mère, la British American Ranche Company déposa en mars 1885 des demandes de concessions d'une superficie totale de 189 000 acres. Les demandes visaient les 100 000 acres de la première concession de Cochrane, les 55 000 acres du ranch n° 44 concédées à Baynes et cédées par ce dernier en décembre 1882 à Browning, et les 33 000 acres du ranch n° 43 concédées à A. W. Ogilvie et cédées par ce dernier en juin 1884 à la Cochrane Ranche Company<sup>19</sup>. En recevant les demandes, le ministère consulta le ministère de la Justice au sujet de la légalité de leur enregistrement. Quel que soit l'objet premier de la loi, répondit le ministère de la Justice, rien ne défendait expressément d'accorder les concessions<sup>20</sup>. L'approbation fut donc donnée le 26 mai 1885.

### **L'élevage du cheval**

Près d'une année s'écoula entre la constitution de la British American Ranche Company et la prise de possession de ses concessions. Entre temps, c'est-à-dire entre le départ des troupeaux bovins et l'exploitation réelle de la British American Ranche Company, Kerfoot avait mis en valeur à Big Hill l'élevage du cheval, branche qui n'avait été jusque-là que peu exploitée.



En juin 1883, il y avait dans le domaine au sud de la Bow<sup>21</sup> environ 490 chevaux et, après quelques années, ils formaient un troupeau assez important, soit 550 têtes en mai 1885, et 609 en septembre de la même année. En novembre 1886, après l'achat de l'un des plus beaux troupeaux de l'Ouest, le «Harper Band»<sup>22</sup>, probablement du ranch Gang en Colombie-Britannique, les chevaux, qui relevaient maintenant de la British American Ranche Company, atteignirent leur nombre maximal, soit 1013. Une année plus tard, leur nombre était de 964, et de 920 en août 1888, au moment de la vente des actifs et de la cession d'une partie de la concession au ranch de chevaux de la rivière Bow<sup>23</sup>. Quatre étalons de race, deux pur-sang et deux Clydesdales furent

tout d'abord importés pour améliorer la qualité du troupeau. En 1885, s'ajoutèrent quatre percherons demi-sang qui, joints au groupe Harper, acquis en 1886, constituèrent un total de huit étalons pur-sang et de six demi-sang où prédominaient les Clydesdales et les percherons. Au moment de la vente, le ranch comptait neuf pur-sang et un demi-sang.

La British American Ranche Company accorda plus d'importance à l'élevage du cheval et divisa sa concession en deux aux fins d'exploiter l'entreprise. Elle construisit des bâtiments et des corrals sur la rive gauche de la Bow, au confluent de celle-ci et du ruisseau Jumping-pound. Ces installations demandaient des immobilisations importantes et il est clair qu'on s'attendait à de gros profits.

Elle prévoyait répondre à une demande diversifiée. Le fort pourcentage d'étalons de trait de race manifeste que la compagnie prévoyait que la grande partie de ses clients serait formée de colons désireux d'obtenir des animaux de ferme pour leurs charrues et voitures. Elle voulait également susciter l'intérêt des cow-boys et elle comptait bien assurer la remonte de la Police à cheval du Nord-Ouest. Cependant aucun de ces marchés ne prit beaucoup d'ampleur. La colonisation traîna même après l'achèvement du CP et la poussée démographique prévue ne se produisit pas avant dix ans. Les cow-boys ne constituèrent jamais qu'un marché restreint et, au début, il s'avéra extrêmement difficile de convaincre la Police à cheval d'acheter ses chevaux sur place plutôt que dans l'Est. Les efforts ne valaient pratiquement pas la peine de les tenter. La compagnie prit donc la décision, à la fin de 1887, de se départir de ses possessions de la rivière Bow et elle vendit à la Bow River Horse Ranch Company tous les bâtiments, l'équipement, la concession et les terres de son exploitation d'élevage de chevaux du sud de la Bow<sup>24</sup>.

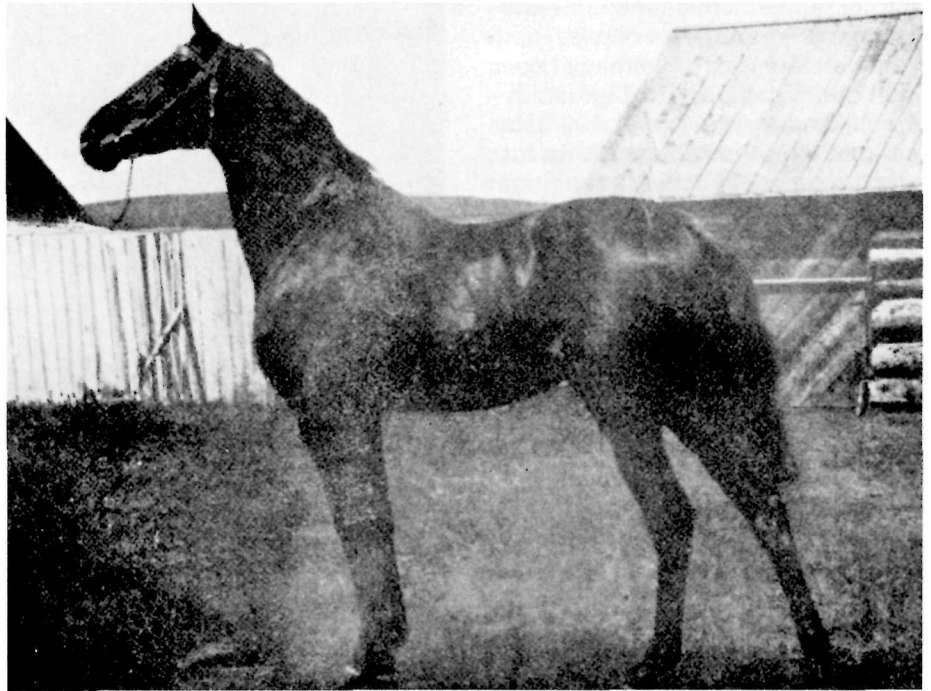
#### L'élevage du mouton

Pour peupler le ranch d'élevage de moutons, la compagnie suivit la méthode qu'elle avait employée pour constituer son troupeau de bœufs: elle importa le troupeau ini-

22 Konrad, né en 1874 de Rebel Morgan et amené avec les premiers troupeaux de Cochrane, fut le premier pur-sang en Alberta. (L. V. Kelly, *The Range Men: The Story of the Ranchers and Indians of Alberta* [Toronto, Briggs, 1913].)

tial de l'Ouest américain, principalement du Montana et du Wyoming et introduisit des béliers de race afin d'améliorer graduellement la qualité du troupeau, grâce à un élevage rationnel. Le troupeau américain était surtout de sang mérinos et rambouillet, métissé de Shropshire ou d'Oxfordshire<sup>25</sup>. En annonçant l'achat des installations de la rivière Bow, la British American Ranche Company déclara également son intention d'importer environ 6000 moutons<sup>26</sup>. Le nombre réel de bêtes importées peut cependant s'élever à 7000 ou 8000, selon les documents choisis pour le calculer<sup>27</sup>.

Les quelque 2000 béliers Shropshire, qui arrivèrent au ranch à la mi-octobre, constituaient le troupeau de race pure<sup>28</sup>. La malchance habituelle semblait de la partie lorsqu'une forte tempête de neige éclata à l'arrivée des moutons, mais les conditions ne tardèrent pas à s'améliorer. Tout d'abord, le troupeau avait voyagé lentement et les bêtes étaient en bonne santé, grasses comme des voleurs («fat as butter»), selon l'observation d'un contemporain<sup>29</sup>. De plus, malgré la chute de neige hâtive, l'hiver de 1884–1885 était du genre décrit par la publicité de l'époque, doux et dégagé, permettant aux moutons de se nourrir eux-mêmes, sans besoin de fourrage jusqu'en février. A la mi-février, la neige avait disparu, les cours d'eau et les sources se dégageaient et le troupeau avait survécu magnifiquement. L'entreprise répondait alors en tous points aux espoirs de ses promoteurs et de Burgess, ministre adjoint de l'Intérieur, qui affirmait la voir se trans-



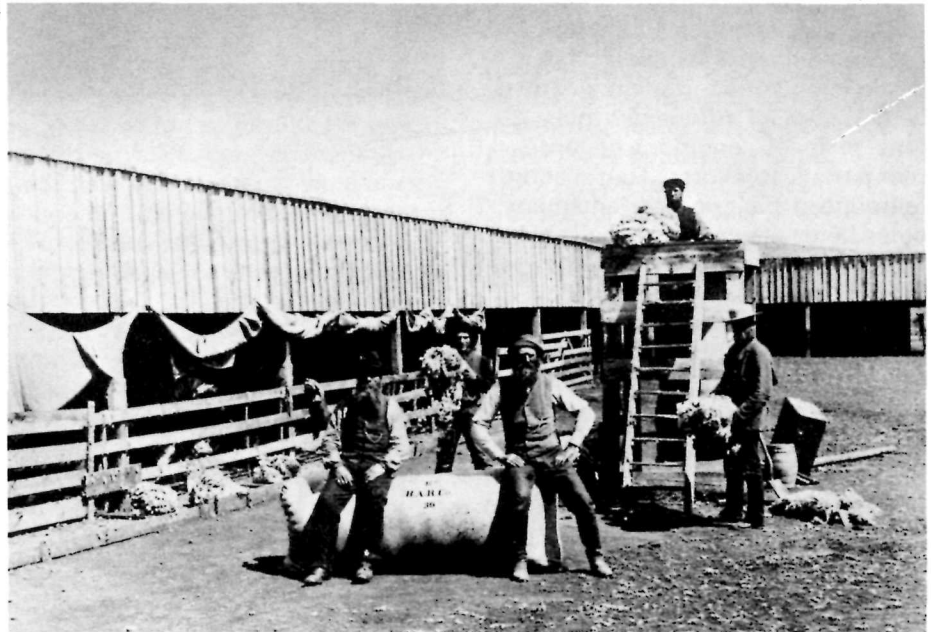
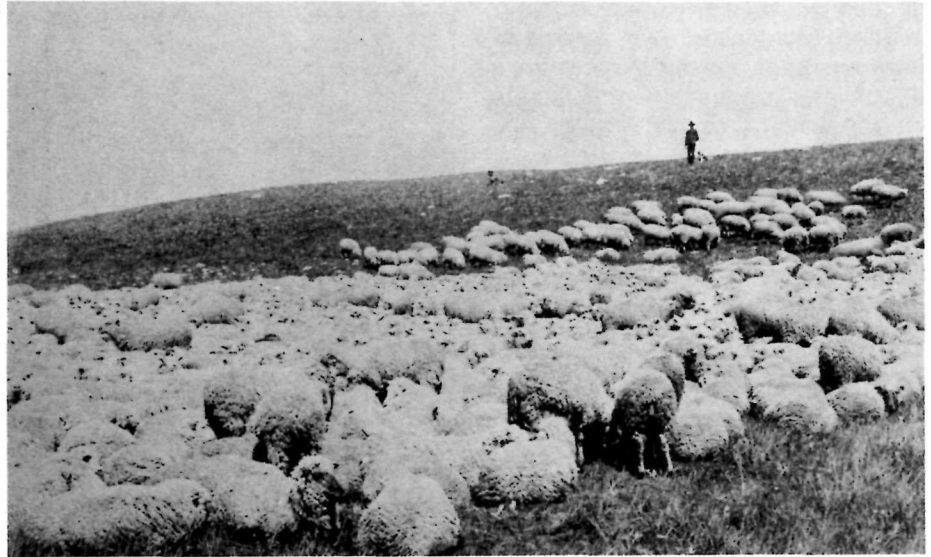
23 Troupeau de moutons du British American ranch, vers 1885–1888. (*Glenbow-Alberta Institute.*)

24 Mise en balles de la laine au British American ranch, vers 1885–1888. (*Glenbow-Alberta Institute.*)

former rapidement en industrie prometteuse<sup>30</sup>. Mais alors que les commentaires sur l'hivernage heureux du troupeau allaient bon train un feu de prairie éclata et 400 bêtes périrent dans les flammes<sup>31</sup>. Ce fut une dure épreuve et Kerfoot affirma publiquement que le feu avait été délibérément allumé afin de nuire au troupeau. L'accusation n'alla pas plus loin, mais elle prouve que les émotions à l'origine des guerres des éleveurs aux Etats-Unis n'étaient pas totalement absentes chez les Canadiens.

Ce ne fut d'ailleurs pas la seule complication. L. V. Kelly raconte que pendant une tempête tardive la neige s'amoncela dans un corral et permit au troupeau important qui y était enfermé de sauter la clôture et d'errer à l'aventure dans la campagne jusqu'à une fondrière profonde, à trois milles de distance, où 300 bêtes se noyèrent. On raconte également que le troupeau subit des pertes importantes lorsque des centaines de brebis moururent lors de la mise-bas<sup>32</sup>.

Face à ces revers, probablement, Browning expliqua qu'en s'engageant à placer un troupeau dans cette région, la compagnie y avait placé des ovins «with a view to testing the fitness of that . . . section for sheep grazing»<sup>33</sup>. A la fin du printemps, la compagnie possédait 8000 moutons, nombre qui ne cons-





titue pas nécessairement un accroissement, les documents estimant de deux façons différentes le nombre réel des moutons importés. Après la période principale de la mise-bas, le nombre des bêtes ne s'élevait qu'à 8200. L'élevage ovin de la British American Ranche Company ne dépassa jamais cette marque. A la fin de 1866, le ranch comptait 7525 moutons, en 1867, 7439 et en 1888, 8570<sup>34</sup>. La manufacture de laine près de Calgary, proposée en 1883<sup>35</sup>, ne fut érigée que beaucoup plus tard et le produit de la tonte, 50 000 livres la première année, fut expédié à Montréal pour y être traité<sup>36</sup>.

L'élevage du mouton et celui du cheval de la British American ne subirent jamais les échecs retentissants de leur prédécesseur mais ils ne jouirent jamais non plus des coups de chance répétés si nécessaires, les premières années, au succès d'une nouvelle entreprise. Les problèmes de gestion persistèrent et Kerfoot démissionna en 1887. L'histoire des vieux conflits entre une administration logée dans l'Est et une exploitation située dans l'Ouest se répéta engendrant plusieurs désaccords surtout lorsque les décisions des directeurs eurent des résultats désastreux dont Kerfoot fut blâmé.

Kerfoot résigna avec fracas et il obtint même devant les tribunaux le reste du salaire que son contrat de cinq années stipulait<sup>37</sup>. Cela ne l'empêcha pas de nourrir du ressentiment envers la compagnie qui, selon lui, l'avait traité cavalièrement. Avec son beau-père, W. Bell Irving, il lança avec beaucoup de succès, une entreprise d'élevage juste à

l'ouest de la concession de la British American. Il mourut en 1910 à Calgary, durant le défilé du Spring Stock Show, écrasé sous son cheval<sup>38</sup>. La British American le remplaça par le benjamin du sénateur, Ernest Cochrane qui, espérait-on, accepterait plus facilement que ses prédécesseurs les directives de Montréal.

L. V. Kelly mentionne d'autres problèmes: les maladies, les eaux non potables, les accidents malheureux, les voleurs et les tempêtes<sup>39</sup>. Les loups constituaient une difficulté plus sérieuse; les bisons étant disparus, ils trouvaient dans la chair des bœufs et des moutons une nourriture de remplacement très acceptable. La compagnie garda une bande de chiens qui furent très utiles pour éloigner les loups, mais les pertes en bétail demeurèrent quand même très élevées<sup>40</sup>.

Les obstacles dressés par l'homme avaient peut-être encore plus de gravité que ceux provenant de la nature; nous en soulignerons deux rapidement, le loyer et les marchés, et nous nous attarderons à un troisième, l'avenir incertain des concessions. En 1885, le loyer des concessions avait doublé, passant de un à deux cents l'acre. Lorsque des dizaines de milliers d'acres entrent en ligne de compte, une telle hausse n'est pas négligeable, même si, selon les normes du temps, le coût du loyer semblait une bonne affaire<sup>41</sup>. Le président du CP, George Stephen, qui voyait par cette mesure disparaître l'une des rares possibilités du transport sur longue distance du jeune chemin de fer

protesta; ce fut peine perdue, le ministère de l'Intérieur ne broncha pas.

La compagnie d'élevage eut la malchance d'entrer en scène juste au moment où l'Australie devenait rapidement le plus grand producteur de laine et de mouton au monde. Entre 1880 et 1891, le nombre des moutons en Australie augmenta de 79 à 125 millions et, pendant la même période, le prix de la laine tomba à un niveau qui rendit la position des producteurs canadiens difficile<sup>42</sup>. William Pearce résuma la situation de l'Alberta en 1889 de la façon suivante:

*The low price of wool has retarded this industry, which when prosecuted on a large scale does not appear to have been a highly paying enterprise; at the same time, in every case where a settler has not had more sheep than he could personally look after – that is a flock of from 500 to 2,500 – it has proved most profitable.*<sup>43</sup>

### Attaques contre le régime des concessions

De toutes les difficultés qui amenèrent finalement la dissolution de la British American Ranche Company, les plus sérieuses probablement et sans aucun doute les plus dignes d'intérêt sont celles qui se rattachent au maintien du régime des concessions, problème que ni Cochrane ni aucun autre éleveur du



Nord-Ouest ne réussirent à résoudre. Deux forces cherchaient à abattre le régime des concessions: les intérêts du CP et de la Compagnie de la baie d'Hudson, d'une part, et, d'autre part, les intérêts des colons établis illégalement. Les demandes du premier groupe, le CP et la Compagnie de la baie d'Hudson, ne surprenaient pas l'éleveur car il les savait fondées sur la loi et, en acceptant une concession, il en connaissait les servitudes; mais plus inquiétant était le colon squatter qui, désireux de posséder des terres, se fichait de la loi.

Le CP avait reçu au Nord-Ouest 25 millions d'acres que ses agents devaient choisir parmi les sections impaires; de son côté, la Compagnie de la baie d'Hudson avait reçu, en plus d'un paiement en espèces, 1/20 des terres de la zone fertile. La ligne principale de chemin de fer, dont le tracé avait été annoncé en septembre 1882, traversait les concessions de Cochrane; le CP, de même que la Compagnie de la baie d'Hudson, connaissait bien les avantages de cet emplacement. Aussi, ces terres devinrent-elles une cible de choix et de fait les deux sociétés se firent céder de grandes superficies dont 37 160 acres au 1<sup>er</sup> novembre 1886. Au cours des deux années suivantes le mouvement s'accéléra au point où, le 1<sup>er</sup> mai 1888, le ranch avait perdu un total de 116 394 acres<sup>44</sup>. Cette diminution n'est pas aussi catastrophique qu'elle semble l'être, car

les compagnies n'avaient nullement l'intention d'utiliser elles-mêmes les terres acquises et étaient heureuses de les louer. Néanmoins, malgré ses objections<sup>45</sup>, le ranch devait maintenant payer un loyer à au moins deux propriétaires différents, le gouvernement et les compagnies, et l'un d'entre eux pouvait selon son gré reprendre ses terres, après un avis de courte durée. Les activités d'élevage ne souffrirent aucunement, semble-t-il, de la possession de la moitié de la concession par une corporation privée; mais l'éleveur voyait dans cet arrangement un autre élément d'insécurité s'ajouter à ceux dont il souffrait déjà.

Mais le fermier-squatter, la plaie de toute grande exploitation d'élevage du Nord-Ouest, constituait un inconvénient encore plus sérieux. Cet individu était l'exemple vivant du: «The grass is always greener on the other side of the fence.» Ses agissements sont difficilement justifiables, surtout au début de la colonisation, à la fin du siècle dernier. Il n'avait qu'à demander pour recevoir, à certaines conditions dérisoires, une concession choisie parmi les millions d'acres de terres fertiles qui s'étendaient entre Winnipeg et les Rocheuses; pourtant, on en voyait certains traverser sans s'y arrêter les prairies inhabitées pour se rendre dans les concessions réservées au pâturage. Là, ils s'établissaient près d'un cours d'eau ou d'une source, déclarant qu'ils ne se contenteraient d'aucun autre endroit et qualifiant de tyran et de despote celui qui osait leur suggérer d'aller s'établir ailleurs.

Le gouvernement de Macdonald fit peu pour résoudre ce problème. Les détenteurs de concessions étaient pourtant dans leur droit, mais les villes qui voyaient d'un mauvais œil toute restriction à la colonisation, et donc aux affaires, et qui avaient pris le parti des colons, exerçaient une forte influence politique. Le gouvernement apprit rapidement que toute action énergique contre elles était interprétée comme une collaboration à l'écrasement du sans-fortune («little man») par les capitalistes. Et, encore pis, dans sa propagande en faveur de l'immigration, le gouvernement n'avait-il pas constamment donné l'impression que toute parcelle de terre du Nord-Ouest pouvait être colonisée?

Le problème était encore plus compliqué; plusieurs squatters étaient, semble-t-il, sincèrement intéressés à la colonisation, alors que d'autres misaient sur l'embarras qu'ils causaient et affirmaient même clairement qu'ils étaient disposés à déménager à la condition de recevoir des compensations pour leurs travaux d'amélioration («improvements») aux terres dont ils s'étaient emparés.

La première attaque ouverte contre les détenteurs de concessions d'élevage ne tarda pas. Réunis le 10 octobre 1882 dans la salle de billard Ellis à Calgary, pour discuter le régime des terres réservées aux ranchs, aux villes ou aux réserves indiennes, des colons adoptèrent à l'unanimité une résolution dont voici un extrait:

*That whereas the Dominion Government has seen fit to grant leases for cattle ranges already, covering nearly all the good agricultural land*

*in the best portion of the proposed Province of Alberta . . . That it is also the opinion of this meeting that the provision in the leases empowering and compelling the lessees of cattle ranges to prevent the location of settlers upon the land so leased, is objectionable and contrary to the best interests of the country.*<sup>46</sup>

L'élément le plus intéressant de cette résolution est que son proposeur, E. A. Baynes, était nul autre que le gendre de Cochrane. Il est vrai que Baynes ne s'est jamais bien entendu avec son beau-père<sup>47</sup>; il semble quand même surprenant, à une époque où il avait des liens étroits avec l'exploitation du ranch, qu'il ait pu proposer une telle résolution, sans en avoir soufflé mot au sénateur. Il défendit certainement, semble-t-il, les intérêts du ranch, quand il s'opposa à un amendement à sa résolution (qui fut quand même adopté avec une écrasante majorité), voulant que les éleveurs soient forcés de céder leurs terres après avis de deux ans<sup>48</sup>.

Il y a une explication plausible à l'attitude prise par Baynes en proposant sa résolution. Légèrement reformulée, elle s'identifie en fait avec la position de Cochrane et des autres éleveurs actifs. Lors d'une entrevue accordée en 1884, Browning décrit les positions de la compagnie.

*While the ranchmen claim that they have the entire rent of the land leased to them, they have no desire to exclude bona fide settlers from such portions of their leases which may not be necessary for grazing purposes. The trouble heretofore has been in squatters, not settlers; going upon choice hay lands, valuable river fronts, and lands with springs which are absolutely necessary for cattle during winter, with no intention of settling, but with the object of being bought off or selling their pretended rights to innocent settlers. What the ranchmen think they are entitled to is that parties desiring to settle upon their leases should ask and receive permission to do so before attempting to take possession, and where there is not good reason for refusing their request, they may rely upon being allowed to occupy the land.*<sup>49</sup>

Exprimée de cette façon, cette attitude était suffisamment raisonnable pour plaire au nouveau ministre adjoint de l'Intérieur, A. N. Burgess, lors de son premier voyage dans le Nord-Ouest, au cours de l'été 1884. Pendant son séjour dans la région des pâturages, il discuta de la question avec un bon nombre de concessionnaires et trouva que tous, à une ou deux exceptions près, étaient favorables à l'établissement de colons sur leurs concessions. Malgré des efforts pour créer l'impression contraire, conclut-il, les conflits entre les colons et les éleveurs n'existaient pas nécessairement ou naturellement. Il illustra son affirmation en rappelant que les troupeaux du ranch Cochrane n'auraient pas subi des pertes aussi im-

portantes et qu'une bonne partie des bêtes aurait pu être sauvée si 50 ou 100 colons établis ici et là sur la concession et pratiquant une agriculture mixte avaient pu disposer de fourrage à vendre. De toute façon, les colons pourraient fournir une main-d'œuvre supplémentaire toute prête à aider au moment du rassemblement. D'un autre côté, remarqua-t-il avec fermeté, ceux qui pénètrent dans les concessions sans permission, en vue de faire concurrence au concessionnaire, et qui probablement utilisent ses bœufs et qui volent quelques veaux de temps en temps et qui utilisent leur départ éventuel comme une forme de chantage, ne méritent aucune sympathie<sup>50</sup>.

Cette opinion était tellement raisonnable que Macdonald l'accepta. Il est absurde, dit-il, de permettre la destruction d'une grande industrie, destinée à fournir des troupeaux de reproduction au reste du Nord-Ouest, à cause de désirs farfelus de quelques squatters. Le gouvernement ne permettra pas, ajouta-t-il, que sa politique dans ce domaine soit contrariée par le premier venu qui décide de s'établir illégalement

sur les terres en question, tandis que quantité d'autres lui sont offertes ailleurs au pays<sup>51</sup>.

Malheureusement, le gouvernement n'alla pas plus loin et les éleveurs durent se contenter de ces belles paroles et régler eux-mêmes les problèmes à mesure qu'ils se présentaient. Au cours des premières années, les éleveurs évitaient presque invariablement le recours à la violence; ils engageaient des procédures ou encore payaient des versements pour les travaux d'amélioration («improvements»). En mai 1883, par exemple, White marchandait avec deux squatters, nommés Heath et Jones, qui s'étaient installés sur la concession sud. White leur offrit \$800 pour leur départ, mais ils tinrent leur bout et reçurent \$1000 «for their improvements»<sup>52</sup>. Ce comportement tout à l'opposé de l'attitude adoptée aux États-Unis où le recours au fusil ou à la corde était répandu, s'explique, au moins partiellement, par la conception de l'ordre public qui régnait alors. A un moment, les voleurs de bétail pullulaient dans la région du ruisseau Pincher et un groupe d'éleveurs se rencontrèrent pour discuter de la question. On se doutait bien de l'identité des coupables et plusieurs éleveurs voulaient passer à l'action; l'atmosphère était lourde et l'on suggéra comme remède de pendre les voleurs haut et court. Un des chefs de file du groupe, F. W. Godsal, prit alors la parole pour leur rappeler que les Anglais ne règlent pas les problèmes de cette

façon («But, gentlemen, the British just don't settle matters in this way.») A cet argument, aucune réponse: la séance fut levée et tous retournèrent chez eux<sup>53</sup>.

Mais à mesure que la ligne de chemin de fer s'approchait, le nombre des colons éventuels augmenta et les esprits commencèrent à s'échauffer. Soit par chantage, soit par désir sincère d'agriculture, les colons choisissaient les plus beaux emplacements près des sources et sur les rives des cours d'eau. En 1887, 25 milles de clôture sans interruption entre Fort Kipp et Slide Out, sur la rivière Belly, empêchait les troupeaux de s'abreuver ou de chercher refuge dans la vallée<sup>54</sup>.


La retenue sensée qui avait prévalu jusqu'alors n'eut pas raison des colons avides de terre. Une éviction était une éviction, même si on l'exécutait poliment, et tous les colons dont les titres fonciers étaient incertains surveillaient avec un malaise croissant les éleveurs s'acharner à garder intacts leurs concessions. Le sentiment d'hostilité des colons légitimes et des squatters devant le refus du gouvernement ou des éleveurs de leur concéder immédiatement ce qu'ils jugeaient être le «droit» de s'installer sur une ferme éclata au grand jour lors d'une réunion tenue le 5 avril 1885 à la ferme de John Glenn où fut fondée l'Alberta Settlers

Rights Association. Le président, Samuel Livingstone, télégraphia en termes excessifs à Sir John A. Macdonald la résolution de l'assemblée: que tous les cantons avoisinants de Calgary devraient être immédiatement ouverts à la colonisation et aux colons; que les colons qui s'étaient soumis aux exigences normales devaient recevoir «immédiatement» leurs lettres patentes. Le télégramme ajoutait que les colons devaient jouir de la permission d'importer du bétail aux mêmes conditions que les éleveurs, c'est-à-dire franc de port. Pour donner plus de force à leurs exigences et montrer la profondeur de leur ressentiment, les colons terminèrent leur assemblée en réclamant une action immédiate «to prevent repetition of the trouble which now unhappily exists in these Territories» et décrétèrent «that the halfbreeds in these Territories are entitled to and should receive the same privileges as regards lands as have already been conceded to their brethren in Manitoba»<sup>55</sup>. Prononcés une semaine à peine après la bataille de Duck Lake qui annonçait la rébellion du Nord-Ouest, ces mots étaient menaçants, sans aucun doute, mais moins encore que ceux de John Glenn qui fit connaître à l'assemblée son intention de défendre sa terre «with a shot gun»<sup>56</sup>.

Dans un certain sens, la rencontre eut cependant quelque succès, car le gouvernement mena immédiate-

ment une enquête discrète grâce à des contacts locaux. Les renseignements reçus tendaient à discréditer l'Alberta Settlers Rights Association qui n'était, disait-on, qu'une façade pour les avocats et les marchands<sup>57</sup>, mais dans la suite le gouvernement démontra néanmoins par son comportement envers les concessionnaires qu'il avait pris conscience de la force politique, sinon du bien-fondé juridique, des plaintes des colons.

La période de 1885 à 1892 fut très mauvaise pour les éleveurs. Thomas White et Edgar Dewdney, les deux ministres de l'Intérieur de l'époque, tendaient à favoriser le colon. Un des premiers gestes de White fut de réviser le libellé des contrats des concessions de terres à pâturage. Le ministre lui-même donna l'ordre de cette modification, en dépit ou à cause peut-être de sa grande importance<sup>58</sup>. Cette méthode permettait d'éviter la proclamation obligatoire d'un arrêté ministériel ou d'un décret du Parlement. Selon les nouvelles dispositions, les colons pouvaient choisir des terres parmi celles qui seraient concédées à l'avenir, aux mêmes conditions que s'ils choisissaient des terres de la Couronne, et s'y établir sans avoir reçu la permission des concessionnaires. De plus, l'approbation des concessions à pâturage ne viserait plus une durée de 21 années et les



**Public Notice!**

---

Whereas, it is stated that squatting to some extent is being done on the lands under lease to the

**British American Ranch Company,**

Situate on both sides of the Bow River, west of Calgary, the public are hereby notified that the

**Government Will in no Way recognize such Squatting,**

The COMPANY having lately relinquished Townships 24 in Ranges 2 and 3 West of the 5th Principal Meridian, on the understanding that its rights to the remainder of such lease would be fully protected

**A M BURGESS,**

Deputy of the Minister of the Interior.

Ottawa, August 20th, 1887

anciennes concessions seraient révoquées à la première occasion. Toutefois, celles-ci ne furent pas unilatéralement révoquées et elles restèrent en vigueur ce qui obligeait les colons à demander l'autorisation de s'y établir. Cette obligation cependant devint rapidement, semble-t-il, lettre morte; le lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest répondait, dit-on, aux colons qui lui demandaient conseil, de s'installer sans crainte sur les concessions, que les éleveurs n'essaieraient pas de les en expulser<sup>59</sup>.

La proximité de la ville grandissante de Calgary, aux frontières orientales de sa concession, rendait peu enviable la situation de la British American Ranche Company, surtout parce que «many citizens of Calgary being agitators»<sup>60</sup>. Aussi, sous la pression du ministère de l'Intérieur, lui-même soumis aux pressions exercées par les colons, le ranch de la British American accepta de céder la partie de sa concession la plus rapprochée de Calgary, le rang 2 du canton 24<sup>61</sup>. Le retard à mettre à exécution cet accord, conclu à la fin de l'été 1886, engendra de profonds ressentiments chez les colons «who pinned their faith to the promises of a cabinet minister who is supposed to be an honorable gentleman»<sup>62</sup>. Ils demandèrent au ministre «how it comes that one company hold [sic] 80 000 acres of leased land, lying waste, with the conditions unfilled, when

good settlers are being refused 160 acres each» en ajoutant qu'ils aimeraient savoir «which the government desire to have in Alberta, bullocks and wethers, or settlers»<sup>63</sup>.

Le ministre cependant était loin de négliger les intérêts des colons, car à la fin de mars 1887 il pressait Cochrane d'abandonner un canton supplémentaire<sup>64</sup>. Cochrane accepta, mais en retour réussit à obtenir la promesse que le ministère ferait tout en son possible pour protéger les droits du reste de la concession. Le ministre écrivit lui-même ce qui suit:

*The promptness with which your Company gave up the two townships in order to remove difficulties with settlers, makes me feel very anxious to protect you, in your remaining territory, and you may depend, therefore, upon our doing whatever is properly within our power.*<sup>65</sup>

Le ministre eut toutes les chances de montrer l'étendue de ses pouvoirs, car Browning venait de lui soumettre une plainte sur les activités et les attitudes des squatters. Le nouvel administrateur du ranch, Ernest Cochrane, raconte l'épisode suivant:

*Morrison was out among some of the settlers the other day, pretending to be looking for land — he asked one man if the B.A.R.C. Coy would not turn him off if he settled on their lease and the fellow's answer was «Oh, show them a box of matches and they will leave you alone» and then proceeded to tell how he was on one of the Townships lately thrown open, but if he had not got his entry before long he would have done some burning.*<sup>66</sup>

Il est malheureux que la compagnie ait choisi ce moment pour présenter son cas en exagérant, semble-t-il, ou plutôt sans preuves suffisantes. Au cours de l'été, Burgess se rendit dans le Nord-Ouest et se fit un devoir de mener une enquête exhaustive sur les plaintes contenues dans la lettre de Browning. En juin et en juillet il fit deux visites du ranch, en compagnie de Ernest Cochrane et du surintendant des mines, William Pearce. A part quelques maisons vides possiblement construites en dehors des limites du ranch, ils ne trouvèrent qu'un squatter, ce qui jeta du discrédit sur la compagnie. En conversant avec lui, Ernest Cochrane fut le plus surpris du monde d'apprendre que le colon était établi sur une section impaire qu'il avait achetée du CP après que le ranch eut refusé de l'acheter. La compagnie du ranch ne retira pas grand chose de ce voyage, si ce n'est la cinglante observation de Burgess: «The officers of the Ranche Company should inform themselves much more definitely in regard to the position of the trespassers they complain of before any action on the part of the Department would be justified.»<sup>67</sup>

L'avis de Burgess au ministre était encore beaucoup plus dommageable à long terme. Le ministère adopterait une position difficile à défendre, disait-il, s'il demandait aux intrus de quitter les sections paires des régions les plus reculées du ranch, alors que la compagnie avait refusé d'acheter une section impaire dans une zone importante par ses plantes fouragères<sup>68</sup>.



Cette remarque n'était pas de nature à favoriser la compagnie ni l'avenir des gros ranchs car, la suite des évènements le prouva bien, des colons s'étaient bel et bien établis illégalement sur la concession et ils allaient causer beaucoup de troubles. Cet incident influença probablement l'attitude future du ministère. Il approuva cependant un avis aux intrus éventuels stipulant qu'aucune demande de terres situées dans la concession de la British American ne serait acceptée. Cet avis fut rédigé par William Pearce, à la suite d'une rencontre tenue le 20 août 1887<sup>69</sup> entre Ernest Cochrane et le ministre; la compagnie en fit une large distribution et le fit publier dans le journal, mais sans beaucoup de résultats. Pearce, représentant sur place du ministère, devint de plus en plus sympathique au ranch<sup>70</sup>, mais en fin de compte, cela n'avait plus beaucoup d'importance.

À l'automne de 1888, une quinzaine de squatters s'étaient carrément installés sur des portions de terre de choix. Sous l'œil bienveillant de D. W. Davis, le député conservateur d'Alberta, tous les principaux citoyens et marchands de Calgary signèrent une requête en leur faveur<sup>71</sup>. Les journaux de la ville publièrent des éditoriaux enflammés qui épousaient la cause du petit exploitant contre les grandes compagnies<sup>72</sup>, et le 3 août 1888, Dewd-

ney, lieutenant-gouverneur du Nord-Ouest depuis sept ans, devint ministre de l'Intérieur. Il ne cacha pas son désir de peupler le Nord-Ouest de colons laborieux et, selon lui, des centaines de milliers d'acres immobilisés dans des concessions d'élevage n'aideraient nullement cette cause. Le ministère avait publiquement pris l'engagement de défendre les droits légaux de toutes les parties, mais admettait privément que la position des concessionnaires ne lui semblait pas très solide. Bien que leurs droits manquaient de fondements solides, les squatters étaient évidemment en faveur du nouveau ministre. À propos de leur requête contre le ranch de la British American, Burgess (qui invariablement reflétait les préjugés de ses supérieurs) donna à Dewdney l'avis suivant: «It is quite clear that if we are to touch this case at all in the interests of the settlers, it must be by way of a compromise.»<sup>73</sup>

### Abandon

À cette date, la British American Ranche Company et la famille Cochrane étaient déjà en voie de se retirer entièrement de la région de la Bow, à la suite d'une décision qui remontait à novembre 1887, ou même à une date plus reculée. L'assemblée annuelle des actionnaires, tenue le huit du même mois, avait donné l'autorisation aux directeurs de vendre, de céder les biens de la compagnie ou d'en disposer autrement et de liquider la compagnie<sup>74</sup>. Celle-ci avait, en juin 1888, vendu tous les chevaux et tous les bâtiments, l'équipement et les terres

situées au sud de la rivière Bow à une société financée et administrée par un groupe de capitalistes anglais, la Bow River Horse Ranche Company. La superficie des terres qui appartenaient encore à la British American dans cette partie de la concession, s'élevait à environ 23 788 acres et le Cabinet en approuva la cession en janvier de l'année suivante (fig. 29)<sup>75</sup>.

En juin 1888, le sénateur avait encore cependant gardé un fer au feu et il avait pris des dispositions pour conserver, au nom de la British American, une partie de la concession au nord de la Bow, plus précisément les rangs 2 et 3 du canton 26, et le rang 2 du canton 25, le reste de la concession devant être cédé aux fins de colonisation. En janvier 1889, le gouvernement, malgré ses accords, cherchait encore à favoriser les colons, et Burgess suggéra que la compagnie cède la partie de sa concession la plus rapprochée de Calgary<sup>76</sup>. La compagnie ayant déjà cédé trois cantons, cette nouvelle demande asséna probablement le coup de grâce à Cochrane qui se trouvait à Ottawa pour l'ouverture du Parlement. Quelle que fut sa raison, Cochrane accepta, lors d'une rencontre avec les fonctionnaires du ministère, tenue le 11 juin, de céder le reste de la concession, «in order that there may be no obstacle, so far as the company are concerned to settlers obtaining entry for lands within the leasehold»<sup>77</sup>, à la condi-

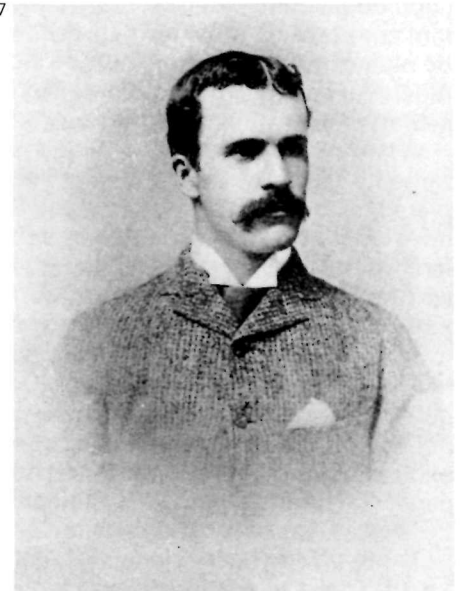


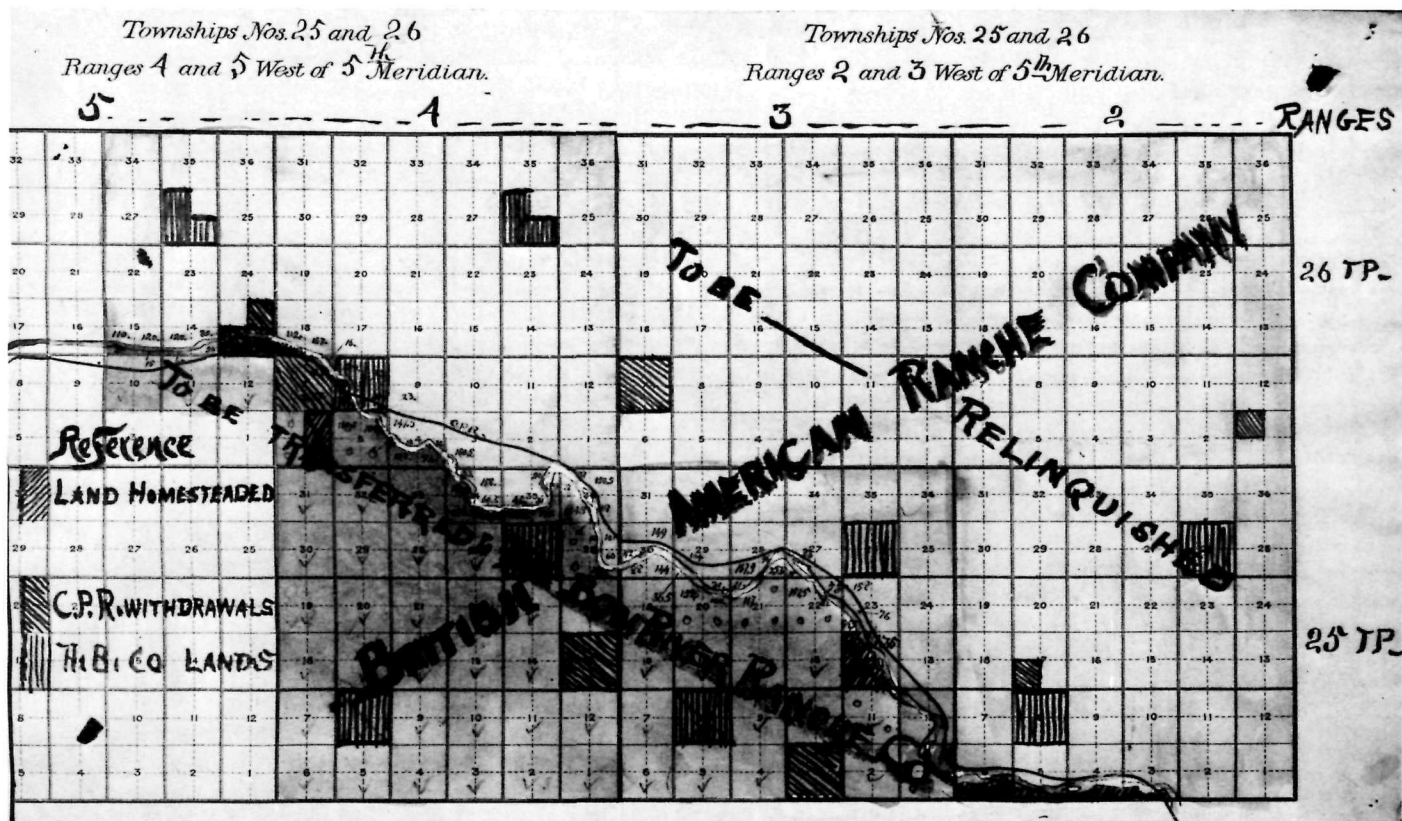
tion que le gouvernement vende à la 26 compagnie les trois quarts de la section 10 du rang 4 du canton 26 au taux courant de \$2 l'acre, et accorde à Ernest Cochrane les droits de colonisation du dernier quart de la même section. C'était sur cette section qu'était établie l'administration de la compagnie. Toutes les parties favorisaient ce compromis. Le 27 septembre 1890, la vente des quarts de la section à la compagnie fut conclue, et Ernest Cochrane reçut ses lettres patentes pour sa section le 13 avril 1892<sup>78</sup>. (Elles furent annulées en novembre 1900 en faveur de la Cochrane Ranche Company et en août 1905, elles furent vendues en pleine propriété à Peter Collins.)

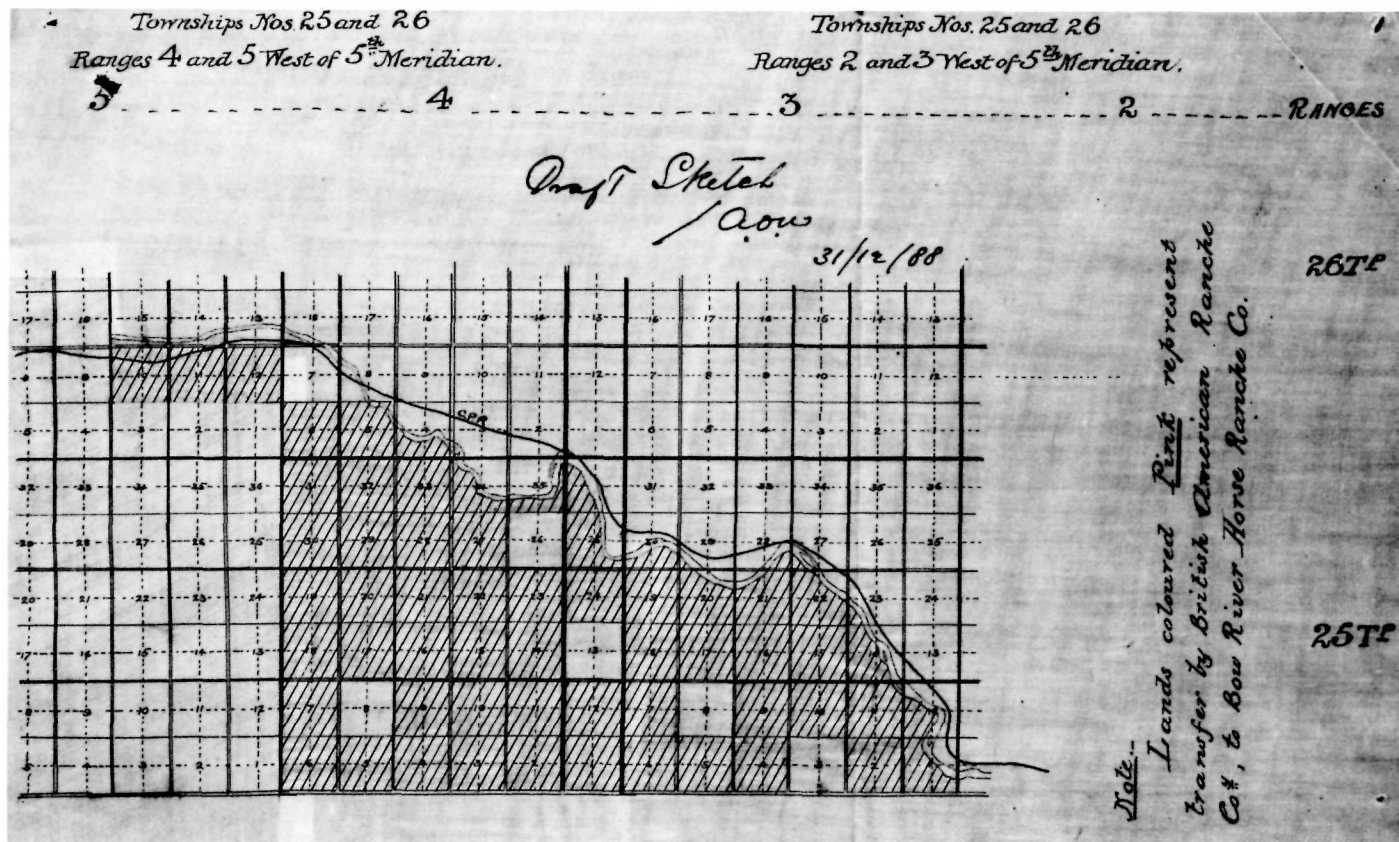
Le 29 août 1888, le *Herald* de Calgary publia un avis de vente de 7000 moutons et de 41 000 acres de terres concédées<sup>79</sup>. Le plus grand nombre des moutons, paraît-il, fut acheté par Thomas Ellis, un colon du comté de Lanark (Ontario) venu s'établir en 1886 près du ruisseau Jumpingpound<sup>80</sup>. Les terres concédées retournèrent, on l'a déjà dit, au gouvernement. En 1889, la compagnie possédait encore 4000 moutons sur le ranch; aussi demeura-t-elle dans l'industrie de l'élevage des moutons, pendant une courte période, mais à une échelle réduite et à titre de non-concessionnaire<sup>81</sup>: il n'était évidemment pas



27







possible de lancer d'un seul coup 8000 moutons sur le marché. La compagnie elle-même conserva son statut légal pendant quelque temps. En 1896, elle possédait encore les titres des trois quarts de la section où était bâtie la ville de Cochrane et où était établie l'administration centrale du ranch; les titres étaient cependant sous le coup d'un bref de *fiери facias* (jugement de saisie des biens immobiliers d'un défendeur qui a perdu sa cause). Ce jugement, en date du 26 février 1896, avait été émis dans la cause du ranch Cochrane vs le ranch British American, et visait une somme de \$1680.33<sup>82</sup>. La séparation des deux compagnies du sénateur s'accomplissait plus difficilement que prévu.

La disparition de l'exploitation d'élevage de moutons du ranch British American ne pouvait se comparer à la disparition de l'exploitation d'élevage bovin au sud. Malgré la remarque de McEachran, en 1887, que l'industrie était «eminently successful»<sup>83</sup>, le commissaire de la Police à cheval du Nord-Ouest pouvait, en 1889, affirmer: «The large sheep ranches are disappearing and I think the industry will resolve itself into keeping small flocks on homesteads.»<sup>84</sup> Si le prix mondial de la laine était demeuré élevé, la British American Ranche Company n'aurait certainement pas abandonné ses affaires si rapidement. Mais dans les circonstances, un marché mondial improductif, ajouté aux ennuis causés par les squatters et par les loups, enlevait tout espoir de profits à l'entreprise.

## Epilogue

### Le Bow River Horse Ranch

Le Bow River Horse Ranch qui fit l'acquisition de la partie sud de la concession de la British American était une entreprise anglaise dirigée, à titre de président, par Charles Elliot, agent des terres à l'emploi de l'un des Baring, membre de la famille de banquiers de renommée internationale, et par Gilbert Goddard, à titre d'administrateur local. En plus de viser à répondre aux besoins du marché canadien, les promoteurs misaient beaucoup sur l'exportation, particulièrement celle des chevaux de troupe pour les régiments de cavalerie de l'armée impériale. Ils espéraient et prévoyaient même que les commissions chargées de l'approvisionnement des armées se rendissent chaque année au Canada afin d'y commander au moins une partie de leurs besoins. Après quelques tentatives, le beau rêve s'effondra devant l'opposition des éleveurs anglais.

*I make hold to say that the life of a government that in any way assists Canadian importations of horses will not be worth a month's purchase. If the Canadians wish to send us horses, let them do so; we cannot prevent them, nor do we wish to. But they must take their chance, and we will have no Government aid to the project.*<sup>1</sup>

Malgré cette rebuffade, le ranch de chevaux de la rivière Bow réussit quand même à réaliser de bons profits et poursuivit son exploitation jusqu'après la première guerre mondiale. La percée du moteur à combustion interne et l'âge avancé de Goddard décidèrent du sort du

ranch. Mais avant que cela ne se produise, beaucoup d'eau turbulente devait couler sous les ponts.

Les intérêts de Cochrane dans le district de la Bow ne disparurent pas avec l'abandon de la British American Ranche Company, car le sénateur conserva pendant un certain temps une somme assez importante dans l'entreprise anglaise. Au moment de sa fondation, il acheta pour £1000 de parts et garda en fiducie une autre somme de £1000 au nom de William Lawrence, tout en occupant le fauteuil de vice-président<sup>2</sup>. En réalité Cochrane ne s'occupa pas activement des affaires de la compagnie et dut probablement se retirer très tôt, car, en peu de temps, les directeurs ne s'entendirent ni avec lui ni avec son fils Ernest. Très rapidement, Goddard et Elliott crurent que les Cochrane n'avaient pas fait preuve d'honnêteté parfaite à propos de la description de la concession et des troupeaux. Cochrane les avait assurés, prétendaient-ils, que le gouvernement lui avait accordé, à lui le pionnier, et à sa concession, la première de toutes, des privilèges plus étendus que ceux des autres concessionnaires et que la nouvelle société pourrait jouir paisiblement de la concession pendant toute la durée du contrat<sup>3</sup>. La réalité fut tout autre et jusqu'en 1894, à l'abandon de la concession, la compagnie ne cessa d'être mêlée à des disputes avec les squatters et le gouvernement. Dewdney avait bel et bien l'intention d'obliger les ranchmen à annuler au moins les concessions

de 1882 encore en vigueur et à accepter le nouveau régime qui favorisait la colonisation. Pour atteindre cette fin le ministère de l'Intérieur avait adopté la méthode très simple, mais très efficace, soit d'ignorer les lettres et les plaintes, soit de s'en tenir délibérément et bêtement à la lettre de la loi. Un exemple suffira à illustrer cette attitude. Le ranch de chevaux de la Bow avait demandé, très raisonnablement, de ne pas payer le loyer des terres occupées par les intrus; le ministère lui fit réponse que la société ne pouvait pas «deduct the rental of lands occupied by squatters until such time as they have received entry with the consent of your company»<sup>4</sup>. Puisqu'ils ne s'étaient pas établis légalement, les squatters n'existaient pas aux yeux de la loi et la question ne pouvait pas se poser.

Ce ne fut pas avant l'arrivée de Daly au ministère, en octobre 1892, que l'on put arriver à un compromis. Le changement d'attitude ne se fit pas attendre. En marge d'une lettre de Goddard, portant la date de mars 1893, le nouveau ministre avait écrit: «*have necessary answer prepared. It should be full and satisfactory.*»<sup>5</sup> Un accord fut conclu très rapidement par lequel Goddard, qui se disposait à acheter les parts de ses partenaires dans le ranch de chevaux de la Bow, pouvait annuler sa concession, acheter les terres nécessaires à \$1.25 l'acre et, entretemps, déduire 160 acres pour chacun des squatters sur les terres dont il payait loyer<sup>6</sup>.

La longue lutte entre les squatters et le ministère se termina en 1894, avec l'annulation de la dernière concession du ranch Cochrane sur la rivière Bow et la fondation par Goddard, E. H. Warner et W. P. Warner d'une société qui se porta acquéreur du ranch de chevaux de la rivière Bow et se lança dans les affaires sur un franc-alleu<sup>7</sup>. En 1924, un noble hongrois, le baron Csavossy, acheta de Goddard ce qui restait du ranch pour y élever des cochons.

#### La concession du Sud

L'histoire du ranch Cochrane après son déménagement à la concession du Sud ne se rattache pas, à proprement dire, à celle du ranch sur la rivière Bow, mais elle mérite d'être racontée. Grâce à un emplacement bien choisi et à la bonne administration du second fils du sénateur, William, le ranch devint renommé pour l'excellence de la viande de bœuf qu'il produisait. Le succès obtenu s'expliquait par l'attention portée aux méthodes d'élevage, mais également par le choix de l'emplacement, un triangle dont deux côtés étaient formés par les rivières Belly et Waterton et le troisième par des montagnes. Là, les propriétaires n'eurent pas à se préoccuper autant que les autres éleveurs de taureaux de qualité inférieure qui annihilèrent les efforts d'amélioration génétique.

La concession du Sud rencontra, au cours de ses premières années d'existence, un certain nombre de difficultés, mais celles-ci étaient partagées par l'ensemble de l'industrie de l'élevage. Face aux lourdes

pertes qu'elle avait subies à ses concessions de la Bow, la compagnie réduisit, en décembre 1885, son capital nominal d'un demi-million à un quart de million de dollars. Pour Cochrane ce fut une perte financière importante car, à ce moment, il détenait 4135 des 5000 parts<sup>8</sup>.

Les deux premiers hivers furent très durs, notamment l'hiver de 1886–1887 qui vint près de détruire complètement l'exploitation du ranch. Après avoir traversé un été sec et particulièrement chaud où les feux de prairies furent très nombreux, le troupeau entreprit l'hiver dans de très mauvaises conditions. Il lui fallait un hiver doux, mais la neige commença à tomber au début de novembre et, à la fin de janvier, la région subit l'une des pires tempêtes possibles. Au printemps, on compta les pertes et on estima qu'elles atteignaient en moyenne 15 pour 100 pour toute l'industrie de l'élevage. Le désastre fut tel qu'il amena les éleveurs à changer leurs méthodes; ils se décidèrent enfin à ne plus compter exclusivement sur l'arrivée régulière du chinook et prirent les dispositions nécessaires pour fournir aux troupeaux étables et fourrage<sup>9</sup>.

Une autre épreuve du début fut le médiocre profit tiré de la première cargaison de bœufs exportés par le ranch Cochrane sur le marché anglais, à la fin de 1888. L'arrivage toucha l'Angleterre juste après l'inondation du marché par des troupeaux d'Argentine, et le ranch Cochrane dut supporter une perte. Malgré tout, les perspectives de profits étaient réelles et sous l'habile direction de William Cochrane le



ranch se rétablit rapidement. Le troupeau s'accrut rapidement: en 1888, il y avait 8800 têtes, l'année suivante, 10 433 et en 1891, 12 782<sup>10</sup>. Pour les parquer, on obtint une nouvelle concession, le n° 300.

Une fois qu'elle fut bien établie, la compagnie ne recula plus. A l'annulation des anciennes concessions, en 1896, elle acheta une très grande superficie de terre qui lui assurait la tranquillité; grâce à la qualité de son bœuf, elle put exiger un prix au-dessus de la moyenne et les actionnaires reçurent la récompense qu'ils méritaient. A la mort du sénateur Cochrane, en 1903, la compagnie perdit cependant sa cheville ouvrière. L'aîné des Cochrane, James, n'avait pas porté une grande attention aux exploitations de l'Ouest et avait consacré ses énergies à gérer Hillhurst, la ferme de l'Est. De plus, les colons à cette époque arrivaient en masse dans l'Ouest et la compagnie avait beau posséder ses terres, la pression qui s'exerçait sur les grands ranchs ne cessait de s'accroître. La compagnie continua d'exploiter le ranch pendant encore deux années, mais en 1905 elle sonda l'Eglise des Mormons qui avait déjà fondé une colonie à Cardston et dans les environs, tout près de la frontière orientale de la concession. Les chefs de l'Eglise acceptèrent d'acheter l'ensemble des terrains, 67 000 acres, au prix de six dollars l'acre, concluant ainsi la plus grande transaction foncière du Nord-Ouest à cette date. Les 12 000 têtes de bétail, ainsi que les chevaux, le foin et les installations firent l'objet d'une vente distincte qui rapporta

\$250 000; les nouveaux propriétaires, Cowdry Brothers, banquiers de Fort MacLeod, les revendirent à d'autres, notamment à Pat Burns<sup>11</sup>.

Les terres furent vendues le 10 mars 1905 et, en avril 1907, tous les biens du ranch avaient été cédés, à l'exception des droits sur les minéraux, oubliés ou jugés sans valeur. Aussi, les descendants du sénateur furent-ils, sans doute, agréablement surpris lorsque, en 1947, lors de la découverte du pétrole en Alberta ils se retrouvèrent en possession d'un bien d'une grande valeur. La charte de la compagnie n'ayant jamais été cédée et étant toujours demeurée inscrite au nom de la famille, elle fut remise en vigueur en 1949 afin de disposer de cette manne inespérée<sup>12</sup>. Une charte provinciale remplaça plus tard la charte fédérale, mais la compagnie conserva sa raison sociale et la filiale directe de la compagnie originelle possédait (en 1969) son nom dans les annuaires téléphoniques de Calgary et était même beaucoup plus prospère que ne le fut jamais la compagnie-mère.

Le ranch continua d'être exploité après avoir été acheté par l'Eglise des Mormons (précisément, la Corporation of the Alberta State of Zion); la superficie exploitée diminua au rythme de l'occupation des terres arables par les colons mormons. La compagnie conserve encore sa personnalité juridique, mais les terres qu'elle possède sont situées dans une autre région. En mai 1968, l'Eglise des Mormons vendit le ranch, qui alors s'étendait sur 30 000 acres, à un éleveur et industriel pétrolier de Calgary au prix de \$3 millions<sup>13</sup>.

## Conclusions

En 1880, investir une grosse somme d'argent dans la Cochrane Ranche Company était une preuve d'audace et c'est par la détermination du sénateur Cochrane à mettre sur pied l'entreprise qu'on peut en comprendre toute l'importance. Dès la prise de possession par le Canada du territoire de la Compagnie de la baie d'Hudson, en 1869, les controverses firent rage entre ceux qui souhaitaient l'exploitation immédiate des terres par les Canadiens et ceux qui n'étaient pas encore assurés que la prise de possession du Nord-Ouest était une bonne chose. En investissant de fortes sommes dans les avant-monts des Rocheuses et en encourageant ses amis capitalistes à l'imiter, bien avant que le CP puisse prouver qu'il pouvait tenir ses promesses, Cochrane fut le premier à poser le geste absolument nécessaire pour inspirer confiance aux capitalistes de l'Est dans les possibilités du Nord-Ouest.

Le ranch Cochrane eut une importance pratiquement aussi grande pour l'industrie de l'élevage elle-même. Cochrane n'était pas le seul à s'être fait l'avocat de l'élevage bovin dans le Nord-Ouest et s'il n'avait agi, quelqu'un d'autre l'aurait sans doute fait, mais il lui revient l'honneur d'avoir le premier fait passer dans la réalité les idées de son temps. Les autres capitalistes attendirent les résultats de l'expérience avant de s'y lancer eux-mêmes, comme le remarquait quel-



quefois le sénateur avec un peu d'amertume<sup>1</sup>. Le ranch Cochrane acquit à ses dépens une expérience qui permit aux autres éleveurs d'éviter au moins quelques-uns des traquenards que leur tendait le nouveau pays qu'ils affrontaient. Véritable champ d'expérience («proving ground»), Big Hill permit de juger avec plus de réalisme les possibilités d'élevage des avant-monts et en particulier de détruire pratiquement la renommée de région de pâturage par excellence de la rivière Bow. Par la suite, les grandes exploitations d'élevage allaient s'établir dans la région du ruisseau Pincher et au Sud.

En se fixant dès le début de hautes normes de production, le ranch Cochrane établit un précédent que suivirent les autres éleveurs. Avec le temps, les demandes du marché auraient exigé une telle ligne de conduite, mais l'expérience dans l'élevage avait enseigné à Cochrane que pour retirer des dividendes il fallait payer au début le prix de la bonne qualité. Ces normes furent maintenues au cours des années difficiles de l'exploitation de Big Hill et de celle du ranch du Sud et contribuèrent à asseoir la tradition de qualité du bœuf de l'Alberta.

Les structures d'exploitation, si importantes à l'industrie naissante de l'élevage, furent créées grâce à l'influence de Cochrane sur le gouvernement d'alors. A toutes fins pratiques, il n'y avait, en 1880, aucune réglementation de l'élevage. Cochrane s'employa à combler le vide que laissait le manque d'intérêt presque total à l'époque pour un

sujet aussi conventionnel. Grâce à l'influence que Cochrane, inspiré par son intérêt personnel, exerçait dans les coulisses parlementaires, le gouvernement publia jusqu'en 1896 des règlements qui favorisaient les grandes exploitations capitalistes et semi-monopolistiques. Cochrane n'avait pas pu prévoir que l'accroissement de la population et les tendances populistes et démocratiques qui l'accompagnaient amèneraient des changements fondamentaux aux règlements.

D'un intérêt peut-être plus académique, le conflit entre l'éleveur et le colon sur les concessions de Cochrane est plus que tout autre, à cause de sa proximité de Calgary, un exemple presque parfait du genre. Tous les éléments y étaient rassemblés: les investissements de l'éleveur, l'appétit du colon pour la terre, le marchand, le politicien et le chemin de fer. Quelques années d'affrontements classiques furent suivies de l'éventuelle et inévitable victoire du colon.

Le ranch Cochrane marqua le début et le style d'une période qui, malgré sa courte durée, eut une profonde influence sur l'histoire du Canada. L'envergure de l'exploitation de Cochrane constituait, au Canada, une révolution dans l'industrie de l'élevage comparable à celle provoquée en agriculture par les grandes fermes de blé des prairies et par l'utilisation systématique de la machinerie. Ce fut le commencement d'une époque dont les générations postérieures parleraient avec nostalgie comme de l'âge d'or de l'élevage («The Golden Age of Ranching»).

## Introduction

- 1 *Gazette* (Montréal), 18 nov. 1881, p. 6. «A Journey over the Plains, by D. McEachran, F.R.C.V.S.».
- 2 *Gazette* (Montréal), 29 nov. 1881, p. 6, *op. cit.*
- 3 L. V. Kelly, *The Range Men; The Story of the Ranchers and Indians of Alberta* (Toronto, William Briggs, 1913), p. 112–114. A cette époque, l'industrie de l'élevage existait déjà en C.-B. Le ranch du lac Alkali dont la fondation remonte à 1861 (peut-être même à 1859) est probablement le plus ancien et est encore l'un des plus importants de la province.
- 4 Canada, Ministère de l'Intérieur, *Report of the North-West Mounted Police, 1882* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1883), Rapport du commissaire Irvine, p. 18.
- 5 Lewis G. Thomas, «The Ranching Period in Southern Alberta», (Thèse de maîtrise, Univ. of Alberta, 1935), p. 22.
- 6 *Ibid.*, p. 21.

## La présence du gouvernement

- 1 Canada, Lois, Statuts, etc., *Statutes, 1872* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1873) (ci-après Canada, *Statutes*), ch. 23, art. 34.
- 2 Canada, *Statutes, 1881*, ch. 16. Le Cabinet s'approprié le pouvoir, détenu jusque-là par le ministre de l'Intérieur, d'abroger les concessions. D'autre part, à partir de 1876, les concessions étaient accordées sous la recommandation du Cabinet plutôt que du ministre.
- 3 Canada, Archives publiques (ci-après APC), RG2, 1, vol. 211, PC 803(a) du 20 mai 1881, art. 16–21; *ibid.*, vol. 220, PC 1710(a) du 23 déc. 1881, art. 16–17.
- 4 Canada, Ministère de l'Intérieur, *Annual Report for the Year 1885* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1886), «Report of G. U. Ryley, Clerk of Timber, Mineral and Grazing Lands», p. 37. La modification du bail pouvait se faire jugeait-on sans décret en conseil, selon les observations de M. Ryley, confirmées plus tard par les lettres émanant du ministère (voir lettres d'avril 1888, dans APC, RG15, B2a, vol. 170, dossier 145330).

- 5 APC, RG2, 1, vol. 532, PC 2669(a), 12 oct. 1892.
- 6 *Ibid.*, vol. 554, PC 1219, 22 avril 1893.
- 7 John Blue, *Alberta, Past and Present* (Chicago, Pioneer Historical Publishing Co., 1924), vol. 1, p. 323.
- 8 APC, RG2, 1, vol. 307, PC 612, 6 avril 1885.
- 9 *Ibid.*, vol. 292, PC 1903 et PC 1904, tous deux datés du 6 oct. 1884.
- 10 *Ibid.*, vol. 361, PC 634, 7 avril 1887.
- 11 Canada, Ministère de l'Intérieur, *Annual Report for the Year 1886* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1887), p. xxxi.
- 12 APC, MG26, A1d, vol. 433, p. 213234. Moreton Frewen à Sir John A. Macdonald, 5 janv. 1886. Issu d'une bonne famille, Frewen avait épousé une des sœurs Jerome et était ainsi l'oncle de Sir Winston Churchill. Au cours de sa vie, il se lança dans plusieurs carrières dont, à cette époque, l'élevage, et ne réussit dans aucune, mais, grâce à une personnalité attachante, il s'en tirait toujours sans dommage.
- 13 Duncan McEachran, «A Brief Historical Sketch of the Early History of Livestock Quarantine in Canada», *The Agricultural Gazette of Canada*, vol. 9, n° 5 (sept.–oct. 1922), pt. 4, p. 416.
- 14 Canada, *Statutes, 1879*, ch. 23, art. 22 et 23; aussi V. C. Fowke, *Canadian Agricultural Policy, The Historical Pattern* (Toronto, Univ. of Toronto Press, 1946), p. 205–206.
- 15 Canada, *Report on Cattle Quarantine in Canada, 1897* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1898), p. 5.
- 16 *Ibid.*, p. 6.
- 17 *Ibid.*, 1901, p. 45–46.
- 18 APC, RG2, 1, vol. 289, PC 1763, 8 sept. 1884, préambule.
- 19 *Ibid.*
- 20 *Ibid.*
- 21 Alberta University. Library, William Pearce Papers, dossier 1-B-6, boîte 2, Pearce à l'Hon. Thomas White, 8 mars 1888; *ibid.*, White à Pearce, 16 mars 1888.

## Les capitalistes

- 1 Canada, Ministère de l'Intérieur, *Annual Report for the Year 1881* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1882), pt. 1, p. 66.
- 2 William Turrentine Jackson, *The Enterprising Scot, Investors in the American West after 1873* (Edimbourg, Univ. Press, 1968), p. 73.
- 3 Sheilagh S. Jameson, «The Era of the Big Ranches», *Alberta Historical Review*, vol. 18, n° 1 (hiver 1970), p. 2.
- 4 John Macoun, *Manitoba and the Great North-West* (Guelph, World Publishing Co., 1882), p. 227.
- 5 William Turrentine Jackson, *op. cit.*, p. 74–75.
- 6 Lewis G. Thomas, *op. cit.*, p. 14.
- 7 *The Canadian Biographical Dictionary* (Chicago, American Biographical Publishing Co., 1881), p. 281.
- 8 *Ibid.*, p. 283; *The Canadian Directory of Parliament* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1968), p. 127; *Lovell's Province of Quebec Directory for 1871* (Montréal, J. Lovell & Son, 1872), p. 963; *The Canadian Parliamentary Guide, 1885*, p. 55; *ibid.*, 1901, p. 35.
- 9 *The Canadian Biographical Dictionary* (Chicago, American Biographical Publishing Co., 1881), p. 281. L'*Illustrated Atlas of the Dominion of Canada, 1881* (Toronto, H. Belden and Co., 1881), p. 12, précise que la propriété du sénateur comprenait les lots nos 10, 11, 13 et 15 de la concession n° 6, les lots nos 10–11 de la concession 7, les lots nos 10, 11, 12 de la concession n° 8, se trouvant tous dans le canton Compton du comté du même nom et totalisant 1100 acres.
- 10 Duncan Marshall, *Shorthorn Cattle in Canada* (Dominion Shorthorn Breeders' Association, 1932), p. 116.
- 11 *The Cultivator and Country Gentleman* (Albany, N.Y.) 12 déc. 1872, cité dans *The Canadian Biographical Dictionary*, p. 283.
- 12 Duncan Marshall, *op. cit.*, p. 118–119.
- 13 *Ibid.*, p. 125.
- 14 *The Canadian Biographical Dictionary*, p. 282.
- 15 Duncan Marshall, *op. cit.*, p. 121.

- 16 APC, RG15, B2a, vol. 10, dossier 142709, pt. 1, M. H. Cochrane au ministre de l'Intérieur, 8 mai 1883.
- 17 Hew Grant Cochrane, «Autobiography» (ouvrage miméographié à l'usage exclusif de la famille, ca 1958), p. 1. H. G. Cochrane, aujourd'hui décédé, était le petit-fils du sénateur.
- 18 *Calgary Herald*, 14 sept. 1883 au 25 juin 1884. Mount Royal Ranche Company acheta l'entreprise lancée par A. P. Patrick à la rivière Ghost, au printemps de 1884, pour faire de l'élevage de chevaux. Le *Calgary Herald* du 18 juin 1884 (p. 3) note que M. E. A. Baynes a quitté l'Est et qu'il est attendu d'un jour à autre.
- 19 *Gazette* (Montréal), 13 août 1903, p. 1; *ibid.*, p. 4, éditorial.
- 20 *ibid.*, p. 1, 2, 4; quelques renseignements sur James A. Cochrane, proviennent de H. J. Morgan, *The Canadian Men and Women of the Time* (Toronto, William Briggs, 1912), p. 244.
- 21 Canada. Ministère de la Consommation et des corporations. Direction des corporations. Dossier «Cochrane Ranche Company Limited», division «C», avec la «Petition for Supplementary Letters Patent», 28 déc. 1885.
- 22 Les renseignements sur la vie de Duncan McEachran proviennent des sources suivantes: Charles A. Mitchell, «A Note on the Early History of Veterinary Science in Canada», un tiré à part du *Canadian Journal of Comparative Medicine* (1938–1940), p. 7–11, 30–33, conservé à la bibliothèque des APC; Hazel Williamson «Dr. Duncan McEachran, F.R.C.V.S. (Edinburgh)», monographie rédigée à l'usage privé des archives de l'université McGill et fournie aimablement par l'archiviste de l'université, John Andreasson.
- 23 Glenbow-Alberta Institute, dossier de coupures intitulé «Mr. & Mrs. James Walker»; *Who's Who in Canada, 1927* (Toronto, International Press), p. 380; *ibid.*, 1936, p. 6.
- 24 *Gazette* (Montréal), 18 avril 1888, p. 3, «A Good Appointment».
- 25 H. J. Morgan, *op. cit.*, p. 781; *The Canadian Directory of Parliament*, p. 448–449.
- 26 H. J. Morgan, *op. cit.*, éd. de 1912, p. 212.
- 27 *ibid.*, éd. 1898, p. 171; *Lovell's Province of Quebec Directory for 1871*, p. 1069.
- 28 *Lovell's Montreal Directory for 1881–82* (Montréal, J. Lovell & Son, 1882), p. 374.
- 29 *ibid.*, 1880–81, p. 448, 530; *ibid.*, p. 467.
- 30 Frank White, «Diary», *Canadian Cattlemen*, vol. 9, n° 2 (sept. 1948), p. 68, entrée du 11 mars 1884.
- 31 *The Canadian Directory of Parliament*, p. 74; *The Canadian Biographical Directory*, p. 289–290.
- 32 *The Canadian Directory of Parliament*, p. 358.
- 33 *Lovell's Montreal Directory for 1879–80* (Montréal, J. Lovell & Son, 1880), p. 360. Les éditions postérieures de l'annuaire confirment que James Gibb résida à Montréal jusqu'en 1885–1886, excepté pour une période où il habita Londres (Angleterre), en 1881–1882; *ibid.*, 1881–1882, p. 400. Sur J. R. Gibb, voir également les annuaires pour les années 1880–1881, 1881–1882, 1882–1883, 1883–1884, 1884–1885, 1885–1886; *The Canadian Directory of Parliament*, p. 228; APC, RG15, B2a, vol. 170, dossier 145330, pt. 1, mémoire confidentiel (imprimé), J. S. Dennis au ministre de l'Intérieur, 9 mai 1881 (et autres documents d'avril 1888).
- 34 *The Canadian Directory of Parliament*, p. 607; *The Canadian Parliamentary Companion and Annual Register, 1880* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1881), p. 241–242; Ruth McKenzie, *Leeds and Grenville, Their First Two Hundred Years* (Toronto, McClelland and Stewart, 1967), p. 184.
- 35 *Encyclopaedia of Canadian Biography* (Montréal, Canadian Press Syndicate, 1904), p. 55.
- 36 APC, RG15, B2a, vol. 170, dossier 145330, pt. 1, mémoire confidentiel de J. S. Dennis au ministre de l'Intérieur, 9 mai 1881.
- 37 H. J. Morgan, *op. cit.*, p. 974; *Macmillan Dictionary of Canadian Biography* (Toronto, Macmillan, 1965), p. 720.
- 38 APC, MG26, A1d, vol. 382, pt. 1, p. 178832, T. B. Strange à Sir John A. Macdonald, 9 mars 1882.
- 39 *Lovell's Montreal Directory for 1880–81*, p. 85; diverses cartes des rues de la ville, dans la Collection nationale de cartes et plans des APC.

#### La fondation

- 1 APC, RG2, 1, vol. 211, PC 635, 5 mai 1881. Dans cette affaire, la Société était représentée par Abbott, Tait, Witherspoon et Abbott, société appartenant à (Sir) John Abbott, alors avocat du chemin de fer Canadien Pacifique, maire de Montréal et plus tard premier ministre.
- 2 Canada. Ministère de la Consommation et des corporations, Direction des corporations, dossier de Cochrane Ranche Company, Limited: «Draft of Charter of Incorporation».
- 3 APC, MG26, A1b., vol. 209, p. 88917–88918, J. S. Dennis à Sir John A. Macdonald, 9 fév. 1881.
- 4 APC, RG15, B2a, vol. 10, dossier 142709, pt. 1, M. H. Cochrane à J. S. Dennis, 26 nov. 1880.
- 5 *ibid.*, M. H. Cochrane à Sir John A. Macdonald, 17 déc. 1880.
- 6 Canada. Ministère de l'Intérieur, *Annual Report for the Year 1880* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1881), p. viii.
- 7 APC, RG15, B2a, vol. 10, dossier 142709, pt. 1, projet de concession ne portant ni signature ni date, mais présenté au printemps de 1881 et probablement rédigé de la main même de Cochrane.
- 8 *ibid.*, D. McEachran à J. S. Dennis, 10 mars 1881.
- 9 *ibid.*, projet d'un mémoire au Conseil privé, du 21 fév. 1881.
- 10 *ibid.*, copie d'une note de Sir John A. Macdonald à Joseph Pope, 12 mai 1881, jointe à une lettre de J. A. Gemmill, avocat de la Cochrane Ranche Company au ministre de l'Intérieur, 31 juil. 1882; APC, RG2, 1, vol. 211 PC 803(a), 20 mai 1881, p. 3, art. 20. Le \$2 du texte imprimé est biffé et remplacé par \$1.25, écrit à l'encre et à la main.

- 11 APC, RG2, 1, vol. 220, PC 1710(a), 23 déc. 1881, art. 16d.
- 12 Par exemple, dans une note à joindre au dossier, ca juin 1883, G. U. Ryley affirme qu'aucune mesure n'a été prise à propos des lettres de Cochrane du 8 mai et du 7 juin (APC, RG15, B2a, vol. 10, dossier 142709, pt. 1), mettant en évidence la plainte de Cochrane à Pope: «Mcperson does not even answer my letters. I simply want what was promised me, no more or less» (APC, MG26, A1b, vol. 249, p. 112553–112554). Et ce, malgré que le représentant de Cochrane à Ottawa n'était nul autre que John A. Gemmill, de la maison Gemmill and May, un des avocats les plus versés dans les affaires parlementaires (et un des plus habiles à manœuvrer dans les couloirs du Parlement) de la capitale. Il possédait toute la panoplie nécessaire pour faire partie du groupe Cochrane: né à Ramsay (comté Lanark, Ontario) d'une bonne famille écossaise, il reçut sa formation en Ecosse et fut admis au barreau de l'Ontario en 1870. Il était l'un des promoteurs de la British Columbia Southern Railway, un directeur actif de plusieurs autres sociétés de chemins de fer, président du Rideau Club, président de la Saint Andrew's Society (Ottawa) et un membre dévoué du parti conservateur. Si de plus amples preuves de ses qualifications sont nécessaires, ajoutons que sa femme était la fille du sénateur Ogilvie (*Ottawa Citizen*, 8 nov. 1905, p. 4, et *Ottawa Evening Journal*, 7 nov. 1905, p. 9), et que lui-même avait publié, en 1904, une histoire de la famille Ogilvie, *The Ogilvies of Montreal*.
- 13 APC, RG2, 1, vol. 554, PC 1219, 22 avril 1893.
- 14 APC, MG26, A1e, vol. 525, pt. 1, p. 144–145.
- 15 *Ibid.*, A1a, vol. 82, p. 32024–32026, Lorne à Macdonald, 23 avril 1882; APC, RG2, 1, vol. 227, PC 841, 24 avril 1882: Interdiction du pâturage des moutons, mais à ce document était jointe une note portant l'entête du bureau du gouverneur général et où étaient inscrits les mots suivants: «to be kept back, though signed till further orders», PC 841 annulé complètement par PC 890, 11 mai 1882 (*ibid.*, vol. 228) remplacé par PC 892, 11 mai (*ibid.*) interdisant le pâturage des moutons sans la permission écrite du ministre de l'Intérieur.
- 16 T. Bland Strange, *Gunner Jingo's Jubilee* (Londres, Remington and Co., 1893), p. 381.
- 17 APC, RG15, B2a, vol. 10, dossier 142709, pt. 1, M. H. Cochrane au sous-ministre de l'Intérieur, 31 mai 1881.
- 18 Glenbow-Alberta Institute, dossier A/W181A, Col. James, «The Coming of the N.-W.M.P. (1874) and Reminiscences», p. 24. Allocution adressée à l'Alberta Military Institute, Calgary, Alberta, 11 mars 1924; *ibid.*, dossier de coupures: «Mr. & Mrs. James Walker», coupure sans date et impossible à identifier.
- 19 Par exemple, en octobre 1882, Frank White essaya d'embaucher quelques-uns des employés de Pointdexter and Orr. Frank White, *op. cit.*, vol. 8, n° 4 (mars 1946), p. 241, entrées du 20–23 oct. 1882.
- 20 *Gazette* (Montréal), 4 nov. 1881, p. 6, «No sooner did we enter the Dominion than a most marked improvement was at once observable in the soil and the pasture, an improvement which continued to increase till we reached our destination at the Bow River».
- 21 *Globe* (Toronto), 11 déc. 1882, p. 3.
- 22 Glenbow-Alberta Institute, dossier A.H. 372, fol. 1, F. W. G. Haultain à sa mère, 8 juin 1885.
- 23 Phil S. Long, *The Great Canadian Range* (Toronto, Ryerson Press, 1963), p. 40–41.
- 24 *Gazette* (Montréal), 12 avril 1881, p. 8.
- 25 *Ibid.*, 26 avril 1881, p. 8, citant *The Colonies and India* du 9 avril.
- 26 Glenbow-Alberta Institute, dossier D971.2/M147, *Journal of Commerce* de Liverpool, 29 oct. 1881, coupure de l'album: «Lord Lorne's Expedition to the North West».
- 27 APC, RG15, B2a, vol. 170, dossier 145330, pt. 1, mémoire confidentiel de Dennis au ministre, 9 mai 1881 (avec documents d'avril 1888). Les autres personnes étaient: J. P. Wiser, M. P., l'Hon. P. M. Gibbs, E. H. Stimson, Esq., D. Ford Jones, M.P., le capitaine Milburn, Allan P. Patrick.
- 28 *Gazette* (Montréal), 18 nov. 1881, p. 6, «A Journey over the Plains», par le Dr McEachran.
- 29 APC, RG15, B2a, vol. 10, dossier 142709, pt. 1: note à consigner au dossier contenant «Extract from letter of Sec'y of the Cochrane Co. dated 13 May 1881»; *ibid.*, M. H. Cochrane au sous-ministre, 31 mai 1881.
- 30 *Gazette* (Montréal), 27 avril 1881, p. 1.
- 31 *Canada Gazette*, vol. 16, p. 568, 7 oct. 1882.
- 32 *Ibid.*, p. 22, 8 juil. 1882.
- 33 *Ibid.*, p. 569, 7 oct. 1882.
- 34 Canada. Ministère de la Consommation et des corporations. Direction des corporations, dossier «Dominion Cattle Co.» G. W. Burbidge, sous-ministre de la Justice, au secrétaire d'Etat, du 4 août 1882. Les noms de H. G. Wiser et de W. P. Herring avaient été également omis parce que J. P. Wiser avait signé leurs noms sans procuration. Comme on ne pouvait pas les rejoindre pour les faire signer, leurs noms durent être omis.
- 35 T. B. Strange, *op. cit.*, p. 381.
- 36 C. M. MacInnes, *In the Shadow of the Rockies* (Londres, Rivingtons, 1930), p. 176, 178.
- 37 Glenbow-Alberta Institute, dossier de coupures: «Mr. & Mrs. James Walker». Au moins trois des coupures, ne portant ni dates ni signes d'identification, signalent ce fait.
- 38 Canada. Ministère de l'Intérieur, *Annual Report for the Year 1882* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1883), pt. 3, «Annual Report of the North-West Mounted Police, 1882», p. 16.
- 39 *Gazette* (Montréal), 29 nov. 1881, p. 6.
- 40 T. B. Strange, *op. cit.*, p. 388.
- 41 *Gazette* (Montréal), 29 nov. 1881, p. 6.

## L'empire

- 1 *Gazette* (Montréal), 18 nov. 1881, p. 6.
- 2 *Ibid.*
- 3 Glenbow-Alberta Institute, dossier D971.2/M147, lettres du rév. James McGregor au *Courant* d'Edimbourg: «Lord Lorne's Expedition to the North West»; lettre du 29 sept. 1881, en provenance de Helena (Montana) publiée dans le numéro du 21 oct. (à la p. 27, de l'album); *ibid.*, A.K39: «General Notes» de W. D. Kerfoot (sans pagination).
- 4 *Times* (Chicago), cité dans la *Gazette de Montréal*, 9 juin 1881, p. 8: «The Western Cattle Trade».
- 5 APC, RG15, B2a, vol. 10, dossier 142709, pt. 1, D. McEachran au Col. J. S. Dennis, 10 mars 1881.
- 6 Glenbow-Alberta Institute, dossier de coupures: «Mr. & Mrs. James Walker».
- 7 *Ibid.*, A.K39, «General Notes» de W. D. Kerfoot.
- 8 L. V. Kelly, *op. cit.*, p. 147–148.
- 9 Canada, Ministère de l'Intérieur, *Annual Report for the Year 1881* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1882), pt. 1, «Extract from the Report of Lachlan Kennedy, D.L.S., on the Survey of the Township Outlines in the Bow River District», p. 65.
- 10 Glenbow-Alberta Institute, dossier D971.2/M147, lettre du rév. James McGregor, datée du 29 sept. 1881, de Helena (Montana) et publiée le 21 oct. dans le *Courant* d'Edimbourg (p. 27 de l'album de coupures).
- 11 *Ibid.*, lettre datée du 7 oct. 1881, de Chicago et publiée le 27 oct.
- 12 *Canadian Illustrated News*, 25 nov. 1882, p. 339; Frank White, *op. cit.*, vol. 8, n° 4 (mars 1946), p. 245, entrée du 24 oct. 1882. Strange en donne la description suivante (T. B. Strange, *op. cit.*, p. 393): «Where grown cattle have to be rebranded or vented, to save time and labour, they are driven into a long shoot, at the end of which is a sort of swing fence hinged with raw hide to a post fastened horizontally on the ground and gradually drawn to the opposite side by a winch. It secures the animal during branding. The iron is inserted between the bars of the shoot».
- 13 *Ibid.*, lettre du 29 sept., publiée le 21 oct. 1881; Canada, Ministère de l'Intérieur, *Annual Report for the Year 1881* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1882), pt. 1, «Extract from the Report of Lachlan Kennedy, D.L.S., on the Survey of the Township Outlines in the Bow River District», p. 65.
- 14 *Ibid.*, dossier A.K39, «General Notes» de W. D. Kerfoot.
- 15 Sheilagh S. Jameson, *op. cit.*, p. 4; «General Notes» de W. D. Kerfoot, qui reprend l'estimation du troupeau au 1<sup>er</sup> avril 1882, faite par le major Walker.
- 16 APC, RG15, B2a, vol. 10, dossier 142709, pt. 1, C. C. Colby au ministre de l'Intérieur, 14 fév. 1882; *ibid.*, vol. 2, dossier 1687, pour Baynes, J. Abbott au ministre de l'Intérieur, 17 fév. 1882; *ibid.*, vol. 10, dossier 142709, pt. 1, Brooks au ministre de l'Intérieur, 21 fév. 1882.
- 17 *Ibid.*, M.H.C. au ministre, 17 fév. 1882.
- 18 APC, RG2, 1, vol. 226, PC 722, 11 avril 1882, «Schedule of proposed Grazing Leases accompanying Report of the Minister of the Interior, to the Hon. the Privy Council dated March 1882».
- 19 Mitchell faisait certainement partie de l'«aristocratie» des Cantons de l'Est et de Montréal; il provenait de bonne famille et il était directeur de toutes les sociétés nécessaires, mais pour une raison ou une autre, la concession d'élevage qu'il reçut ne fut jamais exploitée, même si elle était aboutée à celles de Colby et de Brooks. Elle fut annulée en août 1886.
- 20 APC, RG15, B2a, vol. 10, dossier 142709, pt. 1, C. C. Colby à un certain M. Hamilton, du ministère de l'Intérieur, 27 mars 1882.
- 21 *Ibid.*, note à consigner de G. U. Ryley, 21 fév. 1883.
- 22 T. B. Strange, *op. cit.*, p. 383; *The Canadian Directory of Parliament* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1968), p. 248.
- 23 L. V. Kelly, *op. cit.*, p. 149–150.
- 24 Glenbow-Alberta Institute, dossier A.K39, «General Notes» de Kerfoot.
- 25 L. V. Kelly, *op. cit.*, p. 152.
- 26 APC, MG30, C1, vol. 5, journal de Otto J. Klotz, p. 265, entrée du 21 sept. 1882. Certains indices semblent indiquer que Frank White était le frère de Fred White, administrateur de la Police à cheval du Nord-Ouest, mais je n'ai pu en établir la preuve parfaite.
- 27 Glenbow-Alberta Institute, dossier A.K39, «General Notes» de W. D. Kerfoot.
- 28 Frank White, *op. cit.*, vol. 8, n° 4 (mars 1946), p. 189, 241, entrées de la fin de septembre à la mi-octobre; *ibid.*, p. 189, entrées du 8 et 10 octobre 1882.
- 29 *Ibid.*, p. 245, entrée du 1<sup>er</sup> nov. 1882: Canada, Ministère de l'Intérieur, *Annual Report for the Year 1884* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1885), pt. 6, «Report of the Deputy Head upon his Visit to the North-West», p. 12.
- 30 L. V. Kelly, *op. cit.*, p. 152.
- 31 APC, RG15, B2a, vol. 10, dossier 142709, pt. 1, M. H. Cochrane au ministre de l'Intérieur, 8 mai 1883.
- 32 *Ibid.*, 7 juin 1883.
- 33 A noter, une nouvelle fois, qu'il parvint à peine à convaincre le ministère de lui répondre, et encore moins à lui vendre des terres. Dans sa lettre du 8 mai, il rappelle au ministère qu'il n'a pas encore reçu de réponse à sa lettre de novembre de l'année précédente.
- 34 Frank White, *op. cit.*, vol. 9, n° 1 (juin 1946), p. 165, entrée du 6 avril 1883.
- 35 L. V. Kelly, *op. cit.*, p. 158.
- 36 Frank White, *op. cit.*, vol. 9, n° 3, p. 165, entrée du 24 mars 1883.
- 37 Robert McDougall, «The Cochrane Ranch, 1881–1894, A Local History» (monographie préparée pour le Social Studies Council, Alberta Teachers Association), p. 18.
- 38 *Ibid.*
- 39 Sheilagh S. Jameson, *op. cit.*, p. 6. L'anecdote est peut-être apocryphe, mais elle n'en est pas moins intéressante.
- 40 D. E. Brown, «A History of the Cochrane Area» (thèse de maîtrise, Univ. of Alberta, Edmonton, 1951), p. 64.
- 41 L. V. Kelly, *op. cit.*, p. 151.
- 42 D. E. Brown, *op. cit.*



- 43 Glenbow-Alberta Institute, dossier A.B8878A: «I Remember», souvenirs de John George «Kootenai» Brown, recueillis mot à mot par W. McD. Tait, p. 131.
- 44 *Ibid.*, dossier D971.2/M147, lettres du rév. James McGregor, du 9 sept. 1881, publiées le 21 oct. 1881.
- 45 APC, MG26, A1e, vol. 525, pt. 1, p. 144–145, Macdonald à Macpherson, 8 juin 1883.
- 46 *Ibid.*, A1b, vol. 249, p. 112545–112551, Macpherson à Macdonald.
- 47 *Ibid.*, vol. 443, p. 213233–213236, Frewen à Macdonald, 5 janv. 1886. Frewen n'avait vraiment pas les compétences nécessaires pour juger les aptitudes du sénateur Cochrane en matière d'élevage. Pour s'enrichir, il avait eu le dessein de fonder un ranch au Wyoming, mais il ne réussit qu'à faire perdre de grandes sommes d'argent à ses bailleurs de fonds.
- 48 Canada. Ministère de l'Intérieur. *Annual Report for the Year 1884* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1885), pt. 6, «Report of the Deputy Head upon his Visit to the North-West», p. 12.

#### Ventes et contrats

- 1 L. V. Kelly, *op. cit.*, p. 51.
- 2 Glenbow-Alberta Institute, A.K39, «General Notes» de W. D. Kerfoot.
- 3 *Ibid.*
- 4 John Blue, *op. cit.*, vol. 1, p. 331.
- 5 Glenbow-Alberta Institute, A.K39, «General Notes» de W. D. Kerfoot.
- 6 L. V. Kelly, *op. cit.*, p. 216.
- 7 Frank White, *op. cit.*, vol. 9, n° 1 (juin 1946), p. 62, entrées du 2 et 3 déc. 1882; *ibid.*, p. 61, entrée du 24 nov. 1882.
- 8 *Ibid.*, p. 8.
- 9 Glenbow-Alberta Institute, dossier A.K39, «General Notes» de W. D. Kerfoot.
- 10 Frank White, *op. cit.*, vol. 8, n° 4 (mars 1946), p. 188, entrée du 27 sept. 1882. On ne sait pas combien d'actions Walker possédait dans l'entreprise à ce moment. Au moment de la formation de la Société, il en acheta 100 d'une valeur nominale de \$10 000.

#### La British American Ranche Company

- 1 APC, RG15, B2a, vol. 10, dossier 142709, pt. 1, lettre de M. H. Cochrane au ministre de l'Intérieur, 22 mars 1883, à laquelle sont joints les titres de cession.
- 2 *Ibid.*, 7 juin 1883.
- 3 APC, MG26, A1b, vol. 249, p. 112553–112554, M. H. Cochrane à Joseph Pope, 18 juin 1883.
- 4 APC, RG15, B2a, vol. 10, dossier 142709, pt. 1, M. H. Cochrane (par M. Gemmill) au ministre de l'Intérieur, 20 mars 1883.
- 5 APC, MG26, A1b, vol. 249, p. 112346–112347, lettre de C. C. Colby à D. L. Macpherson, 21 mars 1883, jointe à une note de Macpherson à John A. Macdonald, du 22 mars 1883, p. 112348–112349.
- 6 *Ibid.*, p. 112542–112544, Macpherson à Macdonald, 7 juin 1883; et p. 112545–112551, 10 juin 1883; *ibid.*, A1e, vol. 525, pt. 1, registre de lettres n° 22, pt. 1, p. 144–145, Macdonald à Macpherson, 8 juin 1883.
- 7 *Ibid.*, vol. 525, pt. 1, registre de lettres, Macdonald à Alexander Campbell, à propos des intentions d'élevage de son frère Charles, 23 juin 1883.
- 8 *Ibid.*, vol. 249, p. 112553–112554, M. H. Cochrane à Pope, 18 juin 1883.
- 9 APC, RG15, B2a, vol. 10, dossier 142709, pt. 1, John R. Hall, secrétaire intérimaire, à J. A. Gemmill, 11 juil. 1883.
- 10 APC, MG26, A1b, vol. 249, p. 112545–112551, Macpherson à Macdonald, 10 juin 1883.
- 11 APC, RG2, 1, vol. 292, PC 1903, 6 oct. 1884.
- 12 *Ibid.*, PC 1904, 6 oct. 1884.
- 13 Frank White, *op. cit.*, vol. 11, n° 2 (sept. 1948), p. 68, entrées du 1<sup>er</sup> fév. au 11 mars 1884.
- 14 *Ibid.*, p. 111, entrée du 6 juin 1884.
- 15 *Ibid.*, vol. 10 n° 4 (mars 1949), p. 235, entrée du 6 juil. 1884. White entreprit de se lancer dans l'élevage à son propre compte et il prit possession de la concession n° 46, à la frontière occidentale du ranch de Big Hill. En 1881, cette concession avait été accordée à R. Talbot Macdonell et Eneas R. Macdonell d'Oban, Argyleshire, Ecosse (APC, RG2, 1, vol. 300, PC 176, 3 fév. 1885), mais à leur propre demande la concession avait été annulée. White reçut également une tranche de la partie occidentale des concessions Cochrane.
- 16 Frank White, *op. cit.*, vol. 11, n° 2 (29 sept. 1948), p. 68, entrée du 19 fév. 1884.
- 17 Canada. Ministère de la Consommation et des corporations, Direction des corporations, dossier de la British American Ranche Company.
- 18 Frank White, *op. cit.*, vol. 11, n° 2 (29 sept. 1948), p. 68, entrée du 19 fév. 1884.
- 19 APC, RG2, 1, vol. 226, PC 722, 11 avril 1882, «Schedule of Application». Il est possible que la British American Ranche Company ait pu se servir également de la concession n° 45, accordée en premier lieu à Allan Patrick, un arpenteur des terres fédérales bien connu. Cette concession d'une superficie de 12 000 acres, au nord-ouest de la principale concession de Cochrane, fut cédée à E. A. Baynes en juin 1883. Il est également possible de voir dans cet arrangement un essai de Baynes de se lancer à son compte.
- 20 APC, RG15, B2a, vol. 2, dossier 1687, P. B. Douglas au sous-ministre de la Justice, 26 mars 1885; le sous-ministre de la Justice au sous-ministre de l'Intérieur, 7 avril 1885.
- 21 Robert McDougall, *op. cit.*, p. 20.
- 22 APC, RG15, B2a, vol. 5 dossier 137261, pt. 1, William Pearce au sous-ministre de l'Intérieur, 28 mars 1889. Le ranch Gang fut fondé par les frères Harper dans le centre sud de la Colombie-Britannique, vers 1863. Il était alors, et est encore aujourd'hui, l'un des plus gros ranchs de la province (Thomas R. Weir, *Ranching in the Southern Interior*



- Plateau of British Columbia* [Ottawa, Imprimeur de la reine, 1964], p. 90–91).
- 23 Ce chiffre, ainsi que les autres cités dans le même paragraphe, proviennent de APC, RG15, B2a, vol. 5, dossier 137261, pt. 1, état des troupeaux, de mai 1885, du 12 sept. 1885, de nov. 1886, du 12 nov. 1887 et d'août 1888.
- 24 *Ibid.*, «Extract from the Minutes of the British American Rancho Co. Ltd. of date Twenty fifth June 1888».
- 25 John Blue, *op. cit.*, vol. 1, p. 345.
- 26 *Calgary Herald*, 16 avril 1884, p. 2.
- 27 Les journaux rapportent le chiffre de 8 000 moutons (*Calgary Herald*, 17 sept. 1884, p. 4). La déclaration en douane présentée le 29 août 1884 (APC, RG15, B2a, dossier 11007, entrée n° 12, du 19 août 1884, «Statement Shewing the number of Horses, Cattle and Sheep, and the Name of Importer, entered in the District of Alberta, from the 1<sup>st</sup> June 1880») indique 7000 moutons – et quatre chevaux.
- 28 *Calgary Herald*, 15 oct. 1884, p. 1.
- 29 *Ibid.*, 24 sept. 1884, p. 1.
- 30 Canada. Ministère de l'Intérieur, *Annual Report of the Year 1884* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1885), pt. 6, «Report of the Deputy Head Upon his Visit to the North-West», p. 12.
- 31 *Calgary Herald*, 2 avril 1885, p. 3; 16 avril 1885, p. 1.
- 32 L. V. Kelly, *op. cit.*, p. 178. Le *Calgary Herald* ne mentionne ni le caprice de la nature ni le taux élevé des pertes à la mise bas; il corrobore le feu de prairie et fixe à 400 le nombre de moutons tués, alors que Kelly parle de 1000.
- 33 APC, RG15, B2a, vol. 5, dossier 137261, pt. 1, «Return of Stock . . .», Calgary, mai 1885.
- 34 *Ibid.*, état des troupeaux, de mai 1885, du 12 sept. 1885, de nov. 1886, du 12 nov. 1887 et d'août 1888.
- 35 *Calgary Herald*, 5 oct. 1883, p. 1, Samuel Williams Shaw proposa de construire la manufacture près du ruisseau Fish. Des querelles dues à l'imposition de taxes de la municipalité de Calgary retardèrent longtemps l'érection de la manufacture qui en 1889 était encore à l'état de projet. La construction commença finalement l'année suivante, mais la British American Rancho Company avait alors quitté les lieux (Canada. Ministère de l'Intérieur, *Annual Report for the Year 1889* [Ottawa, Imprimeur de la reine, 1890], «Report of William Pearce, Superintendent of Mines, to the Commissioner of the Dominion Lands», p. 22; voir aussi le rapport de l'année 1890, p. 14).
- 36 *Calgary Herald*, 15 (ou 5) juil. 1885, p. 4. Les numéros du journal, dans ce volume, ont été mal reliés ou mal imprimés: les dates varient d'un numéro à l'autre.
- 37 Robert McDougall, *op. cit.*, p. 21.
- 38 D. E. Brown, *op. cit.*, p. 63, 64, 117.
- 39 L. V. Kelly, *op. cit.*, p. 249–250.
- 40 Robert McDougall, *loc. cit.*
- 41 APC, MG26, A1b, vol. 270, p. 123152–123155, Stephen à Macdonald, 23 avril 1886.
- 42 B. Fitzpatrick, *The British Empire in Australia*, cité dans Robert McDougall, *op. cit.*, p. 22, n. 84.
- 43 Canada. Ministère de l'Intérieur, *Annual Report for the Year 1889* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1890), pt. 3, «Report of William Pearce, Superintendent of Mines, to the Commissioner of Dominion Lands», p. 22.
- 44 APC, RG15, B2a, vol. 5, dossier 137261, pt. 1, note à M. Ryley, 6 sept. 1888. Ce chiffre global doit inclure les terres cédées au chemin de fer, à la Compagnie de la baie d'Hudson, aux fins scolaires, etc., car toutes les sections impaires destinées au chemin de fer ne formaient qu'une superficie de 94 500 acres, par rapport aux 189 000 acres du ranch.
- 45 *Ibid.*, Browning au ministre de l'Intérieur, 2 sept. 1885. Browning craignait que la transaction ne mène à «the breaking up of our lease, and consequent abandonment of Ranching operations in that section of the country». La Société gardait également, sans doute, l'arrière-pensée de pouvoir encore, dans une crise, persuader le gouvernement de faire marche arrière, grâce à la pression de l'opinion publique à laquelle le CP était beaucoup moins sensible.
- 46 *Globe* (Toronto), 11 déc. 1882, p. 3.
- 47 Le sénateur le jugeait un peu combinard et pour bien s'assurer qu'il ne mettrait jamais la main sur l'argent de la famille, il ne légua à sa fille Eleanor, la femme de Baynes, qu'une pension et non une somme d'argent (Entrevue avec les membres de la famille Cochrane, du 9 avril 1970).
- 48 *Globe* (Toronto), *loc. cit.*
- 49 *Gazette* (Montréal), 7 mai 1884, p. 5.
- 50 Canada. Ministère de l'Intérieur, *Annual Report for the Year 1884* (Ottawa, Imprimeur de la reine, 1885), pt. 6, «Report of the Deputy Head upon his Visit to the North-West», p. 12.
- 51 APC, MG26, A1e, vol. 525, pt. 2, registre de lettres n° 22, pt. 2, p. 392, Macdonald à George B. Elliott du *Nor'Wester* de Calgary, 8 mai 1884.
- 52 Frank White, *op. cit.*, vol. 9, n° 4 (mars 1947), p. 244, entrées du 17, 19 et 20 mai 1883.
- 53 Sheilagh S. Jameson, *op. cit.*, p. 8.
- 54 C. M. MacInnes, *op. cit.*, p. 243.
- 55 APC, MG26, A1d, vol. 414, p. 200495, télégramme de Samuel Livingstone à Sir John A. Macdonald, 6 avril 1885.
- 56 David H. Breen, «Plain Talk from Plain Western Men», *Alberta Historical Review*, vol. 18, n° 3 (été 1970), p. 10.
- 57 APC, MG26, A1b, vol. 193, p. 80356–80358, George F. Clarke à A. M. Burgess, 8 mai 1885.

- 58 Aucun décret en conseil ou arrêté ministériel ne mentionne cette modification. Lorsque l'on essaya, en 1888, de retracer le document autorisant ce changement, M. Ryley, le commis principal de la Direction des forêts et des pâturages fit le rapport suivant: «The authority of Council was never asked . . . and there is no written authority on file from the Minister authorizing such an insertion, but I think gave me instructions orally, in the presence of the Deputy to see that such a clause was inserted in the lease» (APC, RG15, B2a, vol. 170, dossier 145330, pt. 1, note de Ryley à Hume, 17 mai 1888).
- 59 APC, RG15, B2a, vol. 5, dossier 137261, pt. 1, lettre de William Pearce au commissaire des terres fédérales, datée de Winnipeg, le 19 déc. 1888, jointe à une lettre du commissaire des terres fédérales au ministère de l'Intérieur, du 27 déc. 1888. Pearce affirmait ne pas ajouter foi à cette rumeur.
- 60 *Ibid.*, Pearce à A. M. Burgess, sous-ministre de l'Intérieur, 29 mai 1886.
- 61 *Ibid.*, 27 oct. 1886. Au cours d'un entretien personnel avec White, le sénateur accepta d'abandonner tout le canton n° 24, à l'exception des sections 32 et 34 sur lesquelles il prévoyait construire des bâtiments pour abriter les moutons et s'en servir comme locaux principaux pour veiller sur une partie du troupeau de moutons. Il accepta également de céder la moitié orientale du canton 25 et du rang 5 du canton 26, afin que Frank White puisse la recevoir en concession.
- 62 Coupure de la *Tribune* (Calgary), 4 mars 1887, qui se trouve dans APC, RG15, B2a, vol. 5, dossier 137261.
- 63 *Ibid.*
- 64 APC, RG15, B2a, vol. 5, dossier 137261, pt. 1, Burgess à M. H. Cochrane, 31 mars 1887.
- 65 *Ibid.*, l'Hon. Thomas White à J. M. Browning, 28 mai 1887.
- 66 *Ibid.*, J. M. Browning à l'Hon. Thomas White, 26 mai 1887, citant une lettre de Ernest B. Cochrane aux directeurs de la British American Ranche Company, du 14 mai 1887.
- 67 *Ibid.*, A. M. Burgess à l'Hon. Thomas White, 20 août 1887.
- 68 *Ibid.*
- 69 *Ibid.*, William Pearce au Commissaire des terres fédérales, 19 déc. 1888.
- 70 Ses lettres et ses rapports, qui se trouvent aux Archives publiques et à la bibliothèque de l'université d'Alberta, charment le lecteur par leur style agréable, la quantité de renseignements qu'ils renferment, les observations fines et les jugements portés sur les événements, les hommes et leurs motifs et l'attention que l'auteur porte à exposer les deux côtés d'une question. Il est assez surprenant que ses opinions tranchées n'aient pas, semble-t-il, offensé les fonctionnaires du ministère de l'Intérieur qui habituellement faisaient peu de cas des remarques émanant des fonctionnaires des régions. Ses conseils n'étaient peut-être malheureusement pas toujours suivis, mais ils étaient toujours recherchés et l'habileté de Pearce comme négociateur et conciliateur toujours reconnue.
- 71 APC, RG15, B2a, vol. 5, dossier 137261, pt. 1, Pearce au commissaire des terres fédérales, 19 déc. 1888; *ibid.*, pétition, datée du 12 janv. 1889, des résidents du district de Calgary adressée à l'Hon. Edgar Dewdney, et remise par le député D. W. Davis. Davis joua un rôle un peu équivoque dans cette affaire. Presqu'au même moment où il épousait la cause des colons contre les détenteurs de concessions d'élevage, il adressait avec Cochrane une lettre à Macdonald, pour se plaindre du tort que l'industrie de l'élevage de l'Alberta subirait si le gouvernement concluait des marchés d'approvisionnement de bœuf avec la société T. C. Power and Bros., de Fort Benton (APC, MG26, A1d, vol. 460, p. 229132, D. W. Davis et M. H. Cochrane à Macdonald, 9 juin 1888) Davis était un Yankee du Vermont qui n'arriva dans le Nord-Ouest, ou au Canada, qu'en 1870 (comme agent de commerce pour le compte de la I. G. Baker and Company), mais sa montée rapide dans la société canadienne révèle qu'il possédait toute l'habileté légendaire des Yankees.
- 72 APC, RG15, B2a, vol. 5, dossier 137261, pt. 1, Pearce à Burgess, 22 août 1887, et au commissaire des terres fédérales, 19 déc. 1888.
- 73 *Ibid.*, pt. 2, mémoire de Burgess à Dewdney, 10 avril 1889.
- 74 *Ibid.*, pt. 1, lettre des avocats Robertson, Fleet et Falconer au ministre de l'Intérieur, 23 août 1888.
- 75 APC, RG2, 1, vol. 411, PC 34, 14 janv. 1889.
- 76 APC, RG15, B2a, vol. 5, dossier 137261, pt. 2, mémoire confidentiel de Burgess à Dewdney, 26 janv. 1889.
- 77 *Ibid.*, Burgess à M. H. Cochrane, 13 juin 1889.
- 78 Alberta. Department of Natural Resources, Supervisor of Homesteads and Leases, Edmonton.
- 79 *Calgary Herald*, 29 août 1888, p. 8.
- 80 D. E. Brown, *op. cit.*, p. 69.
- 81 APC, RG15, B2a, vol. 23, dossier 192192, état des troupeaux, joint à une lettre de Pearce au secrétaire du ministère de l'Intérieur, 15 janv. 1890.
- 82 Alberta. Land Titles Office, Calgary. Register K, n° 189.
- 83 John Blue, *op. cit.*, vol. 1, p. 345.
- 84 *Ibid.*, p. 346, L. V. Kelly (*op. cit.*, p. 227) remarque également que l'élevage des moutons commence à décliner à partir de 1889, à cause des pertes subies en hiver et à cause de la baisse continue du prix de la laine.

## Epilogue

- 1 *Gazette* (Montréal), 12 avril 1888, p. 7. «Canadian Army Horses», citant «Alert» dans *Live Stock Journal*.
- 2 APC, RG15, B2a, vol. 5, dossier 137261, pt. 2, Pearce à l'Hon. E. Dewdney, 28 mars 1889.
- 3 *Ibid.*, Charles Elliott, administrateur anglais du Bow River Horse Ranch, à l'Hon. E. Dewdney, 14 sept. 1889.
- 4 *Ibid.*, Lynwode Pereira, secrétaire du ministère de l'Intérieur à Charles Elliott, 16 juin 1890.
- 5 *Ibid.*, note marginale sur une lettre de Gilbert Goddard à l'Hon. T. M. Daly, 2 mars 1893.

- 6 *Ibid.*, ministère de l'Intérieur à Goddard, 18 mai 1893 et 23 mai 1893.
- 7 D. E. Brown, *op. cit.*, p. 35.
- 8 Canada. Ministère de la Consommation et des corporations. Direction des corporations, dossier de la Cochrane Ranche Company Ltd.; *ibid.*, document «C», joint à la «Petition for Supplementary Letters Patent» du 28 déc. 1885. A ce moment, les autres actionnaires se partageaient les parts de la Société de la façon suivante: J. M. Browning, 100 actions et 250 actions en fiducie; James Cochrane, 100 actions; Dr McEachran, 100 actions; James Gibb, 100 actions; E. T. Brooks, 15 actions.
- 9 John Blue, *op. cit.*, vol. 1, p. 323; William Turrentine Jackson, *op. cit.*, p. 122.
- 10 APC, RG15, B2a, vol. 23, dossier 192192, état des troupeaux.
- 11 *Canadian Cattlemen*, vol. 8, n° 2 (sept. 1945), p. 88–89; Glenbow-Alberta Institute, dossier de coupures: «Cochrane Ranche Co. (Ltd.)», art. tiré de *Family Herald and Weekly Star*, ca 1911.
- 12 Canada. Ministère de la Consommation et des corporations, Division des corporations, dossier de la Cochrane Ranche Co. Ltd., «Draft of Supplementary Letters Patent», 8 déc. 1949.
- 13 Sheilagh S. Jameson, *op. cit.*, p. 6.

#### Conclusions

- 1 APC, RG15, B2a, vol. 10, dossier 142709, pt. 1, M. H. Cochrane à Macpherson, 7 juin 1883.

#### Sources des illustrations

- 10 APC, RG2, 1, vol. 226; document accompagnant le PC 722 du 11 avril 1882.
- 11 APC, RG15, B2a, vol. 10, dossier 142709, pt. 1.
- 13 APC, RG15, B2a, vol. 10, dossier 142709, pt. 1, entre les lettres du 17 fév. et du 15 mai 1882.
- 16 APC, RG15, B2a, vol. 5, dossier 137261, pt. 1, accompagnant la note du 5 avril 1887.
- 25 APC, RG15, B2a, vol. 5, dossier 137261, pt. 2.
- 28 APC, RG15, B2a, vol. 5, dossier 137261, pt. 1, avril 1887.
- 29 APC, RG15, B2a, vol. 5, dossier 137261, pt. 1, accompagnant un brouillon de mémoire du 5 janv. 1889.

#### Alberta. Department of Natural Resources.

Supervisor of Homesteads and Leases, Edmonton. Homestead Registers.

#### Alberta. Land Titles Office. Calgary.

Land Title Registers.

#### Alberta. University. Library.

William Pearce Papers.

#### Blue, John

*Alberta Past and Present*, Chicago, Pioneer Historical Publishing Co., 1924, 3 vol., vol. 1.

#### Borthwick, John Douglas

*History and Biographical Gazetteer of Montreal to the Year 1892*, Montréal, John Lovell & Son, 1892.

#### Breen, David H.

«Plain Talk from Plain Western Men», *Alberta Historical Review*, vol. 18, n° 3 (été 1970), p. 8–13, Calgary.

#### Brown, D. E.

«A History of the Cochrane Area», thèse de maîtrise, University of Alberta, Edmonton, 1951.

#### Calgary Herald

1883–1888.

#### Canada. Archives publiques.

*The Canadian Directory of Parliament, 1867–1967*, éd. J. K. Johnson, Ottawa, Imprimeur de la reine.

#### Canada. Archives publiques. Collection nationale des cartes et plans.

Relevés divers.

#### Canada. Archives publiques. Division des manuscrits.

MG26, A, Sir John A. Macdonald.  
MG29, H17, Rév. John Maclean.  
MG30, C1, Otto J. Klotz.  
RG2, 1, Privy Council Office, Orders in Council.  
RG15, B2a, Dept. of the Interior, Timber and Grazing Branch.

#### Canada Gazette (Ottawa)

1880–1888.

**Canada. Lois, Statuts, etc.**  
*Statutes*, 1869–1896, Ottawa.

**Canada. Ministère de la Consommation et des corporations, Division des corporations.**

Certains dossiers qui appartenaient autrefois au Secrétariat d'Etat ont été transportés à cette division.

**Canada. Ministère de l'Agriculture.**

*Report on Cattle Quarantine in Canada, 1892–1901*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1902.

**Canada. Ministère de l'Intérieur.**

*Annual Reports*. 1879–1898. Ottawa. Dominion Land Surveyors «Field Notes», documents actuellement conservés par l'Alberta Dept. of Highways, Surveys Branch, Edmonton, où ils ont été transportés en 1936.

**Canada. Parlement. Chambre des communes.**

*Journals and Proceedings, 1870–1896*, Ottawa.

**The Canadian Biographical Dictionary.**

Chicago, American Biographical Publishing Co., 1881. Partie 1 du volume traitant des provinces Maritimes et du Québec.

**Canadian Illustrated News (Montréal)**

1879–1883.

**The Canadian Parliamentary Companion**

Le titre, l'éditeur, et le lieu de publication varient.

**Cochrane, Hew Grant**

«Autobiography», travail miméographié réservé à l'usage particulier de la famille, ca 1958.

**Corkan, J. et W. Trutch**

*Report on an old Ranch House located on the Original Cochrane Rancho Company Property to the Government of Alberta Department of Highways and Transport*, Edmonton, Department of Highways and Transport, 1969.

**Encyclopaedia of Canadian Biography**

Montréal, Canadian Press Syndicate, 1904.

**Fowke, U. C.**

*Canadian Agricultural Policy. The Historical Pattern*, Toronto, University of Toronto Press, 1946.

**Gazette (Montréal)**

1880–1888.

**Glenbow-Alberta Institute**

A.B. 878A, «I Remember», souvenirs de John George «Kootenai» Brown, recueillis *verbatim* par William McD. Tait.

A.H. 372, fol. 1, Sir F. W. G. Haultain.

A.K. 39, W. D. Kerfoot, «General Notes».

D971.2/M147, rév. James MacGregor, Letters to Edinburgh *Scotsman*.

Col. James Walker, «The Coming of the N.-W.M.P. (1874), and Reminiscences», allocution adressée à l'Alberta Military Institute, Calgary, 14 mars 1924.

Dossiers de coupures (disposées par sujet).

**Globe (Toronto)**

1880–1888

**Illustrated Atlas of the Dominion of Canada**

Toronto, H. Belden & Co., 1881.

**Jackson, William Turrentine**

*The Enterprising Scot, Investors in the American West after 1873*, Edimbourg, Edinburgh Univ. Press, 1968.

**Jameson, Sheilaigh S.**

«Era of the Big Ranches». *Alberta Historical Review*, vol. 18, n° 1 (hiver 1970), p. 1–9, Calgary.

**Kelly, L. V.**

*The Range Men: The Story of the Ranchers and Indians of Alberta*, Toronto, William Briggs, 1913.

**Long, Phil S.**

*The Great Canadian Range*, Toronto, Ryerson Press, 1963.

**Lovell's Montreal Directory**

Montréal, J. Lovell & Son, diverses années.

**Lovell's Province of Quebec Directory**

Montréal, J. Lovell & Son, diverses années. Le titre a varié.

**McDougall, Robert**

«The Cochrane Ranch 1881–1894, A Local History», monographie préparée pour le Social Studies Council, Alberta Teachers' Association, s.éd., s. d.

**McEachran, Duncan**

«A Brief Historical Sketch of the Early History of Livestock Quarantine in Canada», *Agricultural Gazette of Canada*, vol. 9., n° 5 (sept.–oct. 1922), Ottawa.

**MacInnes, C. M.**

*In the Shadow of the Rockies*, Londres, Rivingtons, 1930.

**Macleod Gazette**

1882–1888.

**McKenzie, Ruth**

*Leeds and Grenville, Their First Two Hundred Years*, Toronto, McClelland and Stewart, 1967.

**Macmillan Dictionary of Canadian Biography**

Ed. W. S. Wallace, Toronto, Macmillan, 1963.

**Macoun, John**

*Manitoba and the Great North-West*, Guelph, The World Publishing Co., 1882.

**Marshall, Duncan**

*Shorthorn Cattle in Canada*, Toronto, Dominion Shorthorn Breeders Association, 1932.

**Mitchell, Charles A.**

«A Note on the Early History of Veterinary Science in Canada», *Canadian Journal of Comparative Medicine*, 1938–1940, Gardenvale, Québec.

**Montreal Herald**

1880–1888.

**Morgan, H. J.**

*The Canadian Men and Women of the Time*,  
2<sup>e</sup> éd., William Briggs, Toronto, 1912.

**Ottawa Evening Journal**

1880–1888.

**Ottawa Citizen**

1880–1888.

**Richardson, R. N. et C. C. Rister**

*The Greater Southwest*, Glendale, Arthur  
H. Clark Co., 1935.

**Sanders, Alvin H.**

*Shorthorn Cattle*, Chicago, Sanders  
Publishing Co., 1916.

**Stegner, Wallace E.**

*Wolf Willow*, New York, Viking Press,  
1966, éd. Compass Books.

**Strange, T. Bland**

*Gunner Jingo's Jubilee*, Londres, Remington  
& Co., 1893.

**Thomas, Lewis G.**

«The Ranching Period in Southern Alberta»,  
thèse de maîtrise, Univ. of Alberta,  
Edmonton, 1935.

**White, Frank**

«Diary», *Canadian Cattlemen*, vol. 8, n<sup>o</sup> 3  
(déc. 1945) au vol. 13, n<sup>o</sup> 3 (mars 1950).  
Calgary.

**Wier, Thomas R.**

*Ranching in the Southern Interior Plateau  
of British Columbia*, éd. rev., Ottawa,  
Imprimeur de la reine, 1964.

**Williamson, Hazel**

«Doctor Duncan McEachran, F.R.C.V.S.  
(Edinburgh)», monographie préparée pour  
circulation interne, Archives de l'université,  
Univ. McGill, Montréal, s. d.

**Who's Who in Canada**

Ed. B. M. Green, Toronto, International  
Press, diverses années.

## History and Archaeology / Histoire et archéologie

Publications en vente par la poste: Imprimerie et édition, Approvisionnement et services Canada, Hull, Québec, K1A 0S9, Canada, ou chez votre libraire.

1 *Inventaire des marchés de construction des archives civiles de Québec, 1800–1870*, par Geneviève G. Bastien, Doris D. Dubé et Christina Southam. 1975. 3 vol. \$20.00; autres pays \$24.00.

2 *Histoire économique et sociale de Saint-Lin, 1805–1883, et l'importance de la famille Laurier*, par Réal Bélanger. 1975, \$4.00; autres pays \$4.80.

3 *Historique structural du fort George*, par Yvon Desloges. 1975. \$5.00; autres pays \$6.00.

4 *Plans de l'architecture domestique inventoriés aux Archives nationales du Québec à Montréal; Plans de l'architecture commerciale et industrielle inventoriés aux Archives nationales du Québec à Montréal; Plans de l'architecture publique, de l'architecture religieuse et du génie mécanique inventoriés aux Archives nationales du Québec à Montréal*, par André Giroux, Nicole Cloutier et Rodrigue Bédard. 1975. 3 vol. \$11.00; autres pays \$13.20.

10 *Etude sur la vie et l'œuvre de Jacques Cartier (1491–1557)*, par Réal Boissonnault; *Fouilles au parc Cartier-Brébeuf, Québec, 1959*, par Kenneth E. Kidd; *Fouilles au parc Cartier-Brébeuf, Québec, 1962*, par John H. Rick; *Archéologie de sauvetage au parc Cartier-Brébeuf, la ville de Québec: juillet–août 1969*, par Marcel Moussette. 1977. \$9.00; autres pays \$10.80.

17 *Inventaire des marchés de construction des Archives nationales à Québec, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, par Doris Dubé et Marthe Lacombe. 1977. \$8.00; autres pays \$9.60.



